

P.L.U
TOLLA

↘ RAPPORT DE PRESENTATION
ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT

ARRET	PRESCRIPTION	DEBAT PADD	DCM ARRET	PLU APPROUVE
	12/10/2019	22/08/2022	12/06/2025	17.09.2026

Résumé non technique

CONTEXTE GÉNÉRAL

1. Site et situation

Tolla, une commune de Corse-du-Sud, se situe dans l'arrondissement d'Ajaccio et le canton de Gravona-Prunelli, couvrant une superficie de 25,50 km² dans la moyenne vallée du Prunelli. Le territoire, qui s'étend de 350 mètres d'altitude près du barrage d'Ocana à 1507 mètres à Castellu di Petra Mala, est dominé par le village de Tolla, perché à 600-630 mètres, surplombant le lac éponyme. La RD3, traversant la vallée, relie l'amont et l'aval, constituant l'unique axe de communication. Le territoire est principalement composé de vastes zones naturelles boisées, avec un relief contraignant.

Tolla appartient au bassin de vie d'Ajaccio, bénéficiant de l'influence de la capitale régionale pour l'emploi et les services. Tolla conserve un profil rural marqué, avec une géographie et un réseau routier moins favorables à certaines dynamiques urbaines. La commune est limitrophe de Cuttoli-Corticchiato, Peri, Bastelica, et Ocana, et est accessible en 40 minutes depuis Ajaccio et Porticcio.

Le village de Tolla est traversé par la RD3, qui constitue l'unique axe de communication traversant la vallée. La RD27, partant de Cauro, permet également d'accéder à Bastelica et au haut de la vallée, formant une boucle touristique intéressante pour découvrir la région. Tolla est accessible en 40 minutes depuis Ajaccio et Porticcio, bien que les caractéristiques de la route dans cette vallée encaissée restreignent son accessibilité.

2. Contexte supracommunal

- **Rappel de la Loi Montagne**

La loi Montagne, instaurée en 1985 et révisée en 2016, vise à protéger les territoires de montagne tout en intégrant les enjeux modernes. Elle impose une urbanisation en continuité et la préservation des espaces remarquables et des zones agricoles. Cette loi, directement opposable aux autorisations d'occupation du sol, doit être respectée par les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales. L'équilibre entre préservation et développement durable reste un défi majeur pour les communes rurales comme Tolla.

Les zones de montagne sont définies par un arrêté ministériel de 1985, en fonction de critères tels que l'altitude, le climat rigoureux, et les fortes pentes qui rendent la mécanisation agricole difficile et coûteuse. Ces zones nécessitent une protection particulière pour éviter une dispersion de l'habitat et préserver les espaces naturels et agricoles.

- **Rappel des Dispositions Applicables Autour du Lac de Tolla**

Les rives des plans d'eau, comme le lac de Tolla, sont protégées sur une distance de 300 mètres, interdisant toute nouvelle construction, installation, ou extraction. Des exceptions sont prévues pour les bâtiments agricoles, les refuges, les aires de camping, et les équipements culturels ou scientifiques. Ces dispositions visent à préserver l'environnement naturel et à protéger les écosystèmes locaux.

- **Le PADDUC**

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) met en avant un Plan Montagne pour rééquilibrer littoral et montagne, soutenir l'emploi, et préserver le patrimoine. Tolla, classée parmi les communes très contraintes, doit redynamiser son économie, préserver son patrimoine paysager et architectural, et maintenir les corridors écologiques. Le PADDUC fixe les orientations pour l'aménagement du territoire, la localisation des infrastructures, et les objectifs de développement économique et environnemental.

- **Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) et PPRI de la Prunelli**

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) et le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Prunelli visent à protéger les personnes et les biens, réduire la vulnérabilité aux inondations, et préparer la gestion de crise. Ces plans imposent des mesures pour adapter les enjeux existants et éviter la création de nouveaux risques dans les zones d'aléa fort. Le barrage de Tolla, en raison de ses caractéristiques physiques, dispose d'un Plan Particulier d'Intervention pour définir les modalités d'intervention et de secours en cas de risque de sinistre.

- **SDAGE ET SAGE DE LA GRAVONA PRUNELLI**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe les orientations pour la gestion de l'eau, visant à assurer l'équilibre quantitatif de la ressource, lutter contre

les pollutions, et préserver les milieux aquatiques. Tolla doit intégrer ces orientations dans son Plan Local d'Urbanisme pour gérer la ressource en eau dans un contexte de changement climatique

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Gravona Prunelli, vise à assurer la gestion durable de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il fixe des objectifs pour la préservation des milieux aquatiques et la gestion des ressources en eau, en tenant compte des enjeux locaux et des spécificités du territoire.

Le lac de Tolla, en particulier, nécessite une gestion attentive pour éviter les activités à risques et préserver la qualité de l'eau

.

- **SCRAE ET PCEC**

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le Plan Climat Énergie de Corse (PCEC) fixent les objectifs de lutte contre la pollution, réduction des émissions de gaz à effet de serre, et maîtrise de la demande énergétique. Le PCEC, déclinaison opérationnelle du SRCAE, implique des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter les bâtiments aux enjeux climatiques.

Le SRCAE fixe les objectifs de lutte contre la pollution, réduction des émissions de gaz à effet de serre, et maîtrise de la demande énergétique. Il vise également à développer les énergies renouvelables et à adapter les territoires aux changements climatiques. Le PADDUC doit concourir à l'atteinte de ces objectifs pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau.

Le PCEC, déclinaison opérationnelle du SRCAE, implique des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter les bâtiments aux enjeux climatiques. Il vise à assurer une gestion durable de l'énergie et à réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux.

Les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) sont obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale répondant au seuil de population fixé par la réglementation. La commune de Tolla et la Communauté de communes Celavu-Prunelli ne sont pas concernées par cet échelon de planification.
Le PLU contribue néanmoins, à son échelle et dans le champ de ses compétences, aux objectifs du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et du Plan Climat Énergie de Corse (PCEC), notamment par les dispositions relatives à la rénovation énergétique, à l'intégration des énergies renouvelables, au maintien de la trame végétale, à la limitation des déplacements motorisés et à la protection des espaces forestiers.

- **L'intercommunalité**

Tolla fait partie de la communauté de communes Celavu-Prunelli, regroupant 10 communes et comptant 9143 habitants en 2021. L'intercommunalité exerce des compétences obligatoires et optionnelles, telles que l'aménagement de l'espace, le développement économique, la gestion des déchets, et la GEMAPI. Ces compétences permettent de structurer les actions d'intérêt communautaire et de soutenir les initiatives locales.
Ce résumé met en lumière les principaux enjeux et caractéristiques de Tolla et son environnement, en soulignant les défis liés à la préservation de l'environnement et au développement durable.

I. Etat initial de l'environnement

1. Géographie Naturelle

- **Géologie et géomorphologie**

Le territoire de Tolla est caractérisé par une géologie orientée nord-est/sud-ouest, typique de la Corse hercynienne, avec un socle cristallin composé principalement de roches plutoniques et ortho-métamorphiques. Cette composition géologique limite la présence de sols profonds, rendant l'agriculture difficile. Les roches affleurantes dessinent les gorges du Prunelli, où un barrage a été construit grâce au verrou naturel de la vallée entre Monte Rottu et Petra Alta. La géologie influence non seulement la qualité des sols et leur aptitude à l'agriculture, mais aussi l'assainissement et le risque d'érosion.

La commune de Tolla occupe la moyenne vallée du Prunelli, avec une altitude variante entre 390 mètres au niveau du barrage et 1 400 mètres à Castellu du Petra Mala. Les contreforts du Monte Renoso, culminant à 2 352 mètres, s'évase vers les plaines littorales, tandis que des lignes de crêtes marquent la ligne de partage des eaux entre les vallées de la Gravona et du Prunelli. Le paysage est marqué par des crêtes secondaires qui créent un micro-climat autour du lac, offrant une succession de reliefs qui enferment la vallée.

- **Hydrologie**

Le bassin du Prunelli s'étend sur 276 km² et culmine au Monte Renoso, où il prend sa source. Ce bassin présente des caractéristiques similaires à celles de la Gravona, avec une vallée encaissée et un versant nord abrupt. La pente moyenne relativement forte de 5,5 % rend le relief escarpé, notamment dans les communes de Tolla et Bastelica. Le Prunelli conflue avec la Gravona près du golfe d'Ajaccio et présente un régime hydrographique de type montagnard et méditerranéen, caractérisé par des étiages et des

crues intenses, comme celles de décembre 2019, qui ont causé des inondations centennales et des éboulements. Le barrage, d'une capacité de 32 millions de m³, joue un rôle crucial dans l'écrêtage des crues et la régulation des débits.

Le réseau hydrographique secondaire est dense, avec de nombreux affluents, ruisseaux pérennes et sporadiques. Le versant adret est caractérisé par trois ruisseaux principaux : Agnone, Canale et Scileccia, où des captages d'eau ont été installés. Le versant ubac, quant à lui, abrite le ruisseau d'Acqua di Giovanni, qui se déverse dans le torrent de Montichi puis dans le Prunelli. Le réseau hydrographique est alimenté par un régime de précipitations marqué par une forte variabilité saisonnière et par la survenue possible d'épisodes pluvio-orageux intenses.

Le barrage de Tolla, mis en eau en 1965, est un ouvrage majeur avec une superficie de 115 hectares et un volume de 34,5 millions de m³. Il est utilisé principalement pour la production hydroélectrique, l'eau potable et l'agriculture, et secondairement pour les loisirs. Plusieurs sites sont associés à son fonctionnement, dont le barrage d'Ocana et une usine souterraine. Cependant, des pollutions bactériologiques et des espèces exogènes dans le lac posent des défis environnementaux.

- **Cadre Réglementaire**

La gestion de la ressource en eau à Tolla est encadrée par plusieurs réglementations, notamment le SDAGE Corse 2022-2027, le SAGE Gravona-Prunelli, le PPRi du Prunelli, et le Plan Particulier d'Intervention en cas de rupture de barrage. La ressource en eau est un enjeu crucial pour les territoires méditerranéens, et Tolla joue un rôle clé dans la stratégie de développement urbain de la basse vallée, malgré une faible population et une agriculture limitée.

- **Couverture Végétale**

La végétation de Tolla est diversifiée, influencée par la géographie, l'insularité et la variation altimétrique. La commune est située dans la région forestière des plaines et coteaux du pays d'Ajaccio, caractérisée par des forêts méditerranéennes, des yeuseraies, des châtaigneraies et des maquis d'arbousiers. Cette diversité végétale favorise la biodiversité et offre un paysage animé. Cependant, la mise en place de l'association foncière pastorale vise à revaloriser les espaces agricoles tout en trouvant un équilibre avec la préservation du patrimoine forestier.

2. Climat

Tolla bénéficie d'un climat méditerranéen avec des variantes locales marquées par l'altitude et l'orographie. Le relief et le lac renforcent un microclimat, accentuant les brouillards et atténuant les chaleurs estivales. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 700 à 750 mm, avec des variations saisonnières et des épisodes pluvio-orageux extrêmes. Les températures moyennes annuelles sont de 15,3°C, avec des pics pouvant atteindre 30°C. Le changement climatique pose des défis, avec une augmentation des températures et une alternance de périodes de sécheresse et de précipitations intenses.

3. Risques Naturels et Technologiques

Tolla est exposée à plusieurs risques naturels, notamment les inondations, les chutes de blocs, les incendies et la rupture du barrage. Le PPRi du Prunelli et des études hydrauliques encadrent la gestion des risques d'inondation. Les mouvements de terrain, fréquents dans la vallée, et les incendies, accentués par les sécheresses, nécessitent des mesures de prévention rigoureuses. Une zone de submersion est évaluée en cas de rupture du barrage, affectant principalement les zones naturelles en aval.

4. Zonages Écologiques

La commune abrite une ZNIEFF, la « Galerie du barrage et Gorges (falaises) du Prunelli », qui protège des espèces de chiroptères, d'oiseaux et de reptiles. Cette zone est essentielle pour la préservation de la biodiversité locale.

5. Trame Verte et Bleue de Corse

Tolla intercepte plusieurs réservoirs et corridors écologiques, reliant des espaces naturels d'importance régionale. Les ruisseaux du Prunelli, de l'Acqua Giovani et de Scileccia constituent des réservoirs de biodiversité aquatiques, essentiels pour la préservation des écosystèmes.

6. Grands Milieux Naturels

Le territoire de Tolla est principalement couvert de forêts et de milieux naturels, avec une présence limitée d'espaces agricoles hétérogènes. Les forêts de feuillus et les milieux à végétation arbustive dominent le paysage, offrant un habitat favorable à la biodiversité.

7. Espèces Patrimoniales

Plusieurs dizaines d'espèces patrimoniales sont recensées à Tolla, dont 55 espèces animales

protégées et 10 espèces végétales, dont deux sont protégées. Ces espèces nécessitent des mesures de protection pour assurer leur conservation.

8. Secteurs à Enjeux d'Aménagement

Le principal secteur à enjeux d'aménagement est le village de Tolla, où des espaces naturels et semi-naturels coexistent avec des zones urbanisées. Il est crucial de préserver ces espaces pour maintenir la biodiversité et les corridors écologiques.

Les enjeux écologiques à Tolla incluent la préservation des ZNIEFF, des réservoirs de biodiversité et des espaces naturels. Les menaces principales sont les incendies, l'exploitation forestière non durable et l'urbanisation. Les préconisations incluent la maîtrise de l'urbanisation, la préservation des surfaces semi-naturelles, l'exploitation forestière durable, la prévention des incendies et la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

II. Paysage et patrimoine

1. paysage

- **Tolla, un Paysage de « Bout du Monde » à 30 km d'Ajaccio**

La commune de Tolla se situe dans la vallée du Prunelli, un lieu où le fleuve Prunelli prend sa source à Bastelica, à une altitude impressionnante de 2 085 mètres, près du Monte Renoso, l'un des sommets les plus élevés de Corse. Le Prunelli traverse plusieurs communes, dont Bastelica, Tolla, Ocana, Eccica Suarella et Bastelicaccia, sur une distance d'environ 38 kilomètres avant de rejoindre son affluent, la Gravona, et de se jeter dans la mer Méditerranée.

La vallée du Prunelli est orientée sud-ouest, nord-est, parallèle à la vallée de la Gravona. Une ligne de crête mitoyenne relie ces deux vallées, s'étendant du Monte Renosu, culminant à 2 352 mètres, jusqu'au Monte Aragnascu, à 888 mètres. Cette ligne de crête a longtemps servi de voie de communication entre les villages des deux vallées, avec des cols comme Scalella et San Petru facilitant les échanges. Bien que les deux vallées partagent une origine fluvio-glaciaire commune, la vallée du Prunelli se distingue par son relief plus encaissé et fermé, contrastant avec les collines douces et recouvertes de maquis de la vallée de la Gravona. Les gorges du Prunelli, entre Ocana et Tolla, présentent des pentes granitiques abruptes où le fleuve a creusé une entaille spectaculaire au fil des âges, marquant profondément le paysage.

- **Relation entre Tolla et Ocana**

Les villages d'Ocana et de Tolla, tous deux situés sur l'adret, offrent des paysages contrastés malgré leur proximité. Une disparité majeure marque ces paysages : la présence ou l'absence de la mer à l'horizon. À la Bocca di Mercuju, le paysage change radicalement. En quittant la partie de la vallée tournée vers l'horizon bleu de la mer Méditerranée, on entre dans un environnement montagnard marqué par la présence imposante du village de Tolla et de son lac. Ce changement de paysage est saisissant et marque une transition vers une identité montagnarde forte, renforcée par la végétation dense et les reliefs escarpés.

- **Sensation de « Bout du Monde »**

La route RD3, qui mène de Bastelicaccia à Tolla, offre une transition frappante d'un paysage périurbain à une montagne sauvage et intacte. L'Atlas des paysages de la Corse décrit cette transition comme un passage vers un pays intérieur où le relief s'anime. Les visuels se resserrent, et la roche devient omniprésente, formant des éperons, des pics, des falaises, des canyons et des défilés. La végétation compose des tableaux variés et souvent surprenants, créant une atmosphère unique. Tolla se dévoile progressivement, offrant une sensation de calme et de sérénité. Le temps semble s'écouler différemment ici, comme si le rythme effréné de la vie moderne s'estompait, laissant place à une tranquillité intemporelle. Protégé par un écrin rocheux, Tolla offre un refuge où les soucis semblent s'évanouir, bercés par la présence apaisante du lac.

- **Paysage à Deux Visages**

Tolla offre un paysage contrasté entre les saisons estivale et hivernale. En été, le lac s'anime avec des activités nautiques telles que le kayak, le paddle, la via ferrata, la randonnée et l'escalade. Le tourisme familial est attiré par la fraîcheur du lac de montagne, offrant une alternative à la mer. En hiver, le paysage devient calme et paisible, offrant une plénitude hivernale. Les résidences secondaires, représentant 65% des habitations, témoignent de l'attrait de Tolla pour les séjours de longue et courte durée.

- **Lumières et Paysage**

Le village de Tolla est entouré de versants éclairés, offrant des jeux d'ombres et de lumières selon les saisons. Les photographies hivernales montrent des lumières rasantes qui accentuent les reliefs, tandis que les clichés estivaux révèlent des lumières inondant le paysage, créant des

contrastes saisissants. Les vues aériennes et les photographies terrestres capturent l'essence de ce paysage unique, où la lumière joue un rôle crucial dans la perception de l'espace.

- **Tolla, un Paysage Façonné par l'Eau**

Le lac de Tolla, créé artificiellement dans les années 1930 pour répondre aux besoins croissants en énergie électrique et en eau potable, est un monument paysager unique en Corse. Sa création a toutefois entraîné la disparition des terres les plus fertiles de Tolla, autrefois couvertes de vergers et de jardins potagers. Aujourd'hui, le lac est une source d'attractivité touristique, mais il pose des défis pour concilier l'affluence estivale et la dynamisation de la vie locale. Les initiatives locales, telles que la replantation de variétés fruitières traditionnelles par l'association U Pianonu, visent à revitaliser les traditions agricoles et à dynamiser la vie locale.

- **Paysage Habité vs Versants Sauvages**

Tolla présente une unité villageoise entourée de paysages sauvages, avec une diversité végétale remarquable. Les châtaigneraies anciennes et les bosquets denses de chênes verts dominent le paysage, offrant des couleurs variées selon les saisons. Le village, avec ses formes urbaines resserrées, s'adapte à la pente, et les jardins, vergers et pâtures proches du village témoignent d'un passé rural vivant. Les châtaigneraies, implantées sur le pourtour du village, offrent des teintes d'automne éclatantes, tandis que les vergers et jardins présentent une diversité végétale riche, avec des pommiers, poiriers, figuiers, vignes et cerisiers.

- **Avenir et Enjeux**

Le lac de Tolla est à la fois un atout et une contrainte pour la commune. Sa création a accentué la déprise agricole et l'exode rural, mais il reste une source d'attractivité touristique. Les défis incluent la gestion des risques d'incendie, d'inondation, et la préservation du patrimoine paysager. Les initiatives locales visent à revitaliser les traditions et à dynamiser la vie locale, en mettant en valeur les châtaigneraies et les vergers, et en organisant des événements comme la foire annuelle des pommes et des fruits de l'automne.

2. Patrimoine

- **Secteur de Sensibilité Archéologique**

Le cadre réglementaire concernant le patrimoine archéologique est strict et vise à protéger les éléments historiques susceptibles d'être affectés par des travaux ou des aménagements.

Le territoire de Tolla abrite quatre entités archéologiques dispersées entre les hauts reliefs et le cœur du village. Ces entités témoignent de l'histoire ancienne de la commune et de ses environs. Les communes voisines d'Ocana et de Bastelica possèdent également un grand nombre d'entités archéologiques, soulignant l'importance historique de cette région.

- **Monument Historique**

Bien que Tolla ne possède pas de monument historique classé sur son territoire, le pont génois de Zipitoli, situé sur la commune voisine de Bastelica, est un point d'intérêt notable. Ce pont, classé monument historique, est un élément clé du parcours touristique de la vallée, attirant de nombreux visiteurs intéressés par l'histoire et l'architecture locale.

- **Évaluation Environnementale**

Identification des enjeux : Actuellement, il n'y a pas d'enjeux spécifiques liés aux monuments historiques directement situés à Tolla, mais la préservation du patrimoine archéologique reste une priorité.

- **Maisons et Petits Ouvrages**

La commune de Tolla a bénéficié d'un inventaire du bâti réalisé par l'Université de Corse, qui a permis de localiser et d'identifier les caractéristiques architecturales des maisons datant du 16e siècle à nos jours. Cet inventaire est une ressource précieuse pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, permettant de proposer un règlement adapté à la préservation du patrimoine bâti.

Répartition des maisons : Sur un échantillon de 26 maisons étudiées, 5% datent du 17e siècle, 10% du 18e siècle, 80% du 19e siècle et 5% du 20e siècle.

Matériaux de construction : Toutes les maisons sont construites en granite, avec des toits traditionnellement couverts de tuiles (creuses, plates ou mécaniques).

Volumétrie : Les bâtiments de Tolla sont compacts et de forme géométrique simple, souvent en parallélépipède. Les maisons sont individuelles mais souvent accolées ou regroupées par petits groupes, avec des hauteurs allant de R+2 à R+4.

Façades et ouvertures : Les ouvertures sont modestes, régulièrement réparties et alignées

verticalement. Les menuiseries en bois, souvent avec des volets intérieurs ou des persiennes, conservent des teintes marronnes.

Le village de Tolla présente une unité bâtie remarquable, avec des volumes simples et sobres implantés dans le sens des courbes de niveau, jouant avec le dénivelé sans jamais blesser le site. Les toitures en tuiles rouges, avec des pentes uniformes, contribuent à l'harmonie visuelle du paysage bâti. Cependant, les nouvelles constructions ou les rénovations peuvent dénaturer cette image originelle si elles ne respectent pas les critères architecturaux locaux.

- **Petit Patrimoine**

Le petit patrimoine de Tolla, constitué de fours à pain, séchoirs, bergeries, fontaines et lavoirs, témoigne des us et coutumes de la communauté. Ces éléments, bien que souvent délaissés, sont des repères importants dans le paysage bâti et ses environs. Le PLU et des actions ciblées peuvent valoriser ce patrimoine vernaculaire à des fins culturelles, complétant ainsi les initiatives locales comme le programme « Trésors cachés de Méditerranée ».

- **Patrimoine Religieux, Symbolique et Mémoriel**

Église Paroissiale de San Leonardo
L'église paroissiale de San Leonardo est un édifice de plan allongé, formé d'une nef unique avec une voûte en berceau à lunettes et un chevet plat. Elle abrite quatre tableaux issus du legs du cardinal Fesch, dont la "Vierge à l'enfant" datant de la Renaissance italienne.

Monument aux Morts
Le monument aux morts de Tolla, accessible par quatre marches en granite, est un mur enduit et crépi, surmonté d'une croix. Il comporte des plaques de marbre commémorant les guerres de 14-18, 1939, 1945, ainsi que les conflits d'Indochine et d'Algérie.

Cimetière Communal
Situé entre le lac et le village, le cimetière communal est entouré d'un mur d'enceinte et d'une clôture sobre. Il est localisé dans une ancienne zone de jardins et vergers, témoignant de l'histoire agricole de la commune.

Chapelles Familiales
Les chapelles familiales, bien que peu nombreuses, sont des repères importants dans le paysage de Tolla. Elles constituent des éléments identitaires forts des villages corses, marquant le paysage de leur présence imposante et historique.

- **Tendances et Orientations**

Les villages comme Tolla sont appréciés pour la qualité architecturale de leurs constructions, mais les besoins modernes en confort (isolation, chauffage, toilettes) entraînent souvent des rénovations qui peuvent dégrader le patrimoine bâti. Cette dégradation, souvent progressive et irréversible, est un défi majeur pour la préservation du paysage bâti traditionnel.

Le PLU doit établir un cadre réglementaire strict pour éviter les déboires architecturaux et maintenir l'harmonie d'ensemble du paysage bâti. Il est crucial d'identifier les éléments à conserver, de proposer des réponses adaptées aux besoins modernes tout en respectant l'architecture traditionnelle, et de sensibiliser les habitants et les professionnels du bâtiment aux enjeux patrimoniaux. Des fiches conseils, comme celles établies par l'UDAP Corse, peuvent guider les projets de rénovation et de construction.

IV. OCCUPATION DES SOLS ET ANALYSE URBAINE

1. Historique du développement communal

Tolla a vu son territoire se transformer en perdant le fond de vallée fertile à une période de forte déprise rurale. Le barrage a été appréhendé comme un simple outil hydraulique puis comme un support du cadre de vie et de loisirs. Il a modifié la perception de ce territoire devenu unique en son genre puisqu'en Corse aucun village ne bénéficie d'une telle proximité d'un plan d'eau. Ce lien est au cœur des problématiques de développement.

2. .Caractérisation de l'espace bâti

Les formes urbaines permettent de déterminer les entités bâties à partir desquelles le projet urbain peut envisager des extensions si elles se justifient au regard des besoins identifiés.
Une forme urbaine au sens géographique est un espace bâti incluant les voiries, les espaces libres de jardins, espaces verts qui donnent et qui sont en cohérence avec l'entité bâtie.

La destination finale de ces espaces est justifiée et déterminée par le projet de PLU. La loi « Montagne » dispose, dans le code de l'urbanisme, que l'extension de l'urbanisation doit se réaliser :
- en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes.

- en discontinuité sous la forme d'un STECAL ou d'un groupement nouveau intégré à l'environnement

En présence du lac de Tolla des dispositions supplémentaires sont à considérer

Le régime général de l'urbanisation prévoit la possibilité de densifier les espaces urbanisés et de les étendre dès lors qu'ils sont considérés comme des « groupements de constructions ».

L'identification des formes urbaines est la première étape d'étude.

Une fois les formes urbaines identifiées, le projet doit d'abord étudier la capacité de densification, intensification des formes urbaines avant même d'envisager une extension spatiale de l'urbanisation. La capacité de densification est issue des surfaces résiduelles existantes dans la limite de la forme urbaine.

3. caracteristiques de tolla

Tolla est un lieu de vie avec un habitat compact, organisé le long des voies qui suivent parfaitement les courbes de niveau. Le dénivelé impose une organisation étagée de l'habitat, interconnecté par des ruelles et des passages en escalier. La volumétrie des bâtiments à plusieurs étages compense les effets de la pente. Le cœur du village, autour de l'église et de la mairie, présente une densité plus élevée.

L'espace public est très présent et intégré à l'organisation du bâti, parfois se confondant avec l'espace privé dans les quartiers denses. Il est principalement composé d'espaces de circulation : voirie principale et ruelles. Le parvis de l'église et la cour de la mairie sont les principaux lieux de rencontre du village, bien entretenus par la commune. Il serait souhaitable d'harmoniser l'ensemble des espaces publics avec les mêmes matériaux et techniques pour renforcer l'harmonie et les ambiances du lieu.

Le bâti est caractérisé par une diversité de volumes et de hauteurs de constructions, allant de R+1 à R+3. Les maisons individuelles groupées et mitoyennes dominent, avec un petit parcellaire souvent équivalent à l'emprise au sol de la construction, soit un taux d'occupation élevé de plus de 80%. En périphérie, les parcelles s'agrandissent, accueillant des constructions plus imposantes et non mitoyennes, avec un taux d'occupation inférieur à 50%. On observe une certaine dé-densification en périphérie, qui n'est pas uniquement récente.

Les toitures, à une ou deux pentes, jouent un rôle prépondérant dans la composition urbaine, renforçant l'unité du bâti dans le site. Le style architectural est globalement homogène, assurant une cohérence du paysage bâti et des ambiances. Cependant, quelques constructions se détachent du fait de leur ancienneté ou de leur style original. L'habitat plus contemporain occupe le rivage et la périphérie du village, là où des parcelles sont disponibles. L'habitat existant est globalement en bon état, avec peu de ruines ou de constructions vacantes et dégradées.

Le village constitue donc l'unique lieu de vie de la commune dans lequel se déroule l'ensemble des événements cultuels, culturels et sociaux.
Des vestiges d'une vie communautaire persiste avec les quelques fours et lavoirs.
Le cimetière est excentré vers le bas du village.

Les fonctions économiques sont présentes par le biais de l'épicerie associative qui connaît un vif succès. Des activités saisonnières sont également présentes et animent la vie locale notamment en été.

4. la capacite de densification

Le village présente une densité forte et une topographie très contraignante. Le morcellement foncier est très marqué dans le village alors qu'il offre des parcelles plus importantes en périphérie notamment dans le secteur du cimetière et du barrage lorsque par le passé ces terrains n'ont pas constitué des jardins de cultures vivrières.

L'emplacement de ces parcelles permet le respect de la continuité urbaine. Des raisons singulières ont maintenu celles-ci dans un état non bâti.
La difficulté d'accès pour certaines et la faible surface sont certainement des facteurs rédhibitoires alors que le modèle d'habitat actuel est en quête de parcelle plus vaste.

5. Evolution de l'espace urbanisé et artificialisation des sols

- **Rythmes de Consommation et Nature de la Consommation**

Le PLU de Tolla vise à répondre aux dispositions de lutte contre la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il évalue l'état des lieux et la consommation foncière de la période 2011-2021 pour trouver des réponses à une réduction de ce rythme de consommation s'il s'avère disproportionné aux besoins.

La gestion économe de l'espace consiste à équilibrer les besoins fonciers nécessaires aux activités humaines (logements, agriculture, loisirs, activités commerciales, équipements

publics) et les besoins pour maintenir les fonctions écologiques des espaces naturels (continuité écologique, ruissellement, climat local, ressources diverses).

À Tolla, le potentiel de densification est identifié dans quelques logements vacants ou ruines que la mairie tente de récupérer petit à petit.

- **Demandes d'Autorisation d'Urbanisme et Consommation d'Espace entre 2011-2021**

La commune de Tolla a connu une consommation foncière très limitée au cours de la période de référence 2011-2021. Le Portail national de l'artificialisation des sols retient une consommation d'environ 0,2 ha sur cette période.

Cette faible consommation s'explique notamment par le nombre limité d'autorisations d'urbanisme délivrées et par le faible dynamisme de la construction. Cette donnée constitue la référence utilisée pour apprécier, dans la partie II du rapport de présentation, la trajectoire de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers du projet de PLU.

- **Potentiel du Foncier Communal**

La commune possède un vaste domaine foncier d'environ 400 ha, principalement en zone de montagne. Au sein du village, la commune est également propriétaire de petites parcelles et de bâtiments. Ce patrimoine est renforcé progressivement grâce à l'application du Droit de Préemption Urbain (DPU).

6. Aperçu du PLU en Vigueur et Effets

- **Principales Orientations du PLU**

- Repenser et aménager la place de l'église comme centre de vie du village.
- Créer un maillage de ruelles et de venelles pour rattacher les quartiers à la vie sociale de la communauté.
- Créer une maison de la chasse et de pêche, ainsi qu'une maison des associations.
- Créer des conditions favorables à l'installation de commerces et de prestataires de services.
- Aménagement d'un héliport.

Évaluation Environnementale

- **Village** : Préserver l'identité architecturale et paysagère du village dans le site.
- **Lac** : Affirmer les ambiances intimes du lac et de ses abords par des traitements paysagers adaptés ; valoriser le bâtiment communal.
- **Espace intermédiaire RD/lac** : Requalifier les accès, le parking, pour assurer le lien visuel et fonctionnel entre le lac et le village.
- **Renforcer le lien entre village et lac** : Au sens général, renforcer l'interconnexion entre les espaces naturels et urbains.

III. Population, Démographie et Logement

1. Population

- **Contexte Régional**

La Corse, en raison de son insularité, présente des dynamiques démographiques variées. Les grandes villes et leurs périphéries sont les plus dynamiques, avec une croissance démographique significative. Les villages périphériques des pôles de services et d'emplois sont attractifs pour ceux cherchant un cadre de vie hors des centres-villes. Les zones urbaines montrent un phénomène d'étalement de l'habitat, avec une croissance plus forte dans les communes moins denses. Les pôles de densité intermédiaire ont une croissance moindre.
Les communes isolées de plus de 1 000 habitants croissent plus que la moyenne régionale, tandis que les petites communes de moins de 250 habitants perdent des résidents en raison d'un solde naturel négatif.
Projections : D'ici 2050, la Corse pourrait atteindre 385 500 habitants, avec une croissance portée par les échanges migratoires et un vieillissement marqué de la population.

- **Contexte Local**

Population Totale : Tolla compte 123 habitants en 2018, avec une hausse annuelle de +2,4% grâce aux nouvelles arrivées. La natalité est stable, et la mortalité baisse.
Densité : La densité de population est très faible à 4,8 hab/km², bien inférieure à la moyenne intercommunale.
Évolution : Le village a perdu des habitants dans les années passées en raison de la déprise rurale, mais observe un retour des populations cherchant un cadre de vie proche des centres urbains.

2. Logements

- **Contexte Supra-Communal**

En 2018, la Corse comptait 252 644 logements, avec 59,4% de résidences principales et 37,6% de résidences secondaires. Le parc de logements a augmenté de +21,1% depuis 2008, avec une progression plus rapide des résidences secondaires.
La croissance démographique est inégale, favorisant les zones urbaines et littorales. La ruralité est exposée différemment en fonction des contraintes locales.

- **Parc Immobilier et Évolution de la Demande à Tolla**

Tolla compte 215 logements en 2018, avec une augmentation de 5 logements depuis 2011. Cette évolution concerne principalement les mutations du parc existant.

35,2% des logements sont des résidences principales, et 64,8% sont des résidences secondaires. Le déséquilibre persiste en raison de la faible offre de logements et de terrains constructibles.
76% du parc de logements est antérieur à 1991, avec de nombreux chantiers de rénovation observés. Plusieurs ruines et constructions vacantes sont présentes.

La commune dispose de plusieurs logements communaux mis en location, ainsi que des HLM. Une politique de préemption urbaine est en place pour accroître ce parc.

3. Demandes d'Urbanisme

Les demandes d'autorisations sont très faibles à Tolla, avec seulement 3 maisons individuelles construites entre 2017 et 2021.

La commune a des projets de logements principaux en cours pour des nouveaux habitants.

4. Politique d'Acquisition de la Commune

La commune a instauré le Droit de Préemption Urbain (DPU) pour acquérir des biens fonciers et immobiliers. Quelques acquisitions ont été réalisées, mais le marché foncier et immobilier est actuellement bloqué.
Aucun bien n'est en vente en avril 2022, limitant les installations de nouveaux ménages.

5. Caractéristiques des Occupants

La part des propriétaires occupants est de 57,7%, avec une baisse de 6,4 points en 5 ans en faveur des locataires. Les propriétaires sont installés depuis plus de 25 ans en moyenne, tandis que les locataires occupent leur logement depuis 8 ans en moyenne.

6. Caractéristiques des Logements

Les logements de Tolla ont en moyenne 3 pièces, avec une adaptation de la taille des logements à la structure des ménages. Les résidences secondaires familiales sont régulièrement occupées par leurs propriétaires, limitant leur mise sur le marché locatif.

IV.Économie, Marché du Travail et Services à la Population

1. Économie et Marché du Travail

- **Tendances Régionales et du Bassin de Vie Ajaccien**

La population active des 15-64 ans a augmenté de 1,9% entre 2013 et 2018. Le PIB par habitant est inférieur de 8% à la moyenne nationale. Le taux de chômage est proche du niveau national à 8%.
L'emploi tertiaire (commerces, services, administration publique) domine, représentant 78% des emplois. Le BTP est particulièrement développé. Les secteurs industriel et agricole stagnent.
Les petits établissements dominent, avec 72% sans salariés et 96% avec moins de dix salariés. Il existe un problème de transmission des entreprises.
La Corse est structurée en neuf bassins de vie, avec deux bassins urbains (Ajaccio et Bastia) et sept ruraux. Le bassin de vie d'Ajaccio couvre une large zone géographique et concentre 30% de la population corse.

- **Tendances à Tolla**

En 2019, 72,5% des habitants de 15 à 64 ans sont actifs, avec 65% ayant un emploi. Les emplois salariés prédominent (73,6%) et sont souvent localisés hors de la commune.

L'économie locale est tournée vers les services, notamment le commerce. Deux entreprises ont été créées en 2021 dans les secteurs de la restauration et du commerce.

La Corse est la région la plus touchée par la pauvreté monétaire. Le revenu médian des ménages à Tolla est similaire à la moyenne régionale mais inférieur à celui de l'intercommunalité.

Tolla est connue pour son lac et ses activités estivales (aviron, escalade, randonnées). La boucle autour du lac offre un circuit adapté aux familles. La commune dispose d'une faible

capacité d'accueil, avec une douzaine de gîtes en location et aucun hôtel ou camping. Le lac est le principal atout touristique. D'autres activités sportives et de bien-être pourraient étendre la saison touristique.

- **Agriculture**

Les petites exploitations dominent, avec une prépondérance de l'élevage et des surfaces en herbe. La châtaigne est une production à forte valeur ajoutée mais peu valorisée.

Tolla a un faible potentiel de développement agricole. L'élevage porcin et caprin est une option fiable. La pomme reinette de Tolla est réputée mais peu développée économiquement.

Les espaces agricoles sont limités et morcelés. L'AFP de Tolla vise à conforter les exploitations existantes et en installer de nouvelles.

2. Équipements publics et services

- La mairie abrite également un service de la poste et Services administratifs : des logements locatifs.
- **Santé :** Aucun établissement de santé à Tolla. Les services médicaux les plus proches sont à Bastelicaccia et Ajaccio.
- **Établissements scolaires :** Les enfants de Tolla dépendent des établissements de la vallée et d'Ajaccio.
- **Équipements sportifs :** Le lac est le principal support d'activités nautiques. La commune organise des animations autour de la pêche et des randonnées.
- **Vie culturelle :** Les habitants dépendent de l'offre culturelle d'Ajaccio, mais le village organise des événements ponctuels autour de la culture et des arts.

V. Accessibilité et modes de transports

1. Réseaux routiers

La RD3, axe structurant de la vallée
La RD3 relie les villages de la vallée à la plaine et forme une boucle avec la RD27. Elle traverse Ocana et Tolla, avec des portions étroites et des virages en épingles, rendant la circulation des autocars et poids lourds difficile.

La route a été élargie au col de Mercuju il y a moins de 10 ans. La traversée du village est sécurisée par la réduction naturelle de la vitesse due à l'étroitesse de la voie.

La RD3 offre de jolis points de vue, justifiant son rôle de circuit de découverte de la vallée.

Routes locales
Le relief de la commune limite la desserte. En plus de la RD3, il existe une route de contournement du village, une route d'accès au lac et à la base nautique, et une route du cimetière qui se poursuit en piste agricole.

Le village est bien maillé, avec une route amont qui boucle avec la RD3, désenclavant des constructions et facilitant l'accès aux terrains agricoles.

2. Stationnement

Les voies et rues servent principalement de stationnement, avec des aménagements aux abords de l'église et à l'entrée de la descente vers le lac. La commune envisage d'aménager une aire de stationnement supplémentaire.

Un stationnement dédié au lac est situé au niveau du lavoir, avec une capacité d'environ 60 places.

- **Transports en commun**

La commune ne dispose d'aucun transport en commun. Les habitants dépendent du véhicule individuel, avec 84,6% des ménages possédant au moins une voiture. Le covoiturage et la solidarité réduisent l'isolement des personnes âgées.

3. Communications numériques

Le déploiement des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique est un enjeu économique et d'égalité de traitement des citoyens. La couverture nationale haut débit par l'ADSL utilise le réseau téléphonique cuivre, mais présente des inégalités territoriales.

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse vise à généraliser le déploiement du FTTH (fibre optique à l'abonné) sur le territoire d'ici 2030, avec des phases spécifiques pour les zones rurales et l'habitat isolé.

Renforcer le réseau haut débit pour améliorer l'accessibilité et accroître les opportunités de développement économique.

VI. Niveaux d'équipements publics

1. Ressources et réseaux d'eau public

- **Ressource et arrêtés de prélèvement**

Des arrêtés préfectoraux ont déclaré d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau aux sources de Pantanaccia, Aja Imbartolu Suprana et Suttana, Bucciardini, Monacu, et Carglione pour l'alimentation de Tolla, instaurant des périmètres de protection et autorisant l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine.

- **État des lieux des réseaux et équipements**

Le village dispose de plusieurs captages (Pantanaccia, Bucciardoni, Monacu, Aja Imbartuli Suprana et Suttana) et d'un réservoir de 150 m³. À Capravena, il y a un captage à Caraglione et un réservoir de 20 m³.
Les périmètres de protection ont été instaurés en 2008 et figurent dans les annexes sanitaires.
Le barrage de Tolla fournit la quasi-totalité de l'eau potable pour la CAPA et le SIVOM de la Rive Sud. Une convention tripartite entre EDF, l'OEHC, et la Ville d'Ajaccio régit la mise à disposition de l'eau.
Les captages sont en bon état et pérennes, avec des débits variant de 5 à 50 m³ par jour selon les sources. Aucune réduction de la ressource n'a été constatée en 2022.

- **Adduction en eau potable**

Les réservoirs ont été rénovés en 2009. Le réseau d'adduction est gravitaire, avec des compteurs individuels et un traitement UV de l'eau. En 2022, il y a 179 abonnés. Des travaux ont été effectués en 2009 sur les regards, la robinetterie, et la protection des canalisations.

- **Qualité et consommation**

L'eau est apte à la consommation humaine tant au village qu'à Capravena.: Un compteur général installé en 2021 permet de mesurer la consommation totale, qui est de 17 551 m³ par an.

2. Gestion des eaux usées

- **Zonage d'assainissement**

Le village est couvert par un assainissement collectif, tandis que Capravena est en assainissement individuel.

La station de traitement des eaux usées (STEP) a une capacité de 650 EH et utilise des roseaux plantés. Elle est conforme en équipement et en performance.

Cinq dispositifs autonomes sont recensés à Capravena et au col du Mercuju, sans dysfonctionnement observé.

3. Réseaux

- **Production électrique**

La production hydroélectrique représente 60% de l'énergie renouvelable en Corse. Le barrage de Tolla est essentiel pour la sûreté du réseau électrique.
Le territoire n'est pas propice à d'autres sources de production (solaire ou éolien), mais des installations solaires individuelles peuvent être envisagées.

- **Réseau électricité**

Le réseau haute tension démarre à Ocana et dessert la haute vallée. Le réseau de moyenne et basse tension couvre l'ensemble des lieux bâtis, avec des postes utilisés entre 0 et 50% pour la partie centrale du village.

- **Téléphonie**

La commune bénéficie de la proximité d'un relais de téléphonie couvrant la moyenne vallée du Prunelli.

I. CONTEXTE GENERAL

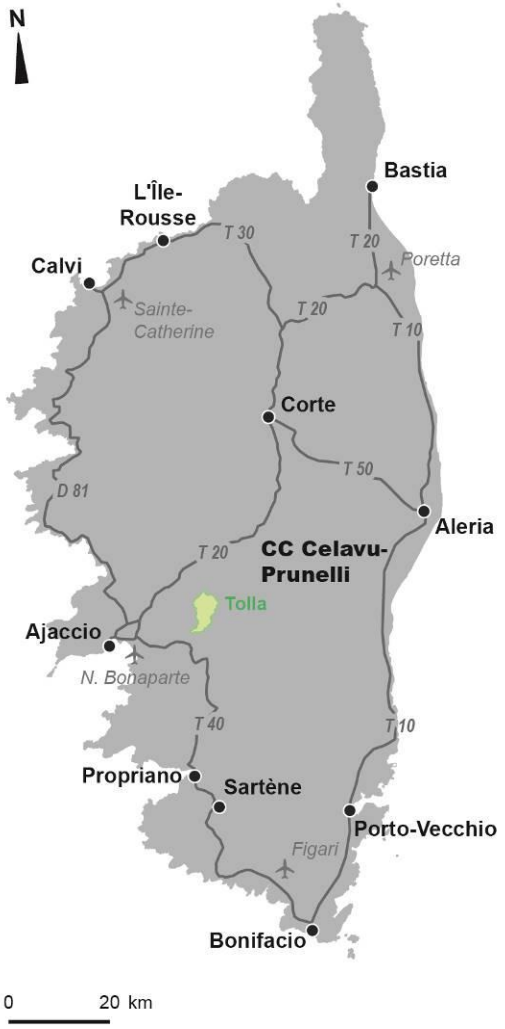
I. Site et situation

1. LE SITE

Tolla est une commune située en Corse-du-Sud, dans l'arrondissement d'Ajaccio et le canton de Gravona-Prunelli. Le territoire communal d'une superficie de 25,50 km² occupe la moyenne vallée du Prunelli.

L'altitude sur le territoire varie de 350 mètres dans les gorges du Prunelli dans les environs du barrage d'Ocana à l'ouest du territoire, jusqu'à 1507 mètres d'altitude à Castellu di Petra Mala, en ligne de crêtes nord.

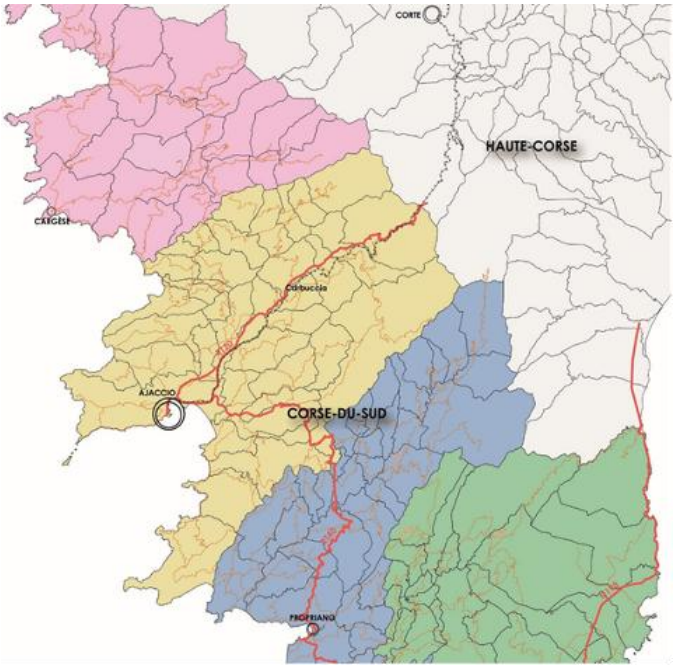
Le village de Tolla est situé à 600-630 mètres d'altitude à flanc de versant et domine le lac éponyme. Le restant du territoire est composé de vastes zones naturelles généralement boisées au relief contraignant. La RD3 traverse la vallée et assure le lien entre aval et amont de la vallée du Prunelli.



2. LA SITUATION

Tolla appartient au bassin de vie d'Ajaccio et demeure sous l'influence de la capitale et de la Rive Sud en termes d'emplois et d'accès aux commerces et services. Contrairement à l'ensemble des communes de la moyenne vallée de la Gravona qui sont qualifiées de périurbaines ou de rurbaine, Tolla a conservé un profil rural marqué. La géographie de la vallée du Prunelli et la configuration du réseau routier sont moins favorables à certaines dynamiques observées par ailleurs en matière d'urbanisme notamment.

Le territoire communal est limitrophe, au nord, des communes Cuttoli-Corticchiato, Peri, Bastelica et Ocana.

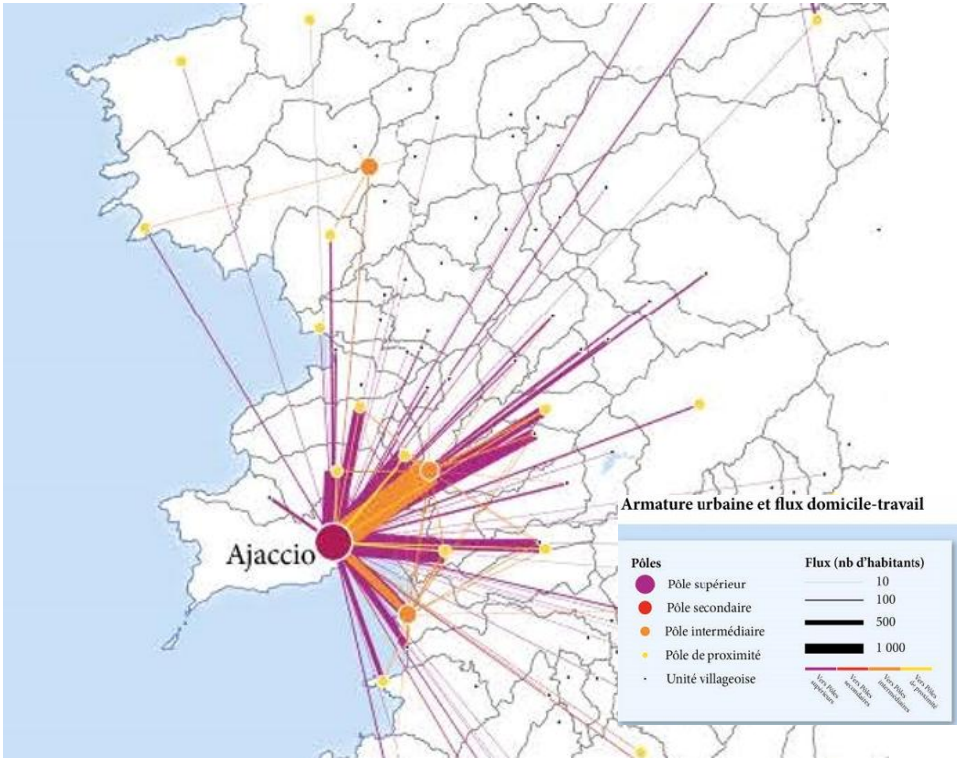


3. L'ACCESSIBILITE

Le village est traversé par la RD3 unique axe de communication qui traverse la vallée rive droite. Bastelica et le haut de la vallée sont accessibles par la RD27 au départ de Cauro. Aussi, il est possible d'atteindre Tolla parce celle-ci également, ce qui constitue une boucle d'intérêt touristique par ailleurs pour découvrir la vallée.

Tolla est accessible en 40 minutes depuis Ajaccio pour 32 km et depuis Porticcio pour 29 km.

Si en termes de temps, la commune se situe dans un créneau identique que celui de Bocognano vis-à-vis d'Ajaccio, les caractéristiques de la route dans cette vallée encaissée, restreignent la bonne accessibilité du territoire.



II. Contexte supracommunal

1. RAPPEL DE LA LOI MONTAGNE

Le régime particulier des lois n°85–30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne dite « loi Montagne» est né de l'excès de la politique de développement touristique des années soixante–dix qui a donné lieu a des conséquences dommageables tant pour l'agriculture que pour l'environnement.

La loi Montagne acte II date du 28 décembre 2016 : Loi de modernisation de développement et de protection des territoires de montagne. Elle a eu pour but de faire entrer les territoires de montagne dans la modernité tout en intégrant ses enjeux et problématiques propres.

« De la saisonnalité à la santé, en passant par l'école, les zones blanches de la téléphonie mobile ou l'énergie, cette nouvelle loi dessine les contours d'une montagne à vivre qui protège son patrimoine exceptionnel mais ne renonce à rien » (Extrait ANEM)

Ces lois ont valeur de loi d'aménagement au sens de l´article L 111–1–1 du code de l'urbanisme. Il en découle que les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales doivent être compatibles avec leurs dispositions. De plus, elles sont directement opposables aux autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

Un examen du texte permet de constater que les dispositions de la loi Montagne répondent essentiellement à un objectif de protection.

Un certain nombre d'élus ont contesté cet aspect essentiellement protecteur de la loi, qui selon eux conduisait à une désertification des communes rurales.

La réelle difficulté réside dans la recherche d'un équilibre entre les objectifs de préservation des territoires et de développement durable des communes rurales.

1.1 Intérêt

Le régime particulier des lois n°85–30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne dite « loi Montagne » est né de l'excès de la politique de développement touristique des années soixante–dix qui a donné lieu a des conséquences dommageables tant pour l'agriculture que pour l'environnement.

Ces lois ont valeur de loi d'aménagement au sens de l'article L 111–1–1 du code de l'urbanisme.

Il en découle que les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales doivent être compatibles avec leurs dispositions. De plus, elles sont directement opposables aux autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

Un examen du texte permet de constater que les dispositions de la loi Montagne répond essentiellement à un objectif de protection.

Un certain nombre d'élus ont contesté cet aspect essentiellement protecteur de la loi, qui selon eux conduisait à une désertification des communes rurales.

La réelle difficulté réside dans la recherche d'un équilibre entre les objectifs de préservation des territoires et de développement durable des communes rurales.

1.2 Définition des zones

Les zones de montagnes sont définies par arrêté ministériel du 6 septembre 1985. Elles répondent à des caractéristiques précises à savoir l'altitude, un climat rigoureux et de fortes pentes qui interdisent ou rendent plus onéreuse la mécanisation agricole.

1.3 Objectifs

- Faciliter l'exercice de nouvelles responsabilités par les collectivités et les organisations montagnardes dans la définition et la mise en œuvre de la politique de la montagne et des politiques de massifs.
- Engager l'économie de la montagne dans des politiques de qualité, de maîtrise de filière, de développement de la valeur ajoutée et rechercher toutes les possibilités de diversification.
- Participer à la protection des espaces naturels et des paysages et promouvoir le patrimoine culturel ainsi que la réhabilitation du bâti existant.
- Assurer une meilleure maîtrise de la gestion et de l'utilisation de l'espace montagnard par les populations et collectivités de montagne.
- Réévaluer le niveau des services en montagne, assurer leur pérennité et leur proximité par une généralisation de la contractualisation des obligations.

1.4 Principes

La protection des territoires des communes rurales (comme des communes littorales) vise essentiellement à éviter une dispersion de l'habitat.

- Le principe d'urbanisation en continuité ou hameaux intégrés : l'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et les villages existants, soit en hameaux nouveaux. Le PADDUC pose pour principe qu'un document d'urbanisme d'une commune soumis à la loi « Montagne » qui entend étendre l'urbanisation, doit au préalable identifier distinctement ces entités urbaines.
- Le principe de préservation des espaces remarquables : la loi montagne contient des dispositions en vue de protéger les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard.
- Le principe de préservation des zones agricoles : la loi montagne contient une disposition visant au « maintien des activités agricoles, pastorales et forestières ». Le but est clairement de protéger les zones agricoles contre l'urbanisation et plus particulièrement l'urbanisation diffuse.
- La protection et valorisation des espaces forestiers

La loi montagne a été appliquée à l'échelle du PADDUC qui en précise parfois les concepts et les modalités d'application.



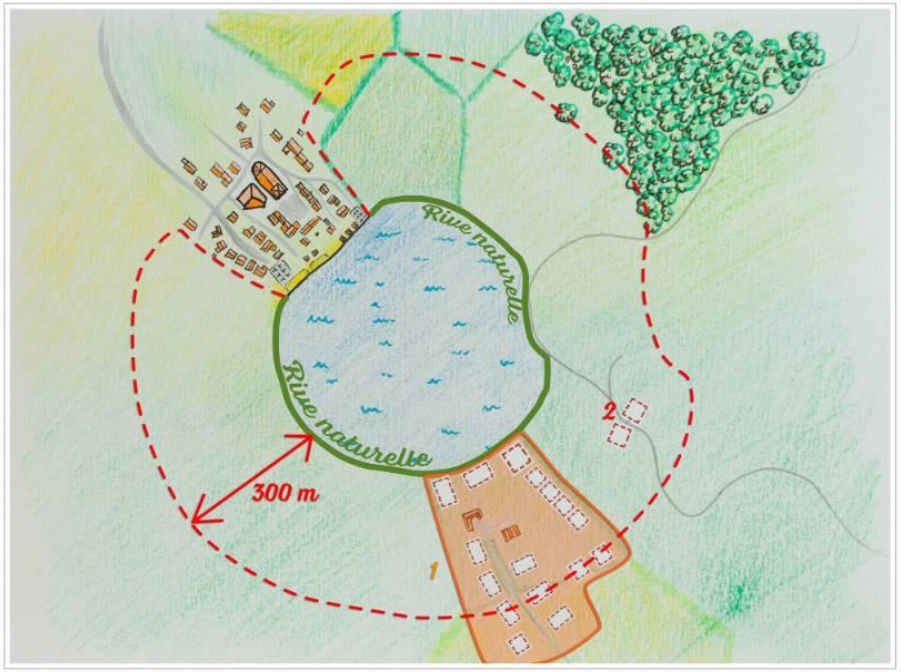
Tolla et son lac dans la vallée du Prunelli
(source Site web Communauté de Communes de Celavo- Prunelli)

Le développement urbain suit quant à lui des principes ponctués de quelques exceptions. Ainsi, **la continuité urbaine instaure le cadre général** de l'évolution de l'urbanisme sur les territoires concernés. Le PADDUC a précisé les critères des formes urbaines et décrit les modalités d'application dans son livret réglementaire.

2. RAPPEL DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUTOUR DU LAC DE TOLLA –

L'article L. 122-12 du code de l'urbanisme prévoit que **les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares sont protégées sur une distance de trois cents mètres à compter de la rive**. À l'exception de ce qui est autorisé par l'article L. 122-13, toutes constructions, installations et routes nouvelles ainsi que toute extraction et tout affouillement y sont interdits, que le plan d'eau soit situé totalement ou partiellement en zone de montagne.

Schéma n°3 : commune dotée d'un PLU



Projets de constructions n°1 :

Ces projets peuvent être autorisés au titre de l'article L. 122-14.1° qui permet à un PLU de délimiter des secteurs où des constructions ou aménagements peuvent être admis après une étude de discontinuité prévue au premier alinéa de l'article L. 122-7.[6]

Projets de constructions n°2 :

Ce projet est situé à moins de 300 mètres de la rive naturelle d'un lac de moins de 1000 ha, il doit donc faire partie de la liste des constructions autorisées à l'article L.122-13 et être autorisé au titre des règles applicables aux plans locaux d'urbanisme.

Source : Fiche technique urbanisme et montagne – Ministère de la cohésion des territoires. 2018

Dans la bande de 300 mètres mentionnée à l'article L. 122-12, ne peuvent être autorisés que :

- Des bâtiments à usage agricole, pastoral ou forestier ;
- Des refuges et gîtes d'étapes ouverts au public pour la promenade et la randonnée ;
- Des aires naturelles de camping ;
- Un équipement culturel dont l'objet est directement lié au caractère lacustre des lieux ;
- Des installations à caractère scientifique si aucune autre implantation n'est possible ;
- Des équipements d'accueil et de sécurité nécessaires à la pratique de la baignade, des sports nautiques, de la promenade ou de la randonnée ;
- Des projets visés au 1° de l'article L. 111-4.

3. LE PADDUC

3.1 Le plan Montagne du PADDUC (annexe 2)

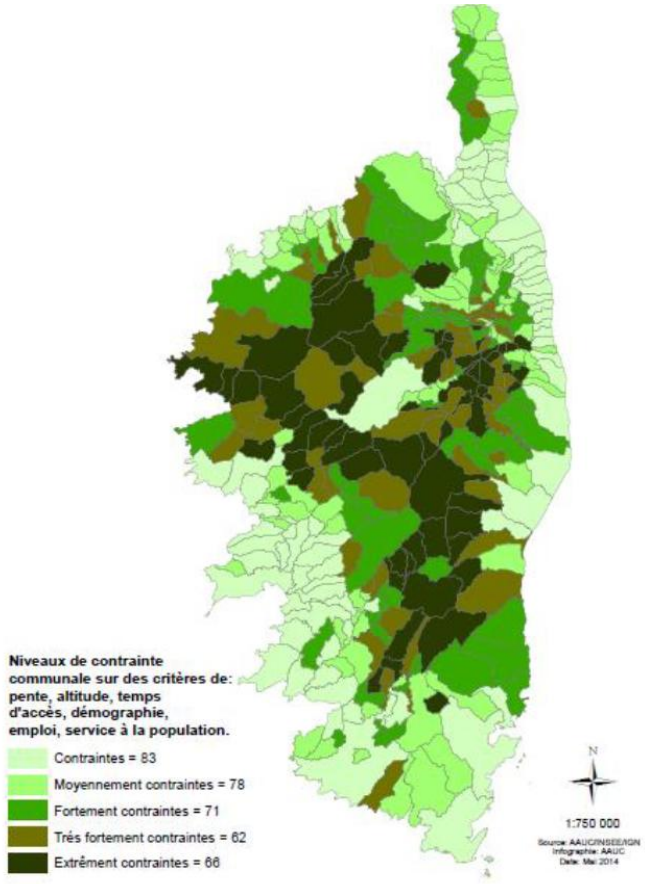
Le PADDUC a mis en avant un Plan Montagne dans le but de mettre en exergue une des caractéristiques fortes de l'île à enjeux multiples. Cet espace a fondé une culture et une société avant d'être délaissé au bénéficie de la frange littorale. La faiblesse démographique questionne lourdement la gestion durable de ce territoire. En effet, elle induit des effets sur les aspects économiques, environnementaux, patrimoniaux qui s'accentuent par ailleurs du fait de l'affaiblissement du niveau de services et d'un maillage peu favorable.

Le Plan Montagne soutient **une démarche de rééquilibrage littoral-montagne** à travers des politiques d'appui à l'emploi, à la réactivation d'un tissu économique spécifique à ce milieu. Il prend en compte également les enjeux patrimoniaux et d'urbanisation. L'attractivité de la montagne comme lieu de vie demande une vision partagée de l'ensemble des acteurs. L'intercommunalité est un des échelons d'intervention ; le SCOT se présente ici comme un des relais méthodologiques pour concrétiser des actions sur le terrain.

3.2 Les niveaux de contraintes et les enjeux des communes de montagne

Le plan montagne s'est attardé à caractériser les communes rurales pour mieux cibler les besoins et accompagner la mise en place des stratégies de reconquêtes des territoires de montagne. Ainsi, à partir de critères économique, géographiques… les communes ont été classées suivant des niveaux de contraintes. **Tolla est ainsi classifiée parmi 62 communes les**

plus très contraintes alors qu'Ocana bénéficie d'un profil bien plus favorable ainsi que Bastelicaccia. Le niveau de population, de services et la fragilité de son économie expliquent ce classement tout comme les conditions d'accessibilité.



Suite à l'analyse croisée de ces indicateurs communaux, voici l'un des portraits de la Corse qui peut être brossé.[4] La combinaison des six critères explicités précédemment permet d'appréhender une des représentations possibles des contraintes subies par les communes, concernant le maillage social et territorial.

Il y a donc, selon les critères choisis, cinq grands ensembles territoriaux :

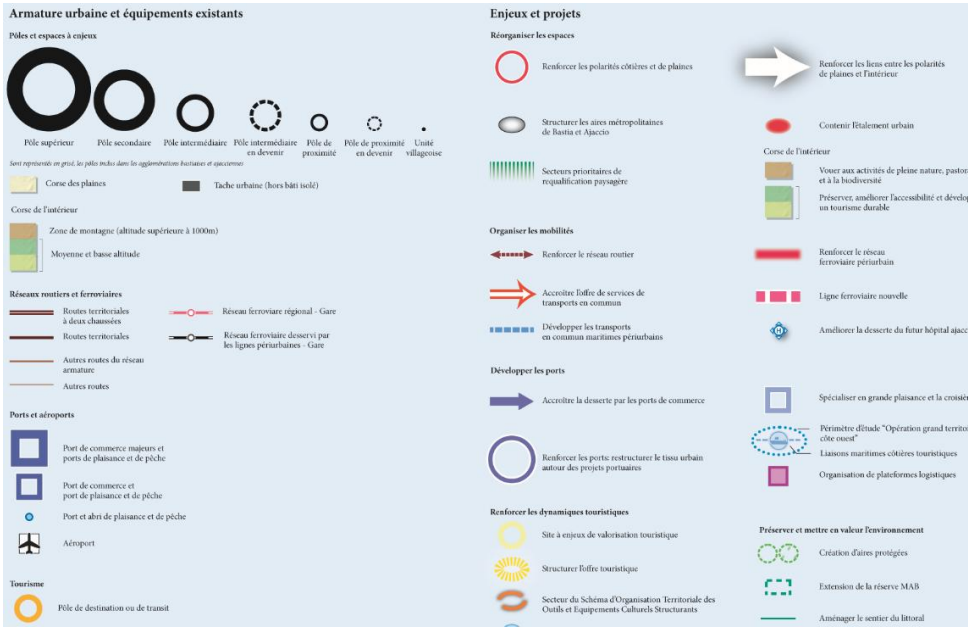
- **66 communes extrêmement contraintes,** les moins peuplées qui rassemblent à peine 2,3 % de la population insulaire sur un peu plus d'un cinquième du territoire. Elles sont les communes qui cumulent le plus de contraintes géographiques ainsi que le niveau de service à la population le plus faible.
- **62 communes très fortement contraintes**, qui rassemblent 3 % de la population sur 15 % de la superficie du territoire. Le niveau de service à la population est toujours très faible.
- **71 communes fortement contraintes**, qui réunissent un peu moins de 6 % des habitants sur un peu moins d'un cinquième du territoire;
- **78 communes moyennement contraintes** avec plus de 8 % des habitants sur 16 % du territoire ;

Extrait « Plan Montagne – Annexe 2 – PADDUC »

3.3 Les grands axes du PADDUC

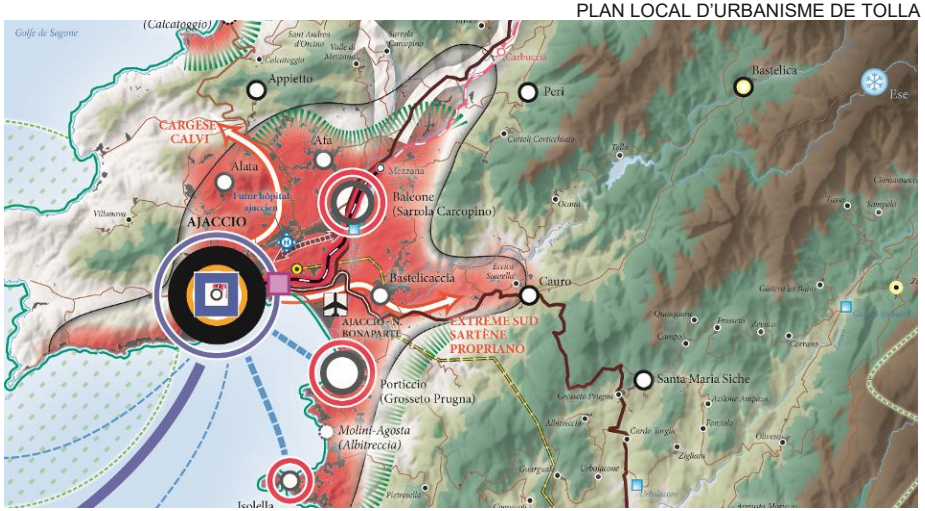
Le PADDUC, approuvé en octobre 2015 et modifié en novembre 2020 fixe les orientations de développement de la Corse sur le long terme. Il établit des préconisations sûres :

- La localisation des grandes infrastructures et des grands équipements
- Les objectifs régionaux de développement économique agricole, social, culturel et touristique de l'île et ceux relatifs à la préservation de l'environnement ;
- Les grandes orientations pour l'aménagement de l'espace, des transports dans une approche multimodale et de valorisation des ressources énergétiques ;
- La liste des espaces terrestres et marins, des sites et paysages remarquables, le patrimoine naturel, culturel du littoral et pour le maintien des équilibres biologiques.



Le plan local d'urbanisme de Tolla devra être compatible avec ce document régional.

La carte « Projet de Territoire » du PADDUC, ci-dessous, identifie Tolla comme une **unité villageoise** à l'instar d'Ocana ; Bastelica est quant à elle désignée comme un pôle de proximité ayant des enjeux touristiques (Station d'ESE notamment).



Extrait « Cartes du PADDUC approuvé 2015 »

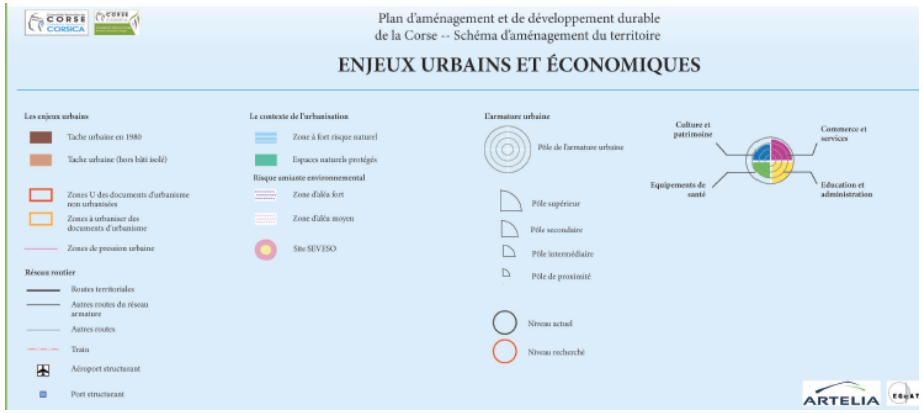
La carte des « Enjeux urbains et économiques » met en évidence la hiérarchisation des villes et villages selon leur niveau d'équipement.

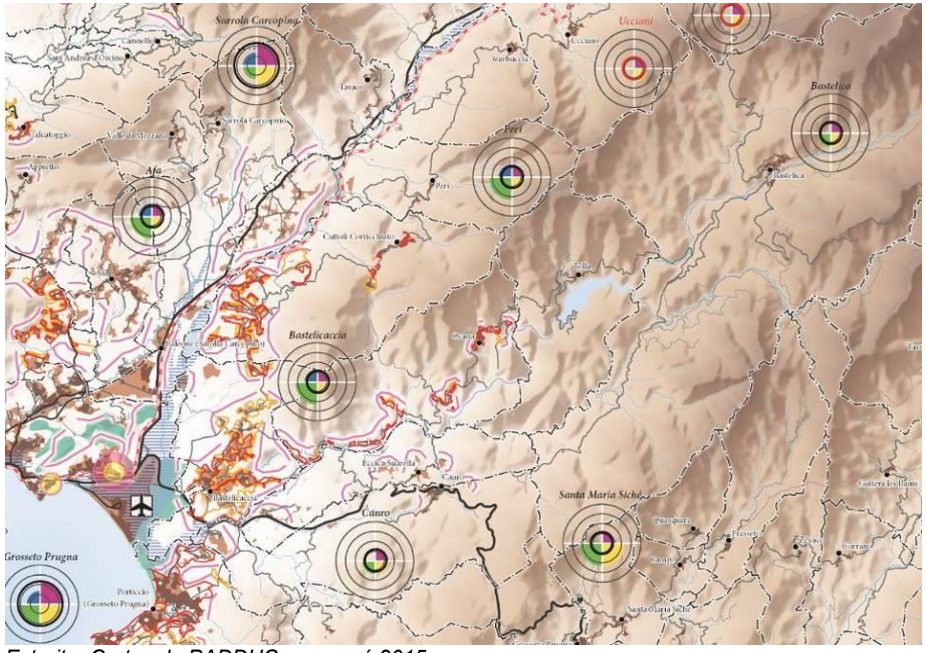
Tolla est identifiée comme une **unité villageoise** qui n'endosse aucune des 4 fonctions principales :

- Commerces et services,
- Équipements de santé,
- Éducation et administration,
- Culture et patrimoine.

Le village a une aire d'influence restreinte à son propre territoire et dépend de la basse vallée.

Les autres fonctions que sont la culture, le patrimoine, et les équipements de santé sont concentrées dans les pôles voisins.





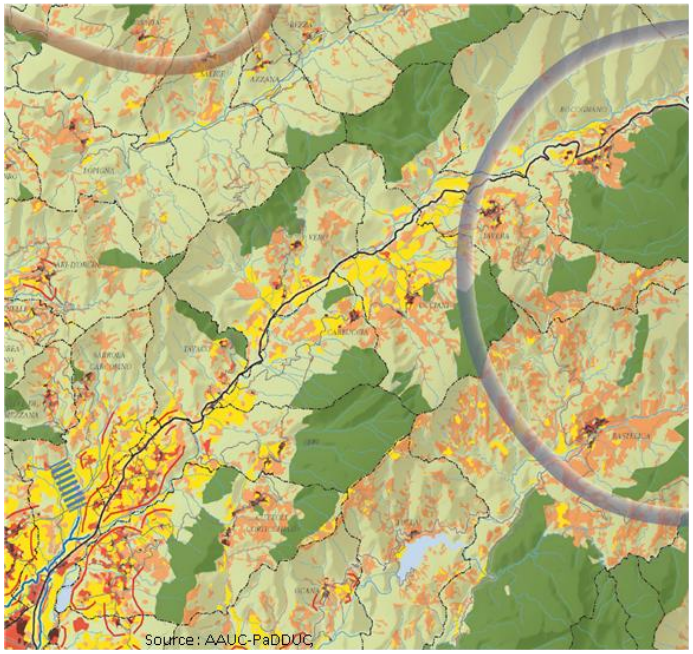
Extrait « Cartes du PADDUC approuvé 2015 »

Le PADDUC donne une place très forte à l'agriculture dans ses orientations de développement. Il fixe des catégories de sols agricoles selon leur potentiel et localisation avec le but de conserver environ 102 000 ha de terres dites « stratégiques » sur l'ensemble de la région.

La carte « Enjeux agricoles et sylvicoles » permet de localiser les différents types d'espaces agricoles. Le territoire communal de Tolla est concerné par des **espaces stratégiques agricoles (ESA) recouvrant une surface totale de 35 hectares**, des espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle (ERP). Le reste de la commune est classé en espaces naturels, sylvicoles et pastoraux compte tenu de la couverture végétale et de la topographie.



Carte des enjeux agricoles et sylvicoles du PADDUC

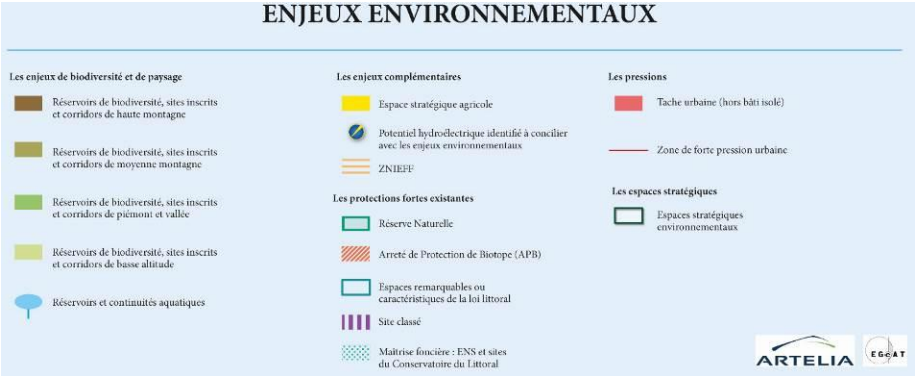


Extrait « Cartes du PADDUC approuvé 2015 »

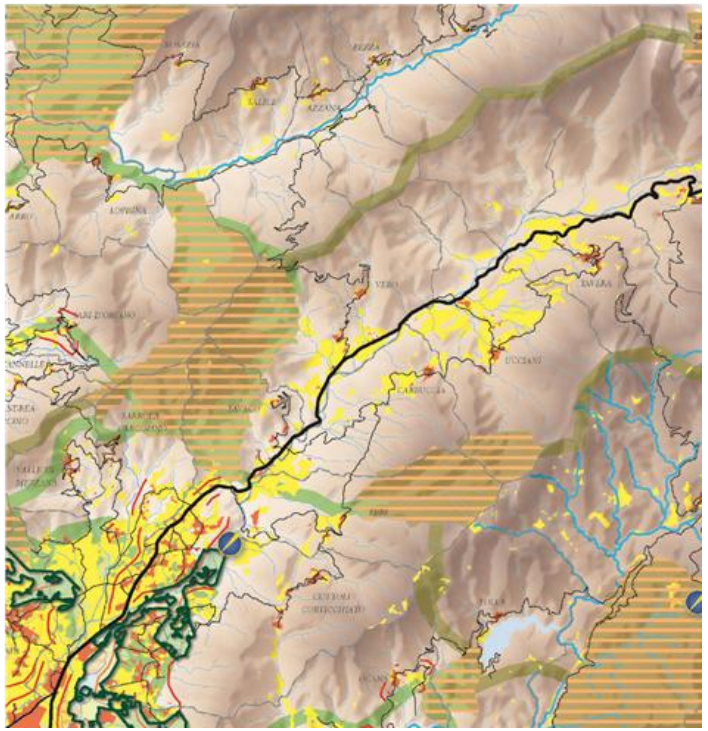
Les espaces naturels présentant **des enjeux environnementaux** (ZNIEFF, réservoir de biodiversité) se trouvent à proximité de la commune :

- Les ZNIEFF de la vallée à l'aval du barrage et en amont de la vallée.
- Un corridor de moyenne montagne interconnecte les deux rives à l'aval du barrage

Sur le territoire, les enjeux environnementaux essentiellement paysagers dès lors que l'activité humaine est très concentrée dans l'espace. Le lac est également un habitat « artificiel » sujet à des enjeux vis-à-vis de l'écosystème de la rivière le Prunelli.



Carte des enjeux environnementaux du PADDUC



Extrait « Cartes du PADDUC approuvé 2015 »

3.4 Les enjeux locaux d'une mise en compatibilité

Commune rurale avec une faible dynamique urbaine et agricole, les enjeux vis à vis du PADDUC sont liés à :

- La redynamisation économique dont forestière et pastorale
- La préservation du patrimoine paysager et architectural
- Les équilibres sociaux par une offre d'habitat diversifiée.
- Le maintien des corridors écologiques à l'échelle de la vallée et des intervallées ;

L'exploitation du lac à des fins énergétiques, agricoles et de ressources en eau potable pour la région ajaccienne constitue également un enjeu fort mais qui se situe à une échelle qui dépasse celle de la commune.

4. PLAN DE GESTION RISQUE INONDATIONS (PGRI) ET PPRI DE LA PRUNELLI

4.1 Plan de Gestion Risque Inondations (PGRI)

Le 1er Mars 2022, le préfet a approuvé le projet de plan de gestion du risque inondation (PGRI) 2022-2027 issu de la directive européenne inondation.

L'ambition de ce projet, qui révise le PGRI 2016-2021, est d'améliorer l'anticipation des risques d'inondation dans le bassin de Corse. C'est un document stratégique, fondé sur six grands objectifs, déclinés en 36 dispositions, visant la réduction de la vulnérabilité des biens et de la population face aux risques d'inondation dans le bassin de Corse, ainsi que le développement de la résilience des territoires.

Il intègre des éléments nouveaux relatifs notamment à la modernisation du réseau hydrométrique, à la mise en œuvre de Vigicrues, à la formalisation de la mission de Référent Départemental Inondation (RDI) ou encore au « décret PPRi » du 5 juillet 2019. Il officialise par ailleurs les doctrines d'application des Atlas de Zones Inondables et de Zones Submersibles pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme. Il partage un objectif commun avec le SDAGE pour la réduction des risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Orientations et objectifs

L'objectif est de protéger les personnes et les biens, et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention : en réduisant leur vulnérabilité aux inondations, en les préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe et en organisant le retour à la normale. Pour ce faire, la stratégie nationale poursuit trois objectifs majeurs :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale.

La synergie entre la gestion des risques d'inondation, la gestion intégrée des milieux aquatiques et les politiques d'aménagement du territoire est seule à même de conduire à des résultats mesurables sur la réduction des conséquences négatives des inondations.

Cette volonté Plan de Gestion des Risques d'Inondation – BASSIN DE CORSE 3 affichée d'une synergie invite chaque partenaire de la gestion des risques d'inondation que sont notamment l'État, les EPTB, les EPCI, les communes concernées et les syndicats de bassins versants, à prendre la mesure des conséquences des événements futurs et à coopérer pour parvenir à une mutualisation des moyens et une optimisation des résultats.

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions. Il n'est pas opposable aux tiers. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau. **Toute décision relevant du domaine de l'urbanisme et du domaine de l'eau doit être compatible avec les objectifs et dispositions du PGRI.**

Domaines d'intervention du PGRI	Domaines d'intervention communs au SDAGE-PGRI
Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations	Préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau
Conscience du risque d'inondation et information des citoyens	Entretien des cours d'eau
Préparation de la gestion de crise	Maîtrise du ruissellement et de l'érosion
Prévention des inondations et alerte	Gouvernance à l'échelle des bassins versants
Diagnostic et connaissance des enjeux soumis à un risque d'inondation et à leur vulnérabilité	
Connaissance des aléas (laissée à l'appréciation des bassins)	

4. Les objectifs

OBJECTIF 1 : Mieux connaître pour agir

→ OBJECTIF 1-1 : Prendre en compte les connaissances actuelles en matière de zones inondables (PPRI, cartographies géomorphologiques (AZI), cartes d'aléas or PPRI), les actualiser s'il y a lieu et développer la connaissance en matière de zones littorales submersibles
→ OBJECTIF 1-2 : Optimiser la valorisation de la connaissance

OBJECTIF 2 : Prévenir et ne pas accroître le risque

→ OBJECTIF 2-1 : Élaborer les Plans de Prévention des Risques
→ OBJECTIF 2-2 : Ne pas créer de nouveaux enjeux et adapter ceux existants dans les zones d'aléa fort et les emprises géomorphologiques

OBJECTIF 3 : Réduire la vulnérabilité

OBJECTIF 4 : Mieux préparer la gestion de crise

→ OBJECTIF 4-1 : Développer les démarches d'accompagnement des élus pour les préparer à la gestion de crise
→ OBJECTIF 4-2 : Se mettre en situation de gérer des crises
→ OBJECTIF 4-3 : Mise en place d'une cellule de veille hydrométéorologique

OBJECTIF 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

OBJECTIF 6 : Suivre l'avancement des actions

5. Prise en compte

La commune répondra à ces objectifs par la mise en œuvre du schéma d'eaux pluviales et par des mesures de réduction des surfaces imperméabilisées :

→ Prise en compte des zonages concernant le risque
→ Limiter l'imperméabilisation des sols : créer des espaces verts, proposer des aménagements urbains sans imperméabilisation des sols (parking, places…)
→ Maintien de jardins et des parcs autour des constructions
→ Maintenir une distance vis-à-vis des ruisseaux et voies d'évacuation des eaux de ruissellement de surface.

4.2 Le PPRi du Prunelli et le Plan particulier d'intervention du barrage de Tolla

Le Prunelli est couvert par un PPRI approuvé par arrêté préfectoral n° 02-1595 du 14 septembre 1999, concernant l'aval du barrage de Tolla. Une procédure de révision a été engagée par les services de l'État.
Dans le cadre de la révision du PLU, et à la suite de l'avis de l'État, le dossier a été complété par les données relatives au PPRI transmises en 2025 ainsi que par la doctrine applicable aux secteurs inondables. Le PLU prend en compte ces éléments conformément au niveau de connaissance disponible, sans se substituer aux documents élaborés par les services compétents.

La servitude d'utilité publique s'applique suivant les dispositions dans lesquelles elle a été approuvée et notamment ses limites (cf. règlement dans le dossier « Servitudes et annexes sanitaires du PLU).

Le barrage est quant à lui concerné par **le risque majeur de rupture** de barrage. Un barrage est réputé ne pas contribuer à la prévention des inondations et des submersions à compter du 1/01/2021 s'il est de classe A ou B. (source PGRI).

Le barrage de Tolla est ainsi concerné par un **Plan d'Intervention Particulier** à ce titre : « *Le barrage de Tolla, compte tenu de ces caractéristiques physiques, dispose d'un Plan Particulier d'Intervention visant à définir les modalités d'intervention et de secours pour les populations à l'aval en cas de*

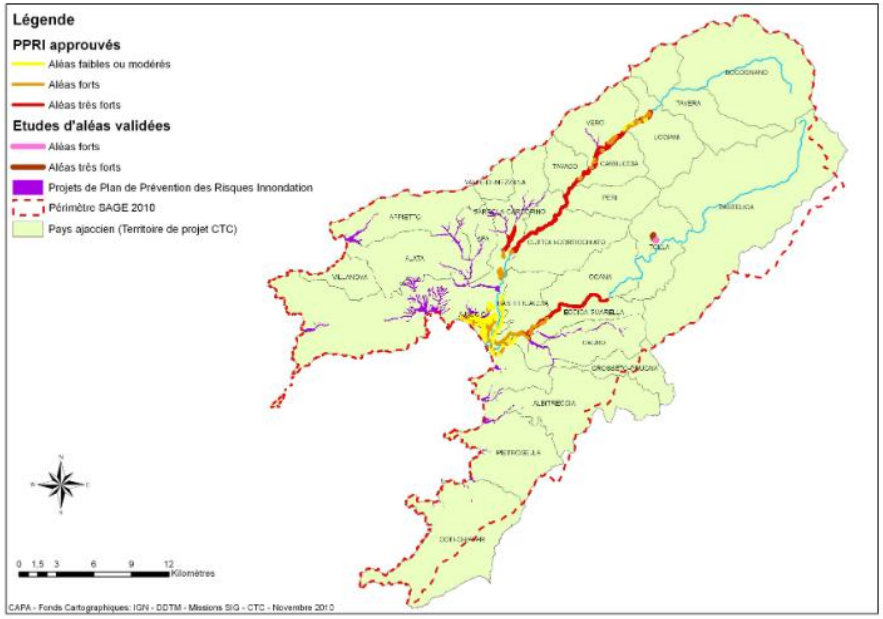
risque de sinistre. Ce barrage constitue la réserve principale du golfe d'Ajaccio en eau potable et en eau brute (irrigation). Concernant les digues, peu de données existent et le risque de rupture est mal connu à ce jour. Une étude De Dangers, menée par la CAPA, est en cours. Elle déterminera le niveau de protection de l'ouvrage » (SAGE PAGD 2020).

Aménagement	Barrage de Tolla	Barrage du Rizzanese	Barrage du pénitencier de Coti-Chiavari	Barrage d'Ortolo	Barrage de Figari	Barrage d'Ospedale
Année de mise en service	1965	2012	1871	1996	1993	1979
Cours d'eau	Prunelli	Rizzanese	Formicolosa	Ortolo	Ventilegne	Palavesani
Commune(s) d'implantation	Tolla	Sorbollano et Levie	Coti-Chiavari	Sartène, Foce et Levie	Figari	Porto-Vecchio
Commune(s) impactée(s) par l'onde de rupture	Tolla, Ajaccio, Ocana, Eccica-Suarella, Cauro, Bastelicaccia, Grosseto-Prugna	Sorbollano, Levie, Serra-di-Scopamène, Zoza, Cargiaca, Ste-Lucie-de-Tallano, Lorreto-di-Tallano, Olmiccia, Arbellara, Sartène, Viggianello, Propriano	Coti-Chiavari	Sartène et Foce	Figari et Bonifacio	Porto-Vecchio, San-Gavino-di-Carbini, Lecci, Zonza
Hauteur (m)	87	39,5	19	36	35	26
Volume à retenue normale (millions de m^3)	34,74	1,30	0,015	2,92	5,60	3,20
Classe définitive	A	A	C	A	A	B
Exploitant	EDF	EDF	SAS Liberta	OEHC[86]	OEHC	OEHC

Tableau 25 : Caractéristiques des principaux barrages exposés au risque de rupture en Corse-du-Sud (Source : EDF et SCSOH)



Communes exposées au risque de rupture de barrage de Tolla
Source : Rapport d'EDF & SCSOH 2020



Cartographie des Plans de Prévention des Risques Inondation


Tempêtes Fabien è Basse vallée du Prunelli 2020

5. SDAGE ET SAGE DE LA GRAVONA PRUNELLI

Le PLU doit intégrer les orientations et objectifs énoncés par le SDAGE et le SAGE en vigueur.
Ces deux outils de planification (SDAGE et SAGE) sont issus de la loi sur l'eau de 1992, et ont été renforcés par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006.

5.1 Le SDAGE 2022-2027

Le SDAGE du bassin de Corse 2022-2027 a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 17 décembre 2021. Le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec ses orientations et ses objectifs, notamment en matière de gestion quantitative de la ressource, de lutte contre les pollutions, de préservation des milieux aquatiques et humides et de prévention des risques d'inondation.
Ce document présente 5 orientations fondamentales :

1-Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement
2- Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé
3- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques, humides et littoraux en respectant leur fonctionnement.
4- Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau.
5- Réduire les risques d'inondations en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Dans le bassin méditerranéen et sur la Corse en particulier, la gestion de la ressource eau est un enjeu fondamental qui s'accroît face aux conséquences induites par une croissance démographique continue, par la pression anthropique de plus en plus forte sur les écosystèmes aquatiques, par la multiplication des sécheresses et des événements extrêmes, par la croissance des besoins pour l'agriculture.

La commune conserve à ce jour la compétence relative à l'eau potable, l'eau pluviale et l'assainissement collectif mais c'est l'intercommunalité qui détient la compétence SPANC (compétences facultatives).
De ce fait la commune est compétente par le biais de son document d'urbanisme pour la mise en œuvre des orientations du SDAGE.

5.2 Le SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava » est un dispositif stratégique visant à garantir une gestion durable et équilibrée des ressources en eau sur un territoire couvrant plus de 830 km² et impliquant 25 communes en Corse. Ce schéma, approuvé par l'Assemblée de Corse le 28 avril 2023, est désormais en phase de mise en œuvre opérationnelle.

Les objectifs principaux du SAGE sont multiples :

1. **Reconquête de la qualité des milieux aquatiques** : Le SAGE vise à améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques par la réalisation d'études approfondies et la mise en place d'actions concrètes, telles que la restauration des cours d'eau et la gestion des zones humides.
2. **Gestion équilibrée des ressources** : Il s'agit de trouver un juste équilibre entre les besoins environnementaux et les activités socio-économiques, en impliquant tous les acteurs locaux dans une démarche concertée.
3. **Protection contre les risques naturels** : Le SAGE inclut des mesures pour prévenir les risques d'inondation et protéger les zones

sensibles, notamment par la lutte contre l'érosion du trait de côte et la mise en place de zones de mouillages organisés.

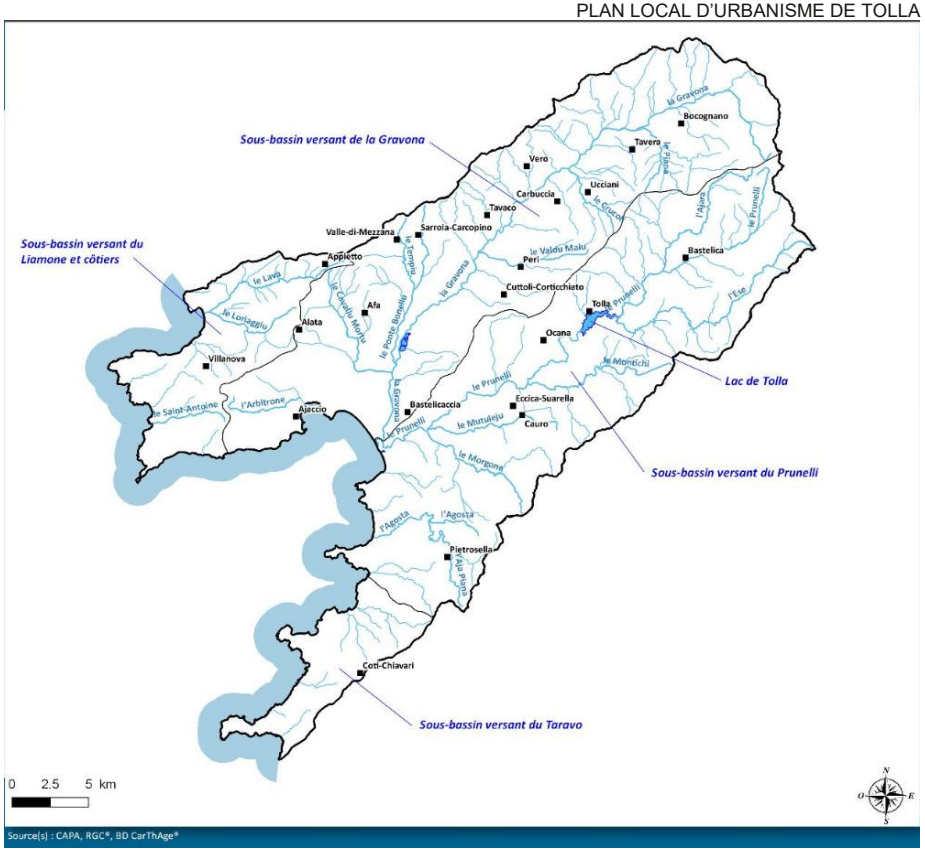
4. **Sensibilisation et éducation** : Un volet important du SAGE concerne la sensibilisation des publics, notamment par des actions pédagogiques visant à mobiliser les citoyens autour des enjeux de l'eau et de la biodiversité.

La procédure d'approbation du SAGE s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **Création de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** : La CLE, créée en 2012, a joué un rôle central dans l'élaboration et le suivi du SAGE, en veillant à l'application des orientations définies.
- **Consultation publique et enquête publique** : Le SAGE a été soumis à une consultation des Personnes Publiques Associées en 2021, suivie d'une enquête publique en 2022, qui a permis de recueillir les avis des citoyens et d'intégrer leurs observations.
- **Approbation finale** : Après validation par la CLE en janvier 2023, le SAGE a été officiellement approuvé par l'Assemblée de Corse en avril 2023, marquant le début de sa mise en œuvre opérationnelle.

La CLE a retenu le scénario le plus ambitieux «Un SAGE où l'eau et les milieux aquatiques constituent des facteurs de développement territorial»

Bien que ce document soit porté par la CAPA, la commune de Tolla est concernée par le bassin hydrologique du Prunelli. Son PLU devra donc rendre compte de sa compatibilité.



Les données clefs de ce territoire sont :

- 830 km²
- 98000 hab.
- 25 communes et 3 intercommunalités
- Agriculture de montagne : élevage extensif
- Agriculture de plaine : cultures irriguées, maraîchage ; orge, luzerne, fourrage, vigne
- Etablissements industriels à Sarrola-Carcopino, Afa, Ajaccio (essentiels)
- Port d'Ajaccio

a. Gestion quantitative

« Le périmètre ne semble pas rencontrer de difficultés particulières en termes de ressources. La ressource est potentiellement abondante, même si des évolutions sont observées en lien avec le changement climatique : allongement de la période d'étiage des cours d'eau et débits d'étiage moins importants, Les usages de l'eau semblent satisfaits aujourd'hui et en tendances. En matière d'agriculture, le périmètre est essentiellement occupé par des activités d'élevage extensif. Les prélèvements pour l'irrigation restent faibles et concentrés dans les basses vallées de la Gravona et du Prunelli. De l'avis des professionnels, les besoins en eau pourraient augmenter sous l'influence du changement climatique.

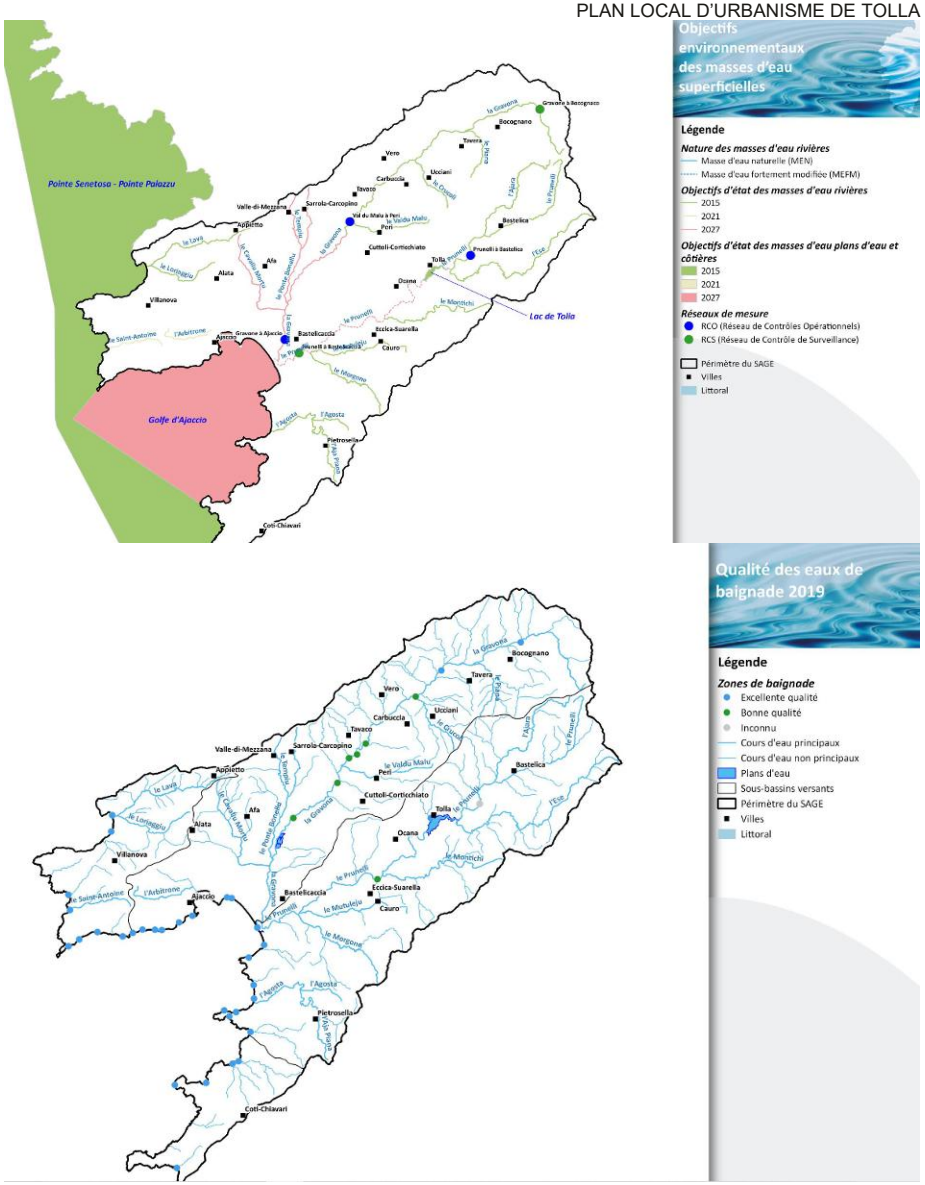
En matière d'industrie, les besoins en eau sont également satisfaits aujourd'hui et il n'y a pas de projet industriel fortement consommateur d'eau à venir sur le territoire.»

<u>En matière d'eau potable :</u>

- Stabilisation de la croissance démographique
- L'alimentation actuelle en eau (potable et agricole), en lien avec les infrastructures de Tolla et de l'OEHC, est satisfaisante même pour subvenir aux besoins en saison estivale aujourd'hui et dans un futur proche.
- Des investissements conséquents ont été réalisés ces 10 dernières années + projets en cours
- Les ouvrages ont été dimensionnés pour la croissance démographique et les variations saisonnières
 - Des progrès attendus : pérenniser les ouvrages et respects des rendements réglementaires.
 - Sécuriser la ressource du Grand Ajaccio, (une seule ressource).

b. Gestion qualitative

« Compte tenu de l'importance du tourisme sur le bassin et des nombreuses activités de loisirs en lien avec l'eau (baignade, canyoning, ...), la CLE se fixe également comme objectif le respect durable en eau douce et en mer des normes de qualité sanitaires des eaux vis-à-vis de la baignade et des loisirs nautiques. En outre, la qualité sanitaire des eaux vis-à-vis de la baignade et des loisirs nautiques s'évalue sur la base de paramètres microbiologiques qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du bon état des masses d'eau au titre de la DCE. Le SAGE compte 42 sites de baignade autorisée, dont 31 en mer et 11 en eau douce. En mer, la qualité des eaux est majoritairement bonne à excellente. » Extrait Rapport provisoire 2020



- **Assainissement autonome :**

- En régie CC Celavu- Prunelli (contrôle de conformité)
- Aucun dysfonctionnement observé

- **Impacts des activités agricoles :**
 - Pollutions diffuses azotées et phytosanitaires faibles
 - Limiter les élevages intensifs
 - Divagation – piétinement des berges cours d'eau

- **Qualité eau potable distribuée**
 - Protection progressive des captages – réalisée

c. Spécificités du territoire

Bon ou très bon état des eaux et des milieux naturels : mener essentiellement une politique de préservation et de valorisation des ressources en eau et des milieux aquatiques – des actions de restaurations ponctuelles.
Détails :

Masses d'eau	Etat écologique et chimique	Qualité des eaux de baignade
18 masses d'eau	Bon et très bon état écologique sauf état moyen pour St Antoine, Ponte Bonellu, Arbitrone et Cavallu Mortu	
Lac de Tolla	Bon état écologique et chimique	
Eaux côtières du golfe d'Ajaccio **31 points de baignade**	Etat écologique moyen et bon état chimique Pollutions souvent d'origine fécale (assainissement, déjections animales…)	
Masse d'eau souterraine	bon état chimique et quantitatif	
Points de baignade en eau douce **11 sites (8 Gravona/3 Prunelli**		Gravona : Très bonne qualité en amont de Bocognano – Juste suffisante à Cuttoli et Péri (2015 et 2016) Secteur prioritaire pour les profils de baignade **Prunelli** **Qualité des eaux bonne à excellente** **Eccica-Tolla / Insuffisante à Bastelica.**
Actualisation de l'état des masses d'eau 2019 *(données de références SDAGE 2016-2021)*		

Multitude des enjeux observés : sécurisation AEP, tourisme, énergie, risque inondation, risque pollution agricole

Multitude de plans et programme en cours d'élaboration ou en vigueur avec lequel le SAGE s'articule : PADDUC, SDAGE, Natura 2000 en mer, Schéma hydraulique de la Corse, SD d'aménagement du fond de baie …

Les différentes collectivités œuvrent pour approfondir les connaissances du territoire, identifier les enjeux et décider de stratégies adaptées. De ce fait des évolutions significatives sont à l'œuvre à court et moyens termes sur ce vaste territoire.

d. Objectifs environnementaux à atteindre

La CLE décide de poursuivre à travers le SAGE les objectifs environnementaux suivants :

L'atteinte et le maintien durable du bon état des eaux pour toutes les masses d'eau.
Recherchant prioritairement l'atteinte du bon état des eaux pour toutes les masses d'eau. Cet objectif constitue le socle du SAGE, assurant ainsi sa compatibilité avec le SDAGE de Corse et le Code de l'Environnement.

Le respect durable des normes de qualité sanitaire pour les usages de loisirs liés à l'eau.
Rechercher le respect durable en eau douce et en mer des normes de qualité sanitaires des eaux vis-à-vis de la baignade et des loisirs nautiques.

Pour atteindre ces objectifs environnementaux, la CLE a décliné un projet de SAGE autour de 7 enjeux, 15 objectifs et 59 mesures. Ce projet doit notamment s'assurer de la **bonne adéquation de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, humides et marins avec l'aménagement du territoire,** en vue notamment de garantir la prise en compte dans les documents d'urbanisme des objectifs de protection des zones à enjeux du SAGE.

N°	Enjeux du SAGE
1	Restaurer et préserver la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau et leur biodiversité
2	Préserver les zones humides et restaurer leurs fonctions afin de garantir les services rendus pour la société
3	Assurer la non dégradation du milieu littoral et marin sur le long terme
4	Réduire le risque d'inondation
5	Gérer la ressource en eau dans un contexte de changement climatique
6	Faire de l'eau un facteur de développement territorial
7	Assurer une gouvernance et une pédagogie efficaces

Figure 8: Enjeux du projet de SAGE Gravona Prunelli Golfes d'Ajaccio et de Lava

5.3 Tolla : les enjeux communaux

1- Restaurer et préserver la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau et leur biodiversité	
Restaurer et préserver la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	
Leviers	*Contraintes*
Masses d'eau majoritairement en bon état écologique; *Démarche en cours pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage du grand cycle de l'eau*	*Coûts des interventions et moyens humains* *Acceptation sociale et mobilisation des parties prenantes (collectivités, riverains, professionnels) Programme de travaux sur les linéaires des principaux cours d'eau*
Préserver et valoriser la biodiversité	
Têtes de bassin du SAGE préservées; *Réservoirs biologiques du SDAGE* *Démarche en cours pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage du grand cycle de l'eau*	*Coûts des interventions et moyens humains* *Mobilisation des parties prenantes (collectivités, riverains, professionnels)*
TOLLA Lac : gérer la fréquentation des berges du lac Prunelli : limiter l'accès en amont du lac le long de la rivière	
2- Préserver les zones humides et restaurer leurs fonctions afin de garantir les services rendus pour la société	
Dynamique de connaissances engagée sur le territoire sous l'impulsion de la CLE (PGSZH); *Démarche en cours pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage du grand cycle de l'eau*	*Coûts des interventions et moyens humains ;* *Difficultés à faire satisfaire les enjeux de préservation de l'environnement et les enjeux de développement économique et urbain, notamment sur la frange littorale ;* *Gestion foncière nécessite une volonté politique forte*

3- Assurer la non dégradation du milieu littoral et marin sur le long terme	
Amélioration des connaissances du milieu marin dans le cadre du DOCOB;Prise de conscience collective des enjeux de préservation du milieu marin; Amélioration des rejets de pollution en mer & meilleure gestion des déchets par les ports	Multiplication des usages et enjeu économique majeur ; Amélioration supposant des changements de comportement des usagers et des professionnels (sensibilisation)
TOLLA Poursuivre la valorisation des usages autour du lac en excluant toutes les activités à risques. Encadrer la pêche pour réduire la présence des espèces invasives dans le lac.	
4- Réduire le risque d'inondation	
Mise en œuvre de différents outils règlementaires et contractuels pour limiter les risques (PPR, SLGRI, ...) ; Mise en œuvre des PPRE et du PGSZH contribuant à réduire les risques	Appropriation des enjeux par les collectivités et les habitants ; Moyens financiers pour assurer la protection (ouvrages de défense à vis-à-vis du risque d'inondation).
TOLLA Protéger les massifs boisés en amont du lac. Schéma d'eaux pluviales	
5- Gérer la ressource en eau dans un contexte de changement climatique	
Gérer la ressource en eau dans un contexte de changement climatique	
Adoption du PBACC de Corse en 2018	Effets du changement climatique appelant une adaptation de la gestion de l'eau, notamment à l'étiage ; Méconnaissance de l'ensemble des prélèvements sur le bassin (cumulés)
Développer et sécuriser l'alimentation en eau pour tous les usages	
Alimentation en eau du bassin Ajaccien satisfaisante mais fortement dépendant des infrastructures de Tolla et Ocana	Contraintes techniques et financières liées à la mise en œuvre d'une prise d'eau de secours pour l'eau potable dans la basse vallée de la Gravona
Economiser l'eau	
Adoption du PBACC de Corse en 2018	Effets du changement climatique appelant une adaptation de la gestion de l'eau, notamment à l'étiage ; Perspective d'augmentation des besoins en lien avec la croissance démographique et le développement économique ;
	Gains élevés à travers l'amélioration des rendements de l'ensemble des réseaux de distribution (AEP,...) malgré des coûts élevés
Améliorer la qualité des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et des micro-organismes	
Territoire subissant peu de pressions vis-à-vis des MOOX; Règlementation existante (directive ERU); Amélioration récente du fonctionnement et de la performance des infrastructures en lien avec le PEI (Eau et assainissement)	Coûts des investissements pour les collectivités en matière d'assainissement domestique
Améliorer la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires	
Territoire subissant peu de pressions vis-à-vis des produits phytosanitaires ; Intégration dans le PADDUC d'un objectif zérophyto Evolutions réglementaires (loi du 6 février 2014 dite loi «Labbé »); Sensibilisation progressive de la population vis-à-vis de la toxicité des produits phytosanitaires	Actions limitées à l'engagement volontaire des professionnels Réticence des usagers à modifier leurs usages ou leurs pratiques
Restaurer et préserver durablement la qualité sanitaire des eaux pour l'alimentation en eau potable et les usages de loisirs liés à l'eau	
Importance des activités de baignade et de loisirs nautiques	Pas de connaissance des sources de contamination due au faible nombre de profil de baignade réalisé. Difficulté technique à maîtriser l'ensemble des sources potentielles de contamination et à établir le lien avec la qualité bactériologique ; Difficultés financières des collectivités à engager et à suivre les programmes d'actions après les études
TOLLA Mettre en place des outils de gestion des espaces agricoles pour une stratégie commune de l'ensemble des problématiques et encourager les mesures agro-environnementales. Encadrer les usages autour du lac	

Instaurer le SD d'eaux pluviales.	
6- Faire de l'eau un facteur de développement territorial	
Faire de l'eau un facteur de développement territorial	
Territoire dont la qualité de l'environnement peut être facteur de développement Accompagnement possible des professionnels et des pétitionnaires dans le cadre de leur projet	Acceptation sociale et mobilisation des parties prenantes (intérêt général) ; Absence de document d'urbanisme et de planification urbaine pour protéger les milieux aquatiques
Connaître et préserver les lieux de pratiques des activités de loisirs et de pleine nature	
Territoire dont la qualité de l'environnement peut être facteur de développement ; Prise de conscience des acteurs locaux de structurer les activités APN	Territoire subissant une forte fréquentation estivale ; Absence d'évaluation de l'impact de la fréquentation sur l'environnement ; Absence de coordination des professionnels des APN ; Faibles retombées pour les collectivités
TOLLA Encadrer la fréquentation du lac et les activités en fonction des impératifs environnementaux notamment au-delà des emprises de la base nautique et de la plage. Encadrer la pêche pour lutter contre les espèces envahissantes	
7- Assurer une gouvernance et une pédagogie efficaces	
Assurer une mise en œuvre efficace du SAGE	
Des évolutions institutionnelles en faveur d'une clarification des compétences dans le domaine de l'eau Structuration des maîtrises d'ouvrage opérationnelles du grand cycle de l'eau	Besoins en moyens humains pour animer le réseau d'acteurs sur le territoire
Mettre en œuvre le volet pédagogique du SAGE	
Acteurs disposant d'une bonne connaissance territoriale (OEC, OEH, CAPA, ...) ; Démarches d'acquisition de connaissances déjà engagées dans certaines thématiques (PGSZH, SLGRI,...); Projets pédagogiques	Manques de connaissances pour aborder certains sujets ; Echanges de données techniques parfois difficiles
TOLLA Informer le public (habitants, acteurs économiques, et visiteurs) de la sensibilité de l'écosystème du Prunelli et du lac.	

6. SCRAE ET PCEC 2013

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et Plan Climat Energie de Corse (PCEC)

6.1 Le contexte général

Dans le cadre de la mise en place des mesures édictées par les lois de Grenelle de l'Environnement I et II, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), via la Direction déléguée à l'Énergie de l'Agence d'aménagement de planification et d'urbanisme de la Corse, doit élaborer le Schéma Régional Climat Air Energie de Corse (SRCAE).

Le SRCAE et son annexe le Schéma Régional Éolien (SRE) ont été adoptés en décembre 2013. Le SRCAE permet de fixer les objectifs et les orientations à l'horizon 2020-2050, en matière de politique de l'énergie, de l'air et du climat, et le PCEC définit les mesures opérationnelles permettant de les atteindre.

Ces outils ont été élaborés sous le signe de la gouvernance et de la concertation afin d'obtenir un document partagé par le plus grand nombre, condition garante de leur application concrète.

6.2 Le Schéma Régional Climat Air Energie de Corse

Créé par l'article 68 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite Grenelle II, ce nouvel outil a pour ambition de **fixer le cadre stratégique de la Collectivité Territoriale de Corse, à l'horizon 2020 - 2050, en matière de :**

- Lutte contre la pollution atmosphérique,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Maîtrise de la demande énergétique,
- Développement des énergies renouvelables,
- Adaptation aux changements climatiques

Le SRCAE de Corse, adopté par l'Assemblée de Corse le 20 décembre 2013 par délibération n°13/272 AC, vaut Schéma Régional des Energies Renouvelables au sens de la loi du 3 août 2009 et Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA).

Le PADDUC, et particulièrement les orientations qui seront édictées pour l'aménagement du territoire, devront concourir à l'atteinte des objectifs de diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre arrêtés dans le SRCAE.

Les objectifs stratégiques fixés par le SRCAE de Corse en matière d'énergie pour 2020 et 2050 sont les suivants :

	Consommations d'énergie finale	Emissions de GES énergétiques	Couverture par des énergies renouvelables
2020	-16%	-31%	20%
2050	-54%	-89%	**100%**

Figure 1– Objectifs stratégiques du SRCAE de Corse. Source : SRCAE de Corse

6.3 Plan Climat Energie de Corse (PCEC)

Source : Collectivité Territoriale de Corse

La réalisation de Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) à tous les échelons de l'action locale a été définie, par l'article 75 de la loi de Grenelle II. La Loi a récemment modernisé ces plans territoriaux désormais "Plans Climat-Air-Energie Territoriaux" (PCAET) et sont ainsi rendus obligatoires pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Le Plan Climat Energie de Corse (PCEC) est la déclinaison opérationnelle du SRCAE de Corse.

Le Plan Climat Energie Corse comprendra :

- Une approche interne à la Collectivité Territoriale de Corse, relative à la réalisation d'un diagnostic gaz à effet de serre du patrimoine, des services, ainsi que des politiques sectorielles (siège CTC, collèges, lycées, Offices et Agences etc.) afin d'établir un programme de mesures opérationnelles de réduction des émissions des gaz à effet de serre de l'institution,
- Une approche territoriale impliquant une concertation avec les acteurs du territoire, basé sur le diagnostic gaz à effet de serre territorial réalisé en 2009. Le décret n°2001-829 du 11 juillet 2011 relatif aux bilans des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial a été publié le 13 juillet 2011.

Ainsi, le PCEC découlera du SRCAE et les Plans Climat Air Energie infra-territoriaux que certaines collectivités insulaires doivent également réaliser, devront être compatibles avec le PCEC.

6.4 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les PCAET trouvent leur origine dans le **Plan Climat national de 2004** à la suite du **Paquet Energie-Climat de l'Union européenne**. Au travers de ce plan, et en vue d'encourager les initiatives locales pour lutter contre l'effet de serre, les collectivités locales ont été incitées à mettre en place des Plans climats territoriaux qui ont assuré une définition et une mise en œuvre des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre au niveau d'une région, d'un département, d'une commune ou d'une intercommunalité. Ces plans s'inscrivaient parmi les actions de l'Agenda 21, pour les collectivités qui s'y étaient déjà engagées.

La Loi a récemment modernisé ces plans territoriaux désormais "Plans Climat-Air-Energie Territoriaux" (PCAET) :

- Elaboration sur le périmètre des EPCI de plus de 20 000 habitants ou sur le périmètre d'un SCoT ;
- Les objectifs du plan d'actions intègrent désormais, suivant les spécificités du territoire et les compétences de la collectivité : un volet "air" qui prévient ou réduit les émissions de polluants atmosphériques ; un schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid, un volet dédié à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses, un volet dédié au développement de la mobilité sobre et décarbonée, un volet dédié aux orientations générales concernant les réseaux d'énergie du projet d'aménagement et de développement durables.
- Références réglementaires : article L. 229-26 du code de l'environnement, articles R. 229-51 à R. 229-56 du code de l'environnement.

6.5 Le contexte local

La commune est concernée dans le cadre du P.L.U par les problématiques suivantes :

→ Rénovation du parc de logement pour réduire les consommations énergétiques

→ Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux

→ Adaptation au climat local des bâtiments neufs
→ Réduction de la consommation d'énergie

(Source : www.corse.fr)

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- *Poursuivre la rénovation du parc de logements anciens et l'amélioration de leurs performances énergétiques ;*
- *Adapter les constructions nouvelles aux caractéristiques climatiques locales ;*
- *Favoriser une approche économe en énergie dans les projets d'aménagement ;*
- *Préserver les espaces forestiers pour leur rôle écologique et leur fonction de stockage du carbone ;*
- *Contribuer, à l'échelle du PLU, aux objectifs du SRCAE et du PCEC.*

7. L'INTERCOMMUNALITE

La commune de Tolla est membre de la **communauté de communes Celavu-Prunelli** anciennement communauté de communes de la haute Vallée de la Gravona qui avait été créée le 1er septembre 1993 et qui a changé de nom en 2017 après que les communes de :
Bastelica, Bastelicaccia, Eccica-Suarella, Ocana et Tolla ont rejoint la CC.

Aujourd'hui l'intercommunalité regroupe **10 communes et comptabilisait 9143 habitants en 2021.**

Un certain nombre de compétences sont déléguées à l'intercommunalité. L'EPCI détient les compétences suivantes :

Les communes membres de la CC Celavu-Prunelli.



Source : BD Topo IGN/ Urba Corse

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communal
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- GEMAPI ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPETENCES OPTIONNELLES

- La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :
- - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- - Politique du logement et du cadre de vie ;
- - Action sociale d'intérêt communautaire.

COMPETENCES FACULTATIVES

- - Mise en place du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)
- - Participation au financement de la réserve communale de sécurité civile des communes membres par la conclusion de conventions définissant les modalités de cette participation.
- - Portage et mise en œuvre de stratégies de développement local via la participation à des programmes régionaux, nationaux et européens.
- - Réalisation d'une étude de diagnostic et prospective relative aux équipements culturels et sportifs du territoire relevant d'un intérêt communautaire.
- - Eclairage public : maintenance et entretien de l'éclairage public des communes (sous réserve de la compétence exercée par le Syndicat Départemental de l'Energie) jusqu'au 31/12/2018. –
- - Entretien des talus par épareuse, curage des fossés par tractopelle sur chemins communaux revêtus.
- > Entretien des talus par épareuse, curage des fossés et nivelage par comblement des nids de poules et creux sur la bande de roulement par tractopelle, sur chemins communaux non-revêtus.
- > Les chemins communaux revêtus et non revêtus recensés faisant l'objet d'une cartographie validée par délibération.

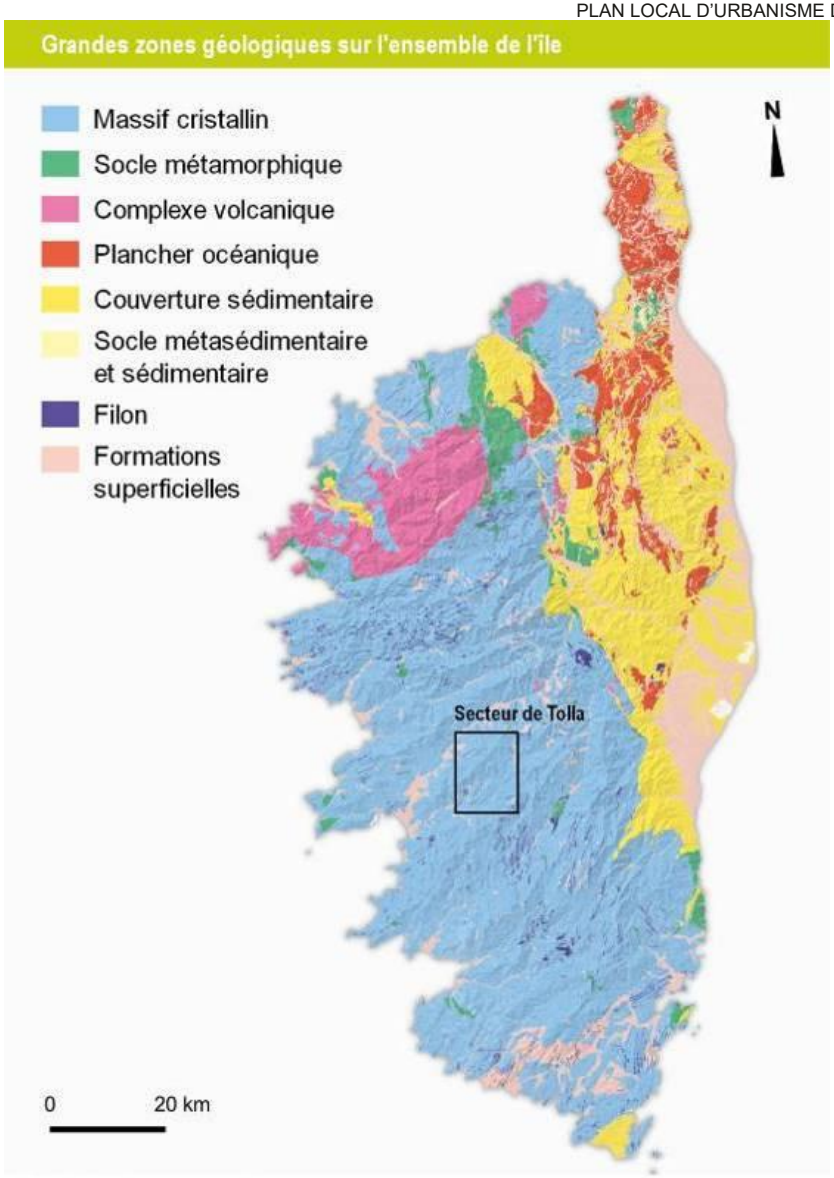
II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I- Géographie naturelle

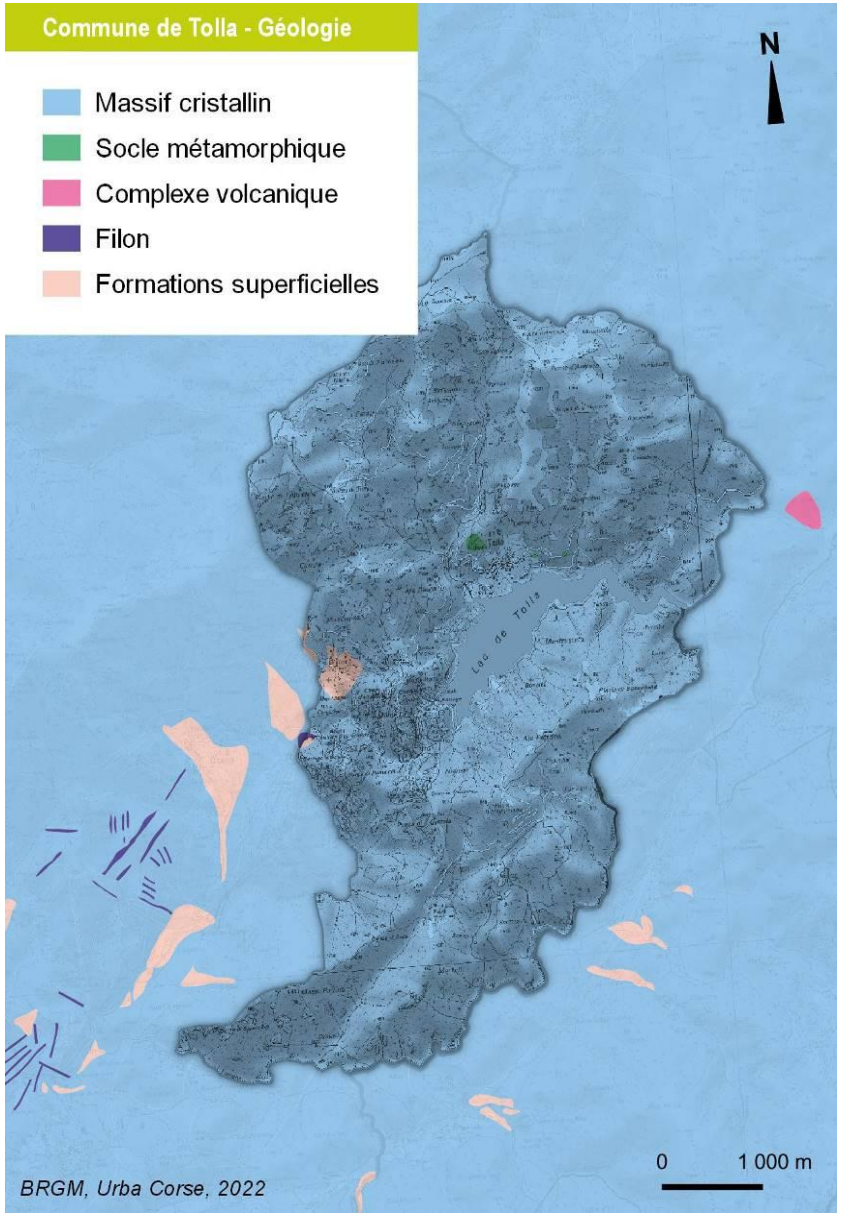
1. GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE

1.1 Géologie

Le territoire de Tolla s'inscrit **dans un système géologique orienté nord-est/sud-ouest de la Corse hercynienne** qui se compose d'un immense socle cristallin. Il est essentiellement composé de roches plutoniques (formation interne-granitique) et ortho-métamorphiques Aussi le territoire ne dispose pas, pour sa plus grande partie, de sols profonds propices à l'agriculture.



BRGM, Urba Corse, 2021



La roche mer affleurante dessine les gorges du Prunelli dans une vallée au profil en V aujourd'hui occupé par le barrage. Le verrou de la vallée entre Monte Rottu et Petra Alta a permis la réalisation de cet ouvrage.

La géologie interfère sur la qualité des sols pour le développement de l'agriculture, mais aussi l'aptitude à l'assainissement ou encore le risque d'érosion.

1.2 Géomorphologie : au cœur des gorges du Prunelli

La commune de Tolla occupe la moyenne vallée du Prunelli à une altitude oscillant entre 390m au point le plus bas au niveau du barrage d'Ocana et 1400 a Castellu du Petra Mala.

Les contreforts du Monte Renoso qui domine à 2352 m. s'évase vers les plaines littorales. L'extrémité nord de la commune est dessinée par des lignes de crêtes qui s'évasent donc d'est en ouest entre 1500 m d'altitude et 1300 m d'altitude. Elles matérialisent la ligne de partage des eaux entre la vallée de la Gravona et du Prunelli.
A l'ouest, la commune trouve ses limites au niveau de l'affluent Scileccia puis du Prunelli. Au sud, le relief se hisse à nouveau vers les 900 m au niveau de Punta di Bassatone et sa ligne de crête qui domine le lac. Des affluents du Prunelli trouvent leur source dans ce relief notamment Acqua du Giovani qui alimente le torrent di Monticchi. Celui-ci profile les limites de la commune avec la commune de Bastelicaccia.

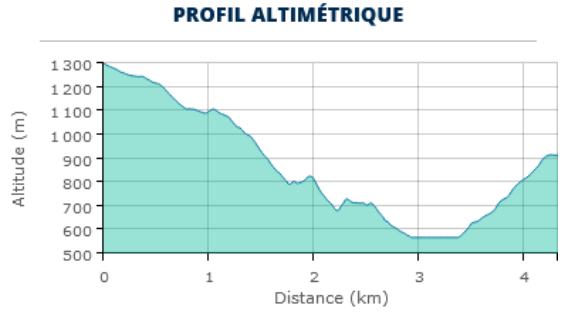
Le paysage de Tolla est bien une succession de crêtes secondaires nord-sud et est-ouest qui crée un effet de fermeture et donc un micro-climat voire un microcosme autour du lac. C'est un paysage intimiste.



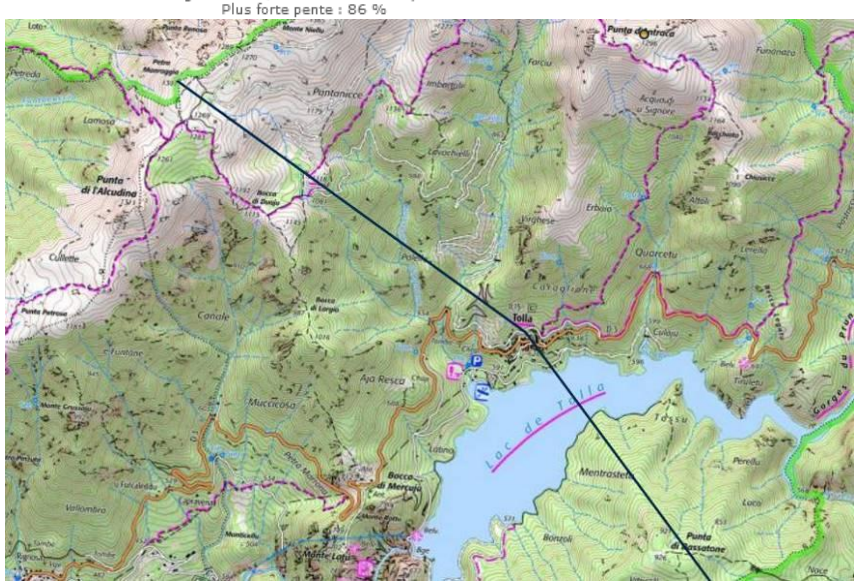


Le relief s'il a permis la réalisation du barrage est ici une contrainte forte à plusieurs égards :

- Accessibilité
- Développement agricole
- Paysage sensible
- Risques naturels



Distance totale : 4 337 m Dénivelé positif : 472,28 m
Dénivelé négatif : -857,53 m Pente moyenne : 31 %
Plus forte pente : 86 %



Profil entre Petra Manraggia – Tolla et Punta di Bassatone.

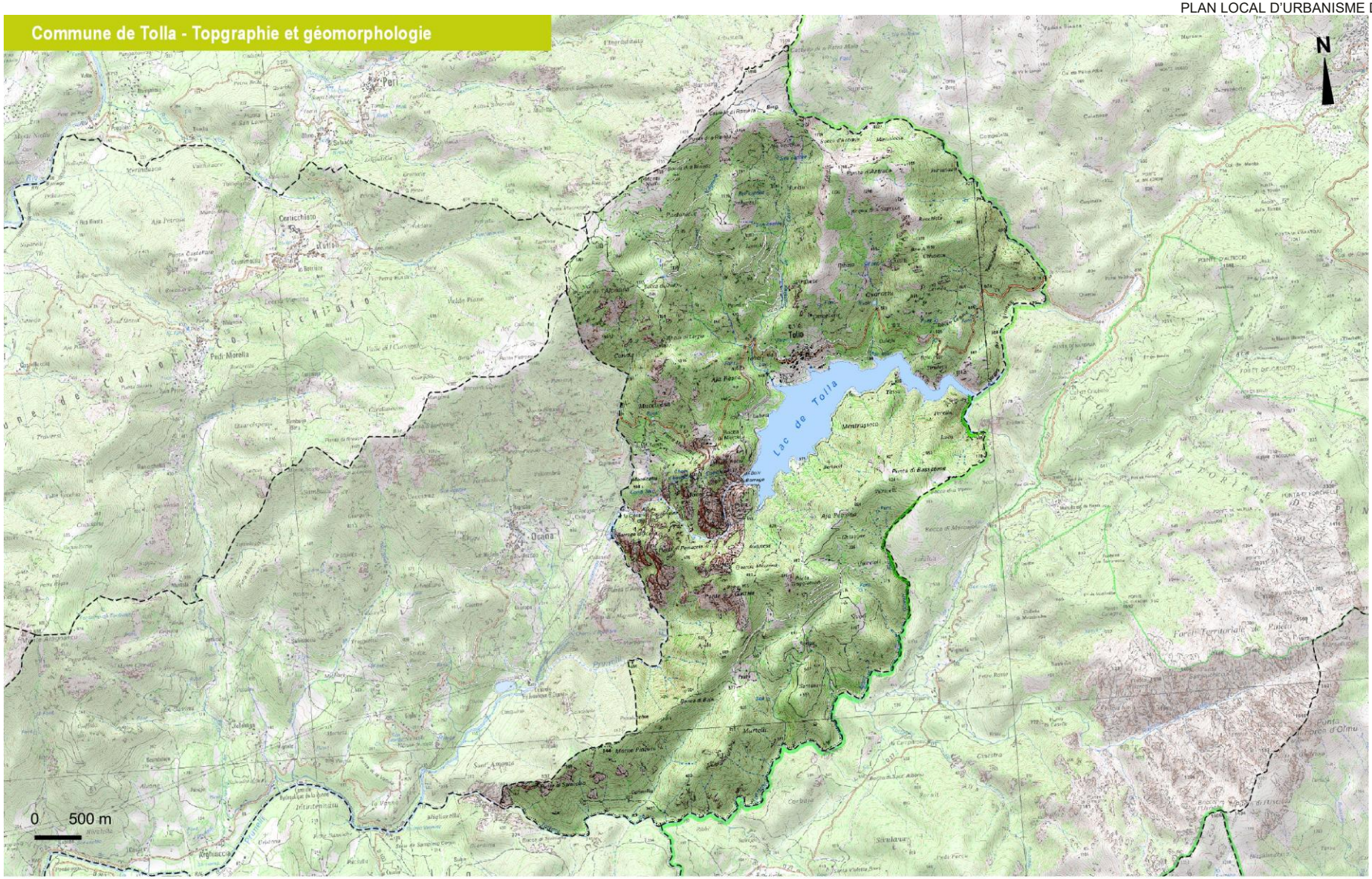
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Identification des enjeux

- Paysage : une insertion dans le paysage à soigner
- Agriculture : reconquérir les espaces les plus favorables
- Forêt : une attention particulière pour l'accessibilité des sites
- Risques : intégrer dans tous les projets la notion de pente pour la gestion de l'érosion (ravinement)



Commune de Tolla - Topgraphie et géomorphologie



BDALTI, BDTOPO - IGN©, Urba Corse, 2022

2. HYDROGRAPHIE

2.1 Les caractéristiques du réseau principal : la vallée du Prunelli

Le bassin du Prunelli couvre une superficie de 276 km². Il culmine au Monte Renoso (2 357 mètres d'altitude) sur les pentes duquel le Prunelli prend sa source (Bocca di Cognone). Le Prunelli a des caractéristiques très proches de la Gravona. Dans cette vallée très encaissée au versant Nord plus abrupt et élevé, on note cependant une zone de collines en rive gauche dans la région d'Eccica-Suarella et dans la vallée du ruisseau de Margonese. La haute vallée constituée par les communes de Tolla et Bastelica possèdent un relief escarpé. La pente moyenne est de 5,5% pente relativement forte.

	BASSIN VERSANT	*LONGUEUR*	*PENTE*
Au barrage de Tolla	132 Km²	22,1 Km	8,6%
Au Pont de la Pierre	211 Km²	33,8 Km	6,8%
A l'embouchure	270 Km²	43 Km	5,5%

Le Prunelli converge avec la Gravona à 400 m. du rivage du golfe d'Ajaccio.

Son régime hydrographique est de type montagnard et méditerranéen c'est-à-dire très irrégulier d'une saison à l'autre pouvant connaître de forts étiages et des crues très fortes aux conséquences destructrices comme cela a été le cas en décembre 2019 : inondations de récurrence centennale, éboulements, glissements de terrains, laves torrentielles…Les effets du changement climatique peuvent induire une plus forte récurrence de ces événements exceptionnels.

Le barrage d'une capacité de 32000000 m3 joue ici un rôle d'écrêteur de crues malgré les limites imposées par la hauteur de la lame d'eau du barrage. Cet ouvrage et ceux d'Ocana permettent de réguler les débits.

Le Prunelli est couvert depuis 1999 par un PPRI. Dans le cadre de la révision du PLU, le dossier a été complété par les données relatives au PPRI transmises par les services de l'État en 2025 et par la doctrine applicable aux secteurs inondables.



Le barrage dans les gorges du Prunelli

Station Pluviométrique	***Pluies maximales journalières***	
	Pj10 (mm)	***Pj100 (mm)***
A Ajaccio	69,6	107
A Ocana	95,9	144,9
A Bastelica	111,9	138,8

Ainsi sur l'ensemble du bassin versant, la pluie journalière centennale est comprise entre 107 mm et 144,9 mm.
Concernant les débits, la seule mesure des débits naturels du Prunelli est réalisée depuis 1946 par EDF-EGS Corse par la méthode du bilan quotidien de la retenue. Le barrage hydro-électrique EDF de Tolla intercepte un bassin versant amont de 133 km².
La seule station hydrométrique ayant fonctionné sur le Prunelli était située au Pont de la Pierre sur Eccica-Suarella, contrôlant un bassin versant de 211 km² de 1979 à 1989.
Les valeurs suivantes ont été relevées dans le cadre de la préparation du SAGE de 1999 :

MODULE *(MOYENNE)*	= 4,55 m³/s
QMNA5	= 0,29 m³/s

En aval de l'aménagement EDF de Tolla-Ocana, les débits du Prunelli sont grandement influencés par la gestion hydro-électrique ainsi que, dans une moindre mesure, par les dérivations de la ville d'Ajaccio et de l'OEHC. Ainsi, le complexe hydroélectrique de Tolla-Ocana laisse la rivière en débit réservé sur environ 9,4 kilomètres avec deux cas de débit réservé (convention tripartite entre l'OEHC, la ville d'Ajaccio et EDF) :
- Lorsque l'usine d'Ocana est à l'arrêt, le débit réservé est de 120 l/s.
- Lorsque l'usine fonctionne, il y a restitution au cours d'eau d'un débit de 350 l/s par l'usine d'Ocana qui s'ajoutent aux 120 l/s provenant de l'amont.

Par ailleurs, une approche des débits de crue du Prunelli à différents niveaux a été menée par EDF et le BCEOM en 1995, à Tolla et au Pont de la Vanna sur Eccica-Suarella :

Le Prunelli	*Bassin Versant (km²)*	*Crue décennale*		*Crue centennale*	
		m^3/s	*$m^3/s/km^2$*	*m^3/s*	*$m^3/s/km^2$*
A Tolla	133	265	2,0	540	4,1
Au Pont de la Vanna	185	310	1,7	610	3,3
A l'embouchure	276	320	1,2	635	2,3

En conclusion, la vulnérabilité du bassin versant au risque inondation est forte.

Extrait : études préliminaires pour le SAGE de la Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava.

2.2 Les caractéristiques du réseau secondaire : de nombreux affluents

Les versants escarpés de la vallée sont parcourus par un réseau dense de rus sporadiques et des ruisseaux et torrents pérennes. Le versant adret est caractérisé par 3 ruisseaux : **Agnone, Canale et Scileccia**. Nombreuses sources et fontaines sont identifiées et la commune y a installé des captages. Le dénivelé constaté induise des effets de torrentialité et de risques aux abords de ces ruisseaux. Les boisements participent ici à la préservation de cette ressource en maintenant les sols.

Le versant ubac du lac de Punta di Bassatone se caractérise uniquement de petites dépressions, voie exutoire des eaux de ruissellement. Cependant ce même relief abrite face adret le ruisseau d'Acqua di Giovanni qui se déverse dans le torrent de Montichi puis dans le Prunelli.

Le régime hydrographique est étroitement lié aux précipitations méditerranéennes, caractérisées par une forte variabilité saisonnière et par des épisodes intenses susceptibles d'accentuer la torrentialité des cours d'eau et les phénomènes de ruissellement.

Si la ressource en eau existante constitue un atout majeur elle n'est cependant pas valorisée car la plupart des ruisseaux sont de type torrentiel à cause des dénivelés et présentent une forte irrégularité dans les débits.

2.3 Le barrage de Tolla

Mis en eau en 1965, la retenue de Tolla se caractérise par :

- Superficie plan d'eau : 115 ha
- Bassin versant concernée : 173,5 km²
- Volume : 34,5 Mm3
- Profondeur : 88 m
- Usage principal : production hydroélectrique, eau potable, agricole
- Usage secondaire : loisirs
- Pollutions : élevage en amont , pollutions bactériologiques ; espèces exogènes dans le lac

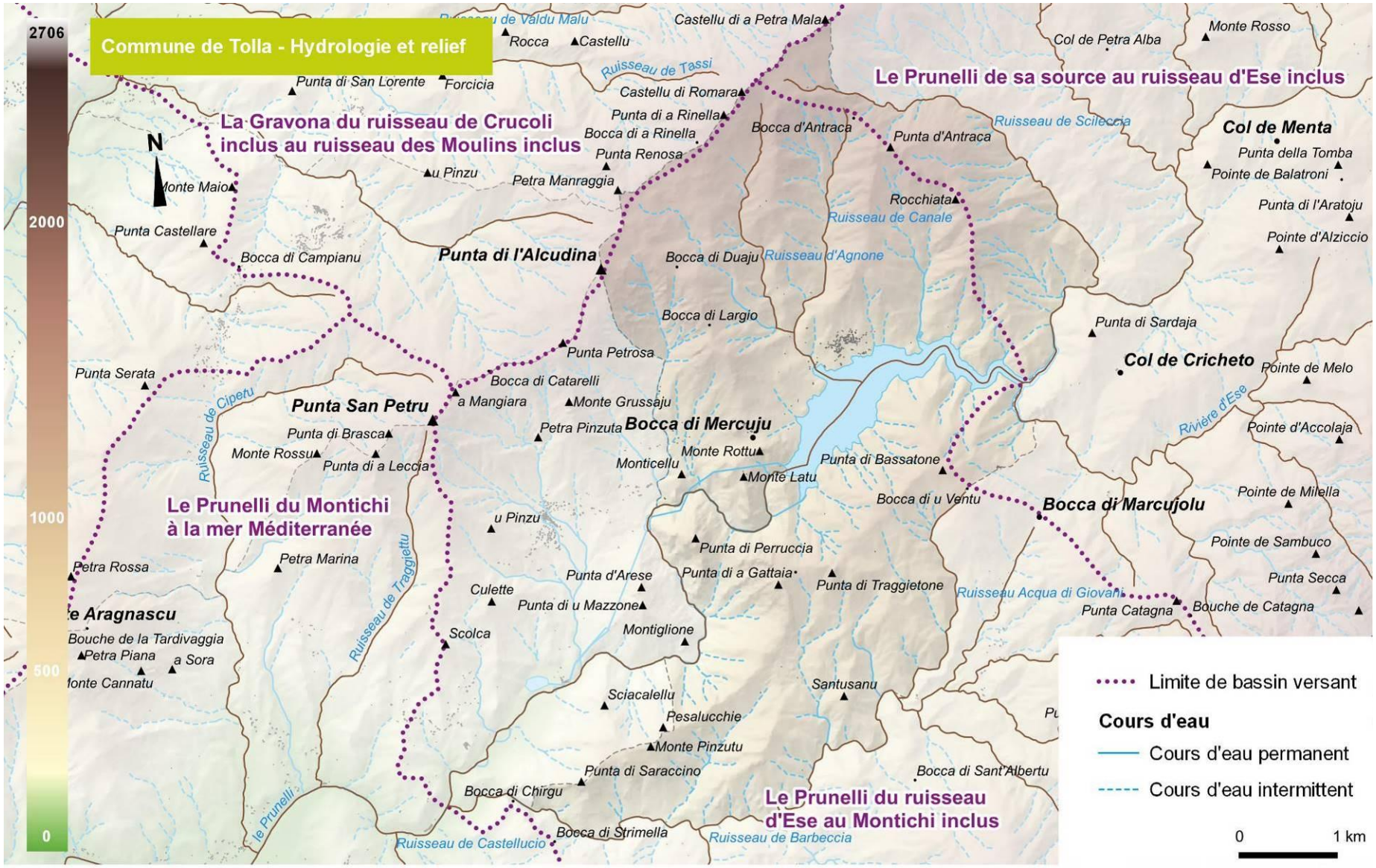
Cet ouvrage comporte plusieurs sites pour son fonctionnement répartis entre Tolla et Ocana :

- Barrage de Tolla
- Usine souterraine -turbine
- Barrage d'Ocana (22 000 m3) - 1945
- Usine d'Ocana et bassin de compensation 100000 m3 – dite usine de Vanna 1996

2.4 La qualité des eaux de rivière

Le Prunelli est un espace de loisirs tant pour la pratique de la pêche que pour les sports de pleine nature notamment avec la présence du barrage de Tolla qui dispose **d'une base nautique.**

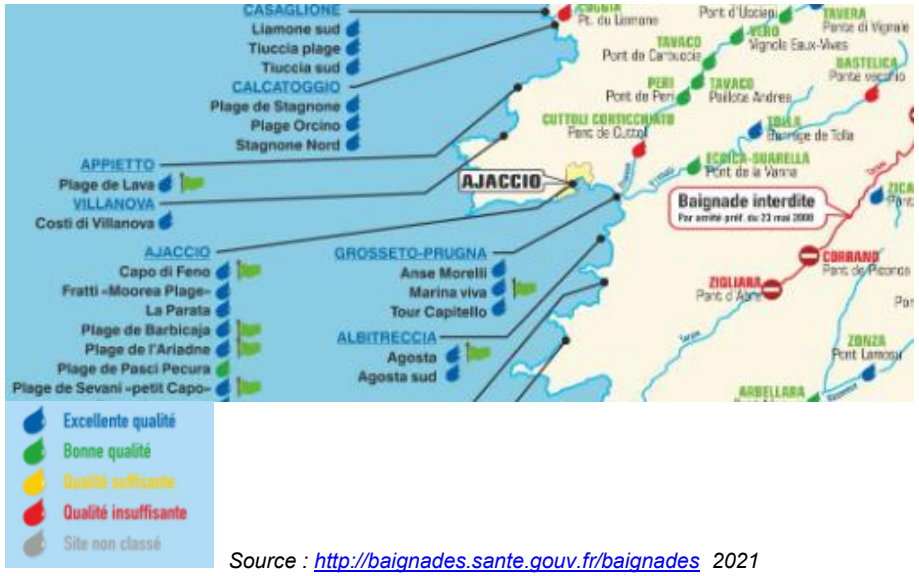
Si l'eau est de bonne qualité à Tolla cela n'est pas le cas en amont exposé à la présence d'élevage. La rivière se déversant dans les eaux du lac, la dilution joue en faveur sa qualité.



Sources : BDTOPO2021, BDAlti - IGN©, Urba Corse, 2022



- **Excellent**
- **Bon**
- **Suffisant**
- **Insuffisant**
- **Insuffisamment de prélèvements**
- **Site non classé**
- **Interdiction**



Source : http://baignades.sante.gouv.fr/baignades 2021

3. LE CADRE REGLEMENTAIRE

3.1 Le contexte réglementaire

La commune et son réseau hydrographique sont concernés par :

- le SDAGE de Corse 2022-2027 ;
- le SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava », approuvé par l'Assemblée de Corse le 28 avril 2023 et désormais en phase de mise en œuvre ;
- le PPRI du Prunelli ;
- le Plan Particulier d'Intervention relatif au risque de rupture du barrage de Tolla ;
- les compétences exercées en matière de GEMAPI.

3.2 La gestion de la ressource

La ressource en **eau est sans aucun doute un enjeu majeur pour l'avenir proche pour les territoires méditerranéens.** Tolla est ici un site à forts enjeux pour l'ensemble du bassin de vie.

Compétence intercommunale, elle est au cœur de la stratégie de développement urbain de la basse vallée puisque les besoins locaux sont modérés du fait de la faible population et d'une agriculture exsangue tournée vers l'élevage extensif et un peu d'arboriculture.
Cf. & Gestion des réseaux .

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Identification des enjeux
• *Gestion durable de la ressource d'amont à l'aval*
• *Optimiser la gestion des ressources et des usages par rapport à l'évolution des besoins et le changement climatique*
(cf. & Documents supra-communaux SDAGE et SAGE)

4. COUVERTURE VEGETALE

4.1 Caractéristiques

La végétation corse est très diversifiée du fait de la géographie, de l'insularité et de la multiplicité des habitats issus de la variation altimétrique entre le littoral et les zones de montagnes, et aux différents types de sols. Le climat de type méditerranéen joue un rôle majeur dans **la mosaïque de formations végétales d'autant plus riche quand la commune s'étend en altitude entre plaine et montagne.**

La commune est située dans **la région forestière des plaines et coteaux du pays d'Ajaccio** qui englobe un vaste espace sur la côte ouest entre Osani au nord et Olmeto au sud. La commune se situe presque à la limite de la région forestière du Renoso-Incudine. Il s'agit d'ensembles forestiers très caractéristiques du milieu méditerranéen.

Les étages de végétation sont influencés aussi par l'exposition et les effets de l'orographie ; par ses facteurs, Tolla est concernée par les étages mésoméditerranéen et supraméditerranéen. Les yeuseraies jouxtent des conifères sous forme d'une végétation dense. Les châtaigneraies bordent un maquis d'arbousiers et de bruyères notamment en amont du village et en limite d'Ocana. L'extrémité nord est et le versant ubac sont recouverts de forêts de feuillus comportant des chênes pubescents, des fruticées, des frênes…

Cette variété végétale anime le paysage et offre une mosaïque favorable à la biodiversité.

Notons toutefois que la mise en place de l'AFPO sur l'ensemble du territoire va permettre de revaloriser des espaces agricoles. L'enjeu consiste alors à trouver les équilibres entre pratiques agricoles et préservations du patrimoine forestier aux multiples rôles. L'agroforesterie constitue une orientation à étudier.

Notons également que 13 % du territoire est recouverts par des forêts de domanialité privée soumises à Plan Simple de Gestion (PSG). Cependant aucun document n'est en cours de validité. Des actions de sensibilisation et d'informations sont à mener. Le CNPF offre son expertise aux propriétaires concernés.

Les yeuseraies présentes en nombre sur le territoire sont une ressource pouvant être mises en valeur de différentes manières (coupe de bois de chauffage, sylvo pastoralisme, bois d'œuvre)

Conforter et développer l'économie de la forêt et encourager la gestion qualitative des milieux boisés par l'incitation à la réalisation de documents de gestion durable (notamment des Plans Simples de Gestion) et la mise en place d'outils permettant les aménagements nécessaires à l'exploitation courante et durable des espaces boisés :
- Veiller à la possibilité d'organiser des espaces spécifiques réservés et nécessaires à l'exploitation du bois (sites de stockage, tri…),
- Maintenir ou réorganiser l'accessibilité aux exploitations en prenant en compte les besoins et gabarits liés à la circulation des engins,
- Veiller aux possibilités de passages de camions longs voire de convois exceptionnels et au maintien des accès aux forêts,
- Préserver et faciliter l'entretien des chemins d'accès et de traverse des espaces forestiers permettant l'accès aux véhicules de secours pour le risque incendie et l'implantation de réserves d'eau en cas de nécessité.
Le règlement associé aux espaces boisés doit intégrer les besoins de l'activité sylvicole.

Extrait avis CNPF Octobre 2023

4.2 Défrichement et boisements

Les espaces boisés de plus de 2,25 ha sont soumis à la réglementation relative au défrichement sur la plus grande partie du territoire communal. Dès lors, tout changement d'affectation du sol sur ces espaces boisés (construction, voirie, jardin, prairie, cultures, vergers…) nécessite une autorisation préalable.

Article L341-3

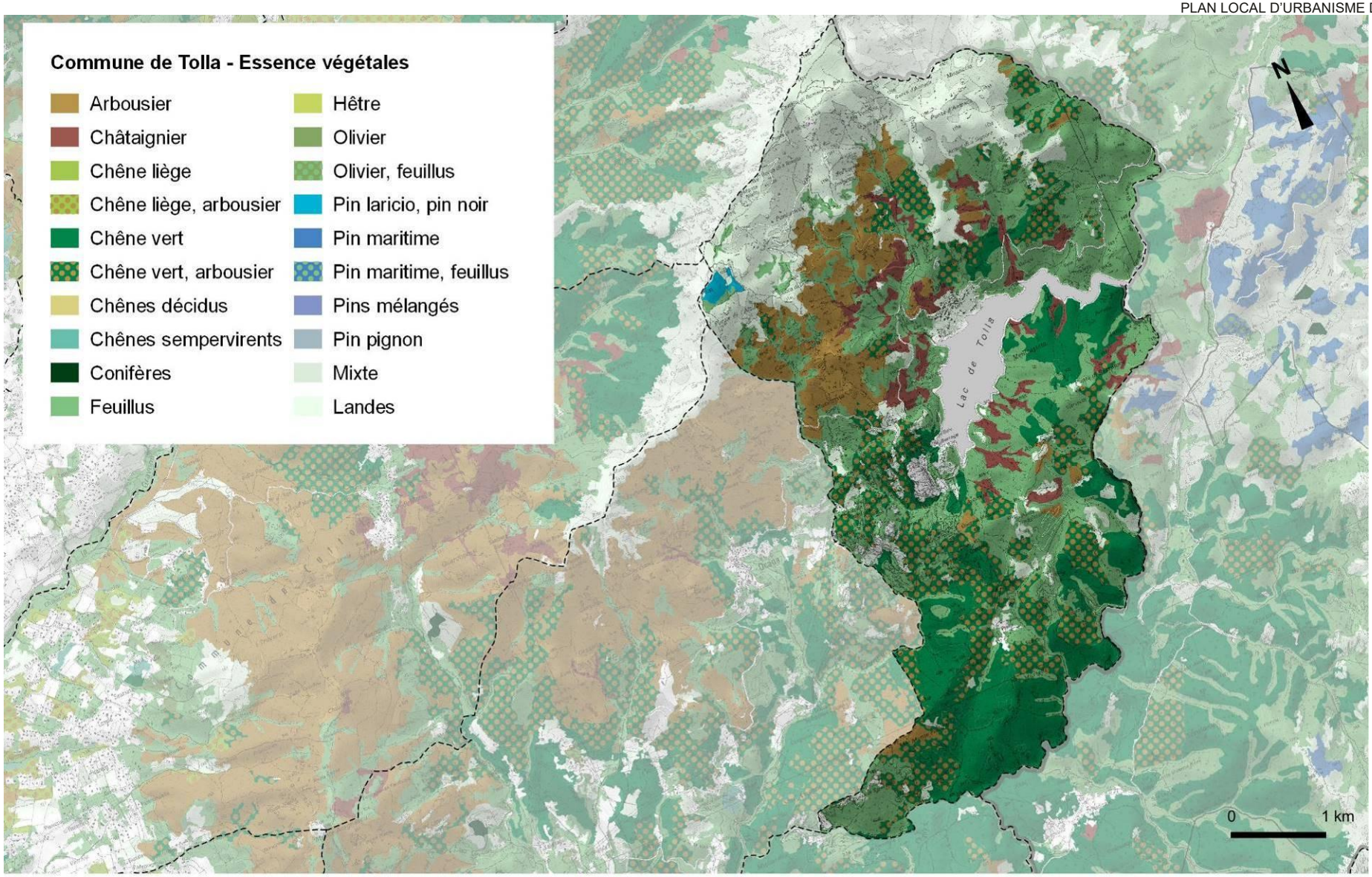
Nul ne peut user du droit de défricher ses bois et forêts sans avoir préalablement obtenu une autorisation.
L'autorisation est délivrée à l'issue d'une procédure fixée par décret en Conseil d'Etat.
La validité des autorisations de défrichement est fixée par décret.

L'autorisation est expresse lorsque le défrichement :
1° Est soumis à enquête publique réalisée conformément aux dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement ;

2° A pour objet de permettre l'exploitation d'une carrière autorisée en application du titre Ier du livre V du même code. Toute autorisation de défrichement accordée à ce titre comporte un échéancier des surfaces à

défricher, dont les termes sont fixés en fonction du rythme prévu pour l'exploitation. Sa durée peut être portée à trente ans. En cas de non-respect de l'échéancier, après mise en demeure restée sans effet, l'autorisation est suspendue.

DEFRICHEMENT
RAPPEL
Toute opération volontaire entraînant la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière est considérée comme un défrichement et nécessite une autorisation préalable, sauf si elle est la conséquence indirecte d'opérations entreprises en application d'une servitude d'utilité publique (distribution d'énergie par exemple). Le dépôt de la demande ne vaut pas autorisation.



Sources : BDFORET2019, SCAN25 - IGN©, Urba Corse, 2022

Les cartes ci-avant précisent également les contours (en grisé) des espaces boisés depuis moins de 30 ans (source carto IFN 1988) bénéficiant de l'exemption prévue au 4° de l'article L342-2 du même code.

Sont exemptés des dispositions de l'article L. 341-3 les défrichements envisagés dans les cas suivants :

1° Dans les bois et forêts de superficie inférieure à un seuil compris entre 0,5 et 4 hectares, fixé par département ou partie de département par le représentant de l'Etat, sauf s'ils font partie d'un autre bois dont la superficie, ajoutée à la leur, atteint ou dépasse ce seuil ;

2° Dans les parcs ou jardins clos et attenants à une habitation principale, lorsque l'étendue close est inférieure à 10 hectares. Toutefois, lorsque les défrichements projetés dans ces parcs sont liés à la réalisation d'une opération d'aménagement prévue au titre Ier du livre III du code de l'urbanisme ou d'une opération de construction soumise à autorisation au titre de ce code, cette surface est abaissée à un seuil compris entre 0,5 et 4 hectares, fixé par département ou partie de département par le représentant de l'Etat ;

3° Dans les zones définies en application du 1° de l'article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime dans lesquelles la reconstitution des boisements après coupe rase est interdite ou réglementée, ou ayant pour but une mise en valeur agricole et pastorale de bois situés dans une zone agricole définie en application de l'article L. 123-21 du même code ;

4° Dans les jeunes bois de moins de trente ans sauf s'ils ont été conservés à titre de réserves boisées ou plantés à titre de compensation en application de l'article L. 341-6 ou bien exécutés dans le cadre de la restauration des terrains en montagne ou de la protection des dunes.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Identification des enjeux

- Préservation des ensembles forestiers pour leurs diverses fonctions
- Conserver une trame verte au sein des espaces habités d'essences locales
- Entretenir les ripisylves et les protéger
- Engager un développement de gestion durable des forêts exploitant le potentiel économique sans détériorer leur fonctionnalités écologiques



Maquis d'arbousiers



Chênaies



Feuillus

II- Climat

La région bénéficie du climat méditerranéen avec des variantes locales marquées principalement par les effets d'altitude et d'orographie qui accentuent l'influence montagnarde. Le relief et le lac renforcent ici un microclimat qui renforce la récurrence des brouillards par exemple et amenuise les chaleurs estivales.

Le climat local connaît donc des contrastes de précipitations et de températures entre les différentes saisons. Comme l'ensemble du bassin méditerranéen, les épisodes extrêmes semblent connaître une recrudescence (sécheresse, inondations…) et mérite une attention en matière d'aménagement du territoire.

1. PRECIPITATIONS

La station Météo France la plus proche celle d'Ajaccio.

Les données permettent d'établir une pluviométrie annuelle de l'ordre de 700mm à 750 mm avec des précipitations comprises entre 85 et 125 jours de pluie/an. La commune subit comme la région les variations entre saison mais aussi les effets d'un changement climatique qui rend celles-ci de plus en plus irrégulières et s'accompagnent d'épisodes pluvio-orageux extrêmes.

Elles ont une incidence directe sur la ressource d'eau potable, l'eau agricole, sur la gestion du risque naturel (incendie, érosion, inondation) et sur les milieux naturels. Elles sont au cœur des problématiques majeures de gestion du territoire dans les prochaines décennies. **Une anticipation des effets indirects est un enjeu fort pour la commune.**

Le mois le plus pluvieux **est novembre avec 115 mm et le mois le plus sec est juillet avec 10 mm de précipitations**. Les précipitations sont concentrées en automne et en hiver, les orages en fin d'été et au printemps, et les chutes de grêle au début du printemps.

2. TEMPERATURES

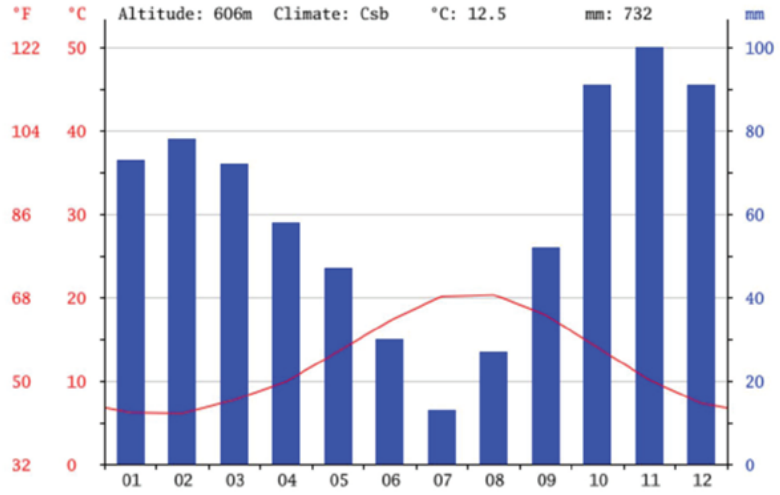
Tolla possède un climat méditerranéen chaud avec des étés secs. La température moyenne annuelle est de 15,3° avec des minimales autour de 10°C et des maximales de 20°C avec des pics frôlant les 30°C.
Les épisodes de fortes chaleurs sont aussi présents qu'ailleurs sur la vallée avec un effet atténué grâce à l'altitude et la présence du lac.
Elles ont une incidence pour les cultures, la gestion du risque (incendies) mais aussi sur les questions de santé des personnes les plus âgées. La qualité des logements devient en période caniculaire un enjeu indirect.

3. CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Méditerranée est un des secteurs au monde les plus concernés par le réchauffement climatique. En Corse, les températures augmentent et continueront d'augmenter, en particulier en période estivale. Cette augmentation va se généraliser et sera plus marquée en été où elle pourrait atteindre +1,5 à +2 °C à horizon proche (2021-2050). En ce qui concerne les précipitations, les projections montrent que le climat futur alternera des périodes de sécheresse météorologiques et des épisodes de précipitations intenses même si les cumuls annuels présenteront une baisse peu marquée. On note un signal sensible sur la baisse des précipitations d'été et une diminution attendue de l'enneigement notamment aux altitudes supérieures à 1 500 m.

4. VENTS

Les vents d'ouest sont prédominants. Il existe à Tolla des brises de vallées et des brises de pentes accentuées par la topographie suivant les heures de la journée.



month	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
mm	73	78	72	58	47	30	13	27	52	91	100	91
°C	6.2	6.1	7.7	9.9	13.5	17.2	20.1	20.3	17.9	14.0	10.1	7.3
°C (min)	3.9	3.6	4.9	7.0	10.3	13.8	16.6	16.8	14.6	11.2	7.5	4.9
°C (max)	8.6	8.7	10.5	12.9	16.7	20.6	23.7	23.9	21.2	16.9	12.7	9.8
°F	43.2	43.0	45.9	49.8	56.3	63.0	68.2	68.5	64.2	57.2	50.2	45.1
°F (min)	39.0	38.5	40.8	44.6	50.5	56.8	61.9	62.2	58.3	52.2	45.5	40.8
°F (max)	47.5	47.7	50.9	55.2	62.1	69.1	74.7	75.0	70.2	62.4	54.9	49.6

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Identification des enjeux

- *Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources*
- *Renforcer les mesures de protection face aux risques de grands incendies*
- *Inciter les acteurs du territoire à prendre en compte ces changements dans leur quotidien et leurs activités : récupération eaux pluviales, choix des plantations, exposition des constructions et matériaux de construction …*

III- Risques Naturels et technologiques

1. Risque inondation : le PPRi du Prunelli et AZI Agnone

1.1 PPRi du Prunelli

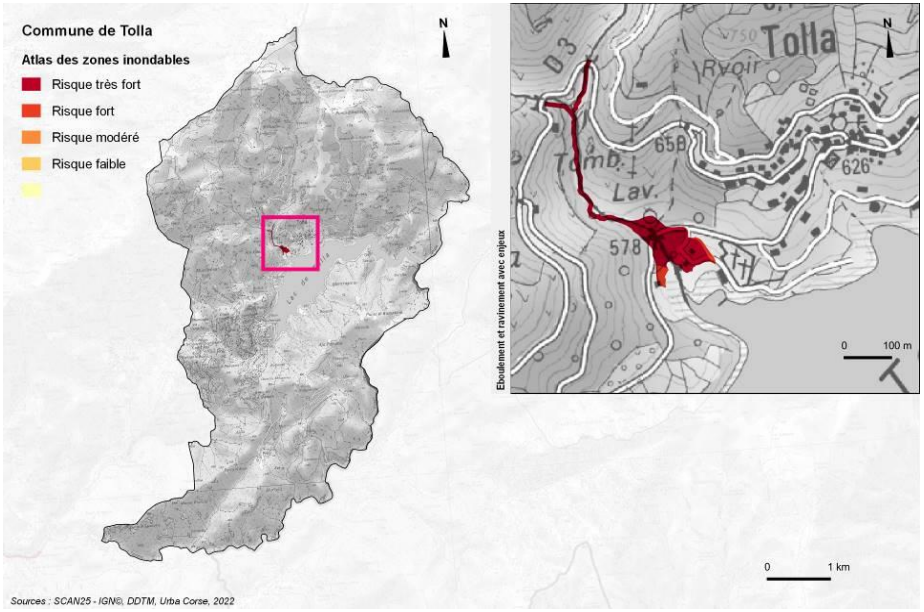
Le PPRi du Prunelli a été approuvé par arrêté préfectoral. Les zones d'aléas et de risque ne concerne pas la commune de Tolla du fait du barrage.

Le territoire est exempt de site à enjeu à cet égard mais ***les problématiques annexes de torrentialité*** *au niveau des affluents est bien une réalité.*

(Cf.Annexes sanitaires et servitudes)

1.2 Etude hydraulique de l'Agnone

Epargné par le PPRi, la commune subit cependant les effets torrentiels du ruisseau de l'Agnone. Avec un profil étroit et une forte déclivité du terrain, ce ruisseau expose le site à un **risque très fort et fort.** De ce fait, les constructions sont interdites tout comme leur extension et les aménagements du site (accès au lac) doivent être considérés en vue de ne pas entraver la libre circulation des eaux et ne pas aggraver le phénomène.



2. RISQUES CHUTES DE BLOC

Les mouvements de terrain se manifestent par un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Ils résultent d'une susceptibilité géologique, fréquemment aggravée par l'action de l'eau et de l'homme. Le risque de mouvements de terrain englobe les mouvements rapides (éboulements rocheux, coulées boueuses et glissements de terrain), présentant généralement des dangers pour les personnes, et les mouvements dits lents (retrait-gonflement des argiles).

La vallée du Prunelli est particulièrement sensible à ce phénomène du fait des versants abrupts et d'une riche mère affleurante. Malgré la couverture végétale, ce phénomène affecte une grande partie du territoire mais toujours en excluant les zones habitées.

C'est en amont du village au lieu-dit Caraglione que le risque semble présenter un enjeu.

3. RISQUE INCENDIE FEU DE FORET

3.1 Caractéristiques des événements et vulnérabilité du territoire

Le risque incendie est le principal risque a affecté la commune pour diverses raisons bien que les enjeux soient très concentrés aux abords du village. Aucun plan de prévention des risques n'est en vigueur à ce titre.

Les données Prométhée recensement sur la période 2011-2021, 5 incendies qui ont parcouru 73ha. Les travaux forestiers ont été la cause de ceux-ci dans 3 cas sur 5. Le dernier a eu lieu en 2019 et a été le plus grave en brûlant 71 ha.

La tendance actuelle observée ces dernières années en Corse est celle d'incendies qui se déclarent de plus en plus tôt dans la saison voire même en hiver. La récurrence des sécheresses attise aussi le risque de grand incendie.

On observe tous les niveaux d'aléa sur le territoire mais le village et ses environs immédiats sont uniquement concernés par un aléa moyen faible et un aléa moyen fort. L'aléa fort affecte des secteurs naturels en retrait des voies et des activités humaines.
Ici la topographie, la densité et l'homogénéité de la végétation comme ses essences conditionnent ces aléas. La présence du lac constitue un moyen de lutte grâce à la disponibilité de la ressource en eau.

La carte d'aléa donne à titre indicatif sur le territoire communal le niveau de risque en fonction de l'enjeu. Cette carte peut nécessiter des études complémentaires pour toutes analyses ayant une incidence à l'échelle de la parcelle. Cependant, il faut noter les points suivants :

- **Les zones d'aléa feu de forêt fort (zone noire sur la carte)** sont strictement inconstructibles et tout renforcement des biens et des personnes n'est pas autorisé. La réparation ou la reconstruction des bâtiments endommagés ou détruits par un sinistre, à condition de ne pas aggraver les risques et de ne pas augmenter le nombre de personnes exposées au risque. Les extensions de constructions existantes sont limitées à 20% de la surface de plancher initiale sans dépasser 20m² et sans que le nombre de personnes augmente. Ces restrictions s'appliquent aux constructions agricoles. »

- **Les zones rouges** sont soumises à des conditions notamment concernant les plantations et les matériaux.
- **Dans les zones qualifiées d'Aléas feux de forêt « moyen – faible » ou « moyen-fort », les constructions ne peuvent être autorisées que sous réserve de la prise en compte des préconisations suivantes :**

Des poteaux incendie normalisés (60m3/h pendant 2 heures) peuvent être imposés tout comme les largeurs de voies adaptées. La commune envisage de procéder dans le village au renforcement de quelques voies internes par des emplacements réservés ce qui permettra de renforcer les équipements de type « bornes incendies ».

L'implantation des poteaux incendies doit être conforme au règlement départemental de la défense extérieur contre l'incendie (DECI) approuvé par arrêté préfectoral n°2A-2019-01-10-003 du 10/01/2019.

De manière générale :
« les haies seront hétérogènes dans les essences et celles qui sont très inflammables seront interdites comme les cyprès, les tuyas, les lauriers-roses, les mimosas… » (source : SREF 2A)

Toutes nouvelles zones urbanisables doivent être desservies par des voies ayant les caractéristiques suivantes :

- *Une largeur minimale de chaussée carrossable d'au moins 4,5m*
- *Une pente inférieure à 15%*
- *Une hauteur libre de 4m*

1/Enveloppes. Les enveloppes du bâtiment doivent être constituées par des murs en dur présentant une durée coupe feu minimale d'une demi-heure. Les revêtements de façades doivent présenter un critère de réaction au feu MO, parties de façades incluses dans le volume des vérandas comprises.

2/Ouvertures. L'ensemble des ouvertures est occultable par des dispositifs présentant une durée coupe feu minimale d'une demi-heure, les jointures assurant un maximum d'étanchéité, parties de façades incluses dans le volume des vérandas comprises.

3/Couvertures. Les revêtements de couvertures devront être classés en catégorie MO, partie de couverture incluse dans le volume des vérandas comprises. Toutefois, les revêtements de couvertures classés en catégorie Ml, M2, M3 peuvent être utilisés s'ils sont établis sur un support continu en matériau incombustible ou en panneau de bois ou tout autre matériau reconnu équivalent par le Comité d'Étude et de Classification des Matériaux par rapport au danger d'incendie. Il ne devra pas y avoir de partie combustible à la jonction entre la toiture et les murs.

4/Conduites et canalisations diverses. Les conduites et canalisations apparentes à l'extérieur devront présenter une durée coupe feu de traversée minimale d'une demi-heure.

5/Auvents. Toitures réalisées en matériaux Ml minimum et ne traversant pas les murs d'enveloppe de la construction.

6/Equipement en poteaux incendie. Les constructions doivent être desservies par un point d'eau incendie (PEI) normalisé conformément au règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) approuvé par arrêté préfectoral n°2A-2019-01-10-003 du 10/01/2019. Les constructions doivent être situées à moins de 200 mètres d'un PEI (ou 400 mètres pour un hangar agricole), distance à calculer selon le cheminement sans obstacle le plus direct.

7/Débroussaillement. Respect de l'obligation légale de débroussaillement (50 mètres autour de s constructions et à concurrence des obligations des habitations mitoyennes) conformément à l'arrêté n° 2012338 – 0004 du 3/12/2012. Il permet de protéger les personnes et les biens et facilite et sécurise la lutte contre les feux. Des informations complémentaires ainsi qu'un guide sur le débroussaillement sont disponibles sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.corse-du-sud.gouv.fr/le-debroussaillement-r220.html

3.2 Mesures de prévention

La commune dispose au sein du village **de deux bornes incendies :**

- Place de l'église
- RD3 face à la parcelle D814

Une 3e est hors service en amont après que le réservoir qui la dessert se soit fortement dégradé. Les travaux de rénovation de 75000 euros n'ont pas été budgétisés par la commune pour le moment, ayant d'autres priorités.

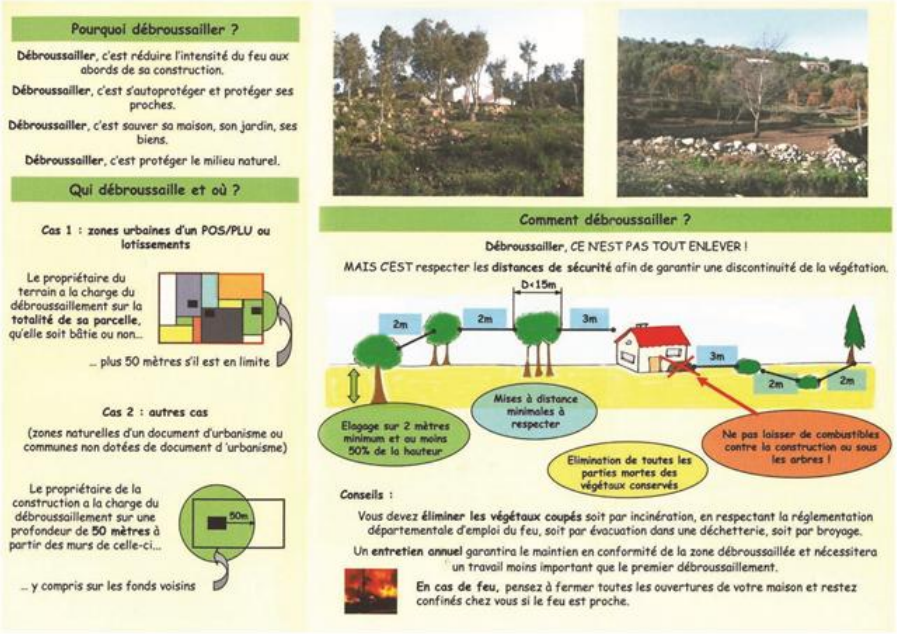
Le débroussaillement réglementaire est une obligation légale qui s'impose sur toutes les parcelles bâties ou non situées en zone constructible du document d'urbanisme. Il permet de protéger les personnes et les biens et facilite et sécurise la lutte contre les feux.

En cas d'incendie, un espace « propre » permet de :
- Diminuer la puissance du feu,
- Réduire le potentiel de propagation,
- Faciliter l'intervention des services de lutte et améliorer leur efficacité.

L'obligation de débroussailler est fixée par le code forestier (art L.131-10) et par les arrêtés préfectoraux n° 2012338-004 du 3 décembre 2012 pour le département de la Corse-du-Sud.

Des procès-verbaux sont éventuellement dressés aux propriétaires qui ne donnent pas suite aux injonctions qui leurs sont faites, par les agents assermentés des DDTM et de l'ONF, ainsi que par la gendarmerie et les maires des communes.

En plus de la sanction du feu ces propriétaires s'exposent à :
- Une contravention dont le montant peut s'élever à 1 500€;
- Une mise en demeure de débroussailler et une amende de 30 € par m² soumis à obligation.



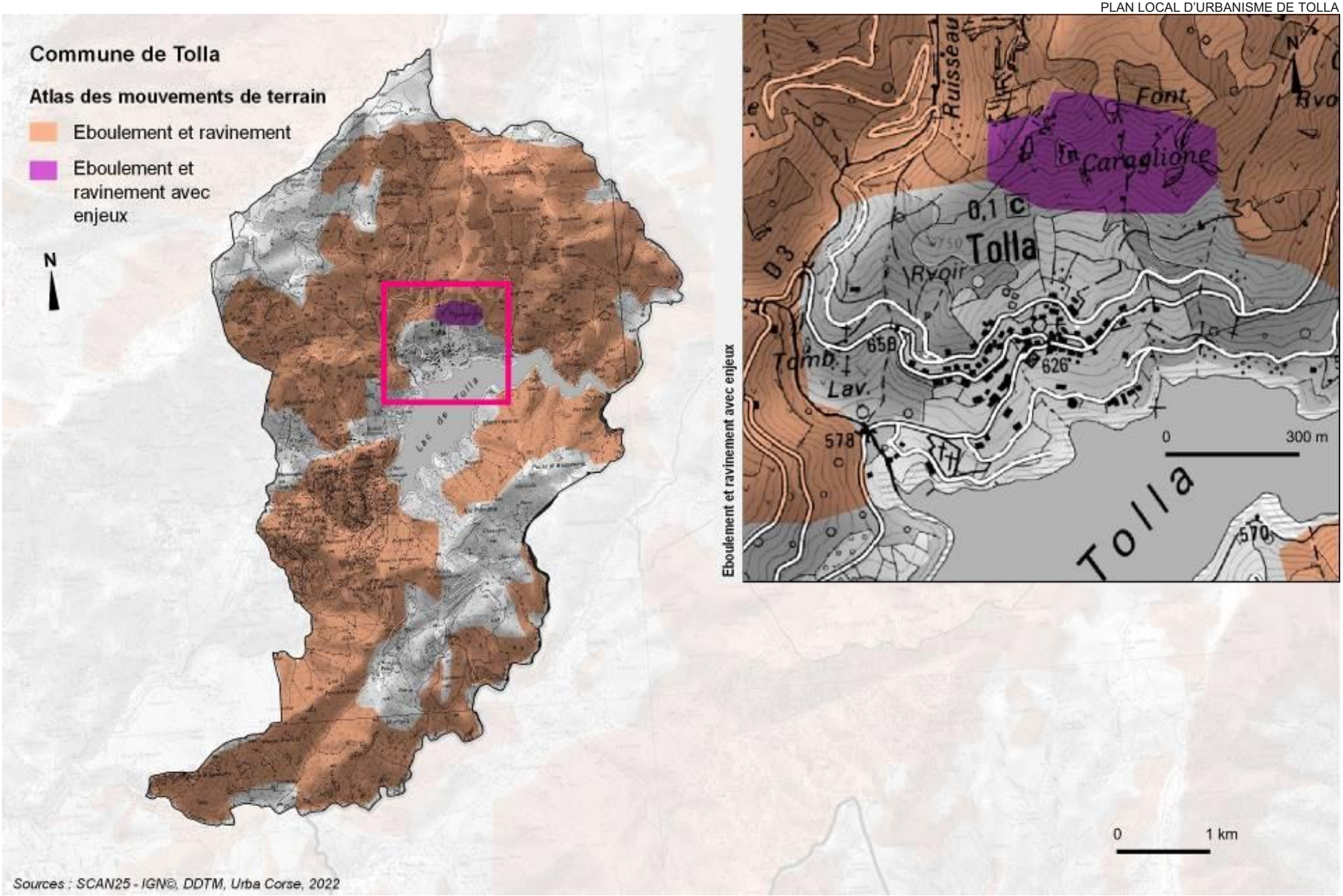
Une augmentation du risque d'incendies

L'augmentation attendue des températures ainsi que des phénomènes de fortes chaleurs et de sécheresse, devrait impliquer une aggravation du risque incendie, avec une extension des surfaces incendiées et des impacts associés, notamment sur la diminution de la biodiversité. Elle laisse également présager une mutation du couvert végétal qui s'orientera vers des formations végétales plus héliophiles ou xérophiles toujours plus sensibles à la propagation des incendies. Ces ingrédients augmentent encore les risques « grand feu » et « feux hivernaux ». Combinés à une fréquentation croissante des milieux naturels et à un habitat parfois diffus, ils ont pour corollaire la mise en danger accrue des personnes et des biens.

Extrait SDAGE 2022-2027 – Les effets du changement climatique

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Identification des enjeux

- Renforcer la connaissance du risque et sensibiliser le public
- Sécuriser les sites habités traversés par des ruisseaux aux caractéristiques torrentielles
- Renforcer les mesures de protection face aux risques de grands incendies
- Combiner l'AFP avec des dispositifs de lutte contre les incendies de forêts
- Sécuriser les lieux-dits habités face aux risques incendies


Commune de Tolla
Atlas des mouvements de terrain
Eboulement et ravinement
Eboulement et ravinement avec enjeux
N
Sources : SCAN25 - IGN©, DDTM, Urba Corse, 2022
Eboulement et ravinement avec enjeux
Ruisseau
Font.
In Caraglione
0,1 C
Tolla
Rvoir
D3
Tomb.
Lav.
658
626
578
570
0
300 m
Tolla
0
1 km

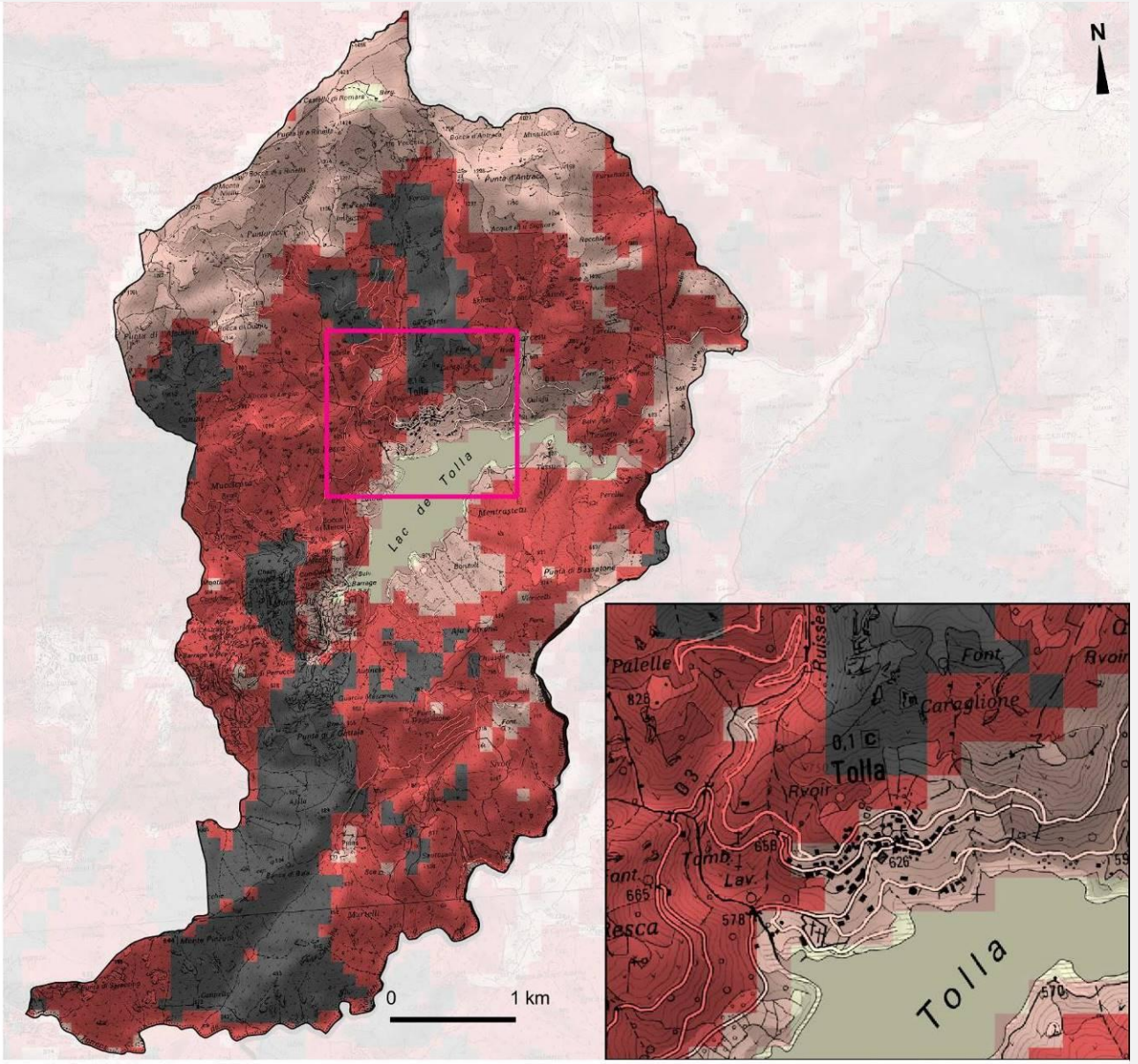
Commune de Tolla -
Aléas feux de forêt 2014

Faible,
La protection des enjeux
est assurée par application des règles
habituelles d urbanisme et par les mesures
prévues dans le code forestier

Moyen faible,
La protection des enjeux nécessite
la mise en oeuvre de mesures renforcées,
sous la forme de parades individuelles

Moyen fort,
La protection des enjeux nécessite
la mise en oeuvre de mesures renforcées,
sous la forme de parades individuelles
ou collectives

Fort,
La protection des enjeux ne pourrait
être assurée que par la mise en oeuvre
de mesures de protection et de moyens
de lutte démesurés par rapport
aux enjeux à défendre.



Sources : SCAN25 - IGN©, www.mongeosource.fr - Aléa des feux de forêts 2014, Urba Corse, 2022

4. RISQUE DE RUPTURE DU BARRAGE

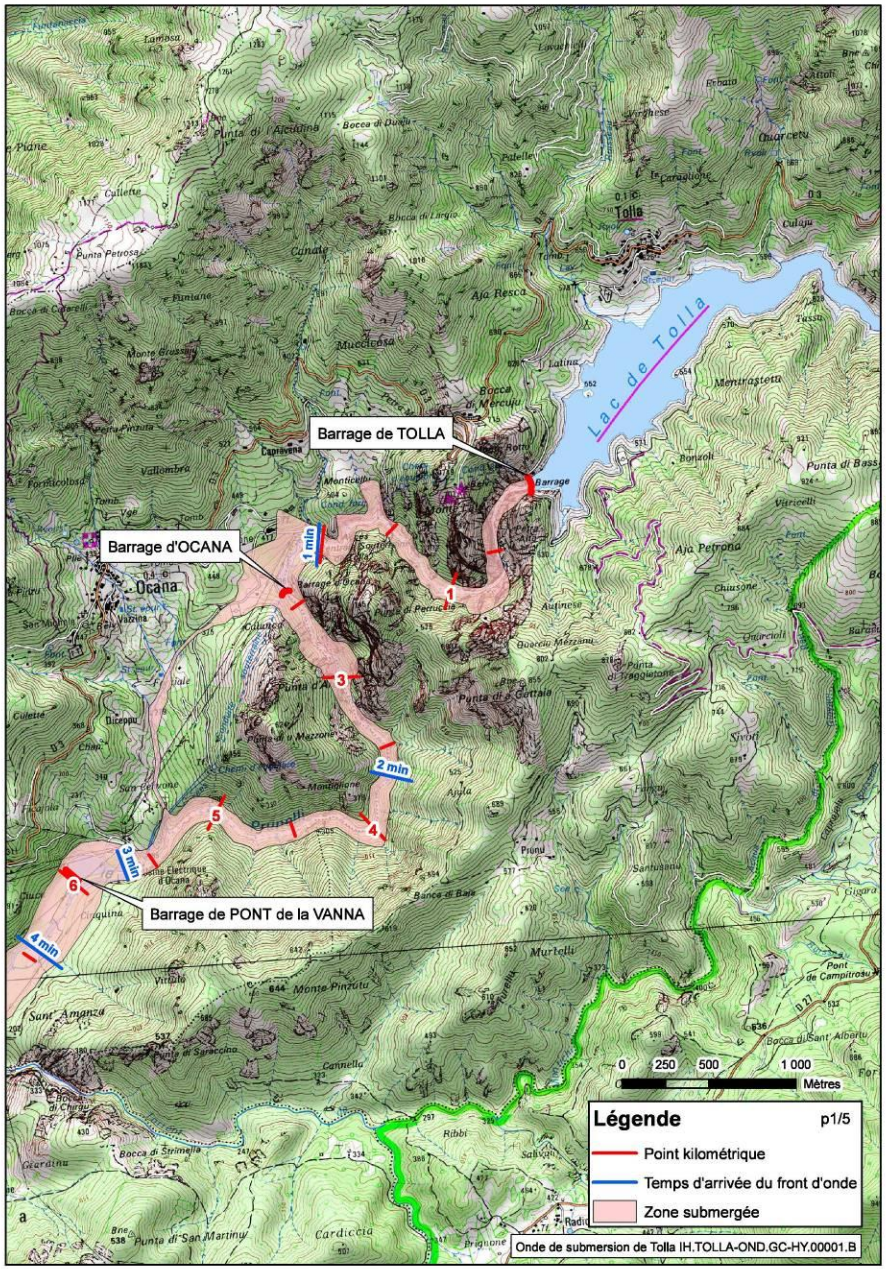
Une zone de submersion est évaluée par EDF en cas de rupture du barrage de Tolla. Elle affectera l'aval du barrage c'est-à-dire que des zones naturelles situées dans le Prunelli. Hors territoire communal, les conséquences seront bien plus importantes.

« Cette étude décrit les caractéristiques de l'onde de submersion qui résulterait de la rupture totale et instantanée du barrage de TOLLA, en supposant que les barrages de OCANA et de PONT DE LA VANNA (OEHC) se rompent instantanément au moment de l'arrivée de l'onde sous l'effet de l'intumescence amont.

Un calcul monodimensionnel sur fond sec a été mené dans la vallée du Prunelli et du ruisseau de Morgone jusqu'en amont du pont de la RN 196. Ensuite un calcul bidimensionnel sur fond sec a été réalisé jusqu'à la mer. Un écoulement dans le lit majeur du Prunelli s'écoule dans la plaine littorale à proximité de La Résidence du Golfe d'Ajaccio et de Capitello, et en rive droite dans le lit majeur de la Gravona et dans l'aéroport d'Ajaccio.

Objet de la révision : A la demande du CTPBOH (séance du 10 Avril 2014), ajout de 2 planches visualisant les hauteurs et vitesses maximales recommandées dans la zone 2D, et modification du coefficient de Strickler (K=15) dans la vallée du Prunelli entre le barrage de Tolla et d'Ocana. »

(Source PAC 2022)



IV- Zonages écologiques

Un seul zonage écologique est présent sur le territoire de la commune de Tolla. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 n°940030559 « Galerie du barrage et Gorges (falaises) du Prunelli ».
Cette zone a été désigné en raison de la présence d'un cortège patrimonial de chiroptères (notamment colonie de minioptère de Schreiber), d'oiseaux (notamment un couple d'aigle royal) et de reptiles (lézard de Bedriaga notamment) dans les gorges du Prunelli à l'aval du barrage.

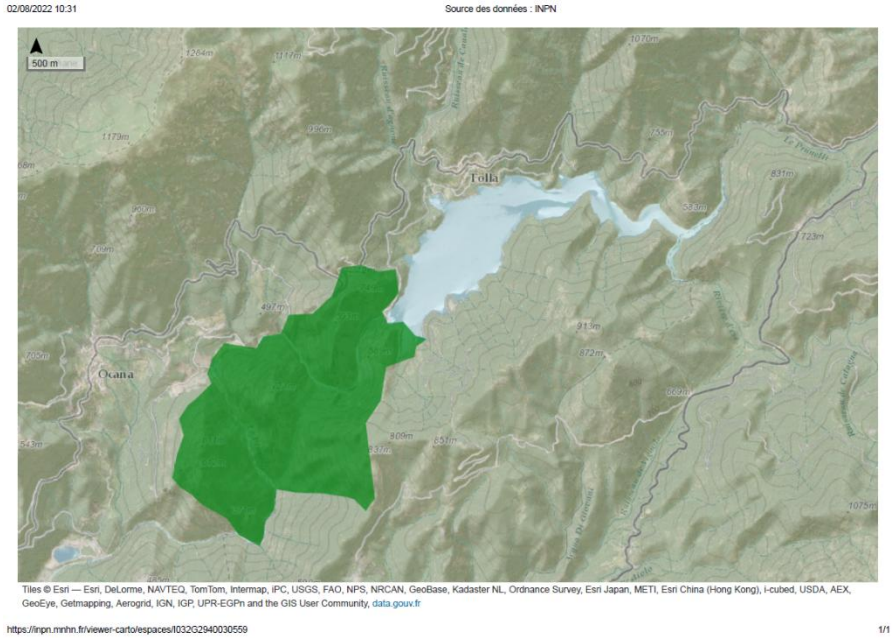


Figure 1. Périmètre de la ZNIEFF de type 1 n°940030559 « Galerie du barrage et Gorges (falaises) du Prunelli » (source : INPN)



Lézard de Bedriaga

Enjeux

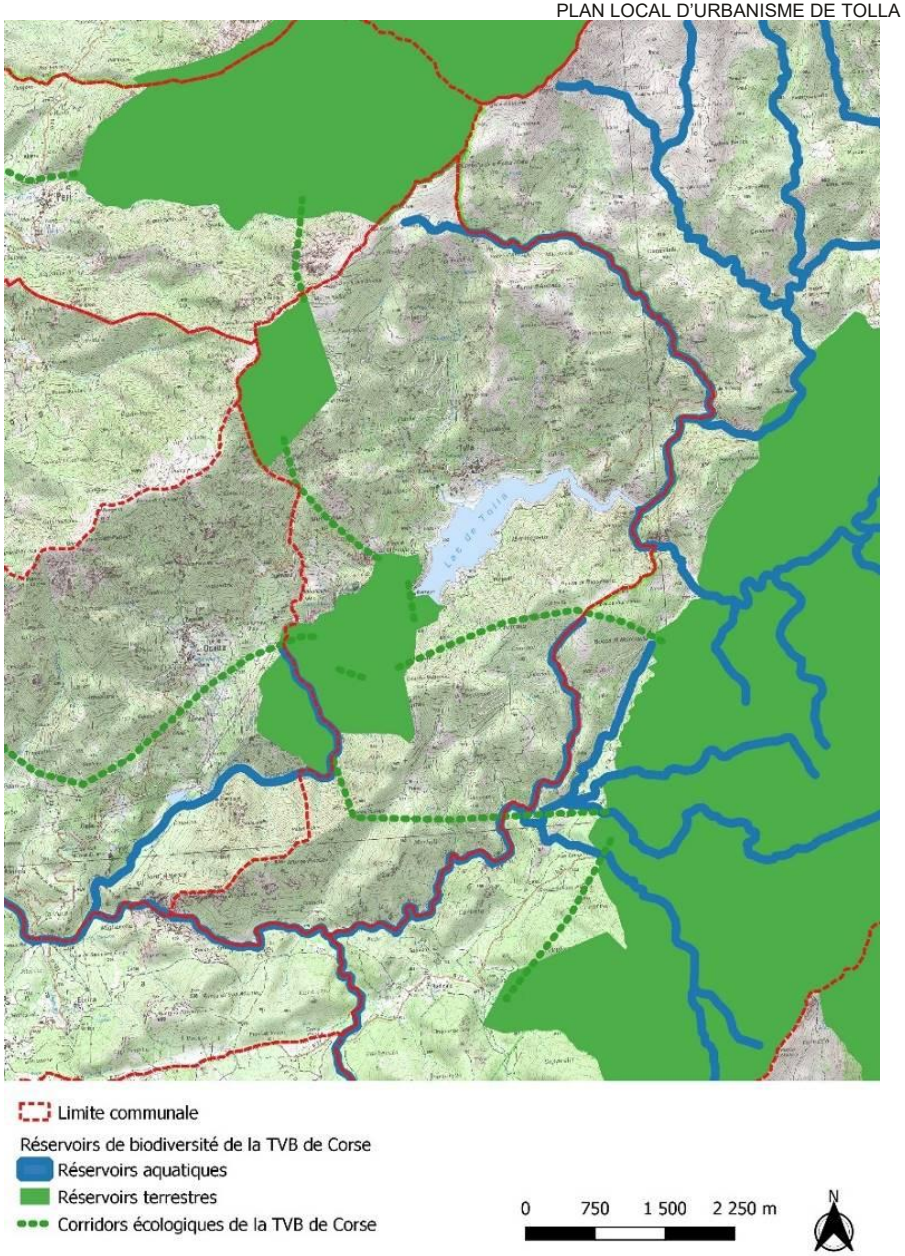
Date	2022
Compétences	Ecologue
Sources	INPN
Intérêt écologique faunistique et floristique	La commune de Tolla n'accueille aucun zonage de protection forte : réserves, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB) ou sites Natura 2000. Toutefois, l'intérêt écologique floristique et faunistique des gorges du Prunelli est mis en évidence par la ZNIEFF « 940030559 - Galerie du barrage et Gorges (falaises) du Prunelli ».
Nuisances - Menaces	Aucune nuisance particulière n'ait identifié toutefois des risques de perturbations ou dégradations de la biodiversité par des activités humaines peuvent apparaitre notamment les activités et sports natures.
Opportunités – Propositions de mesures écologiques	Préservation de la quiétude des habitats rupestres (falaises). Prévention et lutte contre les incendies.
Observations	-
Méthode	Etat des lieux (bibliographie et visite site)
	Identification et cartographie des zonages écologiques

V- La trame verte et bleue de Corse

La survie d'une population d'une espèce dépend de son effectif minimal et du maintien d'un territoire ou elle peut se déplacer, s'alimenter, se reposer et se reproduire. Or, les activités humaines ont fortement contribué à la fragmentation ou à la réduction des territoires et à leur isolement. Pour enrayer la perte de diversité il est indispensable de préserver ou restaurer ces espaces naturels, mais également tous les éléments du paysage les reliant les uns aux autres. La trame verte et bleue de Corse réponde à cet objectif en délimitant ces espaces naturels d'importance régionales.

Il apparait que la commune de Tolla intercepte plusieurs réservoirs et corridors terrestres et aquatiques de la trame verte de Corse.
Deux réservoirs de biodiversité terrestres à l'ouest de la commune, l'un englobant les gorges du Prunelli, le second au niveau du massif de moyenne altitude de la Punta di l'Alcudina. Ces deux réservoirs sont reliés entre eux par un corridor écologique. Et ils sont reliés avec d'autres réservoirs de biodiversité présents sur les communes limitrophes.
De plus, les ruisseaux du Prunelli, de l'Acqua Giovani et de Scileccia constituent des réservoirs de biodiversité aquatiques.

La carte ci-dessous représente la Trame verte et bleue de Corse sur la commune de Tolla et à ses abords.



Trame verte et bleue de Corse sur la commune de Tolla (source : ENDEMYS d'après données de la collectivité de Corse)

Enjeux

Date	2022
Compétences	Ecologue
Sources	Collectivité de Corse
Les continuités écologiques	Présence de réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques.
Nuisances - Menaces	Aucune nuisance particulière n'ait identifié toutefois des risques de perturbations ou dégradations de la biodiversité peuvent apparaitre : • Les activités et sports natures ; • Les incendies ; • Une exploitation de la ressource « bois » qui peut parfois être mal maitrisée (coupes de bois sauvages, éventuelles absences de plan de gestion durable des forêts privées par exemple)
Opportunités – Propositions de mesures écologiques	Préservation de la quiétude des habitats rupestres (falaises) Prévention et lutte contre les incendies. Exploitation forestière durable. Réaliser des aménagements d'accueil et de gestion du public (stationnements, cheminements, accès…).
Observations	-
Méthode	Identification des réservoirs et corridors à partie de la cartographie de la trame verte et bleue de Corse réalisée par la Collectivité de Corse.

VI- Grands milieux naturels

Le territoire communal de Tolla est quasi-entièrement couvert de forêts et de milieux naturels. Le territoire est marqué par le plan d'eau du barrage de Tolla sur le Prunelli. Enfin, est présent le village de Tolla qui accueille des jardins et espaces agricoles. **Neuf grands milieux** sont distingués[1] : voir ci-dessous.

Tableau 1. Grands milieux présents sur la commune (source : Corine Land Cover 2018)

Grands milieux			Superficie (en Ha)	Proportion par rapport à la commune	Remarques
Espaces agricoles hétérogènes		Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants (CLC 243)	26,6	1%	Présent uniquement au niveau du village de Tolla
Forêts et milieux semi-naturels	Forêts	Forêts de feuillus (CLC 311)	1482,1	58%	Milieu le plus représenté sur la commune
		Forêts mélangées (CLC 313)	61	2%	
	Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	Pelouses et pâturage naturels (CLC 321)	264,8	10%	
		Landes et broussailles (CLC 322)	373,5	15%	
		Forêts et végétation arbustive en mutation (CLC 324)	37,8	1%	
	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	Roches nues (CLC 332)	142,3	6%	Notamment dans les gorges du Prunelli à l'aval du barrage
		Végétation clairsemée (CLC 333)	39,7	2%	
Surfaces en eau		Plans d'eau (CLC 512)	118,1	5%	Barrage de Tolla

[1] Source : Corine Land Cover 2019.

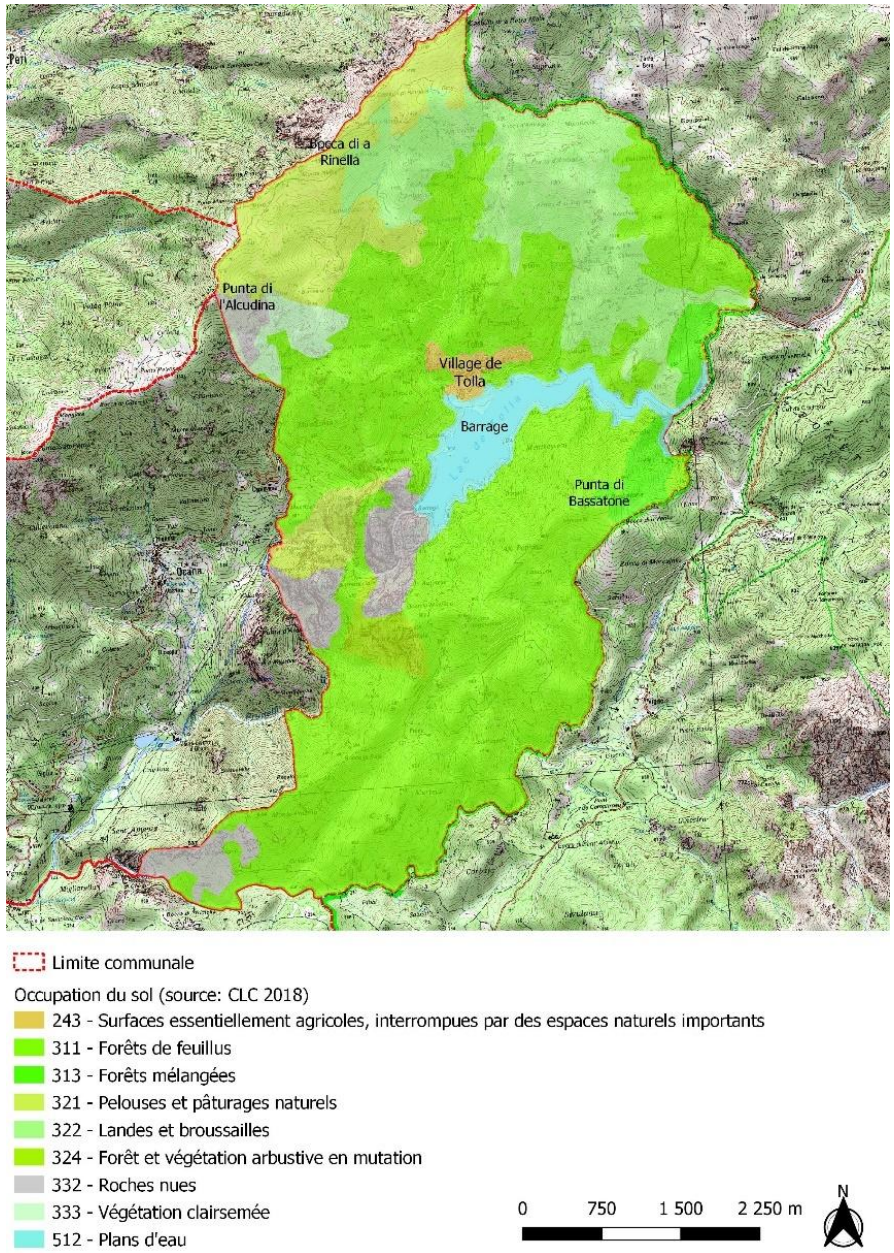


Figure 2. Cartographie de grands milieux d'après l'occupation du sol de la commune (source : ENDEMYS selon données de Corine Land Cover 2018)

Enjeux

Date	2022
Compétences	Ecologue
Sources	CLC 2018
Les milieux naturels et artificiels présents	Le territoire de Tolla est composé d'espaces agricoles hétérogènes au niveau du village de Tolla, de forêts et de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée, d'espaces ouverts (sans ou avec peu de végétation) et du plan d'eau du barrage. La commune est essentiellement couvertes d'espaces naturels notamment représenté par les forêts et maquis.
Nuisances - Menaces	L'urbanisation pour les rares petites surfaces agricoles ou cultivables présentes au niveau du village de Tolla. Les incendies. Une exploitation de la ressource « bois » qui peut parfois être mal maitrisée (coupes de bois sauvages, éventuelles absences de plan de gestion durable des forêts privées par exemple).
Opportunités – Propositions de mesures écologiques	Maitriser l'urbanisation en maintenant des jardins et parcelles agricoles. Prévention et lutte contre les incendies. Exploitation forestière durable.
Observations	La commune accueille de vastes surfaces d'espaces naturels attractifs pour la biodiversité, et l'urbanisation est très limitée, uniquement présente au niveau du village de Tolla.
Méthode	Analyse des données cartographique existantes

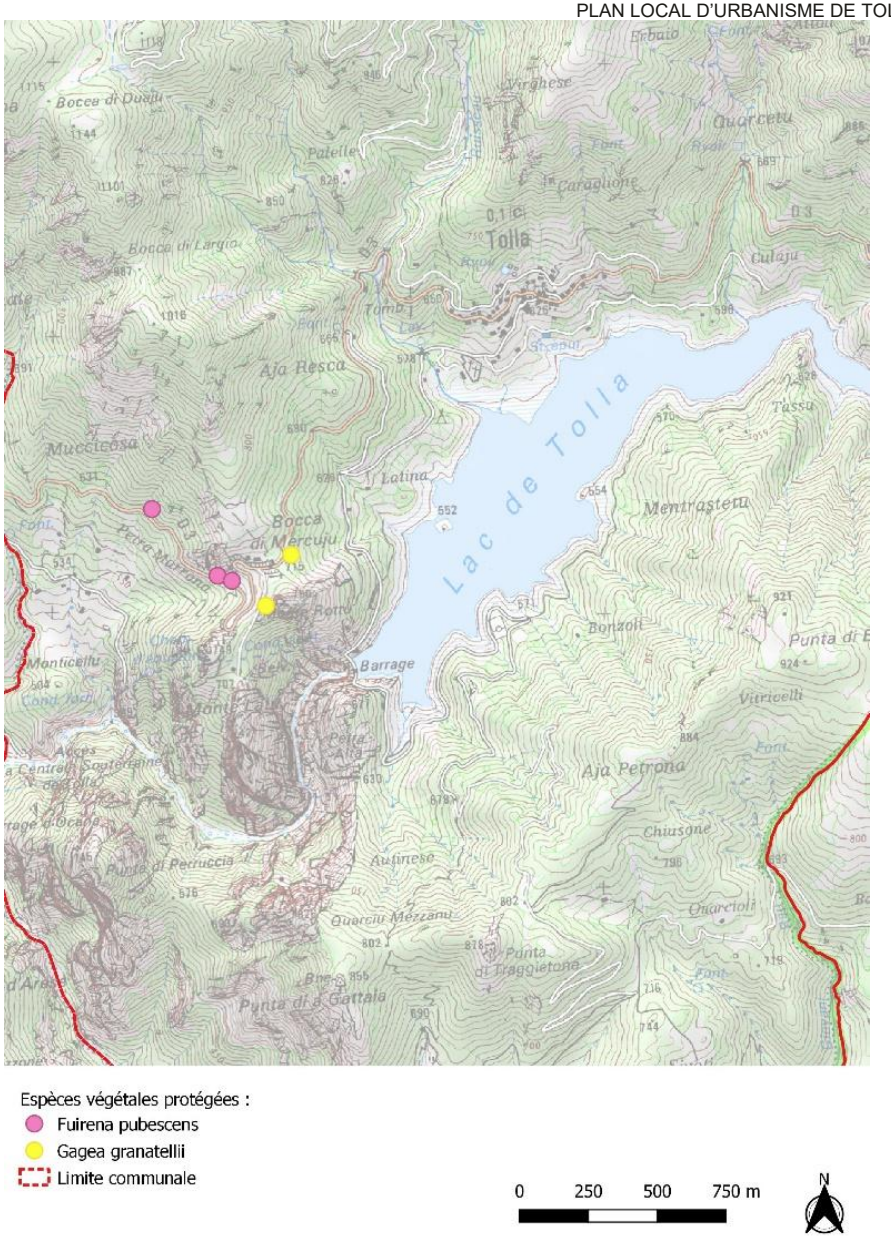
VII- Espèces patrimoniales recensées sur la commune

Plusieurs dizaines d'espèces patrimoniales sont répertoriées sur la commune de Tolla dont certaines sont présentes un enjeu majeur de conservation en raison de leur niveau de menace en Corse, mais également à l'échelon nationale (voir liste complète en annexe) :

- → **55 espèces animales protégées** dont un cortège de 51 espèces d'oiseaux, 3 reptiles et 1 poisson (source : INPN).
- → **10 espèces végétales** (source : INPN et Conservatoire botanique national de Corse) dont 2 protégées :
 - Fuirénie pubescente (*Fuirena pubescens*)
 - Gagée de Granatelli (Gagea granatelli).







Localisation des espèces végétales protégées : Fuirena pubescens et Gagea granatelli (source : ENDEMYS d'après données du Conservatoire botanique national de Corse)

Enjeux

Date	2022
Compétences	Ecologue
Sources	INPN, bibliographie, Conservatoire botanique national de Corse, OEC
La diversité spécifique	La commune accueille plusieurs dizaines d'espèces patrimoniales (espèces protégées, et/ou menacées à l'échelle de la Corse et/ou supra régionale).
Nuisances - Menaces	Aucune nuisance particulière n'ait identifié toutefois des risques de perturbations ou dégradations de la biodiversité peuvent apparaitre : • Les activités et sports natures ; • Les incendies ; • Une exploitation de la ressource « bois » qui peut parfois être mal maitrisée (coupes de bois sauvages, éventuelles absences de plan de gestion durable des forêts privées par exemple)
Opportunités – Propositions de mesures écologiques	Préservation de la quiétude des habitats rupestres (falaises) Prévention et lutte contre les incendies. Exploitation forestière durable. Réaliser des aménagements d'accueil et de gestion du public (stationnements, cheminements, accès…). Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale.
Observations	Toute destruction ou dégradation d'espèces protégées et de leurs habitats est interdite. Rappelons que la présence d'espèces protégées peut constituer une contrainte règlementaire forte aux projets d'aménagement et aux activités humaines (voir article L411-1 du code de l'environnement).
Méthode	Recueil et synthèse des données existantes.

VIII- Zoom sur les secteurs à enjeux d'aménagement

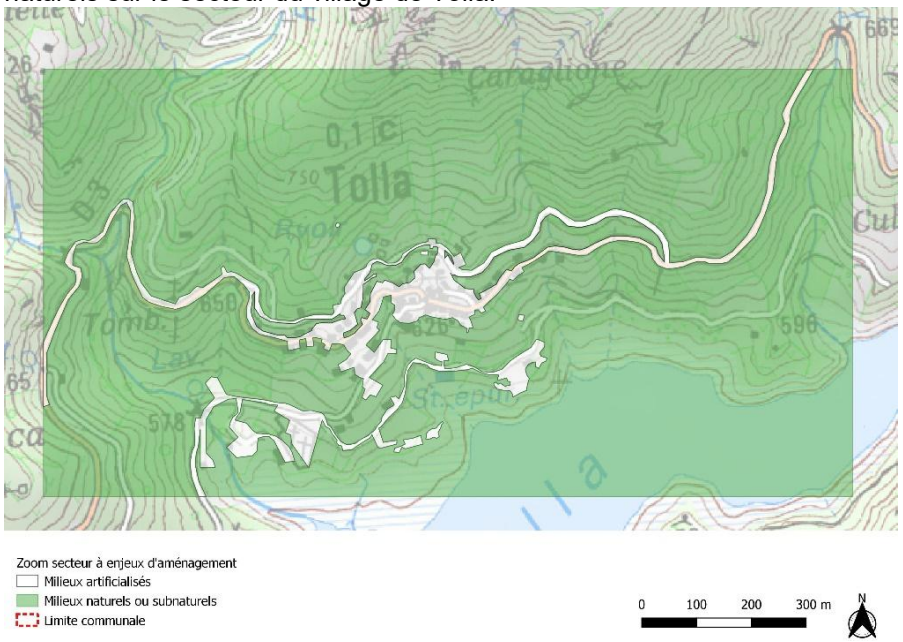
Le principal secteur à enjeux d'aménagements au regard de la problématique écologique est le village de Tolla.
Sur ce secteur, on constate :

→ Une zone fortement urbanisée formée par le village « historique » ;

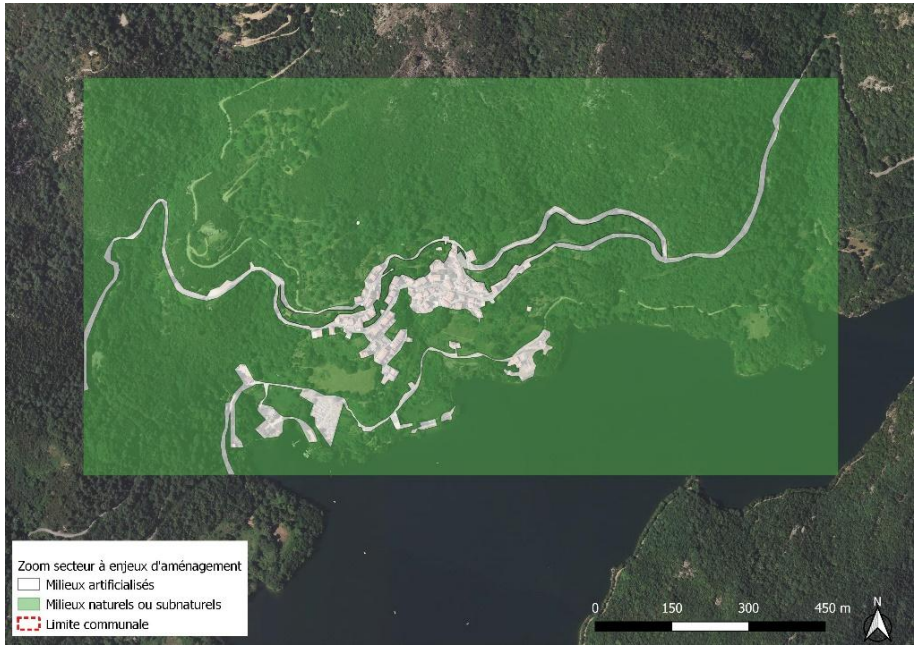
→ Des espaces artificialisés ou bâtis répartis ci et là aux alentours du village ;

→ Des espaces naturels ou subnaturels. Or ces espaces accueillent des espèces animales et végétales, et jouent un rôle de corridors écologiques.

Ci-dessous les cartes de location des milieux artificialisés et des milieux naturels sur le secteur du village de Tolla.



Zoom sur les secteurs a enjeux d'aménagement (1/3) (source : ENDEMYS)



Zoom sur les secteurs à enjeux d'aménagement (2/3) (source : ENDEMYS)



Zoom sur les secteurs a enjeux d'aménagement (3/3) (source : ENDEMYS)

Enjeux

Date	2022
Compétences	Ecologue
Sources	BD ORTHO
Caractéristiques des secteurs à enjeux d'aménagement	Le principal secteur à enjeux d'aménagements au regard de la problématique écologique est le village de Tolla qui se caractérise par le cœur de village très urbanisé et des espaces semi-naturels ou agricoles alentours où sont présents ci et là des parcelles bâties ou artificialisées.
Nuisances - Menaces	L'urbanisation anarchique ou non contrôlée sur les rares et petites surfaces semi-naturelles ou agricoles présentes au niveau du village de Tolla. Les clôtures et murs d'enceintes de propriétés qui créent des obstacles au déplacement de la faune au sol (tortues, hérissons, etc.). Des pratiques de jardinage défavorables à la biodiversité
Opportunités – Propositions de mesures écologiques	Préserver une trame de petites surfaces semi-naturelles ou agricoles au niveau du village de Tolla. Sensibiliser et informer sur les méthodes de jardinage écologique. Limiter le développement des clôtures et murs d'enceinte de propriétés qui créent des obstacles pour la faune. Favoriser l'installation de passage à faune sous les clôtures.
Observations	La commune accueille de très vastes espaces naturelles et les enjeux d'aménagements au regard des problématiques écologiques restent très limités.
Méthode	Analyse par photo-interprétation de la BD ORTHO 2019

Nota bene : Quand les secteurs qui seront soumis à des aménagements urbanistiques seront définies, les écologues apporteront des précisions et éclairages sur les sensibilités écologiques au regard des aménagement projets afin d'évaluer précisément les incidences du PLU sur la biodiversité :

- → Zonages écologiques concernés et leurs enjeux ;
- → Habitats et espèces présentes ou potentielles, notamment les espèces protégées et/ou menacées ;
- → L'état de conservation des habitats et des espèces ;
- → Fonctionnalités écologiques (habitats de reproduction, corridors écologiques, etc.) ;
- → L'évolution des espaces naturels ;
- → Les menaces avérées qui influent sur la biodiversité ;
- → Les facteurs l'amélioration de l'état de conservation de l'environnement naturel

Des visites de terrains seront alors réalisées afin de compléter les données déjà présentées.

IX- Synthèse des enjeux et préconisations générales

1. ENJEUX ECOLOGIQUES

Le diagnostic met en évidence différents enjeux écologiques sur le territoire communal de Tolla :

- → Présence de la ZNIEFF « 940030559 - Galerie du barrage et Gorges (falaises) du Prunelli » ;
- → Présence de réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques, et de corridors écologiques ;
- → La commune est essentiellement couvertes d'espaces naturels notamment représenté par les forêts et maquis ;
- → La commune accueille plusieurs dizaines d'espèces patrimoniales (espèces protégées, et/ou menacées à l'échelle de la Corse et/ou supra régionale) ;
- → Le principal secteur à enjeux d'aménagements au regard de la problématique écologique est le village de Tolla qui se caractérise par le cœur de village très urbanisé et des espaces semi-naturels ou agricoles alentours où sont présents ci et là des parcelles bâties ou artificialisées. Toutefois, la commune accueille de très vastes espaces naturelles et les enjeux d'aménagements au regard des problématiques écologiques restent très limités.

2. MENACES ET SENSIBILITES ECOLOGIQUES

Le diagnostic met en évidence différentes menaces et sensibilités écologiques sur le territoire communal de Tolla :

- → Aucune nuisance particulière n'est identifiée toutefois des risques de perturbations ou dégradations de la biodiversité peuvent apparaitre : Les activités et sports natures, les incendies et/ou une exploitation de la ressource « bois » qui peut parfois être mal maitrisée (coupes de bois sauvages, éventuelles absences de plan de gestion durable des forêts privées par exemple).
- → Notons également, l'urbanisation anarchique ou non contrôlée sur les rares et petites surfaces semi-naturelles ou agricoles présentes au niveau du village de Tolla.
- → Les clôtures et murs d'enceintes de propriétés qui créent des obstacles au déplacement de la faune au sol (tortues, hérissons, etc.).
- → Des pratiques de jardinage défavorables à la biodiversité.

3. PRECONISATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Les premières préconisations en faveur de la biodiversité sont :

- → Maitriser l'urbanisation en maintenant des jardins et parcelles agricoles.
- → Préserver une trame de petites surfaces semi-naturelles ou agricoles au niveau du village de Tolla.
- → Limiter le développement des clôtures et murs d'enceinte de propriétés qui créent des obstacles pour la faune, et favoriser l'installation de passage à faune sous les clôtures.
- → Exploitation forestière durable.
- → Préservation de la quiétude des habitats rupestres (falaises).
- → Réaliser des aménagements d'accueil et de gestion du public (stationnements, cheminements, accès…).
- → Prévention et lutte contre les incendies.
- → Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale.
- → Sensibiliser et informer sur les méthodes de jardinage écologique.

Vallée du Prunelli – Tolla	
Obstacles linéaires identifiés	RD, barrage
Obstacles surfaciques identifiés	Le barrage
Obstacle majeur	Barrage de Tolla
Principales nuisances	Fréquentation du lac – saisonnière et ciblée
Principales menaces	Grands incendies, Sécheresses répétées Espèces envahissantes dans les eaux du lac
Points noirs–	aucun
Tendances	Fermeture du milieu
Points de vigilance	

Ces espaces ordinaires en bon état écologique sont donc des espaces propices à supporter plusieurs fonctions au sein de la vallée :

- **la fonction de corridor** entre les réservoirs de biodiversité identifiés autour des ZNIEFF des communes voisines.
- **La fonction de corridors aquatiques et terrestres** le long de vallées et vallons secondaires
- **La fonction d'espaces de transition** entre la Gravona et les lignes de crêtes

Il ressort de cette analyse **l'interdépendance entre les communes de part et d'autre de la vallée.** Ici, les interconnexions sont bonnes et c'est le relief et ses caractéristiques qui peuvent constituer des obstacles pour certaines espèces.

Obstacles linéaires	Niveau d'impact	Nature de l'impact
Barrage	Moyen à fort	Obstacle faune terrestre, faune rivière
RD (< de 1000 tjma)	Faible	Obstacle faune terrestre
Ligne Haute tension	Faible	Mortalité avifaune
Prunelli	Faible à moyen	Obstacle circulation de certaines espèces terrestres

Tjma : Trafic Journalier Moyen Annuel

On notera que ces espaces naturels bénéficient **d'une faible pollution lumineuse** et sont donc à préserver comme **trame noire prioritaire de la vallée du Prunelli** alors que les espaces périurbains sont fortement pollués à ce titre.

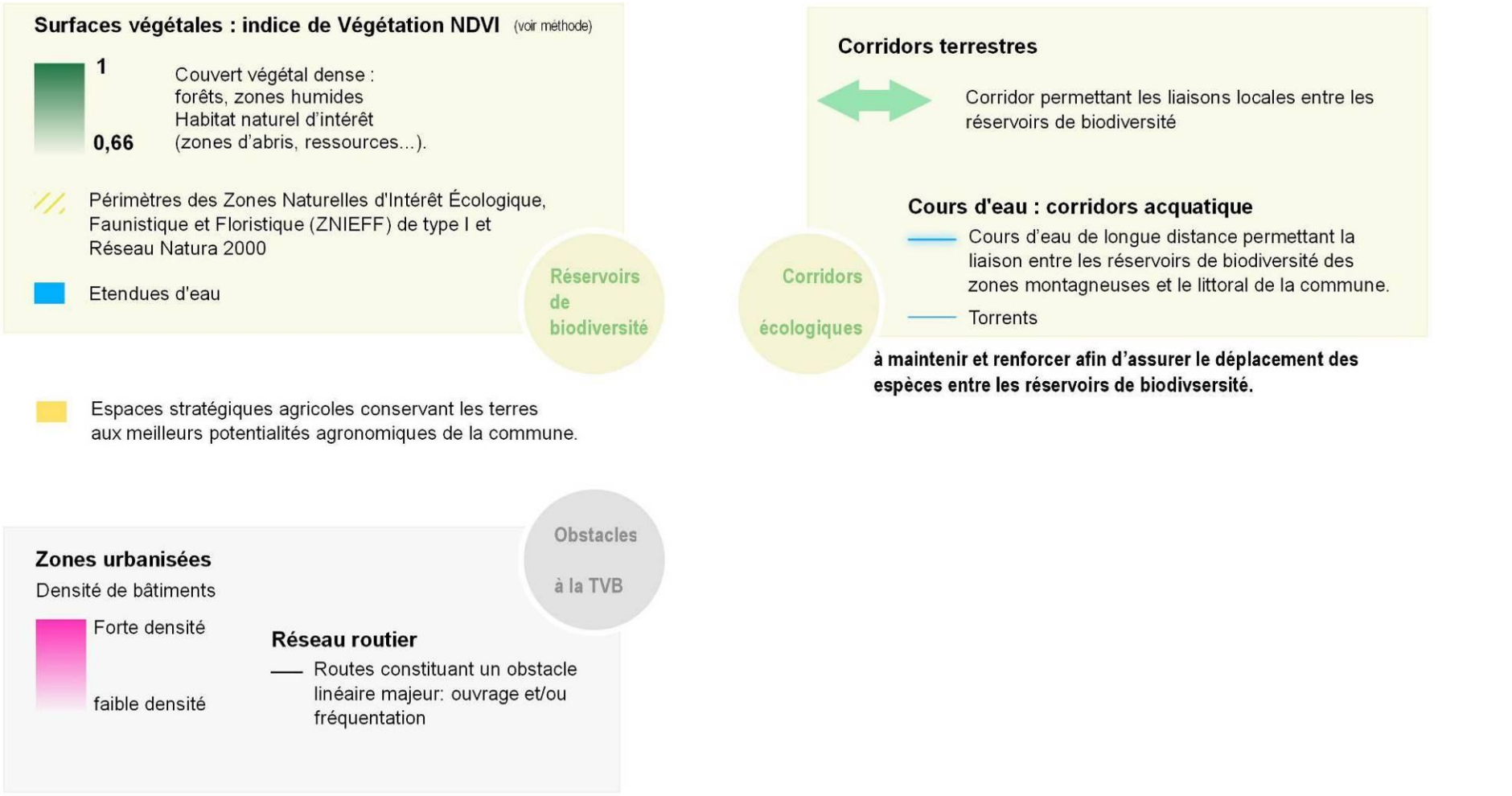
Les espaces agricoles peuvent, lorsque la qualité de la mosaïque paysagère et la présence d'éléments semi-naturels le permettent, contribuer à assurer les continuités écologiques indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et au maintien de la biodiversité ordinaire et remarquable.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
METHODOLOGIE

L'état des lieux permet de localiser l'emprise spatiale des espaces naturels et agricoles (extensif) et de mettre en évidence les liens avec les réservoirs de biodiversité les plus proches. Les données NDVi servent à établir les espaces où la dynamique végétative est la plus active (forêt dense, ripisylve, prairie…) et ainsi de faire ressortir des continuités géographiques.


Commune de Tolla - Trame verte et bleue
Punta Tirulellu
1526
Punta Tonda
Punta Perossu
Punta Aculone
Castellu di a Petra Mala
Rocca
Castellu
Ruisseau de Valdu Malu
Ruisseau de Tassi
Quarciu
Punta di San Lorente
Castellu di Romara
Punta di a Rinella
Monte Malo
u Pinzu
Punta Renosa
Petra Manraggia
Punta Castellare
Punta di l'Alcudina
1283
Ruisseau de Canale
Ruisseau d'Agnone
Punta Petrosa
Punta Serata
Tolla
Punta San Petru
Monte Grussaju
Monte Rossu
Monte Rottu
Monte Latu
Ocana
Ruisseau de Cipetu
Ruisseau de Tragghjettu
Monte Aragnascu
886
Punta di Perruccia
Punta di Traggietone
Punta di a Gattaia
Culette
Punta d'Arese
Scolca
Punta di u Mazzone
Monte Cannatu
Punta di Vita Grossa
Santusanu
Pesalucchie
Monte Pinzutu
Punta di Saraccino
Punta di San Martinu
522
Punta di Piscia Nera
Ruisseau de Castellucciu
Ruisseau de Barbeccia
Punta di Listincaggio
Punta di Perossu
Punta di Cuccu
le Prunelli
Punta d'Antraca
Rocchiata
Ruisseau de Scileccia
Monte Rosso
la Rimpianata
Pointe de Pianella
Pointe de Balatroni
Punta della Tomba
Punta di l'Aratoju
Punta di Murcicone
Pointe d'Alziccio
Punta di a Sarrincaccia
Punta di Sardaja
Rivière d'Ese
Punta di Bassatone
Pointe de Chierchiaggiola
Ruisseau Acqua di Giovani
Ruisseau de Bestiolo
Punta Mantellucciu
1678
Punta Malvezza
1566
Punta di Caselle
Torrent de Monfichi
Punta di Forca d'Olmu
1633
Mittata
Punta di Gialletoja
Punta di Ginestra
Punta di l'Usciolu
1431
Foce di Perimozzi
Punta d'Algueta
Pjataja
Punta d'Urghjavari
1330
Punta di Cardiglione
Punta di Varracaccia
Punta di Bozzi
1046
N
0
1 km
Limite de commune

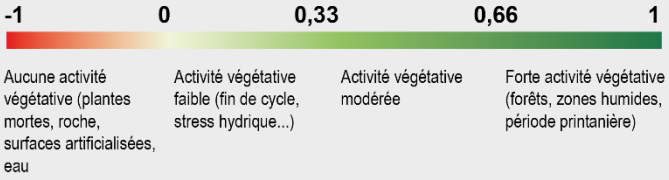
Identification et localisation de la trame verte et bleue sur la commune de Tolla



Sources : BDTOPO 2021 - IGN©, Image satellite LANDSAT 8 octobre 2017, OEC, INPN, Urba Corse, 2022

Méthode

***NDVI** *(Normalized difference vegetation index)* est un indice permettant de mesurer l'état de la végétation sur le territoire. Il varie entre 1 et -1.



Les données utilisées sont les images du satellite LANDSAT 8 avec une précision de 30 mètres au sol. Les résultats obtenus et leur interprétation varient en fonction de la saison à laquelle l'image a été prise.

Choix des images pour cette étude :

Image du mois d'octobre 2017 :
localisation des zones avec une activité végétative durant toute l'année et permettant de représenter les forêts denses ainsi que les zones humides. Ce sont ainsi les espaces où la végétation est la plus importante constituant pour nombreux d'entre eux des espaces naturels sensibles.

Image du mois d'avril 2018 :
Constat de l'activité végétale globale permettant d'identifier aisement l'actvité végétative à la fois en zone naturelle et en zone urbaine ou périurbaine.

Limite de la méthode
Dans un espace faiblement urbanisé cette approche de TVB comporte des limites, dans la mesure où l'ensemble d'un territoire peut contribuer à la trame verte et bleue : si la notion de corridor prend tout son sens dans les zones fortement fragmentées, a contrario, dans les territoires relativement peu urbanisés, la limite entre réservoirs et corridors paraît plus floue, de même qu'il apparaît difficile de définir de manière précise des couloirs utilisés par les espèces pour leurs déplacements.
Une autre limite réside dans la présence d'obstacles majeurs et anciens (RT et Voie ferrée) qui ne comportent pas des mesures de prise en compte de l'interconnexion entre réservoirs alors que leur fréquentation a fortement progressé durant ces 20 dernières années accroissant les incidences sur la faune

En conclusion, la commune de Tolla dispose des conditions favorables pour conserver son rôle dans les dynamiques de la vallée et participer à la biodiversité.

Les points de vigilance et les points noirs identifiés présentent **un risque maîtrisable et réversible**. Le retour d'une certaine agriculture peut être bénéfique à la diversité de paysages et à la prévention des grands incendies ; toutefois, il convient de stimuler une diversité des pratiques agricoles et **soutenir les mesures de type agro-environnemental**. La qualité environnementale du territoire peut par ailleurs accompagner favorablement l'image **d'une agriculture de montagne de qualité. La gestion de la ressource en eau devient un enjeu fort** dans la gestion des espaces naturels. Par la réalisation de l'AFP cette question reste posée face aux besoins croissants du secteur agricole.
La pression urbaine reste modérée et le projet de territoire veille à conserver les équilibres énoncés tout en apportant des réponses aux besoins de logements. Les choix opérés doivent autant que possibles **intégrer de fait une approche de qualité environnementale** non seulement propice à réduire les impacts environnementaux mais à apporter un cadre de vie qualitatif aux habitants et acteurs du territoire.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Identification des enjeux

- *Mettre en œuvre les moyens pour éviter les grands incendies de forêts*
- *Associer le développement agricole à la préservation des corridors mais aussi de la biodiversité « ordinaire » : identifier les convergences des enjeux*
- *Sensibiliser à la protection de la biodiversité dans les espaces anthropisés*

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DEFINITIONS

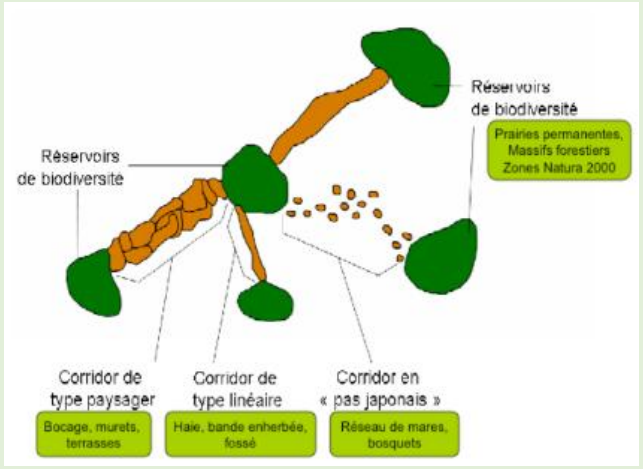
La Trame verte et bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.
La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.
Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.
Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques



Source : Trame verte et bleue.fr

X- Gestion des déchets

1. GENERALITES

La gestion des déchets est une problématique locale régie cependant par la politique régionale qui répond à son tour à des directives nationales européennes. Le SYVADEC a été créé pour répondre à cette problématique majeure de traitement de déchets. **La Corse traverse depuis plusieurs années une crise durable faute de trouver des réponses adaptées tout en étant confrontée à la saturation des CET.** Les déchets sont mis en balle dans l'attente d'une solution à court terme. Il semblerait que l'exportation vers un centre niçois soit la perspective la plus probable.

La gestion des déchets se décline suivant la nature des déchets : - Traitement des eaux usées
- Traitement des déchets ménagers
- Traitement des déchets dangereux
- Traitement des inertes (déchets de chantier).

Pour les déchets non dangereux, la région Corse s'est dotée d'un Plan de Gestion et de prévention des Déchets en 2014.

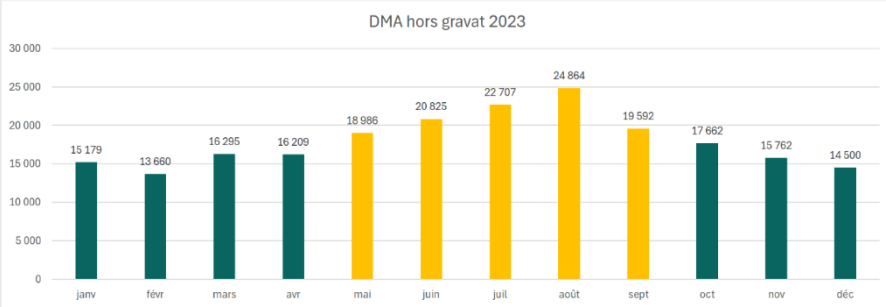
Pour les eaux usées, la compétence est conservée par la commune pour l'assainissement collectif mais le SPANC est une compétence intercommunale.

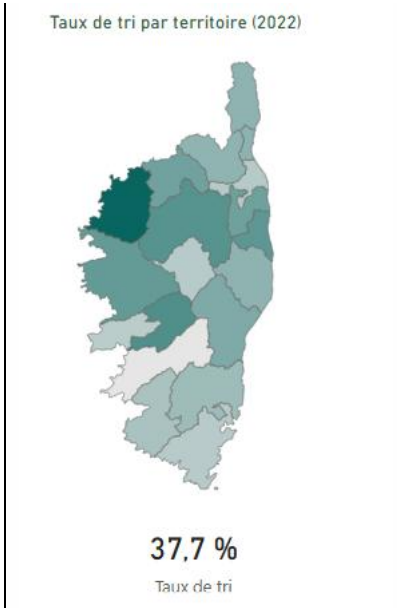
2. DECHETS MENAGERS

Selon les données ADEME 2016, la région :

En 2023, la région a généré 216 242 tonnes de déchets, soit 629 kg par habitant, une baisse de 33 kg par rapport à l'année précédente. En comparaison la moyenne nationale est de 582 kg/hab.

L'enfouissement est le mode de traitement majoritaires. La part modale du tri est en légère augmentation.





Source Syvadec.fr

Pour établir une estimation sur la commune, nous établissons un ratio à partir de la population recensée par l'INSEE en 2021.

Rappel de la méthodologie : *Les donnée disponibles sur le site du syvadec sont celles des déchets ménagers assimilés ou DMA. Ces derniers sont collectés par les collectivités, ils comprennent : les déchets des ménages, y compris les encombrants (hors gravats) ; les déchets produits par les petites entreprises (ou administrations) et collectés en même temps que les déchets des ménages (déchets dits « assimilés ») ; et les déchets des communes (entretien des espaces* verts, nettoyage de la voirie, déchets des marchés).

La méthodologie pour calculer les variations de populations saisonnières, particulièrement dans le cadre de l'évaluation de l'impact du tourisme sur la production de déchets, s'appuie sur l'utilisation du coefficient de variation saisonnière (CVS). Cette approche permet de quantifier précisément le surplus de déchets généré par la population touristique par rapport à la population résidente permanente.

La méthodologie commence par la collecte des données mensuelles de collecte des ordures ménagères et assimilées (OMR) pour l'année considérée,

essentielles pour comprendre les fluctuations saisonnières de la production de déchets. À partir de ces données, on calcule la production journalière de déchets pour chaque mois de l'année en divisant le tonnage collecté du mois par le nombre de jours du mois, ce qui permet de lisser les variations dues au nombre de jours par mois et d'obtenir une mesure comparable de la production de déchets.

Ensuite, en analysant les variations mensuelles de la production journalière, on identifie les mois non touristiques, c'est-à-dire les périodes creuses où la production de déchets est principalement attribuable à la population résidente permanente. En Corse, ces mois sont généralement de janvier à avril et de novembre à décembre. La moyenne des tonnages journaliers des mois non touristiques est calculée pour estimer la production de déchets attribuable à la population résidente permanente. Cette moyenne est ensuite multipliée par 365 jours pour obtenir une estimation annuelle de la production de déchets en l'absence de l'impact touristique.

Le coefficient de variation saisonnière (CVS) est alors calculé en divisant le tonnage annuel d'OMR effectivement collecté par le tonnage journalier moyen des mois non touristiques multiplié par 365 jours. Ce coefficient permet de quantifier le surplus de déchets lié au tourisme par rapport à la production de la population résidente permanente. La population résidente (selon les données INSEE) est multipliée par le CVS pour estimer la population supplémentaire équivalente en termes de production de déchets. Cette population supplémentaire représente le nombre d'habitants supplémentaires qui produiraient la même quantité de déchets que la population touristique.

Enfin, les ratios de production de déchets par habitant (kg/hab. et €/hab.) sont recalculés en tenant compte de la population totale équivalente (résidente + supplémentaire). Cela permet d'obtenir une vision plus précise de la pression exercée sur les services de gestion des déchets et de mieux dimensionner les moyens nécessaires pour faire face aux pics d'activité touristique. Cette méthodologie permet de mesurer avec précision l'impact du tourisme sur la production de déchets et d'ajuster les services de gestion des déchets en conséquence. En tenant compte des variations saisonnières, les collectivités peuvent mieux anticiper les besoins en moyens humains et matériels, optimiser les coûts et améliorer l'efficacité des services publics de gestion des déchets

Échelle de la commune de Tolla
La population communale retenue est de 121 habitants en 2021.
Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) du Celavu-Prunelli retient l'année 2024 comme année de référence et fait état d'un ratio moyen de 501 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant et par an à l'échelle intercommunale.
Ce ratio inclut les effets de la fréquentation saisonnière. Le coefficient de variation saisonnière établi à l'échelle du Celavu-Prunelli est de 1,07. Le ratio corrigé permettant d'approcher la production attribuable aux résidents permanents est donc de :
501 ÷ 1,07 = 468,2 kg/hab./an,
soit un ratio arrondi à 468 kg/hab./an.
En l'absence de données individualisées pour Tolla, ce ratio intercommunal corrigé constitue une hypothèse de référence et non une mesure exacte de la production communale. Il est utilisé dans la partie II du rapport de présentation pour évaluer les incidences du projet de PLU.

3. DONNEES LOCALES

Cette compétence est intercommunale donnant lieu à une gestion globale de cette problématique et ainsi à des chiffrages couvrant la totalité du territoire de l'EPCI.

Le ramassage OM est exécuté par le service intercommunal **3 fois/semaine** : lundi-mercredi-vendredi.

La commune dispose actuellement de sept points de regroupement et d'un point d'apport volontaire. Le compostage est par ailleurs encouragé par les dispositifs collectifs et individuels disponibles sur le territoire.



La commune ne recense pas de dépôts sauvages sur son territoire.

XI- Les autres pollutions et santé publique

1. GAZ A EFFET DE SERRE

Les principales sources d'émissions de GES et de consommation de ressources énergétiques sont ici :

BATIMENT
Le secteur du bâtiment représente, en effet, 40% des consommations finales et 50% des émissions de GES énergétiques dans le bilan corse.

Enjeux à Tolla :

- favoriser la rénovation de constructions faiblement isolées (cf. Opération OPAH) – Aujourd'hui deux dossiers en cours concernant des travaux d'isolation (toiture et menuiseries) et un dossier terminé. Ce programme va être prolongé avec certitude encore un an et très probablement jusqu'en 2024.
- favoriser les constructions neuves ayant des performances énergétiques positives ou neutres

2. QUALITE DE L'AIR

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) fixe les orientations permettant d'atteindre les objectifs de qualité d'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets.

Cet outil de planification n'a pas pour objet de créer des contraintes directement opposables aux collectivités locales et aux administrés. Ils visent à dresser un état des lieux de la qualité de l'air, identifier les zones les plus sensibles, fixent les orientations pour atteindre les objectifs de qualité de l'air.

Il s'agit donc surtout d'instruments d'évaluation et d'information des citoyens. Les relevés concernent les deux principales agglomérations (Ajaccio et Bastia) pour le restant du territoire, des relevés ponctuels.

Aucun relevé officiel n'est à ce jour disponible sur la commune de Tolla mais **la nature des activités économiques présentes sur le territoire n'est pas de nature polluante** et les brises de montagne assurent un brassage régulier de l'air.

Il n'existe pas d'enjeu local.

3. POLLUTION LUMINEUSE

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
REFERENCES

Loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II)

L'article 41 de la loi, codifié à l'article L.583-1 du code de l'environnement précise les 3 raisons de prévenir, supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle lorsque ces dernières :

- sont de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes,
- entraînent un gaspillage énergétique
- empêchent l'observation du ciel nocturne.

La pollution lumineuse est provoquée par la multiplication des zones lumineuses et lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et

omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit, qui est nécessaire à certaines espèces animales dans leur mode de vie.

Cette pollution est également synonyme de surconsommation électrique et donc de production de gaz à effet de serre liée à la production de cette énergie.

Selon l'ADEME, l'éclairage, en Europe, a un impact conséquent sur l'environnement, puisqu'il **représente autour de 40 % des consommations totales d'électricité du secteur tertiaire**. Il ne s'agit pas de nier les besoins de sécurité mais il y a souvent désintérêt ou absence de connaissance sur les impacts multiples de l'éclairage.

Le «sur-éclairage» est la cause première de la disparition d'espèces d'insectes, ce qui perturbe significativement la chaîne alimentaire naturelle. A ce titre, les effets sur la faune et la flore ne sont pas négligeables :

- La végétation éclairée en permanence dégénère de façon précoce.

Toutefois, les lumières de l'éclairage public urbain ne semblent pas influencer sur le développement ou la mortalité des végétaux.
Les oiseaux migrateurs sont gênés et désorientés : près d'un million d'entre eux en meurent chaque année selon Marc Théry, chercheur au laboratoire d'écologie générale.
Les populations d'insectes nocturnes et pollinisateurs sont décimées (seconde cause de mortalité après les produits phytosanitaires). « Les lumières nocturnes peuvent altérer les interactions naturelles entre espèces comme la compétition ou la prédation ; elles peuvent perturber l'orientation d'espèces nocturnes ».
A Tolla, la concentration de la présence humaine en un seul lieu permet de réduire cette nuisance. Les activités de restauration au plus près du rivage du lac sont limitées et saisonnières, induisant ainsi un impact lui aussi limité.
La commune entreprend avec le syndicat d'électrification **la modernisation de son réseau avec le passage en LED de 110 points lumineux.** Hormis les bienfaits sur la pollution lumineuse, cette opération va conduire à la réduction de la consommation électrique et ses impacts indirects.

Il n'y a pas d'enjeu particulier hormis celui de veiller à inclure systématiquement une réflexion environnementale dans la gestion de l'éclairage public.

4. POLLUTION SONORE

La loi du « Bruit » du 31 décembre 1992 est fondée sur deux grands principes :
-Un principe de prévention qui consiste à limiter le bruit à la source
-Un principe de précaution qui vise notamment à éviter la propagation des bruits, à isoler les activités bruyantes, à limiter les usages du sol dans les secteurs bruyants.

La gestion de l'environnement sonore **affecte la qualité de vie des habitants** et celle des milieux naturels et leur fonctionnement. Considérant que le bruit est vécu comme une véritable nuisance par 40% des français, sa bonne gestion est perçue comme une valeur.

Les sources de bruits sont limitées à Tolla car le village la RD3 a une fréquentation très locale durant 8 mois de l'année ; la circulation s'accentue durant la période estivale et l'avant -saison.
En dehors de cette source de bruit, la commune n'a pas d'activités industrielles ou artisanales générant une source de bruit.
Les activités saisonnières sont excentrées du cœur du village.

Les ambiances sonores restent très rurales.

5. RADON

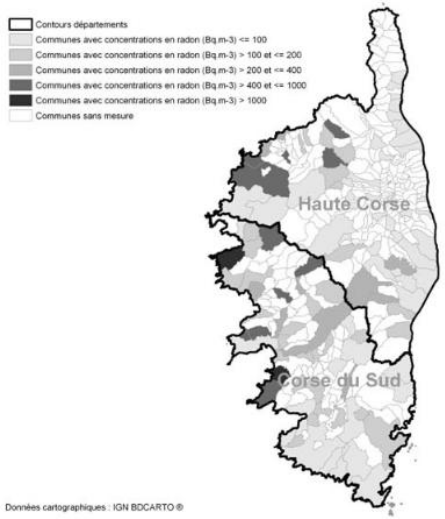
Ce gaz radioactif inodore, incolore et inerte émet des rayonnements radioactifs. Une exposition régulière, durant de nombreuses années, à des concentrations excessives de radon accroît le risque de développer un cancer du poumon.

Le conseil supérieur d'hygiène de France a émis un avis de danger au-delà du seuil de 1000 Bq.m-3.

La moyenne en Corse du Sud est de 263 Bq.m-3 et de 133 Bq.m-3 en Haute Corse. Des disparités fortes entre communes existent (voir carte ci-après).
Bien que des études doivent complétées les informations des rapports d'expertises existants, il y aurait un moindre risque d'exposition dans les logements collectifs que dans les logements individuels.

La commune de Tolla ne dispose pas de mesure connue mais la présence des sols granitiques et les travaux du BRGM de 2000 indiquent un potentiel d'émanation. **Le village n'a pas cependant fait l'objet de mesures particulières dans les bâtiments communaux et ne suit pas de recommandations précises à ce sujet.**

Figure 2 - Répartition des communes en fonction des concentrations en radon, campagne 1995/1996, Corse

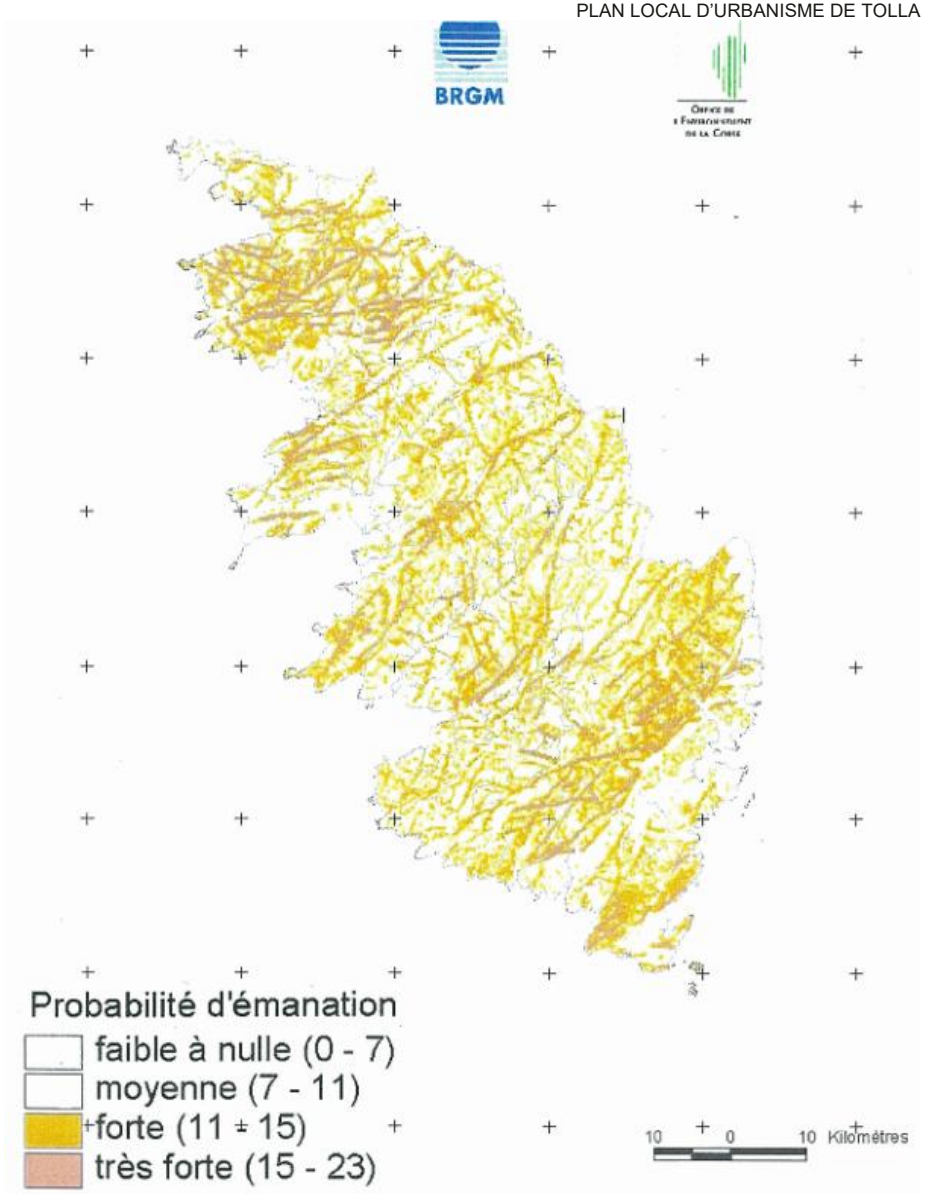


Source : extrait de "Le radon en Corse : évaluation de l'exposition et des risques associés. Institut de veille sanitaire - Fev.2006

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Identification des enjeux

- ***Qualité de l'air*** *: aucun enjeu*
- ***Pollution lumineuse*** *: Poursuivre la modernisation de l'éclairage ; sensibiliser les habitants et proposer des règles en faveur d'une commune sans pollution lumineuse ; prétendre au label « village étoilé ».*
- ***Pollutions sonores*** *: aucun enjeu*
- ***Radon*** *: aucun enjeu*



Source : Cartographie prédictive du risque Radon – BRGM – Office de l'Environnement 2000

III. Paysage et patrimoine

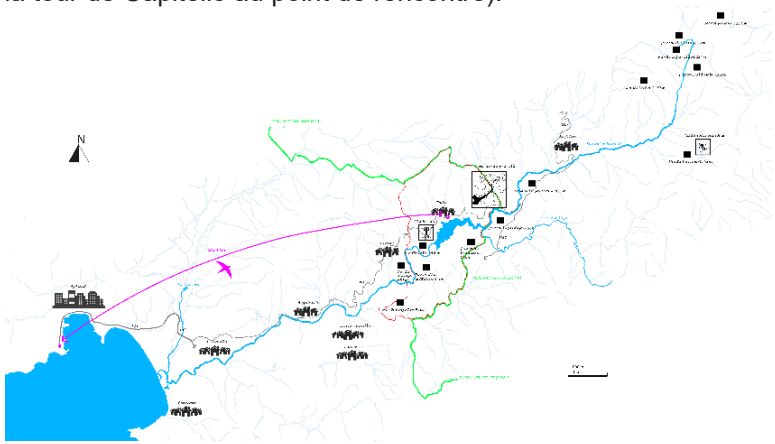
I- Paysage

1. A-TOLLA, UN PAYSAGE DE « BOUT DU MONDE » A 30 KM D'AJACCIO.

1.1 Situation géographique de la commune de Tolla

- **Positionnement de la commune**

La commune de Tolla se situe dans la vallée du Prunelli. Le fleuve Prunelli prend sa source sur la commune de Bastelica à l'altitude 2085 mètres, proche du Monte Renoso, l'un des plus hauts sommets de Corse. Le fleuve irrigue les communes de Bastelica, Tolla, Ocana, Eccica Suarella et Bastelicaccia sur près de 38 kilomètres, avant de rencontrer son affluent, la Gravona et de se jeter dans la mer Méditerranée (présence de la tour de Capitello au point de rencontre).



Une commune inscrite dans la vallée du Prunelli d'orientation sud-ouest, nord-est.

- **Entité géographique, géologique et paysagère**

La vallée du Prunelli évolue de manière parallèle, du nord-est au sud-ouest à sa voisine la vallée de la Gravona. Une ligne de crête mitoyenne les relie allant du Monte Renosu (2352 m) jusqu'au Monte Aragnascu (888 m). Les villages des deux vallées étaient autrefois reliés par des voies d'échanges qui passaient par les cols (Scalella, San Petru…) (extrait de l'Atlas des paysages de Corse, Vallées de la Gravone et du Prunelli. Si les deux vallées se ressemble et ont la même origine fluviaux-glaciaire, la vallée du Prunelli apparaît plus encaissée et plus fermées. La géologie des deux vallées diffère également : les collines aux formes douces et recouvertes de maquis de la vallée de la Gravone, laissent place *aux « Gorges du Prunelli » entre Ocana et Tolla : relief acéré aux pentes granitiques abruptes où le fleuve a marqué, au fil des âges, une entaille spectaculaire au sein des granites particulièrement résistants » (extrait de Prunelli-Gravona, J.F Cubells, A. Gauthier).*

Véritable trait d'union paysager entre mer et montagne, la vallée du Prunelli est le *« résultat d'un mariage parfait entre paysages côtiers et régions montagneuses »* (www.ajaccio-tourisme.com). La vallée passe d'une forme arrondie et d'un paysage ouvert à une vallée fortement encaissée avec des paysages fermés, dont les différents points de vue se succèdent en amont du hameau de Arghiaccia, appartenant à la commune d'Ocana.

- **La relation entre Tolla et sa voisine Ocana**

Les villages d'Ocana et de Tolla sont tous deux situés sur l'adret, cependant une disparité majeure marque les paysages des villages à la forme urbaine semblable : la présence ou non de la mer à l'horizon !

C'est au lieu-dit : A Bocca di Mercuju que s'effectue ce changement dans les paysages : on quitte la partie de la vallée tournée vers l'horizon bleu de la mer Méditerranée pour entrer dans un paysage à l'identité montagnarde forte, initiée par la présence du village de Tolla et de son lac.



Panorama sur la vallée du Prunelli et le village d'Ocana vu de la Bocca di Mercuju.



Paysage à l'identité montagnarde en direction de l'est. Le village de Tolla et son lac tarde à apparaître à travers la végétation en descendant di Bocca di Mercuju.

Situé à seulement une vingtaine de kilomètre à vol d'oiseau et 32 km par la route de la préfecture d'Ajaccio, Tolla est un joyau de paysage à l'identité montagnarde forte et portant une originalité paysagère : le lac de Tolla.

1.2 La sensation de « bout du monde»

- **Sensation de paysage à Tolla**

La RD3 nous emporte d'un paysage périurbain porté par la commune de Bastelicaccia vers un pays intérieur de montagne sauvage et intacte. L'Atlas des paysages de la Corse décrit les sensations de paysage qui accompagne l'arrivée à Tolla : *« les visuels se resserrent, tandis que le relief s'anime : la roche se fait plus présente sous forme d'éperons, de pics, de falaises, de canyons, et de défilés avec lesquels la végétation compose des tableaux variés à l'extrême et souvent surprenant*. »

La commune de Tolla recèle **un paysage d'une beauté secrète** qui se délivre à nous le temps du passage du Col de Mercujo, ravissant l'esprit, le temps d'une sensation de paysage à couper le souffle.

Le temps semble s'écouler selon sa propre temporalité à Tolla. Comme si, protégé par cet écrin rocheux qui nous entoure de toute part, les soucis et le rythme effréné de nos vies s'échappaient, bercé par le calme immuable de cette étendue d'eau douce qui forme avec ces versants abrupts et verdoyants : **une singularité paysagère**.



Des mots pour décrire le paysage de Tolla.

« Le bout du monde considéré comme un instant, un lieu diffus et étendu ou encore comme un sentiment… »
Jean-Luc Brisson, les carnets du paysage, Actes Sud et Ecole Nationale Supérieure. 1

En quoi, la commune de Tolla serait-elle un bout du monde ?

-A Tolla, on a le sentiment d'être arrivé, même si la route étroite continue après le village…Tolla serait le lieu du demi-tour, un point final, un lieu qui par sa beauté et son originalité nécessite un temps d'arrêt, une pause qui s'éternise.

–Le relief conforte cette sensation de bout du monde : le col de Mercujo représente une porte étroite et en surplomb sur deux paysages : le paysage qui précède et celui qui vient ; le panorama nous offre la sensation du vide, la pensée s'envole.

-Tolla ne nous offrirait-il pas un instant d'infini à travers la perception rêveuse du temps et de l'espace auquel nous invite ce paysage du sublime ?

- *« L'instant du bout du monde est suspendue »*[1]. N'est-ce pas le temps qui s'arrête à Tolla ?

- *« Les bouts du monde facilitent un accès physique et empathique à la roche, à la montagne, au relief, à la forêt, à la vague, à la glace, aux fleuves, aux rivières… Ils permettent une approche enthousiaste de la nature et du paysage. »*[1]

-Partir au bout du monde, c'est partir en excursion.

-Le bout du monde, c'est un récit que l'on se fait au retour : *« "C'était inoubliable ! renversant ! grandiose ! majestueux ! olympien ! superbe! sublime!"*[1], n'est-ce pas ces mots qu'on lit sur les lèvres de ceux qui s'en reviennent de Tolla ?

- *« C'est le lieu et le moment du retour sur soi. »*[1]. Le paysage de Tolla n'offre-t-il pas ce lieu de calme, propre à la méditation que l'on recherche tous à un moment de nos vies ?

• Un paysage à deux visages : saison estivale/ saison hivernale

Plusieurs formes de tourisme s'observent à Tolla, petite commune de 120 habitants située à 650 m d'altitude en moyenne :

-Des séjours de longue et courte durées se lisent à travers la part de résidences secondaires de 65% sur la commune.

-Un tourisme familial attiré par la fraicheur proposée par le lac de montagne.

-Un tourisme sportif kayak, paddle, via ferrata, randonnée, escalade…

-Un tourisme de courte durée ou de l'ordre de la demi-journée, car Tolla s'insère dans le « circuit touristique très fréquenté » de la vallée du Punelli : d'avril à octobre, cela représente environ 100 000 visiteurs par an.

La commune de Tolla compte seulement 120 habitants à l'année mais elle s'insère sur des durées courtes de l'ordre de la demi-journée.

La fréquentation touristique apparaît en hausse, « *15000 personnes étaient attendues à l'été 2018 [1]. A Tolla, près de 800 baigneurs par jour en été viennent chercher la fraicheur et l'eau douce »[1].*
1-Une alternative à la mer, rendez-vous au lac de Tolla, 25/07/2018 France 3 Corse Via Stella.

L'attractivité touristique de la commune propose un paysage à deux visages. C'est surtout sur le pourtour du lac et de la base nautique que le paysage s'anime à partir des vacances d'avril, puis du mois de juin, tandis que les volets des maisons de village s'ouvrent.



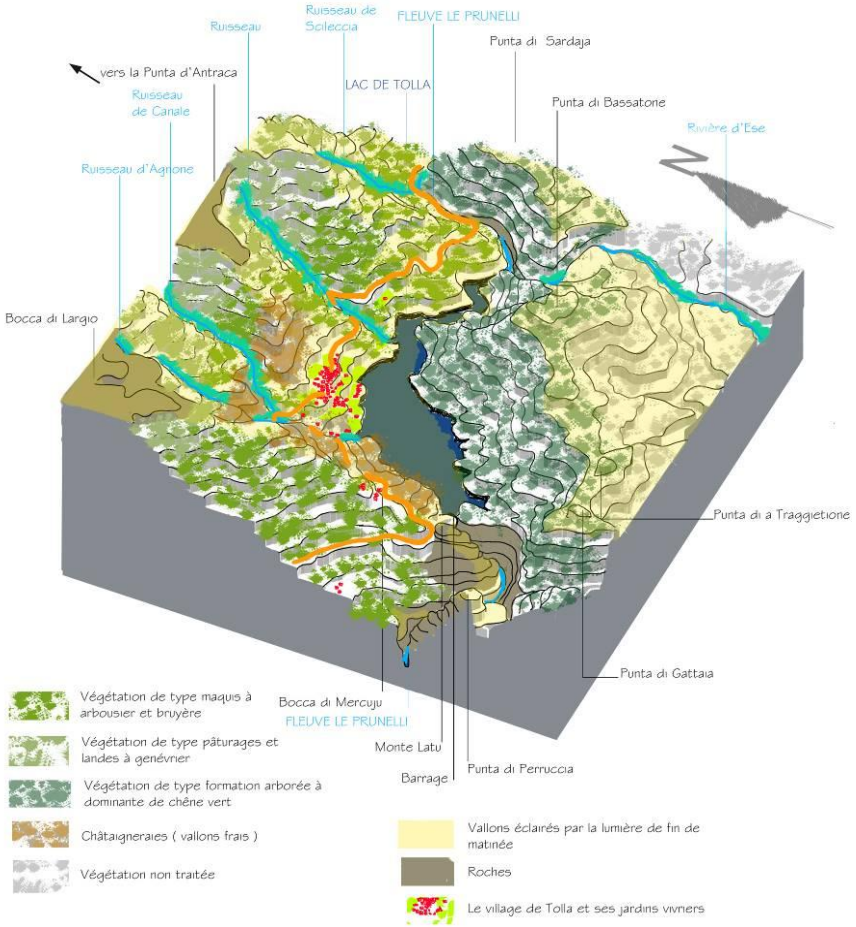
Paysage animé du lac à la saison estivale/ Calme et plénitude hivernale.



Via ferrata au-dessus du barrage et base de loisir en été.

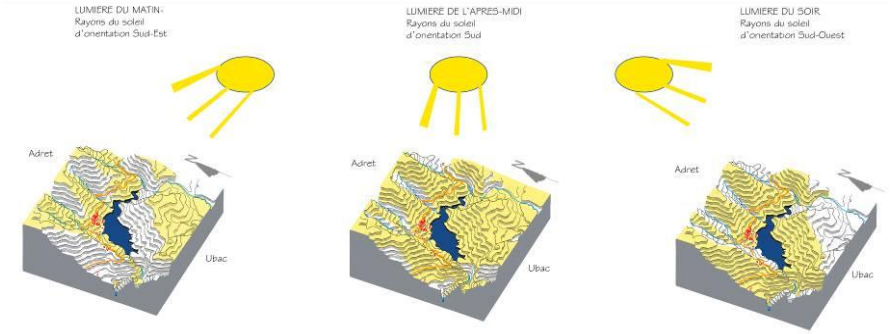
1.3 Lumières et Paysage

- **Typologie paysagère des versants**



Bloc schématique présentant les différents paysages de la commune de Tolla.

- **Etude de la position du village**



Un paysage de versants éclairés où la lumière dessine des ombres.



Photographie (à gauche) prise en hiver et cliché estival (à droite) du village extrait du web : différences entre les lumières rasantes hivernales et les lumières estivales qui inondent le paysage.

1. TOLLA, UN PAYSAGE FAÇONNE PAR L'EAU

1.1 Histoire du lac de Tolla : paysage artificiel/ paysage extraordinaire

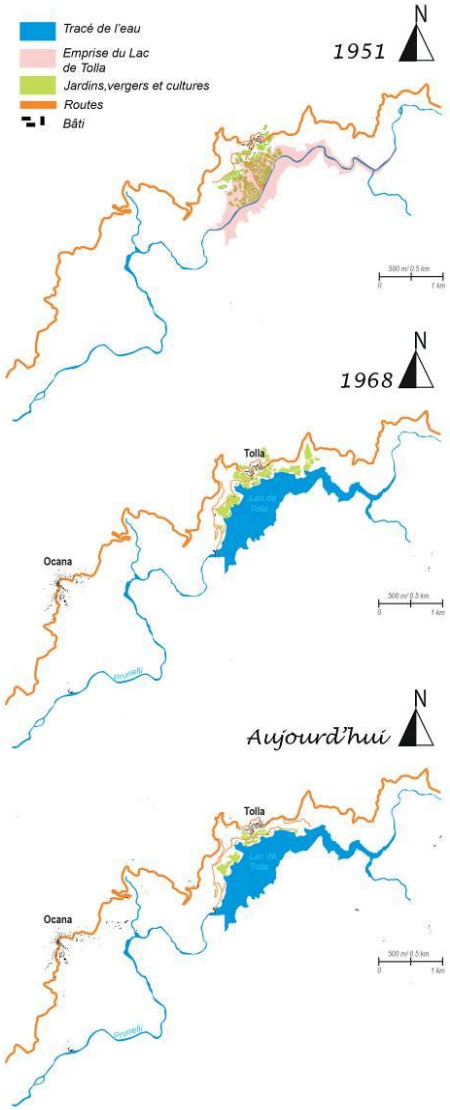
Le lac de Tolla est un monument paysager pour la Corse, paysage du sublime qui rapproche plaisir balnéaire et pics rocheux indomptables, il a pourtant été entièrement créé par la main de l'Homme.

L'étude pour la création d'un barrage hydroélectrique aux environs d'Ajaccio commence en 1933 et répond à un besoin grandissant en énergie électrique, ainsi qu'à un besoin en eau potable.

La proximité de Tolla avec Ajaccio, le régime des précipitations, le débit du fleuve Prunelli et la présence d'un verrou granitique, aux propriétés géologiques étonnantes (« la gorge en granit a deux micas a été sciée par le fleuve Prunelli au fil des âges », « l'une des plus puissantes masses de roche dure de toute la Corse »[1]), en aval du petit village de Tolla, font du site un emplacement de choix pour le futur barrage. En effet, le fleuve Prunelli, du col du Mercuju à Ocana, circule en lacet à travers la gorge étroite et passe en 6 km de la cote 506 m à 203 m d'altitude[1].

Le lac de Tolla c'est : 32 millions de mètres cubes d'eau douce, : 115 hectares, 4,5 kilomètres de long. *« Le barrage à voûte en béton clôt le plus grand lac de Corse. , Lors des crues les plus terribles Le Prunelli peut grossir son cours quatre cents fois. »* [2]*-Données extraites du rapport de présentation de 2009.*

C'est aussi un **paysage aquatique** en devenir avec la présence dans les eaux peu transparentes du lac d'une « une vie intense : s'y côtoient carpes, brochets et silures qui ont éliminé la truite endémique ».[2]



La création du Lac de Tolla, un véritable bouleversement du paysage.

1.2 Un paysage façonné par l'eau

Mais ce bouleversement paysager cache une autre vérité pour la petite commune vivrière de Tolla : la disparition voire l'amputation des terres les plus fertiles qui portaient autrefois les nombreux vergers de Tolla. *« Antérieurement, la vie se situait dans la plaine prise par les eaux. Quelques vestiges engloutis sous les eaux en témoignent. Les activités étaient essentiellement agricoles ; les plateaux communaux tenaient lieu de grenier agraire. La châtaigneraie recouvrait une grande partie de la moyenne montagne. La plaine était recouverte de vergers et de jardins potager. »*[2] Les jardins et vergers restants sont situés à flanc de coteaux, sur des terrains en pente, aménager en terrasse. Ils sont difficilement cultivables et les marques d'une déprise agricole se lisent dans le paysage. L'association *U Pianonu* œuvre aujourd'hui à la replantation de variétés fruitières traditionnelles oubliées.

2-Tolla - Communauté de Communes du Celavu Prunelli (celavu-prunelli.fr)

1.3 Avenir et enjeux d'une station balnéaire isolée entre lac et montagne

Le lac de Tolla évolue donc entre atout et contrainte pour la commune, car sa création à participer à accentuer le phénomène de déprise agricole et d'exode rural dans les années 70 qui ont vu l'intérieur de la Corse se dépeupler au profit des côtes littorales urbanisées. En même temps, il est un fait paysager unique en Corse, source d'attractivité touristique. Il offre une réponse à une envie de paysage forte que l'entassement dans les villes et la monotonie d'un travail sédentaire ne cessera d'alimenter.

L'augmentation de la population depuis le début des années 2000 et la création d'associations locales œuvrant à la préservation et à la valorisation des traditions locales témoignent d'un regain de vitalité.

Comment concilier aujourd'hui affluence estivale et besoin de repeupler et de dynamiser la vie locale, tout au long de l'année et sur le long terme ?

Comment bénéficier de l'atout paysager qu'est le lac de Tolla tout en marchant sur les traces d'un passé vivrier auquel on a tourné le dos ?

2. PAYSAGE HABITE VS VERSANTS SAUVAGES

2.1 Le sauvage sur la commune de Tolla

- **Une unité villageoise entourée de sauvage**



L'arrivée vers le village de Tolla est marquée par un paysage de châtaigneraie ensauvagée. Les trop rares points de vue sur le village témoignent de l'étendue des boisements dominés par le chêne vert qui nous sépare de l'unité villageoise rurale.



En allant rejoindre les Gorges du Prunelli, les traces d'anthropisation s'arrêtent et laisse place à une ambiance de sous-bois à la diversité végétale enchanteresse.

- **La diversité végétale remarquable**



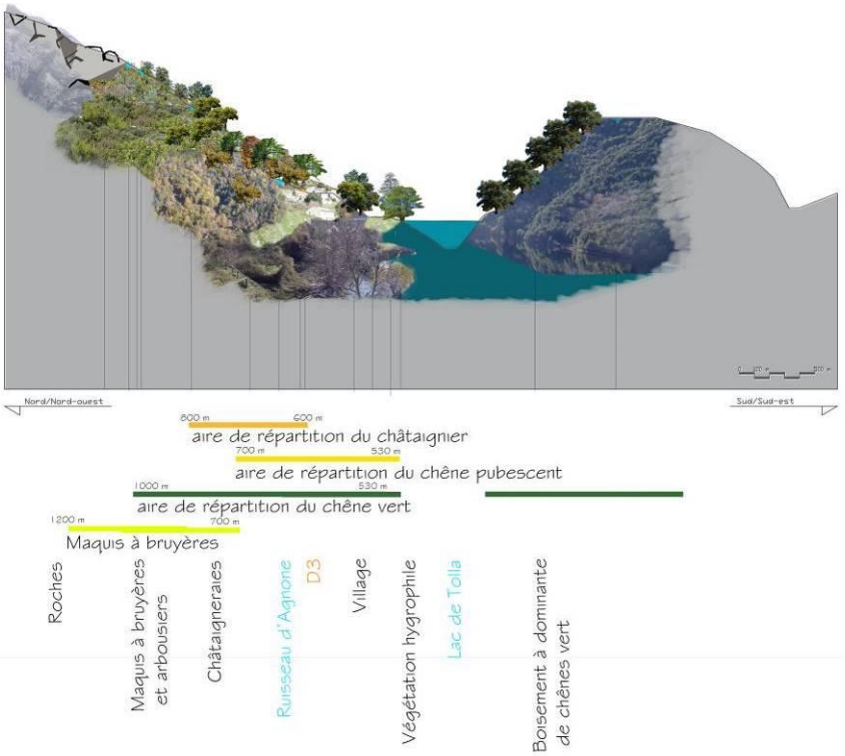
Ces espaces ensauvagés recèlent une diversité végétale singulière : châtaigniers anciens qui se mêlent aux bosquets denses de chênes verts, chênes sessiles qui offrent des couleurs jaunes d'or à l'automne, végétation hygrophile au bord du lac, plantes du maquis qui s'épanouissent grâce à la fraîcheur liée à l'altitude.



La richesse végétale illumine les pourtours du lac.



Le versant opposé comporte une végétation arborée beaucoup plus homogène et dense à dominante de chêne vert.
Seul un sentier de randonnée en permet l'accès.



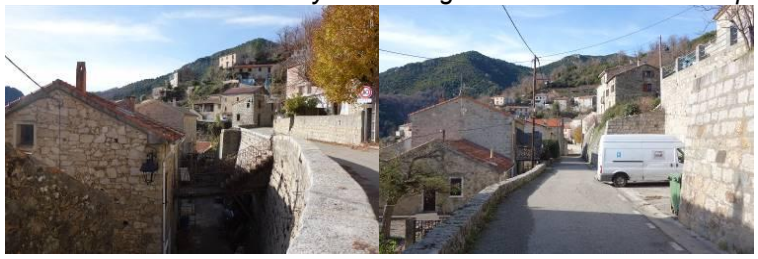
Coupe schématique représentant l'étagement de la végétation en fonction de l'altitude et de l'exposition des versants.

2.2 Paysage rural à Tolla

• Un village aux formes urbaines resserrées qui s'adaptent à la pente.



Cette vue aérienne extraite de (celavu-prunelli.fr) révèle la forme urbaine resserrée du village implanté sur une courbe de niveau. L'architecture est dense et les maisons mitoyennes s'agencent autour de la rue principale.



Pour pallier les contraintes de la pente, on observe que des balcons relient chaque maison à la route supérieure. La voiture n'a pas sa place au sein de l'architecture resserrée et minérale du village.

• Les jardins, vergers et pâtures proches du village

A Tolla habitations et jardins vivriers semblent intriqués ensembles, comme formant les pièces d'un seul puzzle, témoignage vivant de la vie rurale qui s'épanouissait autrefois dans la vallée aujourd'hui inondée dans sa majeure partie.

Avec le développement de la vie moderne, la nécessité d'entretenir les jardins vivriers familiaux s'est éloignée. Aujourd'hui les vergers sont enfrichés pour la plupart, les terrasses en pierre se délitent. On observe des traces d'anciens jardins. Synonyme d'un renouveau local, une partie du patrimoine de la châtaigneraie (*a Turcitese et Umbricaghjola*) est réhabilitée grâce au projet mené avec l'association foncière pastorale de Tolla.



Traces de jardins en terrasse.



Verger en cœur de village.



Des espaces de cultures anciens implantés dans la pente.

• Les châtaigneraies



Les châtaigniers anciens offrent des teintes d'automne au paysage. Les châtaigneraies s'étalent dans la pente douce.



Les châtaigneraies anciennes sont implantées sur le pourtour du village sur les façades sud et sud-ouest de la vallée.

• La diversité végétale remarquable des jardins



Pommiers, poiriers, figuiers, vignes/ Cerisiers au bord du lac / noisetiers en cépée.

.

La diversité végétale que l'on peut lire dans les jardins témoigne de la grandeur du rayonnement rural de Tolla.

Une volonté locale de **faire revivre ce patrimoine** vivrier et paysager local, à travers l'organisation de la foire annuelle des pommes et

des fruits de l'automne depuis 2018, est présente. L'association *U Pianonu* voudrait planter un verger de pomme et renouveler la production.

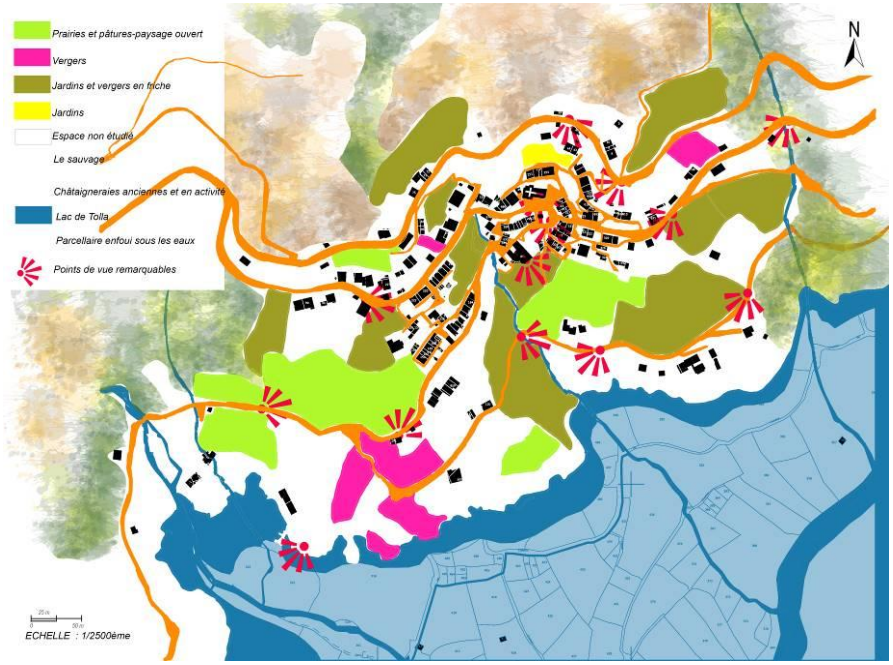
Poursuivre ces actions et ses engagements exigera aussi une forte implication des propriétaires fonciers. Des aides existent auprès de l'ODARC dans ce sens.

• Patrimoine paysager

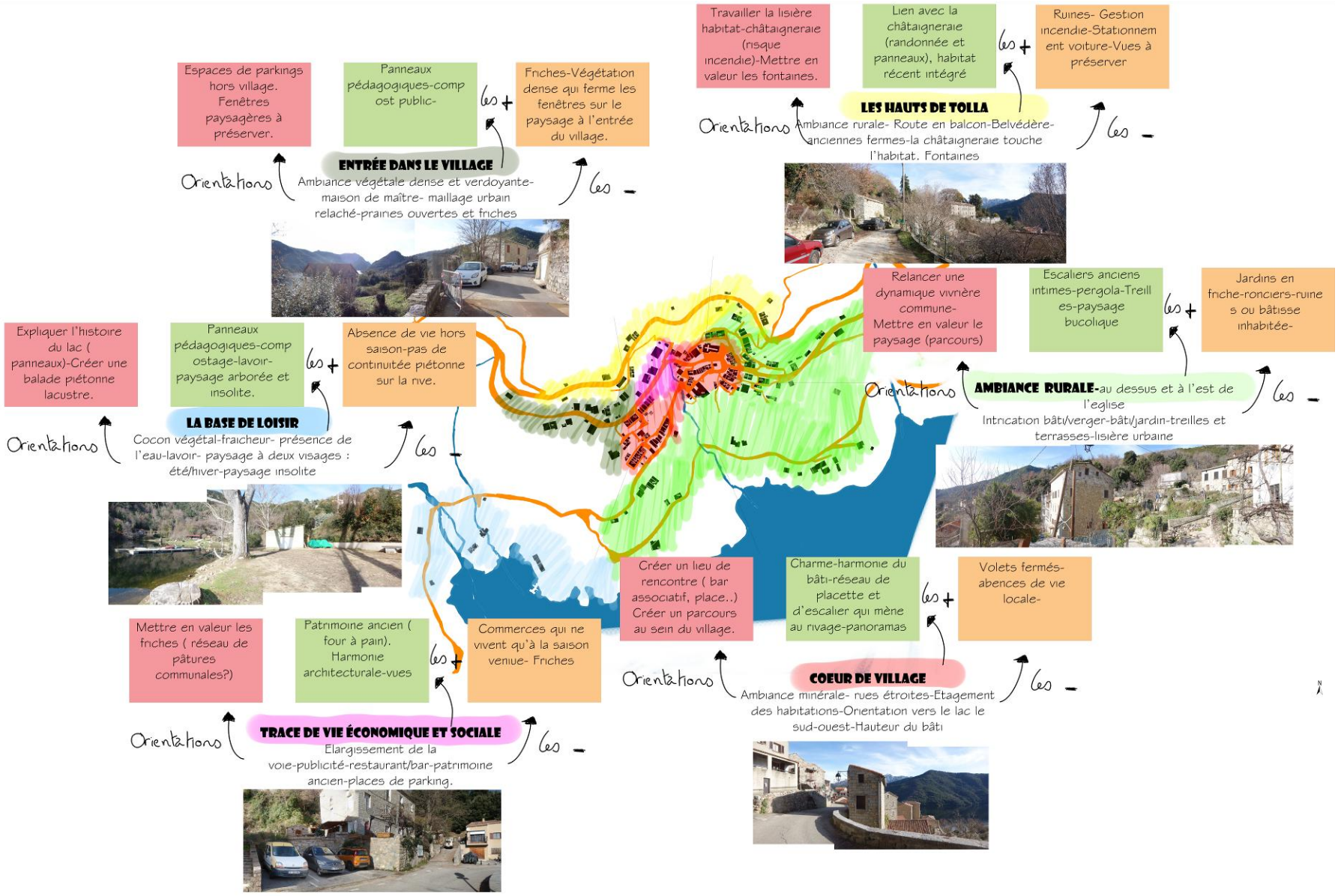
Petite communauté rurale nichée au cœur de la montagne Corse, Tolla est, elle aussi la victime d'une société qui s'est tournée vers la ville. L'ensauvagement des versants proches des habitations et l'enfrichement des vergers et jardins d'autrefois accentuent le risque incendie.

Pourtant l'unité villageoise est riche de nombreux atouts à travers la présence d'un patrimoine paysager qui relève de la singularité, de l'étonnement voire de **l'enchantement**. La beauté du lac se mêle à la diversité végétale qu'offre une végétation mixte entre le sauvage et l'influence humaine. La richesse et l'abondance végétale des jardins et vergers témoignent de l'autonomie vivrière de la vallée dans le passé.

A Tolla, on ressent en même temps le souffle du sublime et l'attirance pour **les grandes étendues de paysage** et en même temps le charme des **paysages bucoliques, intimes**, protecteurs et champêtres du village où la rencontre d'un âne ou d'une chèvre au hasard d'un enclos ne pourra que nous faire sourire. Tous ces éléments sont paysages et ambiances qui construisent l'identité paysagère de Tolla. Sa préservation est donc la préservation de l'ensemble de ces aspects.



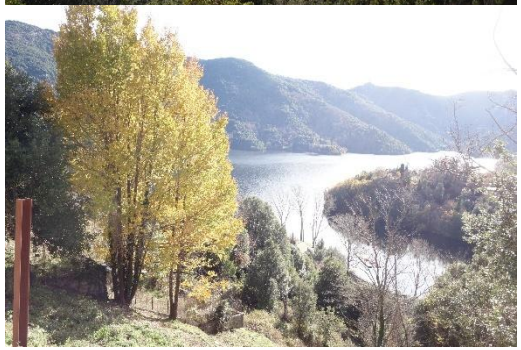
Inventaire non exhaustif du patrimoine paysager au sein de l'unité villageoise de Tolla.


Travailler la lisière habitat-châtaigneraie (risque incendie)-Mettre en valeur les fontaines.
Lien avec la châtaigneraie (randonnée et panneaux), habitat récent intégré
Ruines- Gestion incendie-Stationnement voiture-Vues à préserver
les +
les -
Orientations
LES HAUTS DE TOLLA
Ambiance rurale- Route en balcon-Belvédère-anciennes fermes-la châtaigneraie touche l'habitat. Fontaines
Espaces de parkings hors village. Fenêtres paysagères à préserver.
Panneaux pédagogiques-compost public-
Friches-Végétation dense qui ferme les fenêtres sur le paysage à l'entrée du village.
ENTRÉE DANS LE VILLAGE
Ambiance végétale dense et verdoyante-maison de maître- maillage urbain relaché-prairies ouvertes et friches
Relancer une dynamique vivrière commune-Mettre en valeur le paysage (parcours)
Escaliers anciens intimes-pergola-Treillages-paysage bucolique
Jardins en friche-ronciers-ruines ou bâtisse inhabitée-
Expliquer l'histoire du lac (panneaux)-Créer une balade piétonne lacustre.
Panneaux pédagogiques-compostage-lavoir-paysage arborée et insolite.
Absence de vie hors saison-pas de continuitée piétonne sur la rive.
LA BASE DE LOISIR
Cocon végétal-fraicheur- présence de l'eau-lavoir- paysage à deux visages : été/hiver-paysage insolite
AMBIANCE RURALE-au dessus et à l'est de l'eglise
Intrication bâti/verger-bâti/jardin-treilles et terrasses-lisière urbaine
Créer un lieu de rencontre (bar associatif, place..) Créer un parcours au sein du village.
Charme-harmonie du bâti-réseau de placette et d'escalier qui mène au rivage-panoramas
Volets fermés-abences de vie locale-
Mettre en valeur les friches (réseau de pâtures communales?)
Patrimoine ancien (four à pain). Harmonie architecturale-vues
Commerces qui ne vivent qu'à la saison venue- Friches
TRACE DE VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
Elargissement de la voie-publicité-restaurant/bar-patrimoine ancien-places de parking.
COEUR DE VILLAGE
Ambiance minérale- rues étroites-Etagement des habitations-Orientation vers le lac le sud-ouest-Hauteur du bâti

2.3 Tolla et le lac

Le lac dans le grand paysage offre des contrastes saisissants entre sa quiétude et les mouvements permanents des reflets. Le jeu de couleurs avec les variations saisonnières de la végétation enrichit ce paysage d'eau. Il se découvre dans son ampleur depuis la RD qui dégage ci et là des vues d'ensemble. Mais il est aussi omniprésent au détour d'une ruelle, entre deux maisons…et là il offre une relation plus intime dans le paysage quotidien. Il se rappelle sans cesse aux habitants.
Les rives du lac sont sauvages sur le pourtour sud et est. Le rivage occupé par l'activité humaine nécessite une valorisation qui intègre les risques, le paysage et les activités économiques et de loisirs.



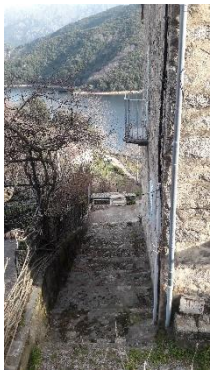


Le lac dans le grand paysage

Le village entretient un lien visuel permanent avec le plan d'eau. Des vues générales aux vues plus intimes au détour d'une ruelle. Les éclats du lac en fond de plan, apportent des variations de lumières au cœur du village.
Les effets de perspectives font plonger nombreuses ruelles dans les eaux du lac, renforçant cette proximité entre le village et son lac..













2.4 Tolla, un paysage oublié, paysage tourné vers le passé : avenir et enjeux

Si j'utilise l'éloge pour décrire la beauté et l'enchantement des paysages de Tolla, il me faut néanmoins souligner les risques qui planent aujourd'hui sur les paysages de la commune :

- Risque incendie qui menace les versants sauvages et les habitations proches de la lisière et de jardins en friches.
- Risque inondation comme l'illustre les épisodes de crues de 2021 et 2019 *(source www.corsenetinfos.corsica[1])* : la gestion des quantités d'eau entrante dans le barrage de Tolla implique une vigilance de la part du service EDF. En 2021, *« il était recommandé à la population de ne pas se promener aux abords du Prunelli.»*[1]
- Risque de muséification du paysage
- Risque de s'orienter vers le tout tourisme au détriment du développement d'une vie locale.
- Enclavement, désertification et isolement.
- Perte et disparition des variétés de fruitiers locaux.
- Banalisation du paysage à travers les nouvelles constructions.

De plus, ces risques sont à remettre en perspective face aux enjeux du 21ème siècle. Bouleversement climatique qui s'accélère, empreinte humaine qui porte atteinte à la biodiversité, épisodes de sécheresses et de pluies diluviennes, érosion des variétés de légumes et de fruits anciens à l'échelle de la Corse et mondiale, (« trois quarts de la diversité génétique variétale des plantes cultivées ont disparu au cours du XXe siècle » selon la FA0 (l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), en 2008), menace sur la vie sauvage.

Face à ces nombreux enjeux, la commune isolée de Tolla possède en réalité de nombreuses ressources.

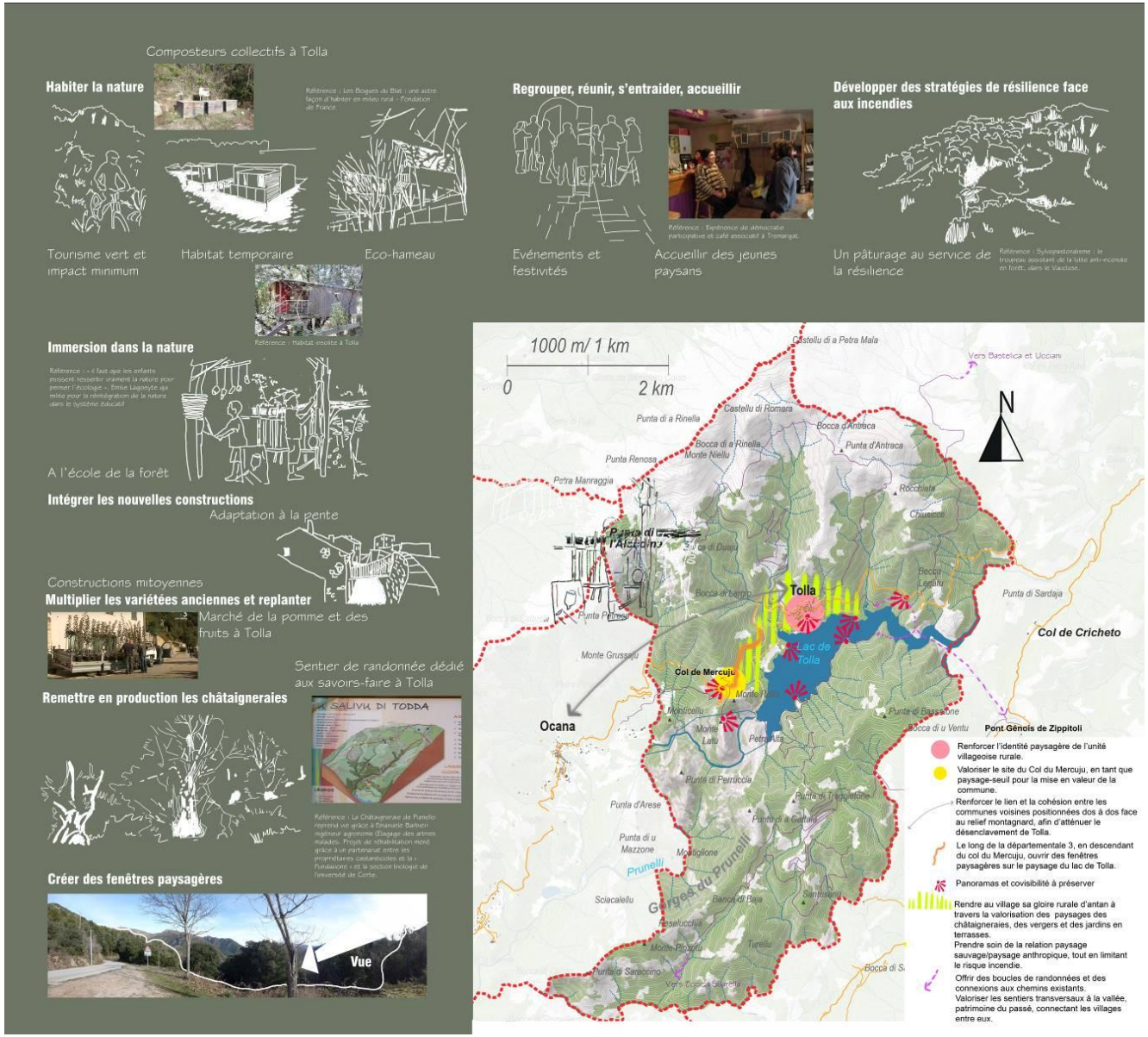
- Elle porte des traditions et des savoir-faire du passé vectrice d'une vie autonome et rurale à revivifier.
- Sa position géographique et son degré d'enclavement nécessite de revitaliser l'entraide et le commun à l'échelle locale, et à travers ses liens privilégiés avec la commune d'Ocana et à l'échelle de la vallée du Prunelli.
- La commune de Tolla répond à ce besoin de paysage que les jeunes générations notamment ont aujourd'hui : perte de sens, rythme de vie effréné à la ville, interrogation sur l'avenir et lien à la nature coupé (omniprésence des écrans, absences de lieu de contact avec l'environnement naturel pour les enfants des villes.
- Joyau rural d'antan, Tolla possède des châtaigneraies à remettre en production et de nombreux vergers, patrimoine paysager. La châtaigne et les variétés locales de fruitiers sont des ressources pour l'avenir.

- Ses paysages renferment une cohérence architecturale qu'il appartient de préserver.
- Elle possède un réseau de chemins de randonnée et des initiatives porteuses de sens sont en cours.



aysage de verger au dessus du lac

Enjeux et pistes d'actions pour l'avenir – ci-après


Composteurs collectifs à Tolla
Habiter la nature
Référence : Les Bogues du Blat : une autre façon d'habiter en milieu rural - Fondation de France
Tourisme vert et impact minimum
Habitat temporaire
Eco-hameau
Référence : Habitat insolite à Tolla
Immersion dans la nature
Référence : « Il faut que les enfants puissent ressentir vraiment la nature pour pouvoir l'écologie » - Emile Lagoeyte a mis en place pour la réintégration de la nature dans le système éducatif
A l'école de la forêt
Intégrer les nouvelles constructions
Adaptation à la pente
Constructions mitoyennes
Multiplier les variétées anciennes et replanter
Marché de la pomme et des fruits à Tolla
Sentier de randonnée dédié aux savoirs-faire à Tolla
Remettre en production les châtaigneraies
SALIVU DI TODDA
Référence : La Châtaigneraie de Panello reprend vie grâce à Emanuele Barbieri - ingénieur agronome d'Aiaggia des arbres malades. Projet de réhabilitation mené grâce à un partenariat entre les propriétaires castanéicoles et la « Fundazione » et la section biologie de l'université de Corte.
Créer des fenêtres paysagères
Vue
Regrouper, réunir, s'entraider, accueillir
Référence : Expérience de démocratie participative et café associatif à Tremargat.
Evénements et festivités
Accueillir des jeunes paysans
Développer des stratégies de résilience face aux incendies
Référence : Sylvopastoralisme : le troupeau assistant de la lutte anti-incendie en forêt, dans le Vaucluse.
Un pâturage au service de la résilience
1000 m/ 1 km
0
2 km
N
Castellu di a Petra Mala
Vers Bastelica et Ucciani
Punta di a Rinella
Castellu di Romara
Bocca d'Antreca
Punta d'Antreca
Bocca di a Rinella
Monte Niellu
Punta Renosa
Petra Manraggia
Rocchiata
Chiuvicce
Punta di Duqui
Bocca di Barrop
Tolla
Punta di Sardaja
Col de Cricheto
Punta Petrosa
Monte Grussaju
Lac de Tolla
Col de Mercuju
Monte Tolla
Monticellu
Punta di Bassatone
Ocana
Monte Lato
Petra Alta
Bocca di u Ventu
Pont Génois de Zippitoli
Punta di Petruccia
Punta d'Arese
Punta di Trenjatone
Punta di a Galtara
Punta di u Mazzone
Monticione
Prunelli
Gorges du Prunelli
Sciacalellu
Banca di Baia
Santissimu
Passaluccia
Monte Ritondu
Turellu
Punta di Saraccino
Bocca di S.
Vers Corscia Sarrochella
Renforcer l'identité paysagère de l'unité villageoise rurale.
Valoriser le site du Col du Mercuju, en tant que paysage-seuil pour la mise en valeur de la commune.
Renforcer le lien et la cohésion entre les communes voisines positionnées dos à dos face au relief montagnard, afin d'atténuer le désenclavement de Tolla.
Le long de la départementale 3, en descendant du col du Mercuju, ouvrir des fenêtres paysagères sur le paysage du lac de Tolla.
Panoramas et covisibilité à préserver
Rendre au village sa gloire rurale d'antan à travers la valorisation des paysages des châtaigneraies, des vergers et des jardins en terrasses.
Prendre soin de la relation paysage sauvage/paysage anthropique, tout en limitant le risque incendie.
Offrir des boucles de randonnées et des connexions aux chemins existants.
Valoriser les sentiers transversaux à la vallée, patrimoine du passé, connectant les villages entre eux.

3. ORIENTATIONS ET PRECONISATIONS

Orientations et préconisations sur les clôtures

Objectif:
Aménager qualitativement les limites entre l'espace privé et public de façon à intégrer la clôture au paysage environnant
Associer intégration et harmonisation avec sécurisation

Solutions intégrées









Conserver les murs en pierres locales existants.
En cas d'installation de clôture, préférer les clôtures traditionnelles composées de pieux en châtaignier et grillage de couleur fer à mailles larges, (type bélier).
Les autres types de grillages (grillage rigide blanc ou vert) doivent obligatoirement être disposés à l'arrière des murs et être insérés dans des haies vives.

Lorsque la clôture s'appuie sur un mur en parpaing, celui ci devra être enduit traditionnellement avec un mélange de chaux et ciment teinté tuf.

Pour les clôtures végétales, les espèces à utiliser doivent être de préférence locales: Favoriser les lentisques, chênes verts, oliviers, noisetiers, les romarins, lavandes ou vignes.

Les espèces envahissantes sont interdites, comme le mimosas, les griffes de sorcières, le figuier de barbarie, les ailanthes, le robinier.

Les espèces exotiques sont à éviter, comme les palmiers, agaves, aloes, dasylirion, bananier etc...

Solutions non adaptées









Orientations et préconisations sur le petit patrimoine bâti

Objectif:
Préserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine

Le patrimoine lié à l'eau







A proximité du patrimoine, telle que les fontaines, il est préférable d'éviter les constructions non intégrées



Sur les murets en pierres l'installation de clôture rigide est à éviter. Surtout sur des ouvrages d'art ou des strette pavées en pierres



Lorsque le passage de l'eau est matérialisé par de grandes pierres, il est préférable d'éviter d'installer des buses ou de recouvrir le tout de béton



Les couronnements et les nez de marche







Lorsqu'il y a réhabilitation ou restauration, celle ci devra être identique à l'existant.
Le réhaussement d'un muret avec les mêmes matériaux est à préconiser.
Utiliser la même pierre, éviter l'emploi du béton.
Un mélange de ciment et de chaux est autorisé pour reprendre les joints

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Identification des enjeux

- Valoriser le col comme point de vue majeur de la vallée et porte d'entrée dans la sous-unité paysagère de Tolla
- Conserver les ambiances rurales des routes malgré les travaux nécessaires de sécurisation (abords boisés, choix des matériaux...)
- Mettre en scène les carrefours et entrées du village
- Conserver une cohérence dans le traitement des espaces publics sur l'ensemble du site bâti
- Bâti et implantation : une question d'architecture mais aussi d'ffets paysagers majeurs ; apporter des réponses précises à cet enjeu ;
- Préserver l'unité paysagère du village depuis les points de vue amont – vues sur les toitures

II- Patrimoine

1. SECTEUR DE SENSIBILITE ARCHEOLOGIQUE

1.1 Références réglementaires

- code du patrimoine et notamment le livre V
- code de l'urbanisme article R.111-3-2 – décret n°77 du 7 juillet 1977 article 4
- code de la construction et de l'habitation article L.112-7
- Décret n°93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques etc… (JO du 26II1993 page 3032 et suivantes en particulier article 2).

«Les opérations d'aménagement et de constructions d'ouvrage ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises qu'après accomplissement des mesures de détection, et, le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique conformément au code du patrimoine livre V, titre II.»

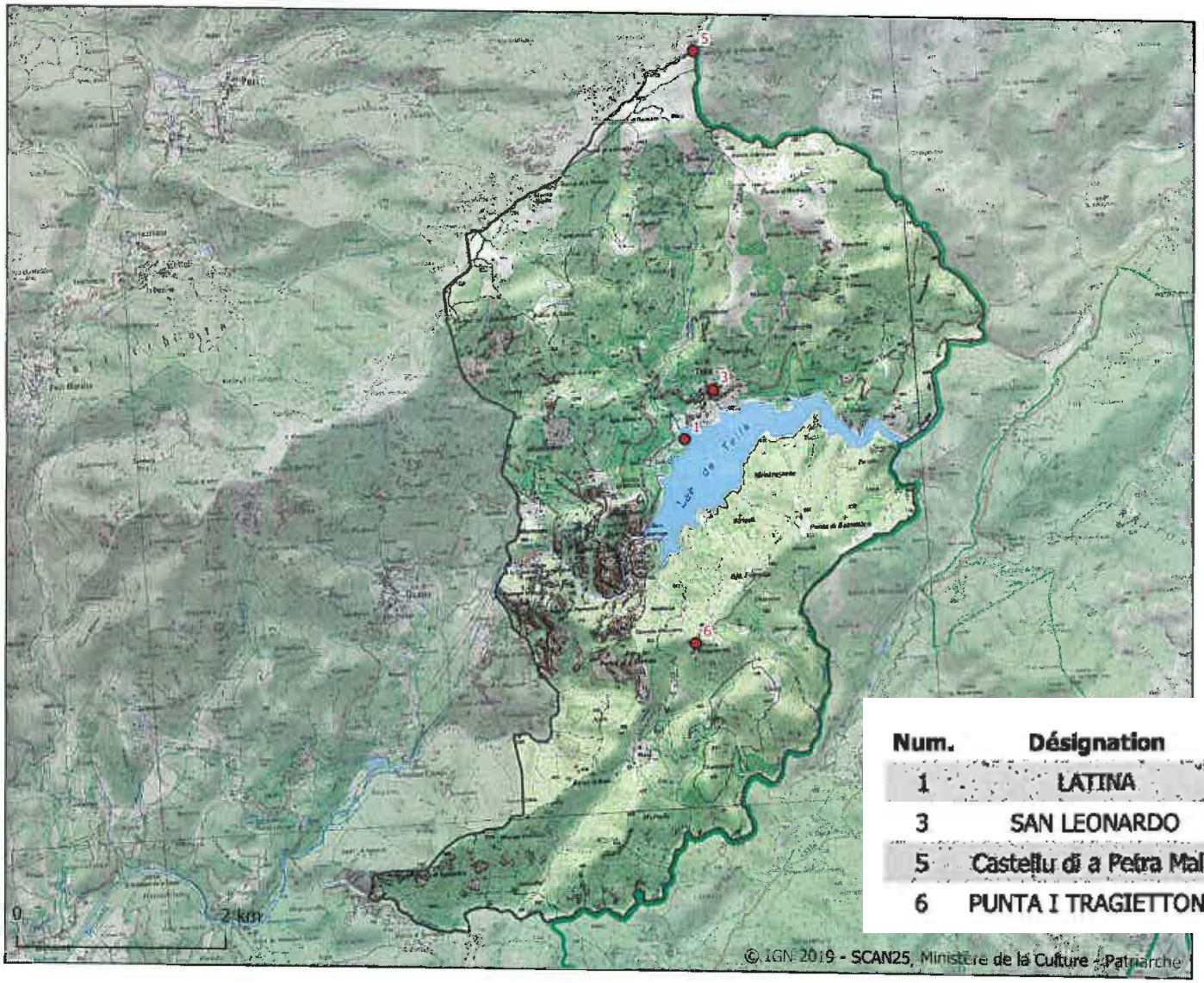
Afin d'éviter les difficultés inhérentes à une intervention tardive du service régional de l'archéologie, il est recommandé au maître d'ouvrage de soumettre leurs projets d'urbanisme à l'adresse suivante :

DRAC de Corse service régional de l'archéologie
19 cours Napoléon B.P. 301 20181 AJACCIO CEDEX 1
tel : 04 95 51 52 27 télécopie : 04 95 21 20 69

1.2 Entités archéologiques

Le territoire communal abrite 4 entités archéologiques dispersé entre les hauts reliefs et le cœur du village. On observe grande quantité d'entités sur les communes voisines d'Ocana et de Bastelica.

Carte archéologique de la commune de Tolla



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Culture

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Entité archéologique

Num.	Désignation	Vestige	Période
1	LATINA		Age du bronze
3	SAN LEONARDO	église	Moyen-âge
5	Castellu di a Petra Mala	château fort	Moyen-âge
6	PUNTA I TRAGIETTONE	occupation	Néolithique

Octobre 2019

Commune de Tolla - Entités et zones de sensibilité archéologiques



Sources : SCAN25 IGN©, Atlas des patrimoines, DDTM2A, Urbacorse, 2022

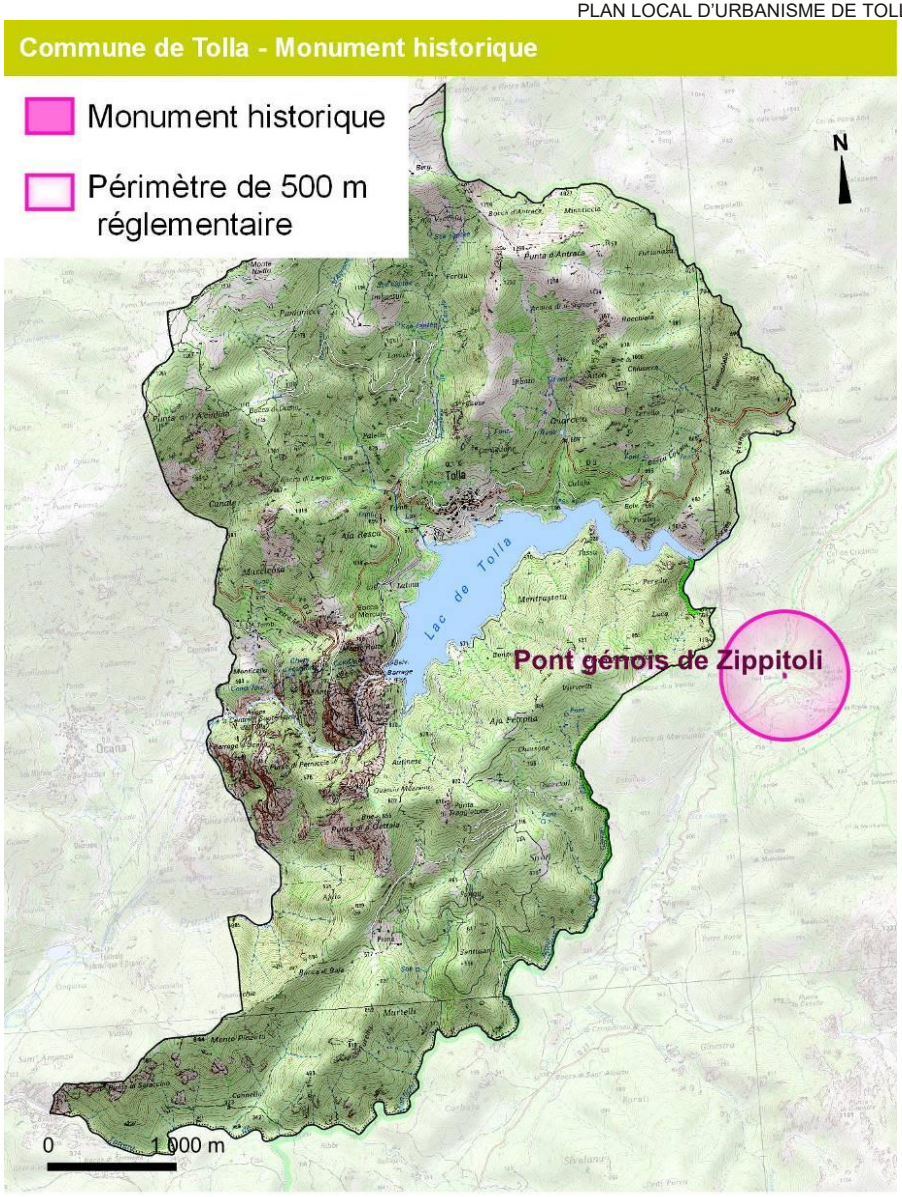
1.3 Monument historique

La commune ne bénéficie pas de la présence d'un monument historique. Le pont génois de Zipitoli qui est classé concerne la commune voisine de Bastelica. Ce pont constitue cependant avec les villages de Tolla et Bastelica, un des points d'intérêt du parcours touristique de la vallée.



Pont de Zipitoli

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE Identification des enjeux
• Pas d'enjeux



Sources : SCAN25 IGN©, Atlas des patrimoines, DDTM2A, Urbacorse, 2022

2. MAISONS ET PETITS OUVRAGES

La commune de Tolla a bénéficié d'un inventaire du bâti réalisé par l'Université de Corse. Il a été mis à disposition pour l'élaboration du PLU.
Cet inventaire localise des maisons datant du 16e siècles à nos jours et identifie ses caractéristiques architecturales et les particularités.
Le PLU pourra utiliser cet inventaire pour proposer un règlement adapté à sa préservation.

2.1 Les résultats généraux de l'inventaire

Profil des bâtis étudiés (échantillon 26/38):
5% des maisons repérées datent du 17e siècle ; 10% du 18e siècle ; 80 % du 19e siècle ; 5% du 20e siècle.
Toutes les maisons repérées sont en granite. Les toits sont traditionnellement couverts de tuiles.
Matériaux du gros-oeuvre et mises en oeuvre : granite ; enduit ; moellon
Matériaux de la couverture : tuiles creuses ; tuiles plates ; tuiles mécaniques

La volumétrie des bâtiments de Tolla est assez compacte et de forme géométrique très simple, en parallélépipède.

Les habitations sont individuelles mais accolées entre-elles ou regroupées par petits groupes. Les maisons sont massives et majoritairement hautes, de type R+2, R+3 et R+4 La plupart des faîtages sont parallèles aux pentes ; les toitures sont à une ou deux pentes sauf rares exception.
Les maisons les plus anciennes sont en pierres sèches de couleur grise, tandis que les maisons les plus récentes sont recouvertes d'enduits de tons moins naturels mais cela reste excpetionnel.



Localisation des biens bâtis identifié par l'inventaire
Source : Médiathèque Culturelle de la Corse, Université de Corse

Les ouvertures sont de tailles modestes et réparties régulièrement et alignées sur les façades à tendance verticale.
Les menuiseries en bois avec souvent des volets intérieurs sinon des persiennes ajoutées en extérieur ; elles conservent des teintes marrons pour l'essentiel.








Source : Médiathèque Culturelle de la Corse, Université de Corse

Maisons familiales, maisons de notables et maisons modestes

Détails des façades






Menuiseries et ouvertures




Inscriptions

Source : Médiathèque Culturelle de la Corse, Université de Corse

Maisons 19e siècle




La « maison bleue »



Maison dite le « chalet »

2.2 Analyse architecturale et d'implantation du bâti dans le site

Le village présente une unité bâtie qui découlent des volumes simples et sobres implantés dans le sens des courbes de niveau et jouant par des effets de terrasses avec le dénivelé sans jamais blesser le site. Cette unité visuelle est également lisible dans les vues plongeantes sur l'ensemble des toits. Des toitures en tuiles rouges, avec des pentes uniformes pour des toitures majoritairement en deux pans. Dans les vues lointaines, la régularité des ouvertures et les proportions de vides/pleins accompagnent aussi l'harmonie visuelle. Elle est aussi affirmée par le choix chromatique des enduits et matériaux : la pierre participe facilement à cette unicité comme les enduits proches de ces tons naturels.

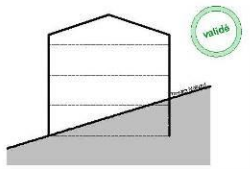
Les nouvelles constructions ou les travaux de rénovation dénaturent cette image originelle avec plus ou moins de réussite. Les matériaux utilisés indiquent généralement la date des travaux selon les effets de mode et les tendances du moment.
On observera ainsi l'introduction de claustras, de rambarde au style inapproprié, des couleurs inhabituels en menuiserie et sur les façades. Des éléments liés à la modernisation des modes de vie comme les paraboles, les climatiseurs blessent aussi la cohérence des façades.

De manière plus globale, une attention particulière doit être portée à la nouvelle urbanisation car même en extension le respect du profil villageois exige le recours à un cumul de critères. Il s'agit d'éviter une urbanisation dont l'implantation délite le tissue urbain et blesse durablement les pentes.

LA PENTE

01



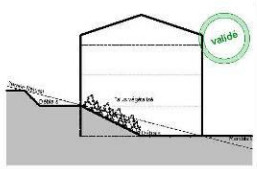


Terrain Naturel :
Inclinaison terrain naturel : Forte pente
Gestion terrain naturel : pente naturelle
Traitement : sol naturel perméable

Bâti :
Adaptation du bâti : Pas de mouvement de terre
Impact sur le bâti : gestion d'un sous sol enterré

02



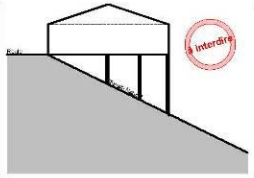


Terrain Naturel :
Inclinaison terrain naturel : Pente moyenne
Gestion terrain naturel : Création de paliers
Talus végétalisés
Traitement : sol naturel perméable

Bâti :
Adaptation du bâti : Déblais / Remblais
Gestion d'un sous sol semi enterré

03



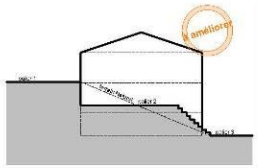


Terrain Naturel :
Inclinaison terrain naturel : Forte
Gestion terrain naturel : pente naturelle
Traitement : sol naturel perméable

Bâti :
Adaptation du bâti : Pilotis
Volumes disgracieux

04



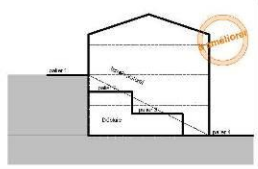


Terrain Naturel :
Inclinaison terrain naturel : Moyenne
Gestion terrain naturel en paliers
Murs soutènement en pierre
Traitement des sols : pierre sans joints

Bâti :
Adaptation du bâti : Adaptation en palier
Mur de soutènement à prévoir
Gestion d'un vide sanitaire enterré

05



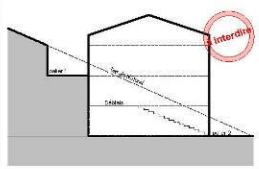


Terrain Naturel :
Inclinaison terrain naturel : Forte
Gestion terrain naturel : Création de paliers
Murs soutènement en pierre
Traitement des sols : naturel

Bâti :
Adaptation du bâti : Adaptation en palier
Mur de soutènement, escaliers
Gestion d'un sous sol semi-enterré

06





Terrain Naturel :
Inclinaison terrain naturel : Forte pente
Gestion terrain naturel : Création de paliers
Murs de soutènement trop important
Terrassement important par déblais

Bâti :
Adaptation du bâti en hauteur
Gestion niveaux semi enterrés

A Interdire
Mauvaise gestion de la pente.
Mauvaise adaptation du bâti

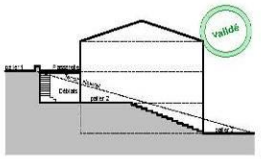
A Améliorer
Gestion de la pente moyenne
Adaptation du bâti moyenne

Validé
Bonne gestion de la pente
Bonne adaptation du bâti

SEUILS / RAPPORT AU SOL

01



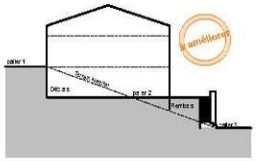


Rapport au sol :
Inclinaison terrain naturel : Forte pente
Gestion terrain naturel : Création de paliers
Murs soutènement en pierre
Traitement des sols : pierre sans joints

Seuils :
Accès en amont par passerelles
Accès en aval par escaliers

02



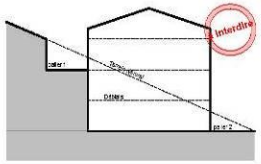


Rapport au sol :
Accès en amont et aval
Murs soutènement en pierre
Rapport au sol surélevé

Seuils :
Accès en amont de plein pieds
Accès en aval par escaliers
Gestion en aval de murs de soutènement trop élevé

03



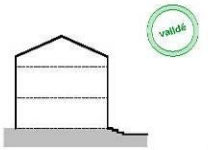


Rapport au sol :
Inclinaison terrain naturel : Forte pente
Gestion terrain naturel : Création de paliers
Murs soutènement
Terrassement important

Seuils :
Aucun seuil
Accès de plein pieds en aval du terrain

04



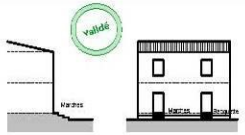


Rapport au sol :
Surélevé par rapport au sol

Seuils :
Emmarchement entrée du bâti

05





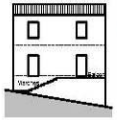
Rapport au sol :
Surélevé par rapport au sol

Seuils :
Emmarchement entrée du bâti
Banquette sur rue

06







Rapport au sol :
Surélevé par rapport au sol

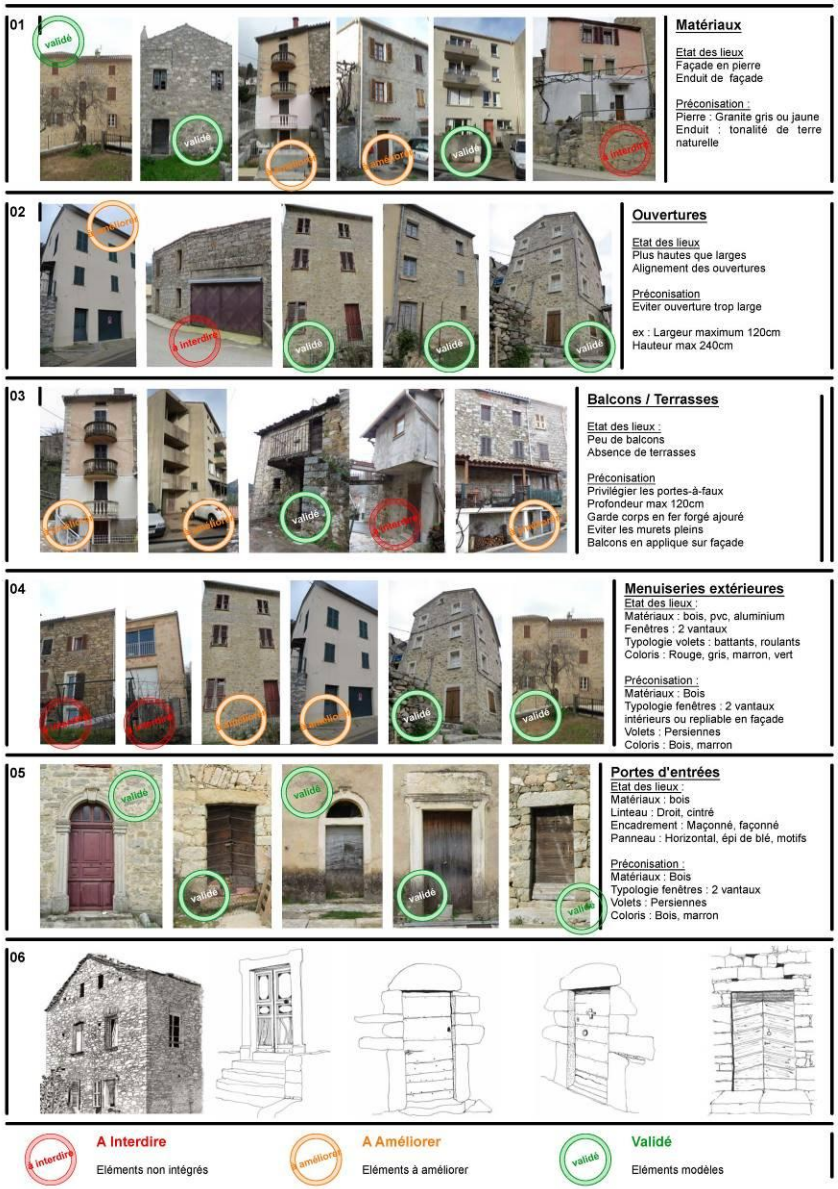
Seuils :
Emmarchement entrée du bâti
Balcon sur rue

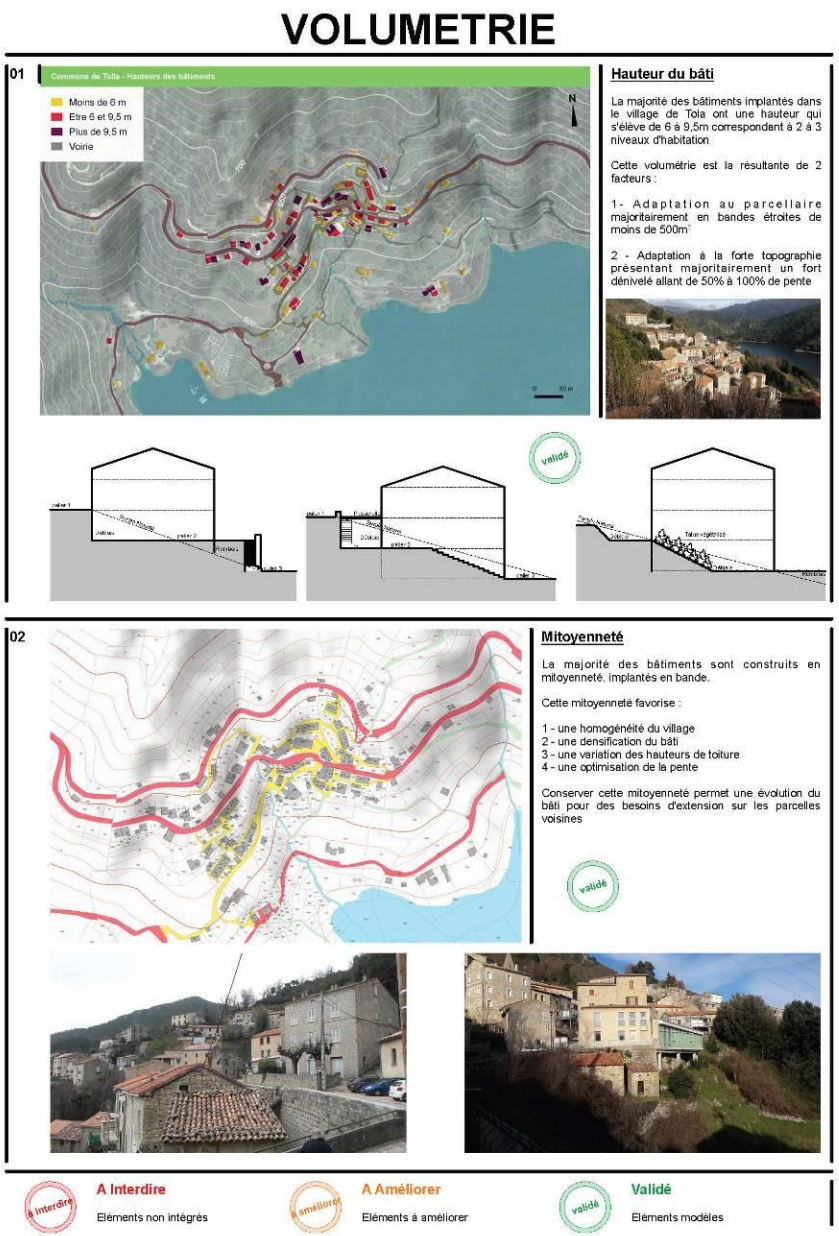
A Interdire
Eléments non intégrés

A Améliorer
Eléments à améliorer

Validé
Eléments modèles

FACADES


01
Matériaux
Etat des lieux
Façade en pierre
Enduit de façade
Préconisation :
Pierre : Granite gris ou jaune
Enduit : tonalité de terre naturelle
02
Ouvertures
Etat des lieux
Plus hautes que larges
Alignement des ouvertures
Préconisation
Eviter ouverture trop large
ex : Largeur maximum 120cm
Hauteur max 240cm
03
Balcons / Terrasses
Etat des lieux :
Peu de balcons
Absence de terrasses
Préconisation
Privilégier les portes-à-faux
Profondeur max 120cm
Garde corps en fer forgé ajouré
Eviter les murets pleins
Balcons en applique sur façade
04
Menuiseries extérieures
Etat des lieux :
Matériaux : bois, pvc, aluminium
Fenêtres : 2 vantaux
Typologie volets : battants, roulants
Coloris : Rouge, gris, marron, vert
Préconisation :
Matériaux : Bois
Typologie fenêtres : 2 vantaux intérieurs ou repliable en façade
Volets : Persiennes
Coloris : Bois, marron
05
Portes d'entrées
Etat des lieux :
Matériaux : bois
Linteau : Droit, cintré
Encadrement : Maçonné, façonné
Panneau : Horizontal, épi de blé, motifs
Préconisation :
Matériaux : Bois
Typologie fenêtres : 2 vantaux
Volets : Persiennes
Coloris : Bois, marron
06
A Interdire
Eléments non intégrés
A Améliorer
Eléments à améliorer
Validé
Eléments modèles



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Identification des enjeux

- *Ne pas perdre de vue le lien étroit entre paysage bâti et organisation de celui-ci et harmonie architecturale*
- *Identifier les spécificités de l'habitat local adapté au site pour rédiger le règlement*
- *Appréhender les caractéristiques de l'architecture contemporaine pour assurer son insertion dans le paysage bâti traditionnel*
- *Proposer un règlement très précis et distinct pour les constructions nouvelles et les rénovations*

2.3 Le petit patrimoine

L'histoire de la commune se révèle aujourd'hui à travers le petit patrimoine qui anime le paysage bâti et ses environs. L'inventaire de l'Université de Corse témoigne des us et coutumes de la communauté :

- Les fours à pain - 5
- Le four à tuiles -1
- Les séchoirs - 11
- Les bergeries - 1
- Les fontaines -2
- Les lavoirs - 2

Les lavoirs







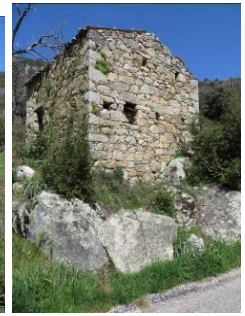
On décèle les constructions liées aux pratiques agricoles, aux usages quotidiens et à la gestion de l'eau. Ce petit patrimoine vernaculaire se détériore du fait d'un abandon par les familles. La commune à travers le PLU et des actions ciblées peut le valoriser à des fins culturelles complémentaires de son approche autour du programme « Trésors cachés de Méditerranée ».

Les séchoirs









Source : Médiathèque Culturelle de la Corse, Université de Corse

Le moulin



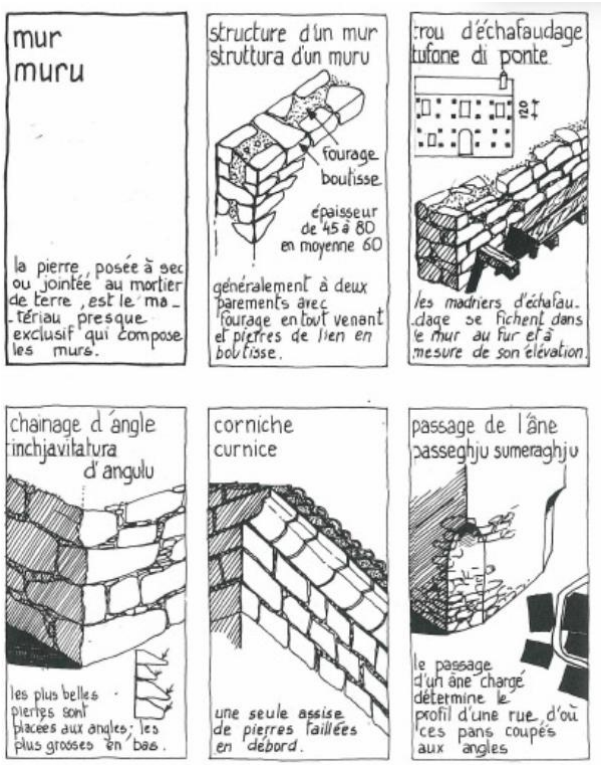


Les fontaines





Source : Médiathèque Culturelle de la Corse, Université de Corse



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Identification des enjeux

- *Identifier sur les plans le petit patrimoine pour en assurer sa préservation·tout particulièrement dans le domaine privé·*
-

3. PATRIMOINE RELIGIEUX, SYMBOLIQUE ET MEMORIEL

L'église paroissiale de San Leonardo

Edifice de plan allongé, formé d'une nef unique. Voûte en berceau à lunettes. Chevet plat. Quatre tableaux issus du legs du cardinal Fesch ornent les murs intérieurs de l'église dont le plus remarquable est la "Vierge à l'enfant" datant de la Renaissance italienne.



Source : Médiathèque Culturelle de la Corse, Université de Corse

Objets mobiliers protégés de Corse - liste actualisée au 10_12_2020

2A	Tolla	église paroissiale	Couronnement de la Vierge	1985/05/17 : inscrit au titre objet
2A	Tolla	église paroissiale Saint-Léonard	tableau : La Cène	2016/02/02 : inscrit au titre objet
2A	Tolla	église paroissiale Saint-Léonard	tableau : La Vierge à l'Enfant avec sainte Anne	2016/02/02 : inscrit au titre objet
2A	Tolla	église paroissiale Saint-Léonard	tableau : La Vierge à l'Enfant avec le petit saint Jean-Baptiste	2016/02/02 : inscrit au titre objet

Source : culture.gouv.fr

Le Monument aux morts



Monument accessible par 4 marches en granite. Mur enduit et crépis. Fronton avec une croix au sommet. Composé de différentes plaques de marbre pour la guerre de 14-18, guerre de 1939, guerre de 1945, Indochine et Algérie.(*Source : Médiathèque Culturelle de la Corse, Université de Corse)*

Le cimetière communal

Il est localisé entre le lac et le village au sein d'une ancienne zone de jardins et vergers. Un mur d'enceinte le borde le long de la route puis une clôture sobre marque ses limites.




Les chapelles familiales



Elles ne sont pas très nombreuses mais elles constituent de véritables repères dans le paysage et sont des éléments identitaires forts des villages corses.

Chapelle funéraire de Renuccio Coltelloni. Edifice de plan allongé à chevet plat. Elévation antérieure percée d'une baie en demi-lune et fer forgé. Fronton avec corniche et rampants à mouluration. Plaque de marbre avec nom de la famille. Croix en fer forgé se situant au sommet du fronton.
Source : Médiathèque Culturelle de la Corse, Université de Corse



4. TENDANCES ET ORIENTATIONS

4.1 Tendances

Les villages comme Tolla sont appréciés par la qualité architecturale des constructions typique par leur architecture. Cependant les nouveaux besoins en confort (isolation chauffage, absence de toilettes…) entrainent des travaux de rénovations et de restaurations qui exposent ce patrimoine à une dégradation involontaire mais progressive et souvent irréversible.

La dégradation des paysages bâtis traditionnels est décrite de longue date notamment par l'Atelier régional des sites et paysages de Corse. Dans l'étude Architecture en Corse, ce processus est décrit comme se produisant pas une accumulation discrète de changements successifs. C'est le processus même de la construction du paysage : une série d'actions indépendantes les unes des autres qui dans l'ensemble peuvent modifier profondément un état des lieux initial. Cette évolution doit être qualitative pour que le patrimoine subsiste sans pour autant nuire à l'émergence d'une nouvelle identité.

Malgré le règlement du PLU et certainement avant celui-ci le bâti a été atteint. Au-delà du PLU, la commune doit accompagner par la pédagogie et l'exemple l'information des habitants. En interpellant la **sensibilité du public et des professionnels du bâtiment des réponses adaptées peuvent être proposées.**





Exemple de travaux inadaptés
L'UDAP Corse a établi **des fiches conseils** très complètes et détaillées par thèmes qui sont consultables librement sur le site internet. Il est conseillé de le faire en amont de tout projet et éventuellement de demander conseil auprès de la mairie, de la DDTM ou encore de la DREAL.

https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Corse/Aides-et-demarches/Architecture-et-Urbanisme



Dans un objectif d'accompagnement de travaux à réaliser et de pédagogie, l'UDAP 2A met à votre disposition des fiches conseils pour permettre aux usagers de connaitre les règles à suivre.

Fiches conseils :

- FICHE01_LA_COMPOSITION_DES_FACADES_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE02_LES_FACADES_ENDUITES_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE03_LES_FINITIONS_ENDUITS_Lres.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE04_LES_ENDUITS_AU_CIMENT_NATUREL_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE05_LES_FACADES_EN_PIERRE_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE06_LES_MODENATURES_ET_ENCADREMENTS_LRes.pdf PDF - 1022 Ko
- FICHE07_LES_DECORS_EN_FACADES_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE08_LA_FERRONNERIE_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE09_LES_FENETRES_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE10_LES_VOLETS_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE11_LES_PORTES_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE12_LES_DEPASSEES_DE_TOITURE_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE13_LES_TOITURES_EN_TUILES_CANAL_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE14_LES_TOITURES_EN_TUILES_MECANIQUES_LRes.pdf PDF - 2 Mo
- FICHE15_LES_DISPOSITIFS_TECHNIQUES_LRes.pdf PDF - 1 Mo
- FICHE16_LES_DEVANTURES_EN_APPLIQUE_LRes.pdf PDF - 802 Ko
- FICHE17_LES_DEVANTURES_EN_FEUILLURE_LRes.pdf PDF - 852 Ko
- FICHE18_LES_ENSEIGNES_LRes.pdf PDF - 795 Ko
- FICHE19_LES_PAILLOTES_LRes.pdf PDF - 730 Ko
- Mon Ami le PVC.pdf PDF - 165 Ko

4.2 Orientations

Le patrimoine englobe aussi bien **des œuvres spectaculaires que des petits ouvrages vernaculaires** ; tous sont des témoignages d'une histoire commune, d'un héritage qui permet de comprendre une société. Ces lieux et ouvrages font partie de l'identité d'un territoire ; les faire-valoir directement ou indirectement permettent de leur attribuer un rôle et de dépasser l'action « conservatoire ».

Aujourd'hui, le PLU doit non pas apporter des réponses architecturales mais **un cadre réglementaire** qui permet d'éviter les déboires d'une non-architecture à savoir les « enrochements non justifiés » pour établir des volumes inadaptés aux pentes, des volumes non justifiés, des matériaux inattendus.
Le PLU peut prétendre apporter quelques réponses réglementaires établir ou rétablir **une certaine harmonie d'ensemble sans tomber dans une uniformisation architecturale.**
En matière de patrimoine, l'enjeu du PLU consiste à maintenir une harmonie d'ensemble du paysage bâti. Il s'agit d'identifier les jardins anciens à conserver, les éléments d'intérêts, les lignes de forces de l'organisation du village…en amont de tout projet nouveau. IL y a aussi des réparations à faire par le biais d'un investissement de la collectivité sur le domaine public. En acquérant des biens immobiliers, la commune se dote d'une opportunité pour donner l'exemple en matière de rénovation/réhabilitation.

Pour le bâti dit « traditionnel », une attention particulière doit être portée sur :
- Les extensions
- Les modifications apportées aux façades (ouvertures nouvelles, …)
- Le choix des matériaux
- Les enduits ou le traitement des joints
- Les clôtures

Pour le bâti nouveau, des précautions sont à prendre en matière de :
- Modes d'implantation sur le site (traitement de la pente essentiellement)
- Les volumes
- Les toitures
- Les teintes et matériaux

Il convient dans ce cas de s'inspirer des constructions anciennes pour guider un projet contemporain.



PROCESSUS DE DEFIGURATION D'UN VILLAGE

PROCESSUS DE
DEFIGURATION D'UN VILLAGE

A) Le village tel qu'il était, petite merveille d'unité, d'harmonie et de proportions dans l'épiderme sombre de ses matériaux issus du sol.
B) Défiguration par l'apparition de couleurs trop claires cassant le mouvement d'ensemble de la silhouette.
C) Défiguration par la disparité des matériaux de toiture.
D) Défiguration par un percement trop large des façades souligné par un rebord d'appui trop épais.
E) Défiguration par l'apparition d'une villa type banlieue qui ne tient absolument pas compte de l'environnement existant (toiture, couleurs, percements, soubassements).
F) Une ceinture de villas de banlieue dénature le site et le noyau ancien par la médiocrité de l'architecture.
Une solution de toiture grise pas plus chère que la tuile doit être trouvée sans tarder pour sauvegarder la tonalité caractéristique des toitures du nord-ouest (Cap, Castagniccia, Casinca, région de Corte).
Les architectes et les fabricants de matériaux, les carrières et les entrepreneurs peuvent trouver ces solutions.

IV. OCCUPATION DES SOLS ET ANALYSE URBAINE

I. Historique du développement communal

Dans la seconde moitié du XIXème, la vie économique de la commune, comme partout en Corse, subi le déclin massif de l'agriculture. La guerre de 1914-1918 affecte la population en profondeur, et la Corse est l'un des départements les plus touchés. La saignée dans les forces vives de la Corse est lourde et aggravée par le fait que de nombreux insulaires mobilisés, en s'établissant sur le continent dès la fin de la guerre, contribuent à accentuer le dépeuplement. La politique d'expansion coloniale s'est poursuivie au lendemain de la guerre et avec elle l'émigration de la population corse. Après 1914, des cultures disparaissent entièrement .La châtaigneraie et l'oliveraie manquent de bras, les récoltes ne sont plus ramassées et les arbres ne sont plus entretenus. Les terres délaissées sont livrées à l'élevage extensif appauvrissant des sols régulièrement parcourus par les incendies. L'élevage laitier procure une relative rentabilité, mais sa production reste traditionnelle et ne constitue pas un moteur suffisant pour l'économie locale. La liaison routière Tolla Ajaccio est médiocre, ne facilitant pas les échanges.
C'est en 1933 que commence les études de site pour déterminer l'emplacement d'une centrale hydraulique qui devait fournir de l'énergie électrique à l'ensemble du département car la consommation annuelle Corse augmentait rapidement. Des prospections détaillées ont été effectuées pour examiner les possibilités d'aménagement hydroélectrique. Elles ont mis en évidence l'intérêt de l'aménagement du Prunelli au point nommé « le verrou de TOLLA ».
Cet aménagement a été d'abord équipé en 1945 par la centrale d'OCANA comprenant deux groupes. Puis la consommation insulaire progressant annuellement de 10 % il est devenu urgent d'augmenter le faible potentiel de production. En 1959 un premier suréquipement de la centrale d'OCANA était effectué par l'ajout d'un groupe et en 1961 était réalisé en amont du barrage existant l'aménagement de TOLLA avec notamment l'édification du barrage.
Le champ géographique de la commune touché par les retombées de l'ouvrage hydraulique est très important. La submersion a des effets à la fois sociaux et économiques : des voies de communications disparaissent et plus de 107 hectares de terres cultivables qui ont été noyées.
Les relevés cadastraux montrent qu'EDF est devenu le plus grand propriétaire de TOLLA et de la zone de terres la plus fertile et la plus intéressante de la commune
EDF s'acquitte annuellement des taxe professionnelle et foncière dont le montants a été fort important, mais qu'une réforme fiscale récente a considérablement réduit.

Evolution historique

Tolla a été occupé dès l'époque néolithique comme l'atteste de nombreux vestiges dont le site protohistorique de Latina sur les berges du plan d'eau
A cette époque, la fertile plaine, aujourd'hui sous les eaux, qui s'étend au Sud du village était dé en partie cultivée.
C'est prés de celle- ci, sur les coteaux, que s'est développé l'habitat en période de paix.
A cet endroit un village se développe à partir de l'âge du bronze et à l'époque romaine.
La fin de l'époque romaine voit une longue période d'insécurité en Corse, qui va durer jusqu'au XVI° siècle, qui fut particulièrement tragique pour la Corse (peste, guerres, ...)
Au Moyen-Âge, Tolla continu de se développer autour de son église Saint-Léonard

Extrait Rapport du PLU approuvé en 2009



Photos des années 1950-1965 avant la construction du barrage.

Tolla a vu son territoire se transformer en perdant le fond de vallée fertile à une période de forte déprise rurale. Le barrage a été appréhendé comme un simple outil hydraulique puis comme un support du cadre de vie et de loisirs. Il a modifié la perception de ce territoire devenu unique en son genre puisqu'en Corse aucun village ne bénéficie d'une telle proximité d'un plan d'eau. Ce lien est au cœur des problématiques de développement.

II. Caractérisation de l'espace bâti

1. METHODES ET DEFINITIONS

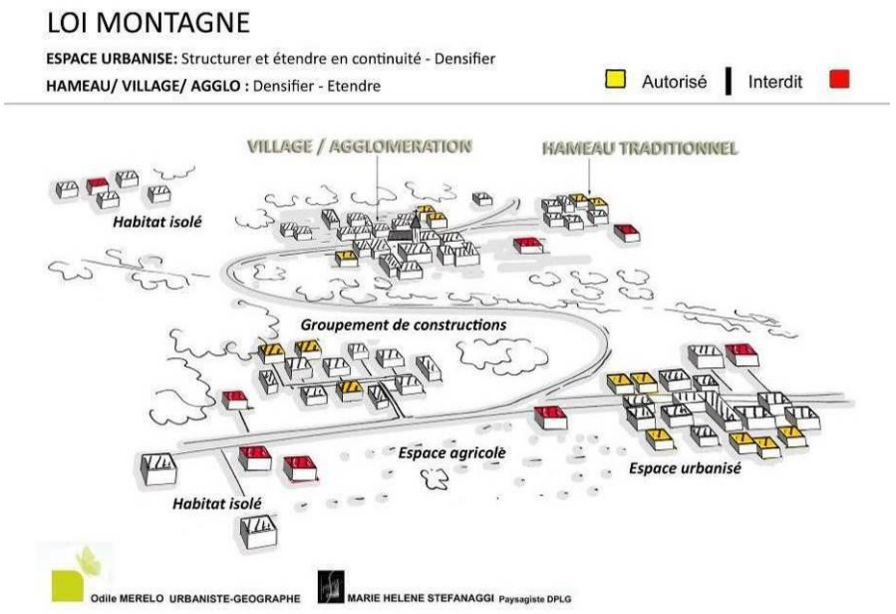
Les formes urbaines permettent de **déterminer les entités bâties** à partir desquelles le projet urbain peut envisager des extensions si elles se justifient au regard des besoins identifiés.
Une forme urbaine au sens géographique est *un espace bâti incluant les voiries, les espaces libres de jardins, espaces verts qui donnent et qui sont en cohérence avec l'entité bâtie.*

La destination finale de ces espaces est justifiée et déterminée par le projet de PLU. La loi « Montagne » dispose, dans le code de l'urbanisme, que l'extension de l'urbanisation doit se réaliser :
- **en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes**.
- en discontinuité sous la forme d'un STECAL ou d'un groupement nouveau intégré à l'environnement

En présence du lac de Tolla des dispositions supplémentaires sont à considérer

Le régime général de l'urbanisation prévoit la possibilité de densifier les espaces urbanisés et de les étendre dès lors qu'ils sont considérés comme des « groupements de constructions ».

L'identification des formes urbaines est la **première étape d'étude.**



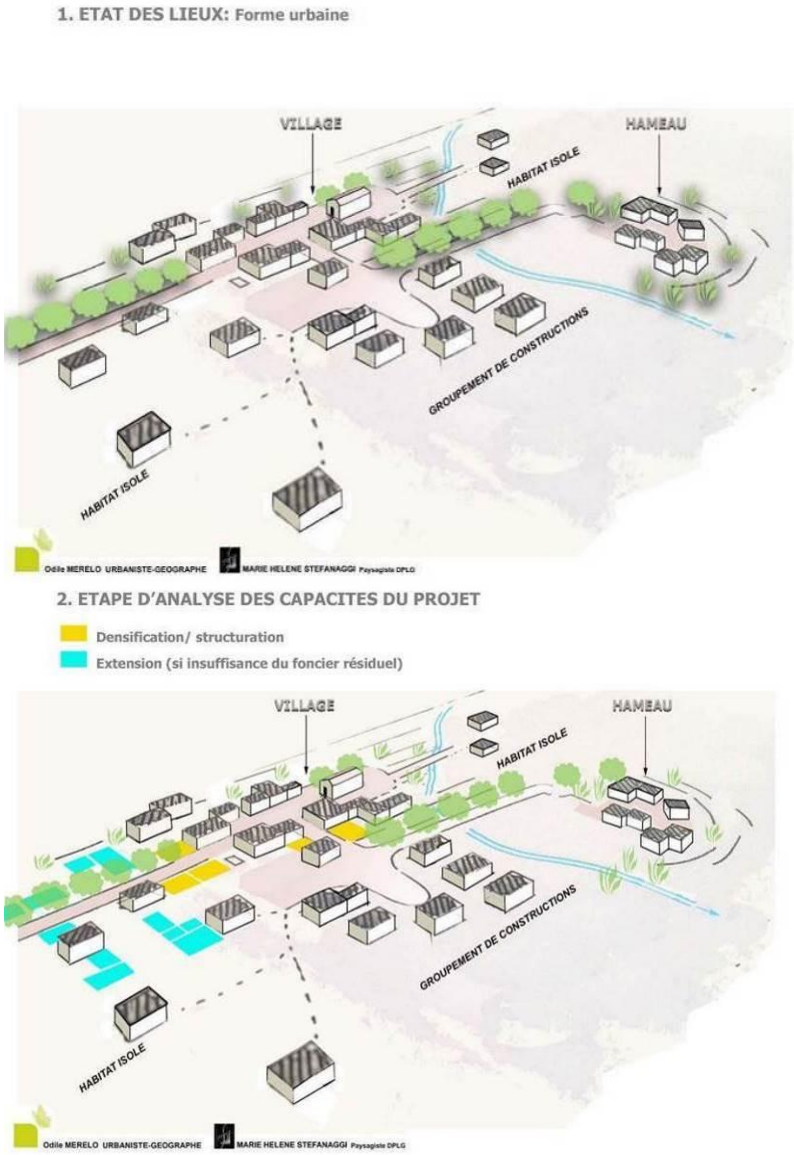
METHODOLOGIE
DEFINITIIONS

Gisement foncier : il résulte des espaces résiduels et des extensions du document d'urbanisme.

Espace résiduel : surface disponible au sein d'une forme urbaine identifiée pouvant être construite ou maintenu en espaces libres

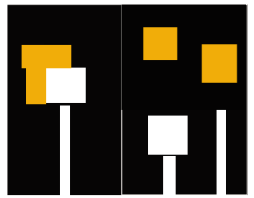
Dureté foncière :
la difficulté à mobiliser ou acquérir des terrains par rapport au découpage parcellaire, au nombre et au type de propriétaire (personne physique, morale, publique…), à la complexité des partages de droit de propriété (indivision, recherche d'héritier…)

Rétention foncière : la conservation par les propriétaires de terrains potentiellement urbanisables alors qu'ils pourraient être mis en vente sur le marché foncier du territoire. Elle se traduit par une baisse du flux de ventes de terrains sur le marché foncier local.



Une fois les formes urbaines identifiées, le projet doit d'abord étudier la **capacité de densification,** intensification des formes urbaines avant même d'envisager **une extension spatiale de l'urbanisation.** La capacité de densification est **issue des surfaces résiduelles existantes** dans la limite de la forme urbaine. Il s'agit aussi bien de :

- parcelles entièrement nues
- **« fond de jardin »** c'est-à-dire des parcelles bâties ayant un potentiel spatial pour d'autres constructions sous forme d'extension ou de nouveaux volumes.



Cas 1
Extension

Cas 2
Création de nouvelles constructions

2. CARACTERISTIQUES DE TOLLA

Tolla est un lieu de vie d'habitat compact organisé le long des voies qui épousent parfaitement les courbes de niveau. Le dénivelé impose une organisation étagée de cet habitat interconnecté par des ruelles qui se cale également au relief avec des jeux de passages en escalier et de venelles. La volumétrie des bâtiments à plusieurs étages permet de compenser les effets de la pente. Le cœur du village au niveau de l'église et de la mairie actuelle présente une densité plus élevée.





L'espace public est très présent dans l'organisation du bâti et tend parfois à se confondre avec l'espace privé tellement cette imbrication est forte dans les quartiers denses.

Il est essentiellement composé d'espaces de circulation : **voirie principale et ruelles**.

Le parvis de l'église et la cours de la mairie sont les deux lieux de rencontres du village. De manière générale, ils sont soignés et des efforts sont menés par la commune pour les entretenir. Il serait souhaitable d'engager une réflexion pour traiter l'ensemble des espaces publics avec les mêmes matériaux, les mêmes techniques, les mêmes teintes… pour consolider l'harmonie et les ambiances de lieux. Cette cohérence permet une meilleure compréhension du lieu de vie.

Commune de Tolla - Orentiation des bâtiments par rapport à la pente et au réseau viaire



Sources : Photographie aérienne 2016 - IGN©, BDTOPO-IGN©, Cadastre DGFIP 2019, Urbacorse, 2021



Sources : Photographie aérienne 2016 - IGN©, BDTOPO-IGN©, Cadastre DGFIP 2019, Urbacorse, 2021

Le bâti se caractérise par la multiplicité des volumes et donc des hauteurs de constructions très hétérogènes, entre 6 m et plus de 9,5 m soit du R+1 au R+3. Des maisons individuelles groupées et mitoyennes aux demeures familiales plus ou moins sobres selon la période de constructions et la catégorie sociales des propriétaires. **Le bâti mitoyen dispose d'un petit parcellaire** souvent équivalent ou proche de l'emprise au sol de la construction soit un taux d'occupation élevé de plus de 80%. En périphérie, les parcelles tendent à s'agrandir et accueille ainsi des constructions plus imposantes et non mitoyennes. Le taux d'occupation chute alors en dessous des 50%. On observe ainsi une sorte de dé-densification en périphérie qui n'est pas uniquement de la dernière période mais bien antérieure.



Les effets de la pente donnent une place prépondérante aux jeux des toitures dans la composition urbaine qui renforce l'unité du bâti dans le site. Elles sont à une ou deux pentes de manière générale.
On observe un style architectural homogène qui assure une cohérence globale du paysage bâti et des ambiances ; toutefois quelques constructions se détachent de l'ensemble du fait de :

- L'ancienneté des maisons
- Le style original de la construction

L'habitat plus contemporain occupe le rivage et la périphérie du village là où des parcelles sont disponibles. L'habitat existant est globalement en bon état et les ruines ou les constructions vacantes et dégradées sont rares.



Habitat individuel isolé



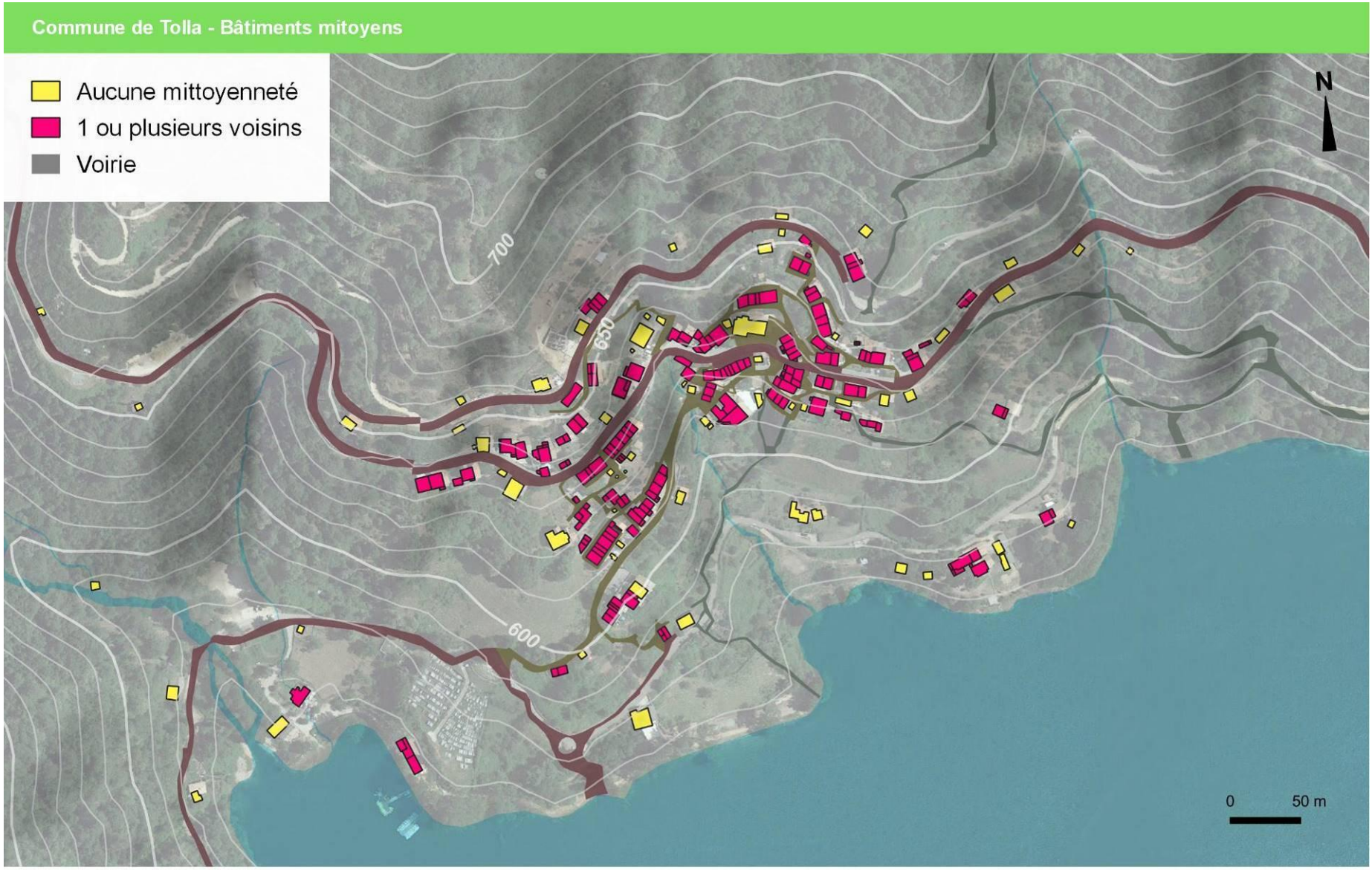
Habitat collectif au cœur du village



Habitat individuel contemporain

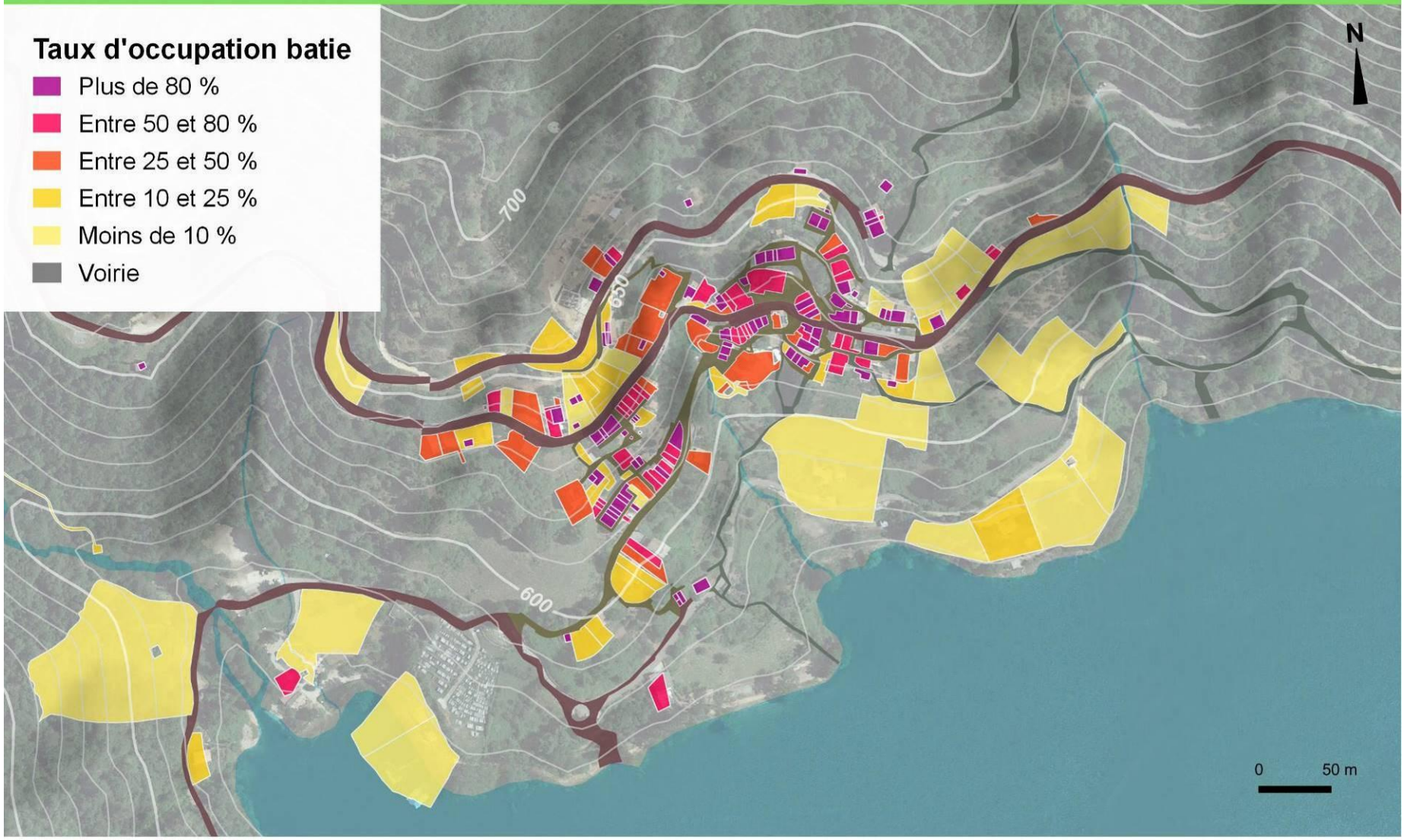


Sources : Photographie aérienne 2016 - IGN©, BDTOPO-IGN©, Cadastre DGFIP 2019, Urbacorse, 2021



Sources : Photographie aérienne 2016 - IGN©, BDTOPO-IGN©, Cadastre DGFIP 2019, Urbacorse, 2021

Commune de Tolla - Taux d'occupation bâtie



Sources : Photographie aérienne 2016 - IGN©, BDTOPO-IGN©, Cadastre DGFIP 2019, Urbacorse, 2021



Sources : Photographie aérienne 2016 - IGN©, BDTOPO-IGN©, Cadastre DGFIP 2019, Urbacorse, 2021

3. FONCTIONS STRUCTURANTES DES DIFFERENTS LIEUX DE VIE



Définie comme **unité villageoise**, Tolla n'endosse aucune des 4 fonctions principales définies par le PADDUC (commerces et services, équipements de santé, éducation et administration, culture et patrimoine).

La fonction administrative, elle est présente dans le village avec le bâtiment de la Mairie et la poste. Ce bâtiment accueille également des logements communaux et une salle des fêtes avec sa cours.
La fonction symbolique est quant à elle assurée par l'Eglise qui est centrale dans le village.

Le village constitue **donc l'unique lieu de vie** de la commune dans lequel se déroule l'ensemble des événements cultuels, culturels et sociaux.
Des vestiges d'une vie communautaire persiste avec les quelques fours et lavoirs.
Le cimetière est excentré vers le bas du village.

Les fonctions économiques sont présentes par le biais de l'épicerie associative qui connaît un vif succès. **Des activités saisonnières** sont également présentes et animent la vie locale notamment en été. (cf.&Tissu économique)

Casa cumuna

	Bâtiments publics ou symboliques	**Patrimoine public**	**Vie locale**
Tolla village	Eglise Mairie Poste	Lavoirs Fours Fontaine	Epicerie associative Bar Restaurants saisonniers Logements HLM et communaux Gîtes communaux
Le lac	Aires de jeux Plage – ponton	Lac Lavoir	Base nautique Paillotes Parking



Bâtiment communal

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Identification des enjeux

- ***Village :*** *Préserver l'identité architecturale et paysagère du village dans le site*
- ***Lac :*** *Affirmée les ambiances intimes du lac te ses abords par des traitements paysagers adaptés ; valoriser le bâtiment communal*
- ***Espace intermédiaire RD/lac :*** *requalifier les accès, le parking,...pour assurer le lien visuel et fonctionnement entre le lac et le village·*
- ***Renforcer le lien entre village et lac au sens général***



Sources : Photographie aérienne 2019 - IGN©, BDTOPO-IGN©, OSM, Urbacorse, 2022

4. LA CAPACITE DE DENSIFICATION

Le village présente une densité forte et une topographie très contraignante. Le **morcellement foncier est très marqué** dans le village alors qu'il offre des parcelles plus importantes en périphérie notamment dans le secteur du cimetière et du barrage lorsque par le passé ces terrains n'ont pas constitué des jardins de cultures vivrières.

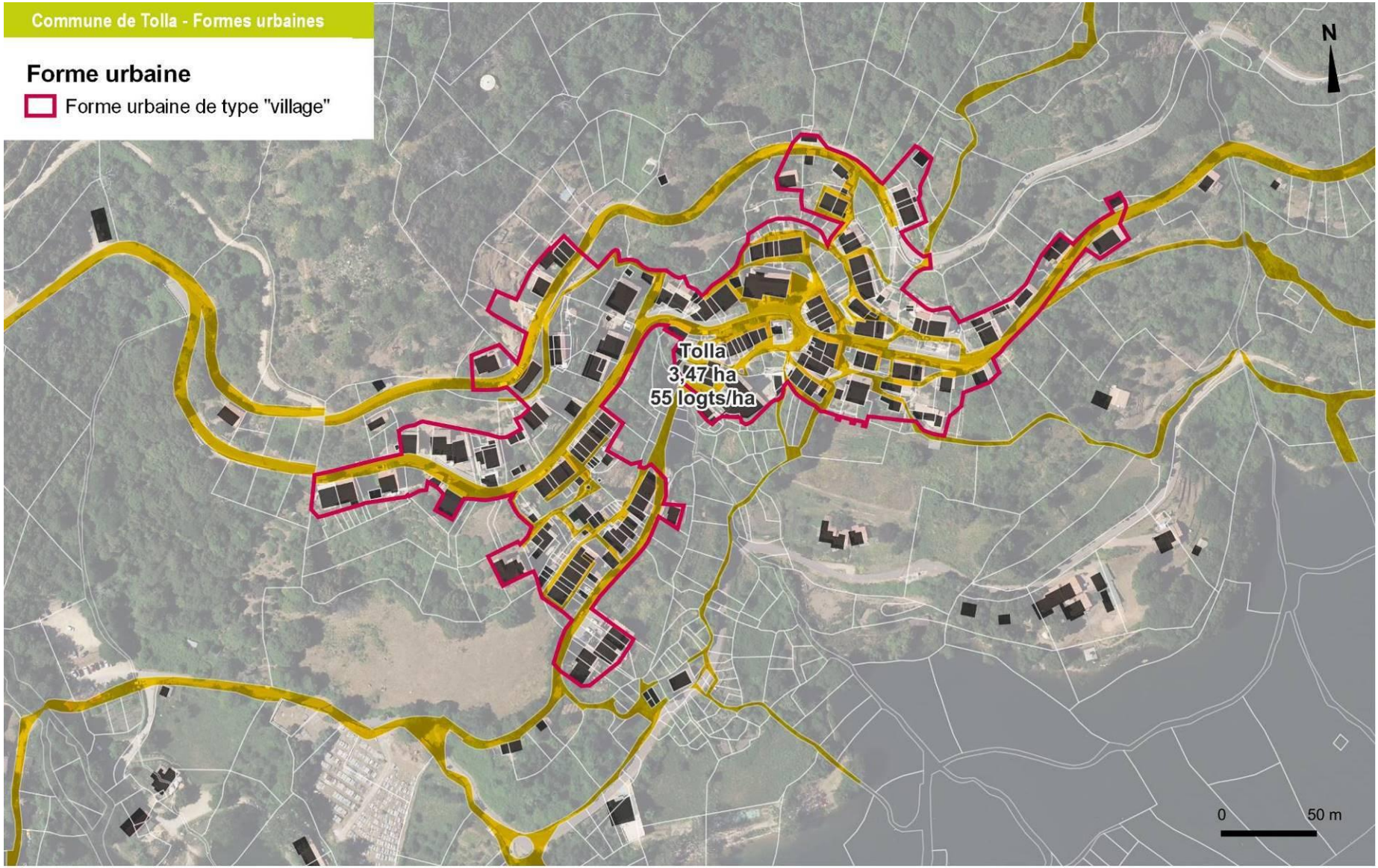
Lieu-dit (Forme urbaine)	Surface forme urbaine (ha)	Surfaces résiduelles(ha)	Caractéristiques du bâti	Commentaire sur la délimitation de la forme urbaine
Tolla village	3,45 ha	1726 m² (10 parcelles)	Densité 55 logts/ha Bâti essentiellement ancien et quelques constructions récentes. Cohérence en ce qui concerne les volumes : volumes simples à plusieurs niveaux. Bâti relativement resserré, souvent mitoyen Une forte imbrication des espaces publics au plus près des maisons Un ensemble homogène	L'emprise bâtie (significatif et le plus regroupé), du parcellaire concerné, de la trame viaire principale et interne, des jardins les plus proches, délimitent de manière claire celle du village. Prise en compte des éléments significatifs du village au regard de la loi « Montagne » Prise en compte du réseau routier structurant principal (RD29)
Bocca di Mercughju **Lieu dit Capravena**	Habitat diffus - isolé			
TOTAL surfaces comprises dans les formes urbaines	3,45 ha	1726		

La taille moyenne des parcelles disponibles est de 173 m² mais plusieurs d'entre elles sont attenantes.

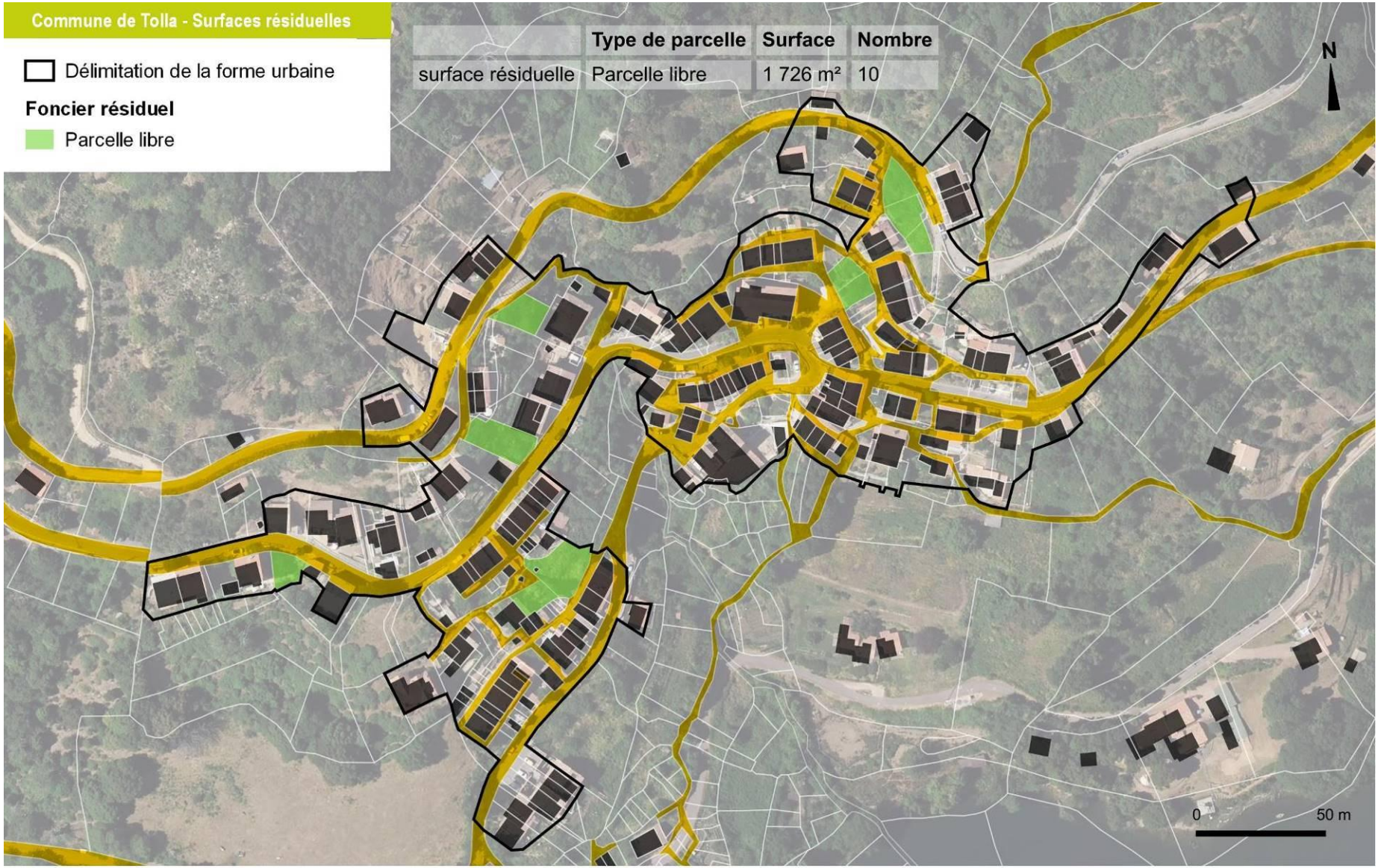
Les caractéristiques de ces parcelles sont les suivantes :

Parcelles section B	Surface m²	Caractéristiques	Statut du foncier
782	155	Anciennes planches de jardins Accessible route du haut du village	Constructible
784	81		Constructible
41	156		Non constructible
36	101	Boisée – accessible par ruelles	Constructible
35	111		Constructible
243	200	Boisée accessible par chemin piéton	Constructible en partie
814	302	Parcelle libre boisée – accessible par le RD	Non constructible
214	137	Jardin de la maison proche ? Accessible par voie piétonne	Constructible
208	336	Ancien jardin – accessible par voie piétonne	Constructible
97	145	Jardin de la 95 ?	Constructible en partie

L'emplacement de ces parcelles permet le respect de la continuité urbaine. Des raisons singulières ont maintenu celles-ci dans un état non bâti.
La difficulté d'accès pour certaines et la faible surface sont certainement des facteurs rédhibitoires alors que le modèle d'habitat actuel est en quête de parcelle plus vaste.



ORTHOHR2019 - IGN®, Origine DGFIP Cadastre© - Droits réservés de l'Etat - 2022, Urba Corse, 2022



ORTHOHR2019 - IGN®, Origine DGFIP Cadastre© - Droits réservés de l'Etat - 2022, Urba Corse, 2022

III. Evolution de l'espace urbanisé et artificialisation des sols

1. LES RYTHMES DE CONSOMMATION ET NATURE DE LA CONSOMMATION

1.1 Définitions et méthodologie

Afin de répondre aux dispositions de lutte contre la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, le PLU expose l'état des lieux e la consommation foncière de la période 2011-2021 et les causes de celles-ci.
Il s'agit ainsi de mesurer l'impact et de trouver des réponses à une réduction de ce rythme de consommation s'il s'avère disproportionné aux besoins.

La gestion économe de l'espace consiste à gérer dans le temps et dans l'espace l'équilibre entre les besoins fonciers nécessaires aux activités humaines (logements, agriculture, loisirs, activités de commerces, équipements publics…) et les besoins pour maintenir, assurer et améliorer les multiples fonctions des espaces naturels (continuité écologique, ruissellement, climat local, ressources diverses…).

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 renforce l'objectif de sobriété foncière et organise une trajectoire vers l'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050.

Pour la première période 2021-2031, l'objectif porte sur la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), appréciée par rapport à la consommation observée au cours de la période de référence 2011-2021.

À compter de 2031, la trajectoire est poursuivie à travers la notion d'artificialisation des sols, avec pour finalité l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

Le rapport de présentation distingue donc la consommation d'ENAF de l'artificialisation des sols et analyse séparément ces notions selon les périodes auxquelles elles s'appliquent.
Le PLU devra donc évaluer le potentiel de :

- Mobilisation du parc de logements vacants
- Densification au sein des formes urbaines
- Renaturation des friches et autres espaces artificialisés
- Mobilisation d'outils qui favorisent la densification urbaine.

A Tolla, ce potentiel de densification est identifié dans quelques logements vacants ou ruines que la mairie tente de récupérer petit à petit.

DEFINITIONS

L'étalement urbain *correspond à une extension urbaine excessive sur des espaces naturels ou agricoles par artificialisation de leurs sols. Il s'explique notamment par l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre par rapport à la demande de logements dans les grandes métropoles ou villes moyennes mais également par des choix de formes urbaines peu denses (habitats individuels, zones industrielle et commerciale de périphérie…).*

La consommation d'espace *est par définition "le changement d'usage de ces sols pour les affecter à l'habitat et aux fonctions urbaines peut être considéré comme de la consommation d'espace. En effet, le sol est une ressource naturelle de surface limitée. La construction de routes ou bâtiments sur le sol est rarement un phénomène réversible. Ce changement d'utilisation des sols induit une perte de terres pouvant contribuer à la production agricole et à pourvoir aux besoins alimentaires, ou une perte de fonctions écologiques des sols (régulation*

des écoulements de l'eau de ruissellement, réservoir et support de biodiversité, capacité de capter du CO2 par la croissance des végétaux)· " 2

2 *Définition issue de "La revue du commissariat au développement durable – services de l'observation er des statistiques", p.6 - mars 2012*

METHODE

Artificialisation des sols

-Périmètre étudié = ensemble du territoire communal·

-Données exploitées = bâti BD Topo + BD Cadastrale, Orthophotographies de l'IGN (2011-2019), éventuellement photographies aériennes du site remonter/le/temps de l'IGN, parcellaire de l'IGN + relevés de terrain si nécessaire·

- Construction de la donnée = Création des enveloppes de manière manuelle permettant de limiter la perte d'information géographique (gain de précision)· Les informations géométriques sont alors générées (superficie des zones identifiées)·

En suivant le ***parcellaire*** *: Prise en compte des constructions et de tous objets relevant d'une consommation plus ou moins définitive de l'espace, via l'orthophotographie de l'IGN + terrain pour année la plus récente·*

Evolution de la consommation de l'espace

- Périmètre étudié = ensemble du territoire communal·

- Données exploitées = Orthophotographies de l'IGN (2002-2012-2016), données artificialisation élaborées 2002, 2012 et 2016, données de la démographie INSEE (1999, 2002, 2014)· Les périodes entre la création des données et l'INSEE étant différentes, le but est d'estimer la population pour les périodes de 2012 et 2018·

- Construction de la méthode = Croisement entre le chiffrage de l'artificialisation des sols élaborées pour les années données et celui de la population INSEE

-Limite de la méthode = Différenciation entre les périodes de l'INSEE (1999 à 2009 et 2009 à 2014) et celles relevées des orthophotographies de l'IGN (2002, 2012 et 2016) permettant la création de la consommation foncière par l'artificialisation (tache urbaine)· De ce fait, un taux annuel moyen de la population est calculé·

1.2 Demandes d'autorisation d'urbanisme et consommation d'espace entre 2011-2021

La commune de Tolla n'a pas pu bénéficier d'un effet porteur du PLU en vigueur en matière de développement urbain à en constater le faible nombre d'autorisation délivrées ces dix dernières années. Cela induit donc une faible consommation foncière et donc une faible artificialisation.
Sur 6 demandes d'autorisation, 5 consomment des sols : 3 maisons, 1 garage et 1 pylône.

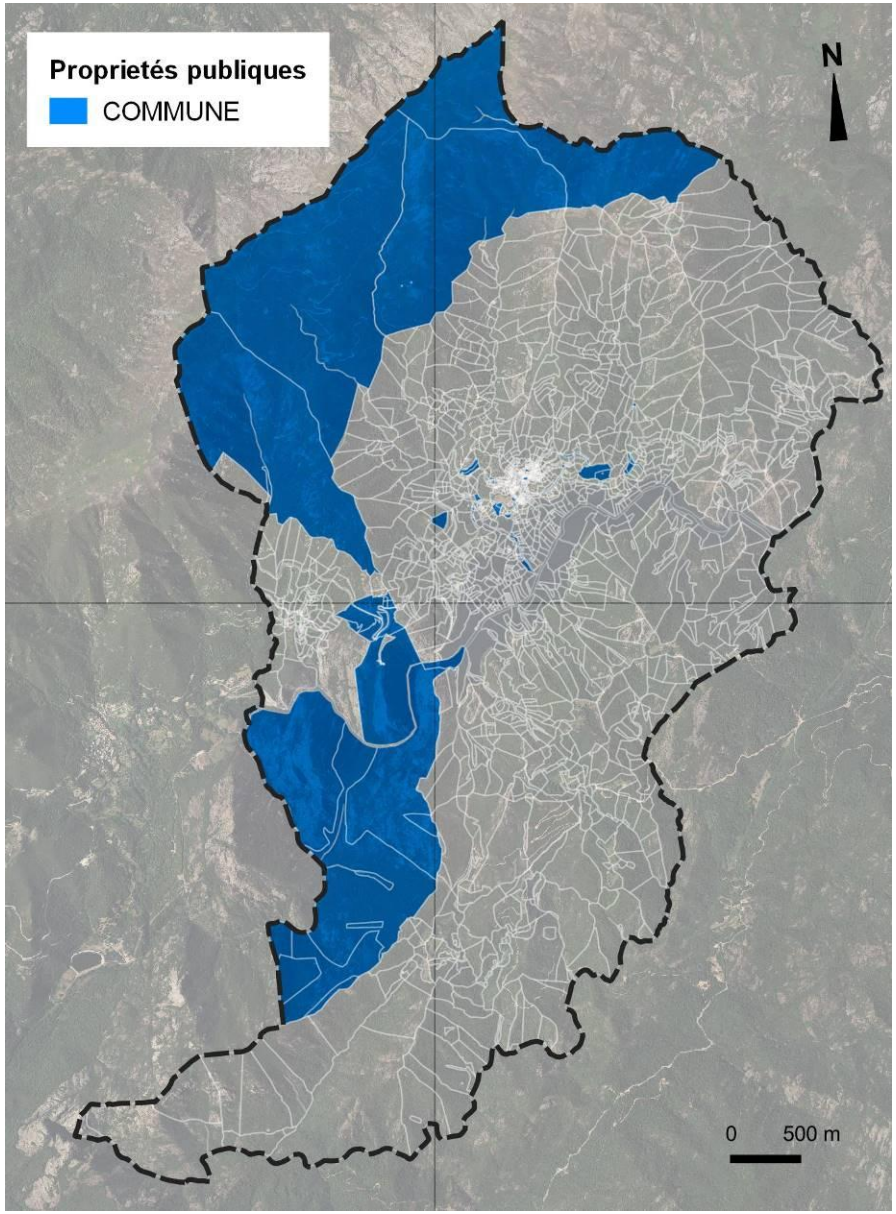
La commune de Tolla a connu une consommation foncière très limitée au cours de la période de référence 2011-2021. Le Portail national de l'artificialisation des sols retient une consommation d'environ 0,2 ha sur cette période.
Cette faible consommation s'explique notamment par le nombre limité d'autorisations d'urbanisme délivrées et par le faible dynamisme de la construction. Cette donnée constitue la référence utilisée pour apprécier, dans la partie II du rapport de présentation, la trajectoire de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers du projet de PLU.

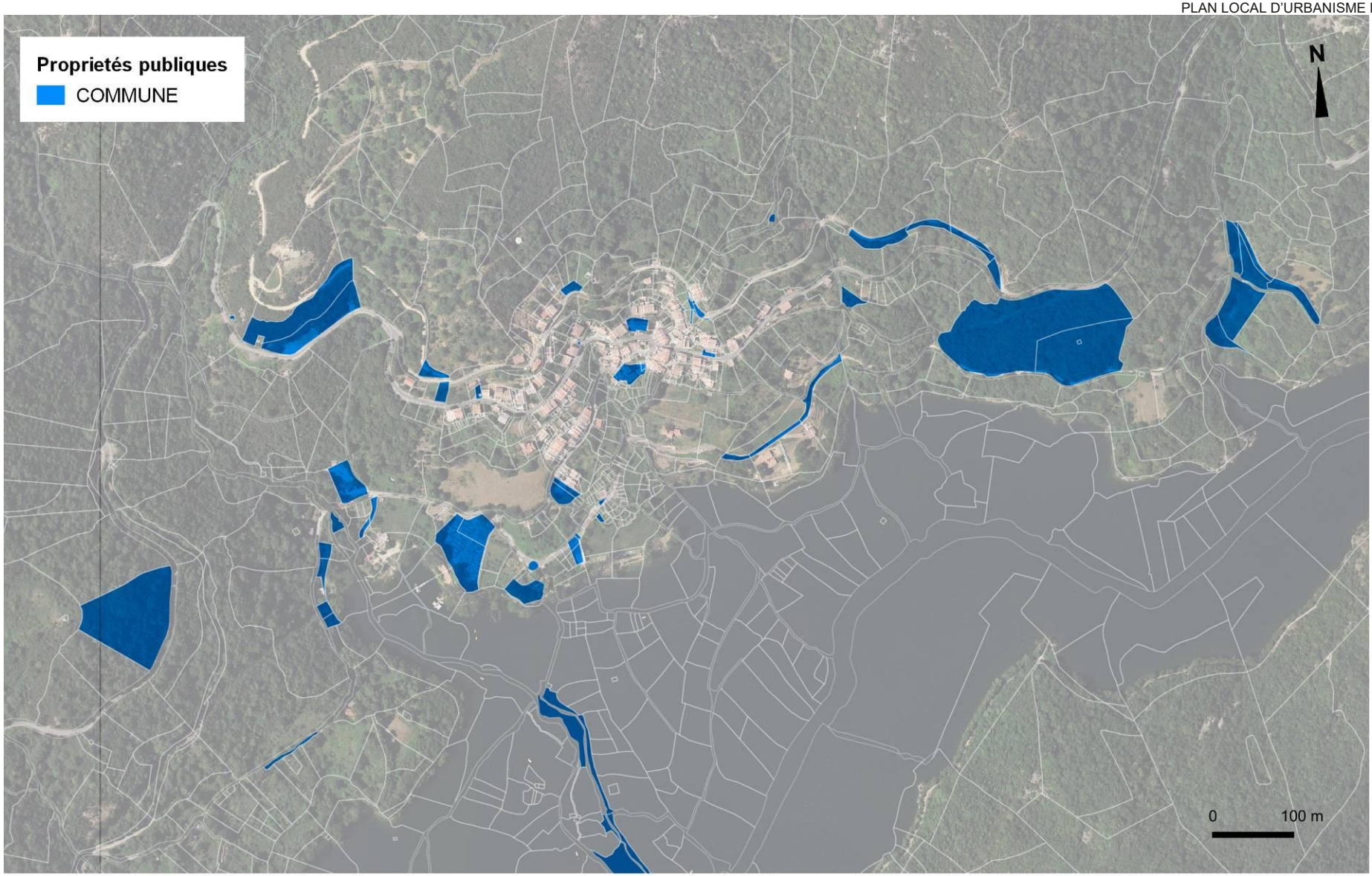
1.3 Le potentiel du foncier communal

La commune possède **un vaste domaine foncier** d'une surface totale de 400 ha environ grâce notamment à ses propriétés en zone de montagne.

Incluses dans l'AFP, elles ont été un facteur essentiel à sa création.

Au sein du village, la commune est également propriétaire de petites parcelles et de bâtis. Ce patrimoine est renforcé progressivement grâce au choix communal d'appliquer le DPU.


Proprietés publiques
COMMUNE
N
0
500 m



Sources : Origine DGFIP Cadastre© - Droits réservés de l'Etat - 2021, BDTOPO2021 - IGN©, Urba Corse, 2022

2. APERCU DU PLU EN VIGUEUR ET EFFETS

La commune est dotée depuis 2009 d'un PLU. Il n'a pas fait l'objet de modification ni de révision allégée.

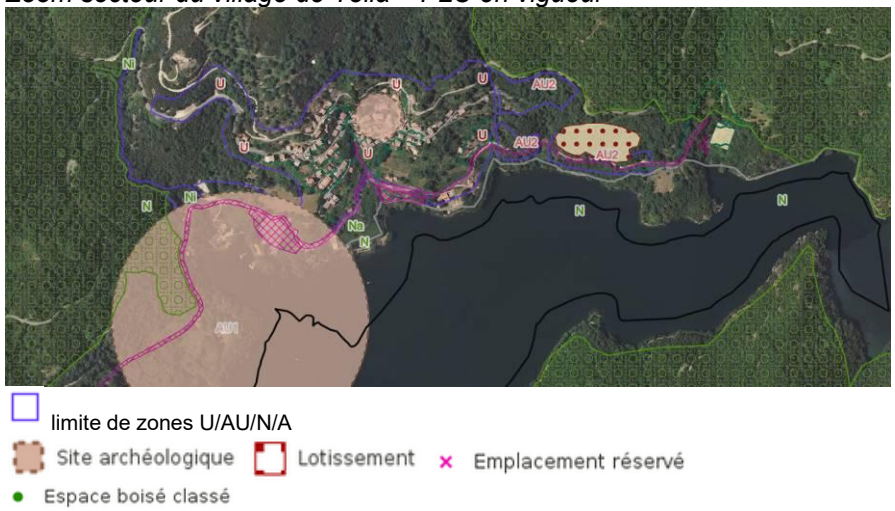
Les principales orientation du PLU sont :

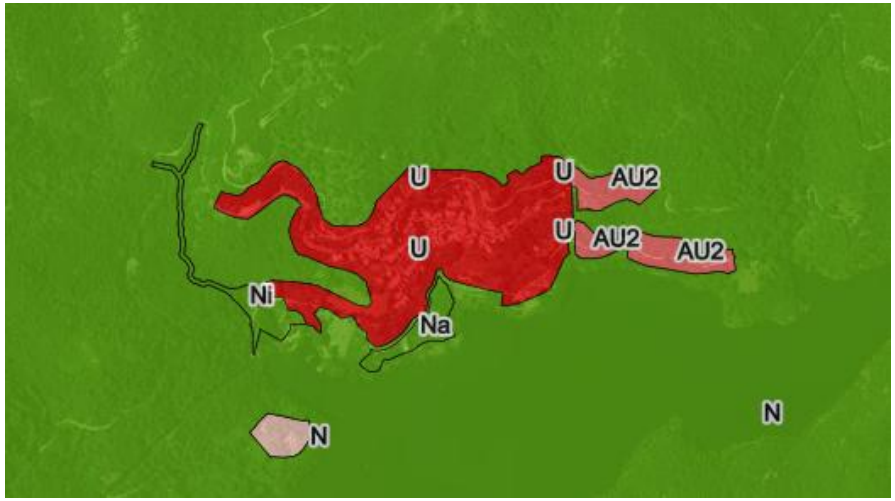
- *Repenser et aménager la place de l'église comme centre de vie du village*
- *Créer un maillage de ruelles et de venelles qui auront pour fonction de rattacher les autres quartiers et les futures zones d'urbanisées à la vie sociale de la communauté*
- *Crer une maison de la chasse et une de pêche qui pourrait être aussi une maison des associations*
- *Créer des conditions favorables à l'installation de commerces et e prestataires de services*
- *Aménagement d'un héliport*

Ce document propose :

- Une zone U de 15,55 ha
- Une zone AU scindée en plusieurs ensembles AU1 (1,14 ha) et AU2 (2,97 ha) couvrant une surface totale de 4,01 ha.
 - AU1 site de Selva Habitat – attente STEP
 - AU2 site de Luciolo habitat – modification du PLU – pas de réseaux (Bocca di Mercuju et sortie est du village)
- Une zone A de 205 ha
- Une zone N de 2320,34 ha qui couvre l'ensemble des versants entourant le village, le lac et cela jusqu'aux crêtes nord du territoire.
 - Na – base nautique
 - Nb – projet « Fantasticable » - Unité touristique

Zoom secteur du village de Tolla – PLU en vigueur





Extrait du zonage – synthèse

Le PLU n'a pas identifiée de zone Agricole malgré l'existence de vergers, de châtaigneraie et d'exploitants.

Le projet Fantasticable est abandonné et de ce fait l'unité touristique du col de Mercuju aussi.
La STEP a été réalisée.

Il retient **6 emplacements réservés** au bénéfice de la commune ayant pour objet des équipements publics :

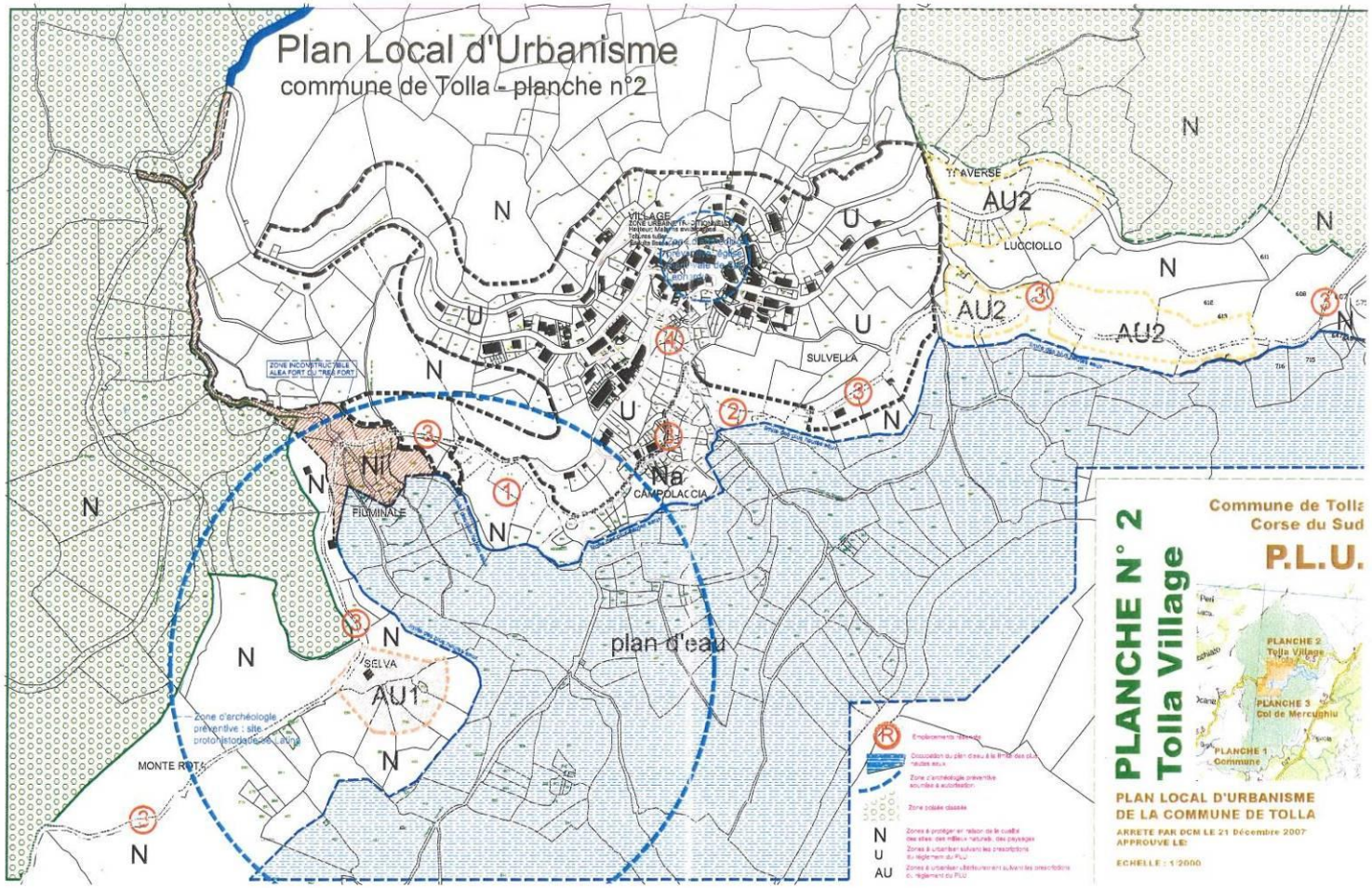
N°	Objet de la réserve	Surface	Emprise	Plate-forme	Bénéficiaire
1	Emplacement réservé pour l'emprise et l'extension du cimetiere communal	4664 m2	*sans objet*	*sans objet*	Commune
2	Emplacement réservé pour l'emprise et l'extension de la station d'épuration existante	1876 m2	*sans objet*	*sans objet*	Commune
3	Voie à créer (bande de roulement proposée : 4.5m) Recul par rapport à l'axe de la voie : 3.75m	16428 m2	7,50 m	6,50 m	Commune
4	Chemin piétonnier à créer emprise variable, minimum de 2,00m	136 m2	2,00 mini	*sans objet*	Commune
5	Emplacement réservé au col de Mercuju pour aménagement de places de stationnement	11933 m2	*sans objet*	*sans objet*	Commune
6	Emplacement réservé pour construction d'une nouvelle station d'épuration	6143 m2	*sans objet*	*sans objet*	Commune

Ces emplacements réservés seront reconsidérés dès lors qu'ils ont été appliqués (STEP par exemple), qu'ils abandonnés ou reconduits.

Malgré les surfaces ouvertes à l'urbanisation, force est de constater qu'elles n'ont pas été suivies d'un effet dynamisant vis-à-vis du tissu urbain et du développement économique. La commune a cependant exécuté des travaux d'amélioration du cadre de vie et de renforcement des réseaux.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Identification des enjeux

- *Délimiter les zones U et AU suivant le nouveau PADD et suivant la réalité des blocages fonciers*
- *Proposer des outils de mobilisation foncière au service du projet communal*
- *Affiner par les pièces règlementaires les différents types d'occupation des sols dans un but de préservation du paysage/patrimoine et de développement économique*


Plan Local d'Urbanisme
commune de Tolla - planche n°2
N
U
AU2
AU1
Ni
Na
VILLAGE
TRAVERSE
LUCCIOLLO
SULVELLA
CAMPOLACCIA
FILIMINALE
SELVA
MONTE ROTO
plan d'eau
PLANCHE N° 2
Tolla Village
Commune de Tolla
Corse du Sud
P.L.U.
PLANCHE 2 Tolla Village
PLANCHE 3 Col de Mercughiu
PLANCHE 1 Commune
PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE TOLLA
ARRETE PAR DCM LE 21 Décembre 2007
APPROUVE LE
ECHELLE : 1/2000

V. POPULATION, DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT

I. Population

1. CONTEXTE REGIONAL

1.1 Un territoire dynamique avec des inégalités

L'insularité crée un contexte démographique particulier qu'il convient d'entrevoir pour comprendre les réalités communales. Par ailleurs, l'analyse démographique à l'échelle régionale est bien plus pertinente pour étudier les tendances, pour anticiper sur les dynamiques à venir et effectuer des choix stratégiques à l'échelle locale. Certaines tendances marquées vont induire des enjeux de société et d'aménagement du territoire.

Au 1er janvier 2017, 334 938 habitants résident en Corse. Avec 35 700 personnes en plus depuis 2007, la population de l'île croît de 11,9 % sur dix ans, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 1,1 %. Cette hausse est deux fois supérieure à celle de la France métropolitaine (4,6 % soit une évolution annuelle moyenne de 0,45 %). La Corse est la région qui a la croissance démographique la plus importante sur la période, devant l'Occitanie (0,85 %), les Pays de la Loire (0,76 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (0,71 %). En Corse ce sont les migrations qui expliquent cette augmentation de population. En effet, alors que la croissance française est tirée par le solde naturel (0,4 % par an), l'île enregistre autant de décès que de naissances entre 2007 et 2017.

Une croissance forte dans les deux départements

La Haute-Corse est le plus peuplé des deux départements insulaires et compte 177 689 habitants au 1er janvier 2017 contre 157 249 en Corse-du-Sud. La Corse-du-Sud affiche toutefois une croissance démographique supérieure : 1,2 % en moyenne annuelle sur dix ans contre 1,1 % pour la Haute-Corse.

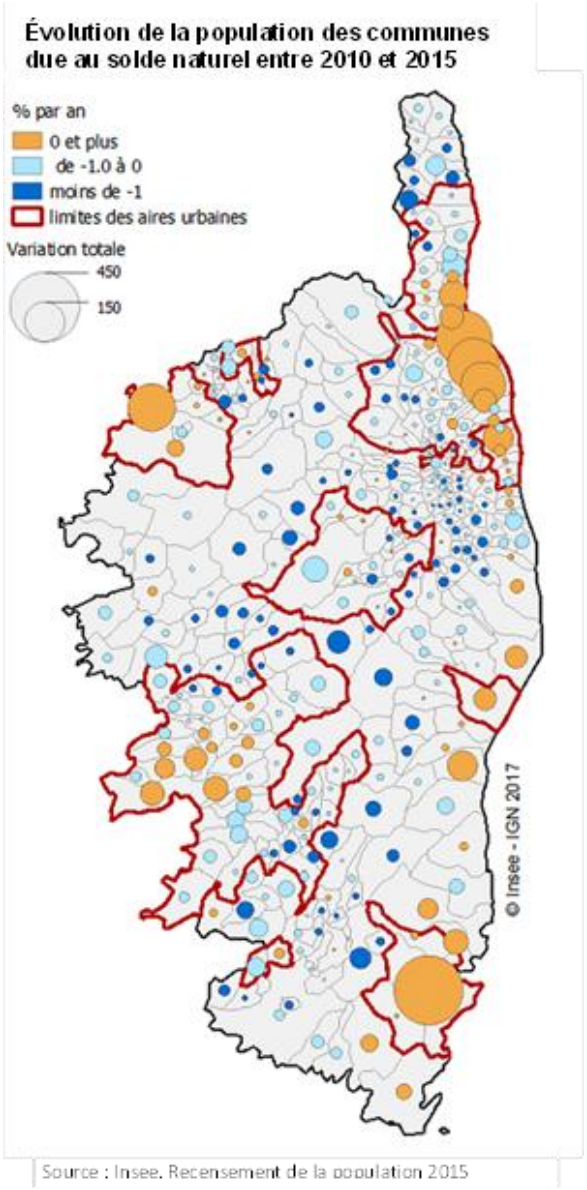
« Ce sont les couronnes des grands pôles urbains qui sont les territoires les plus dynamiques de l'île avec une croissance deux fois supérieure à la moyenne régionale. Elles ont accueilli 12 000 habitants supplémentaires sur la dernière décennie. Au sein de ces couronnes, les communes ayant les densités de population les plus importantes sont celles qui se développent le plus. Ces villages en périphérie des pôles de services et d'emplois sont attractifs pour les personnes qui travaillent dans les pôles urbains et qui sont à la recherche d'un cadre de vie hors des centres-villes.

Les autres aires urbaines sont également des territoires en croissance. On y mesure un phénomène d'étalement de l'habitat. En effet, les plus fortes hausses de population ont lieu dans les communes les moins denses. Ainsi les 18 villages « très peu denses » ont crû de 2,3 % en moyenne annuelle contre 1,6 % pour ceux « peu denses ». Les pôles de « densité intermédiaire » ont une croissance moindre.

En dehors de l'influence des aires urbaines, c'est l'inverse, plus la commune est grande et densément peuplée, plus sa croissance est forte. La présence d'équipements structurants est une des explications de ce phénomène. Ainsi les communes isolées de plus de 1 000 habitants croissent plus que la moyenne régionale et que celles de taille inférieure (toutes densités confondues).

Enfin les 143 communes de moins de 250 habitants hors influence des aires urbaines, « très peu denses », perdent 400 résidents entre 2007 et 2017. Cette baisse est totalement imputable au solde naturel. En effet, au cours des dix dernières années, ces territoires enregistrent plus de décès que de naissances. Le solde migratoire bien que positif ne compense pas ce déficit naturel ». (Source INSEE)

Le rythme de croissance observé permet de faire quelques projections 2007-2040 : l'INSEE estime qu'en suivant une tendance moyenne annuelle de +0,5%, la région pourrait **compter 350000 habitants en 2040**, **soit 50000 habitants de plus sur les 25-30 prochaines années.**



Source : Insee, Recensement de la population 2015

Les rythmes d'évolution démographiques permettent d'effectuer des projections à l'horizon 2050. En effet, l'INSEE estime que si l'on suit les tendances de ces dernières années, la Corse compterait au **1er janvier 2050 une population de 385 500 habitants**, **soit 20% de plus qu'en 2013 avec 65 300 personnes supplémentaires**. D'après ce scenario « central » de projection, la population continuerait d'augmenter mais à un rythme plus modéré avec **un taux de croissance annuel de 0,5% contre 1,1% sur les 25 dernières années (1990-2014).** Malgré ce rythme plus modéré, ce n'est pas sans incidences sur les questions d'aménagement du territoire et notamment dans le besoin de logements supplémentaires.

La croissance démographique de ce scénario sera largement portée par **les échanges migratoires, tandis que le solde naturel, négatif depuis 2013 continuerait son déclin jusqu'en 2050**. Cette croissance sera également marquée par **le vieillissement de la population insulaire** engendré par l'arrivée des baby-boomers aux âges élevés ainsi qu'à l'augmentation de l'espérance de vie. **La quasi-totalité de la hausse de la population de la Corse concernerait les personnes âgées de 65 ans ou plus et le nombre de jeunes (moins de 20 ans) serait en diminution d'environ de 2% par rapport à 2013**. Cette dernière tendance est liée au faible taux de fécondité, d'autant plus que le solde migratoire n'affecte que peu cette catégorie d'âge. Ce vieillissement entrainera des conséquences.
Le solde naturel de la région est presque nul avec autant de décès que de naissances ; par ailleurs le taux de fécondité reste bas par rapport aux autres régions de France. Aussi, le solde migratoire explique l'accroissement de la population.

En 2013, l'âge moyen de la population est de 43 ans et de 40,6 ans sur la France métropolitaine. **En 2050, l'âge moyen sera respectivement de 50 ans** et de 45 ans.

	Population totale 2013			Population totale 2050		
	Corse		France métropolitaine	Corse		France métropolitaine
	nombre	%	%	nombre	%	%
Moins 20 ans	66 092	20,6	24,4	65 000	16,9	22,0
De 20 à 64 ans	187 329	58,5	57,9	187 000	48,5	50,7
65 ans ou plus	66 788	20,9	17,7	133 500	34,6	27,3
dont : 75 ans ou plus	*33 051*	*10,3*	*9,1*	*82 700*	*21,4*	*16,4*
dont : centenaires	*179*	*0,3*	*0,3*	*1 500*	*1,1*	*1,0*
Ensemble	**320 209**	**100,0**	**100,0**	**385 500**	**100,0**	**100,0**

Source : Insee, Omphale 2017 - scénario central

"*D'ici 2050, **la population des plus de 65 ans va quasiment doubler absorbant à elle seule la totalité de la croissance démographique régionale**. Ce vieillissement très rapide affectera les deux départements insulaires dans des proportions voisines. Les déterminants de ce vieillissement sont bien connus. La totalité de la génération nombreuse des baby-boomers aura atteint l'âge de 75 ans d'ici 2050. Parallèlement, l'espérance de vie continuera d'augmenter. Dans ce domaine, la Corse ne présente pas de singularité par rapport à la moyenne nationale."*
(*source : Analyse Insee 2007)*

	Population totale 2013			Population totale 2050		
	Corse		France métropolitaine	Corse		France métropolitaine
	nombre	%	%	nombre	%	%
Moins 20 ans	66 092	20,6	24,4	65 000	16,9	22,0
De 20 à 64 ans	187 329	58,5	57,9	187 000	48,5	50,7
65 ans ou plus	66 788	20,9	17,7	133 500	34,6	27,3
dont : 75 ans ou plus	*33 051*	*10,3*	*9,1*	*82 700*	*21,4*	*16,4*
dont : centenaires	*179*	*0,3*	*0,3*	*1 500*	*1,1*	*1,0*
Ensemble	**320 209**	**100,0**	**100,0**	**385 500**	**100,0**	**100,0**

Source : Insee, Omphale 2017 - scénario central

2. CONTEXTE LOCAL

2.1 Population totale

La commune de Tolla compte **123 habitants au recensement INSEE 2018**, **et 109 habitants en 2013,** ce qui se traduit par une **hausse annuelle de +2,4%** grâce aux arrivées nouvelles. Par ailleurs, la natalité bien que faible, reste stable alors que le taux de mortalité baisse avec le changement observé de la pyramide des âges. Cette évolution permet un retour au niveau de population de 2008.

Tolla représente **1,4% de la population de l'EPCI** qui s'élève à 8828 habitants.

La densité de population reste très faible à 4,8 hab/km² soit 5 fois moindre que sur l'ensemble de l'intercommunalité (23,1 hab/km²) qui compte des communes périurbaines comme Bastelicaccia.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	-3,3	-6,5	-3,7	1,6	2,8	-2,9	2,4
due au solde naturel en %	*-1,5*	*-1,6*	*-3,1*	*-2,1*	*-0,8*	*-0,8*	*-0,3*
due au solde apparent des entrées sorties en %	*-1,8*	*-4,9*	*-0,6*	*3,7*	*3,6*	*-2,0*	*2,8*
Taux de natalité (‰)	3,4	5,6	8,6	3,7	5,1	5,0	5,2
Taux de mortalité (‰)	18,3	21,5	39,5	24,5	13,1	13,4	8,7

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales - État civil.

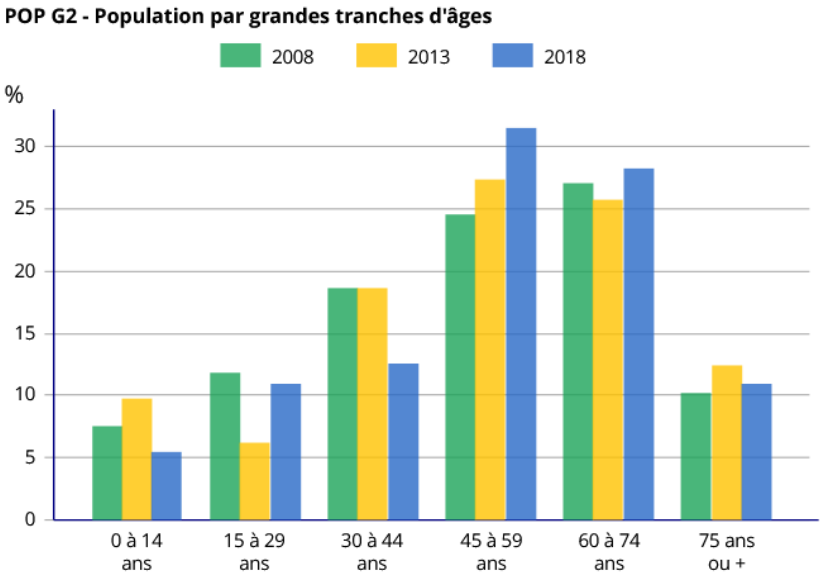
Source : INSEE

Le village a abrité plus de 200 habitants cinquante ans en arrière. La déprise rurale généralisée en montagne corse a longtemps fragilisé ces territoires. Le retour aux sources, le changement des modes de vie et l'amélioration des conditions d'accès modifie la donne. La crise sanitaire apporte aussi un nouveau regard sur ces villages proches des centres urbains.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	233	185	115	85	98	126	109	123
Densité moyenne (hab/km²)	9,2	7,3	4,5	3,3	3,9	5,0	4,3	4,8

Source : INSEE

Les tranches d'âges intermédiaires 45-59 ans et celle des personnes en âges d'être à la retraite aussi. Ce sont les âges qui correspondent souvent à des moments de changements de statuts sociaux et de parcours de vie.



Source : INSEE

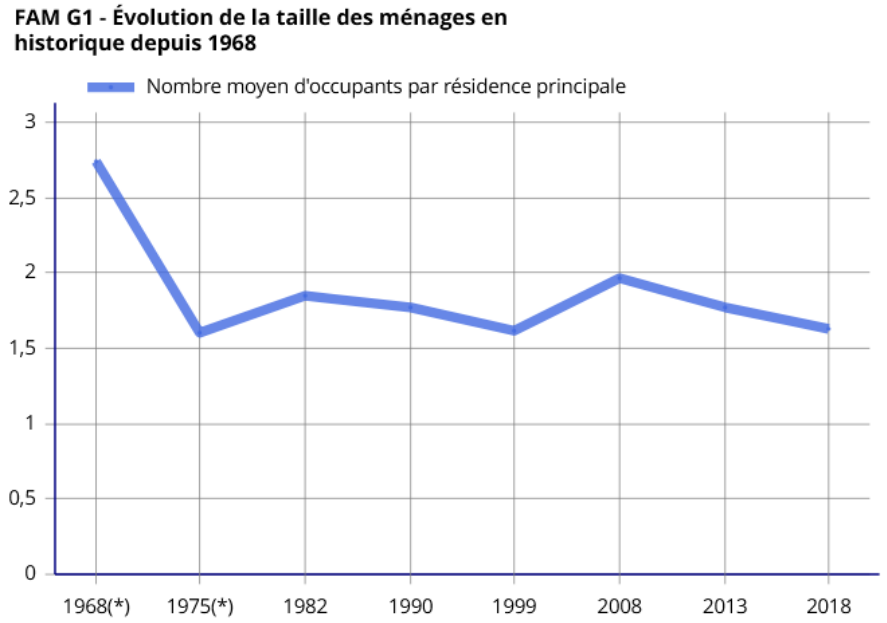
2.2 Les ménages

En 2018, la commune compte **76 ménages** avec 1,66 occupants en moyenne. **La taille des ménages** est analysée par le nombre moyen d'occupants par résidence principale.

La commune est descendue sous la barre des 2 occupants/ménage dès les années 1970 et n'a connu qu'un bref redressement en 2008. Les ménages sont majoritairement composés de :

- veufs, célibataires (42,5% des personnes de plus de 15 ans)
- divorcés avec ou sans enfants (2,5%)
- couples sans enfants.

Le vieillissement structurel de la population renforce le maintien de cette structure des ménages.



Source : INSEE

On observe une croissance de jeunes vivants seuls au village généralement en phase transitoire après la décohabitation ; des personnes ; pour les 25 et 65 ans, une moyenne d'environ 35% d'entre eux vivent seuls.

2.3 Perspectives

a. Hypothèse 1 : à taux constant INSEE 2013-2018, +2,4%

Nous retiendrons la période 2013-2018 pour établir une tendance d'évolution de la population étant donné les effets de la politique actuelle et des opportunités qui s'offrent avec les outils mis en place par la commune et dont l'impact sera visible à moyen et long termes. Il s'agit de :

- La proximité du pôle urbain et son aire d'emplois
- Les effets de la crise sanitaire
- Les efforts communaux pour renforcer les services
- Les effets du PLU révisé

- L'AFP et les perspectives d'installation de nouveaux exploitants
-

Par ailleurs, **la recherche de qualité de vie** est un facteur de plus en plus prégnant et génère une nouvelle demande dans ces zones de campagne proche des villes.

La commune de Tolla verrait sa population s'accroître de +33 habitants et de +20 ménages. C'est une tendance optimiste.

b. Hypothèse 2 : Variation mesurée d'un ménage par an

Malgré les atouts de la commune, le contexte foncier très peu dynamique, les effets de transmission patrimoniale et le profil très rural de la commune à 45 min de l'entrée de la ville, imposent aussi des réticences et des freins à l'installation.
Tenant compte de l'absence de gain de population entre 2008 et 2018 et les observations de la municipalité à l'égard de l'appréciation des candidats à l'installation, il nous semble qu'une croissance de l'équivalent d'un ménage par an, est une tendance réaliste et raisonnable, qui d'ailleurs a été observée par les élus durant ces dernières années.

La commune de Tolla verrait sa population s'accroître de +20 habitants et de +12-15 ménages. C'est une tendance réaliste.

c. Objectif démographique retenu par le projet de PLU

Les hypothèses précédentes constituent des scénarios destinés à apprécier les tendances démographiques possibles de la commune. Elles ne correspondent pas, en elles-mêmes, à l'objectif finalement retenu par le projet de PLU.
Le PADD fixe à l'horizon 2035 un objectif d'environ 30 habitants supplémentaires. Le nombre moyen d'occupants par ménage s'établissait à 1,53 habitant en 2021. En recherchant notamment l'installation de ménages permanents et de familles, le projet retient un besoin d'environ 15 à 20 résidences principales.
La justification détaillée de cet objectif et de sa traduction foncière est présentée dans la partie II du rapport de présentation.

RAPPORT DE PRESENTATION
Identification des enjeux

Accompagner l'installation de jeunes en phase de décohabitation
Assurer l'installation durable des nouveaux ménages
Proposer des conditions favorables au maintien des populations vieillissantes
Créer les conditions d'une offre en logements et services adaptée aux mutations sociétales en cours
Anticiper les effets des arrêtés Miot pour éviter une hausse des résidences secondaires
Mobiliser le foncier et réhabiliter les ruines

II. Logements

1. CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL

1.1 Contexte régional

En 2018, la Corse comptait 252644 logements dont 59,4% de ces logements sont des résidences principales et 37,6% sont des résidences secondaires. La part des logements vacants est de 3,1%. **Le parc de logements Corse a augmenté depuis 2008 de +21,1%.** Entre 2008 et 2018, la progression concerne aussi bien les résidences principales (+22274) que les résidences secondaires (+21727) mais à des rythmes différents : +17,4% pour les premières et +29,70%.

De plus, ce parc évolue à la suite d'une poussée du logement collectif qui rattrape presque le logement individuel. Enfin, les insulaires sont moins souvent propriétaires de leur logement que dans les autres régions françaises. Le nombre de logements vacants est en baisse mais au même niveau qu'en 2008.
L'accroissement du parc de résidences principales reflète la forte croissance démographique : la Corse est l'une des régions de métropole qui enregistre la plus forte augmentation de population. La croissance s'est stabilisée à

+1,1%/an depuis 2008 jusqu'à 2018. Cette croissance est inégale au sein de l'île en favorisant notablement les zones urbaines et littorales. La ruralité est exposée de manière différenciée en fonction du niveau de contraintes.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ensemble	**75 911**	**105 085**	**133 958**	**159 597**	**177 292**	**208 602**	**232 771**	**252 644**
Résidences principales	64 628	82 080	81 022	93 943	106 315	127 711	138 975	149 985
Résidences secondaires et logements occasionnels	6 552	14 009	43 988	54 865	60 607	73 142	85 149	94 869
Logements vacants	4 731	8 996	8 948	10 789	10 370	7 749	8 648	7 790

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

Source : INSEE

1.2 Des évolutions contrastées sur le territoire

Le nombre de résidences principales diminue dans quelques communes rurales de l'intérieur. En revanche, il augmente surtout dans les pôles d'emploi d'Ajaccio et de Bastia, mais aussi à leur périphérie ainsi que le long de la plaine orientale. De nombreux ménages optent en effet pour un habitat en dehors des pôles urbains pour des raisons financières, liées principalement au coût de l'immobilier et du foncier en ville, ou par choix d'une qualité de vie meilleure. Quant aux résidences secondaires, elles diminuent à Ajaccio et Bastia et enregistrent une forte augmentation dans l'Extrême-Sud et la Balagne, zones très touristiques.

Les zones périphériques à Ajaccio continuent de recevoir une demande en matière de logements permanents, pour l'essentiel en maison individuelle.

2. PARC IMMOBILIER ET EVOLUTION DE LA DEMANDE A TOLLA

2.1 Caractéristiques générales et évolution du parc 2011-2018

Les **données 2018** font état de **215 logements** soit **5 logements de plus qu'en 2011.** Cette évolution concerne également les mutations du parc existant. Elle se traduit par :
- Une hausse de 14 résidences principales
- Une baisse des résidences secondaires et logements occasionnels
- la disparition des logements vacants selon l'INSEE mais environ 20 suivants les données fiscales dont 10 depuis plus de 10 ans.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ensemble	**118**	**140**	**139**	**152**	**182**	**210**	**210**	**215**
Résidences principales	81	112	62	48	61	64	62	76
Résidences secondaires et logements occasionnels	29	21	77	95	120	142	147	139
Logements vacants	8	7	0	9	1	4	2	0

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

Le nombre de **résidences principales en 2018 est de 35,2%** du parc et les résidences secondaires baissent à 64,8% soit 5 points de moins qu'en 2013. Le déséquilibre persiste et reflète la réalité des communes de montagne. Malgré un cadre idyllique plusieurs facteurs pénalisent l'attractivité de ce territoire : conditions d'accès, positions intermédiaires entre deux unités villageoises plus affirmées (Ocana et Bastelica) et une faible offre en logements et terrains constructibles. Les familles locales conservent leur patrimoine familial même si l'occupation est ponctuelle et très saisonnière. Les **situations d'indivision** participent aussi à cette rétention au niveau du parc de logements et du foncier.

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**210**	**100,0**	**210**	**100,0**	**215**	**100,0**
Résidences principales	64	30,5	62	29,3	76	35,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	142	67,5	147	69,7	139	64,8
Logements vacants	4	1,9	2	1,0	0	0,0
Maisons	*194*	*92,5*	*181*	*85,9*	*202*	*94,1*
Appartements	*16*	*7,5*	*30*	*14,1*	*12*	*5,4*

Source : INSEE

La commune recense :

- 48 constructions à vocation de résidence secondaire
- 50 constructions à vocation de résidence principale

Ce parc est caractérisé par une part prédominante de « maisons » (94,1%), alors que les appartements ne représentent que 5,4% du parc, en 2018, en nette baisse depuis 2013.

Les nouvelles constructions peu nombreuses concernent la catégorie « maison ».
Les HLM sont proposés en appartement et la commune dispose aussi de logements collectifs au sein du bâtiment communal.



Maison neuve – haut du village

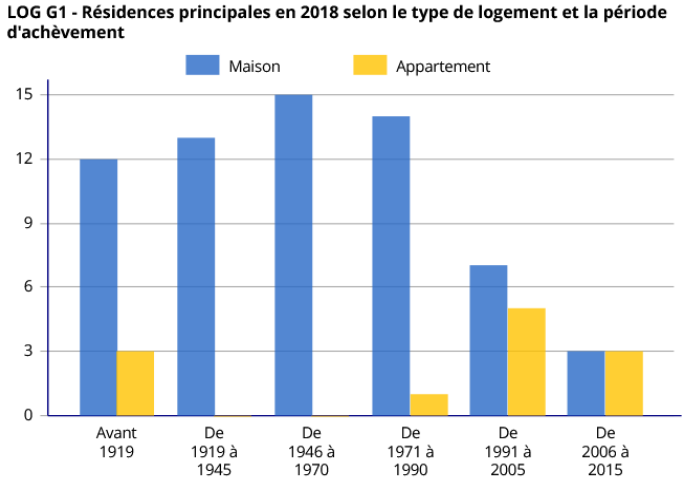


Rénovation au cœur du village

La commune recense en 2022 :
-5 caseddu
-7 ruines
-3 locaux dont un communal
-6 garages dont 1 communal
-4 gîtes

2.2 Ancienneté du parc

Le village de Tolla très ancien comporte plusieurs phases de constructions qui mettent aussi en évidence les faiblesses de ce parc parfois vieillissant.



Source : INSEE

18 logements sont postérieurs à 1991 sur les 76 résidences principales. Ainsi, 76% du parc est antérieur et 19% antérieur à 1919. Le parc de logements a ainsi connu des nombreux chantiers de rénovation à des périodes différentes. Les besoins en matière de confort de base ont donné lieu parfois à des extensions pour l'ajout de sanitaire. La rénovation thermique est également au cœur de ces travaux notamment au niveau des menuiseries et des toitures. Ceci est également appliqué aux résidences secondaires mais nombreux bâtiments sont encore dans leur état initial.

Selon la commune, **il existe 5 ruines**









Habitat contemporain aux abords du lac

2.3 Logements communaux et sociaux



La commune dispose de plusieurs **logements communaux** mis en location :
- 5 appartements au-dessus de la mairie5 «3 studios et 2 F1 »,
- 4 appartements dits « gîtes » sont loués.

Elle mène une **politique de préemption urbaine** notamment sur le bâti pour accroître ce parc et déployer une meilleure offre. Plusieurs occasions se sont présentées durant l'élaboration du PLU et des négociations ont eu lieu.
La commune propose aussi de l'HLM :
- **12 logements** créés en deux opérations distinctes.

2.4 Demandes d'urbanisme

Les demandes d'autorisations sont très faibles à Tolla. En effet, les 5 dernières années la commune recense 3 demandes :
- 3 maisons individuelles 2017/2020/2021

Demandes de la commune ou d'intérêt public
- 1 garage municipal 2019
- 1 pylône téléphonie 2018
- Réaménagement de la salle des fêtes 2016

Parmi ces demandes 1 seule concerne un logement nouveau.
La commune recense un projet de logement principal chez un éleveur en cours d'installation.

2.5 Politique d'acquisition de la commune

La commune a délibéré le 14 Novembre 20214 pour le DPU simple ; et le 20 mars 2021 pour instaurer le droit de préemption urbain (DPU) renforcé. Cet outil foncier se voit lui aussi limité dans son champ d'action par le faible nombre de transactions observées.

Elle a pu ces dernières années acquérir quelques biens fonciers et immobiliers :
- 1 jardin début 2022

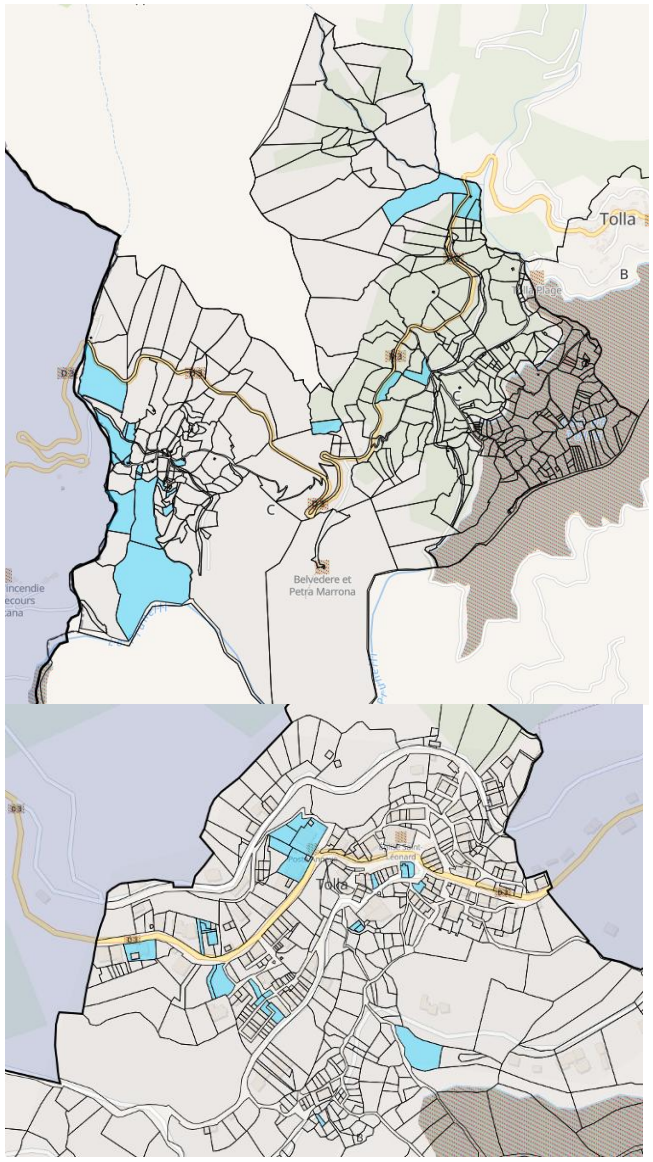
Le bâtiment qui accueille l'épicerie a fait l'objet pour partie d'une acquisition et pour une autre partie d'une procédure de bien sans maitre.

La commune a loué le local en RDC qui constituait l'ancienne boucherie avant de pouvoir en faire acquisition.
La commune a également procédé en 2021 par une procédure de bien sans maître à l'acquisition de la maison dite « Lefevre » face à la mairie.

2.6 Etat du marché foncier et immobilier

La base de données de l'Etat « Demande de valeur foncière » permet de visualiser les transactions et les prix des biens. On observe quelques transactions qui concernent le cœur du village notamment des maisons et appartements avec parfois leur jardin attenant. En dehors de la zone constructible, les transactions concernent des ensembles fonciers de plusieurs parcelles et sont dans le périmètre de l'AFP pour la plupart.

Une simple recherche sur les sites spécialisés en vente de biens immobilier et foncier permet de constater l'absence de marché à Tolla en ce moment. Aucun bien n'est en vente en avril 2022. Les ventes s'il y en a se font probablement confidentiellement tellement l'offre rare.
Cette situation bloque les installations de nouveaux ménages.
La commune indique fin 2022 qu'il y aurait 3 biens en vente concernant des petites surfaces pour deux d'entre eux.



Extraits carte dvf 04/2022

2.7 Caractéristiques des occupants

La part des propriétaires/occupants de 57,7% soit une baisse de 6,4 points en 5 ans et en faveur donc des occupants locataires qui désormais représentent 41%. Si les propriétaires sont installées en moyenne depuis plus de 25 ans, les locataires plus mobiles occupent leur logement depuis 8 ans en moyenne. La présence d'HLM explique aussi cette durée. Au niveau de l'EPCI qui comporte des communes périurbaines comme Bastelicaccia, le rapport est plus favorable aux propriétaires occupant avec un taux de 68% et un taux de 25% pour les locataires occupants.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2008		2013		2018			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	**64**	**100,0**	**62**	**100,0**	**76**	**100,0**	**123**	**19,0**
Propriétaire	41	63,3	40	64,1	44	57,7	72	27,3
Locataire	18	28,3	17	28,1	31	41,0	49	7,9
dont d'un logement HLM loué vide	*6*	*10,0*	*6*	*9,4*	*11*	*14,1*	*20*	*6,4*
Logé gratuitement	5	8,3	5	7,8	1	1,3	2	1,0

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

1 personne est logée à titre gratuit soit une baisse qui s'est faite très probablement grâce aux nouveaux HLM.

Les périodes d'emménagement semblent avoir été favorables entre 2000 et 2010 puis dans les années 1980. 36% des emménagements se sont faits il y a moins de 10 ans ; le lien familial au village semble être le principal moteur de ses installations ainsi que les locations compte tenu du faible nombre de transactions observées.
Les demandes émanent de jeunes issus de famille de la commune ou encore de citadins qui s'éloignent des zones périurbaines ; souvent les projets sont découragés par l'éloignement des écoles et l'absence de services d'autocar.

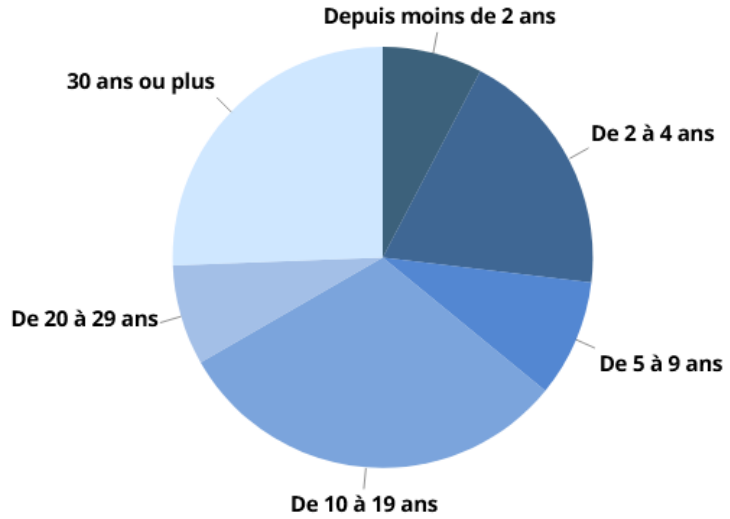
LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2018

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	**76**	**100,0**	**123**	**3,4**	**2,1**
Depuis moins de 2 ans	6	7,7	10	2,8	1,7
De 2 à 4 ans	15	19,2	23	3,5	2,2
De 5 à 9 ans	7	9,0	9	3,0	2,3
10 ans ou plus	48	64,1	81	3,4	2,0

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Source : INSEE

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018



Source : INSEE

En ayant conservé ses constructions traditionnelles, la typologie des logements est bien différente de celle observée dans d'autres territoires qui ont connu une croissance urbaine dominée par les maisons individuelles. Ainsi, **les logements de Tolla ont en moyenne 3 pièces** ; les très petits logements sont sous-représentés mais les très grands également.

Du fait de la structure des ménages, la taille des logements est adaptée ; toutefois, celle-ci influence aussi le type de ménages qui peut prétendre s'installer. En effet, les familles avec enfants recherchent des surfaces plus importantes et accès à des jardins lorsqu'elles quittent les villes.

Notons cependant que la tendance nationale fait valoir une place croissante des familles monoparentales dont les ressources et les besoins sont spécifiques c'est-à-dire moindre ; les surfaces nécessaires également.

Les résidences secondaires dites « familiales » sont occupées régulièrement par leurs propriétaires, ce qui ne permet pas leur mise sur le marché locatif. Quant à la mise en vente des maisons sous-occupées, l'attachement affectif ou encore les indivisions limitent cette option.



2.8 Caractéristiques des logements

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**64**	**100,0**	**62**	**100,0**	**76**	**100,0**
1 pièce	4	6,7	0	0,0	0	0,0
2 pièces	3	5,0	10	15,6	14	17,9
3 pièces	36	56,7	26	42,2	33	43,6
4 pièces	11	16,7	16	26,6	20	26,9
5 pièces ou plus	10	15,0	10	15,6	9	11,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Source : INSEE

RAPPORT DE PRESENTATION
Identification des enjeux

Moderniser le parc de logements

Maintenir la diversité de l'offre en logements

Adapter l'offre à la demande locale tant dans le locatif et l'accès à la propriété.



Logements sociaux



Maison familiale et restaurant en RDC

VI. ECONOMIE, MARCHE DU TRAVAIL ET SERVICES A LA POPULATION

I. Economie et marché du travail

1. TENDANCES REGIONALES ET DU BASSIN DE VIE AJACCIEN

Les dernières analyses INSEE soulignent quelques singularités régionales liées à l'attractivité :

- une progression de la population active des 15-64 ans de +1,9% entre 2013 et 2018 (cette dynamique concerne également les zones rurales).
- PIB par habitant inférieur de 8% par rapport à la moyenne des régions de France en 2018.
- Un taux de chômage régional de 8% au niveau proche du national en 2018.
- Progression de l'emploi tertiaire marchand et non marchand (commerces, services et administration publique), avec une représentation importante du tertiaire marchand qui représente 78% des emplois insulaires.
- le BTP produit deux fois plus d'emplois qu'au niveau national en 2018
- Stagnation de l'emploi industriel et agricole ;
- les petits établissements dominent le tissu économique régional :
 - 72 % n'ont pas de salariés et 96 % en ont moins de dix
 - les départs à la retraite sont plus tardifs ;
 - il existe un problème de transmission d'entreprises.

A l'échelle régionale, **neuf bassins de vie structurent le territoire Corse** pour l'accès des habitants aux commerces et services. Le relief et le réseau routier de la région font que les temps d'accès aux équipements sont globalement supérieurs à ceux du continent. **En Corse, seul deux bassins de vie sont urbains, Ajaccio et Bastia.** Les sept autres sont qualifiés de ruraux, ils connaissent une gamme d'équipements accessibles moins variée et des temps d'accès plus élevés.

Le bassin de vie d'Ajaccio, premier pôle urbain de la région, se caractérise par son étendue géographique qui couvre les vallées de la Gravona-Prunelli, le golfe de Sagone, de Porto et leur arrière-pays.
La commune de Tolla se trouve dans la zone d'influence du pôle urbain d'Ajaccio.

L'aire urbaine d'Ajaccio concentre en 2019 plus de 30% de la population Corse. Cette aire urbaine est, après celle de Bastia, l'aire urbaine dont la densité de population est la plus forte (90,2 hab./km2).

2. TENDANCES A TOLLA

2.1 Emploi

En 2019, parmi les 77 habitants de Tolla **dans la tranche de 15 ans à 64 ans 72,5% sont actifs et 65% ont un emploi.**

Les emplois salariés sont prédominants avec une faible part en temps partiel (env.12%). Ces emplois sont globalement localisés en dehors du territoire communal.

- 73,6% sont des salariés soit 38 personnes
- 24,4% sont non-salariés soit 14 personnes.

A Tolla, les emplois non salariés sont bien représentés par des indépendants (10 emplois)

19 emplois sont recensés sur la commune comportant également les emplois administratifs de la mairie. Ce nombre est stable depuis 2013.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2018
Ensemble	**84**	**68**	**77**
Actifs en %	**60,8**	**66,2**	**72,5**
Actifs ayant un emploi en %	49,4	59,2	65,0
Chômeurs en %	11,4	7,0	7,5
Inactifs en %	**39,2**	**33,8**	**27,5**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	3,8	4,2	5,0
Retraités ou préretraités en %	19,0	11,3	10,0
Autres inactifs en %	16,5	18,3	12,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**42**	**100**	**41**	**100**	**51**	**100**
Travaillent :						
dans la commune de résidence	10	23,1	12	28,6	16	32,1
dans une commune autre que la commune de résidence	32	76,9	29	71,4	35	67,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Source : INSEE

En zone rurale, les modes de vie encouragent la création d'emplois indépendants pour vivre sur place. Ici, le tourisme vert-activités nature, les activités agricoles et commerciales sont les principales sources d'emplois. Il y a aussi l'installation d'actifs ayant des activités qui permettent le travail délocalisé comme les professions libérales ou artistiques. La saisonnalité et l'éloignement des aires de chalandises limitent cependant l'évolution à la hausse de ces emplois.

Entre 2013 et 2018, la variation de l'emploi au lieu de travail reste faible à 0,4% alors que l'EPCI connait une croissance trois fois supérieures à +1,5%.

Le taux de chômage des 15-64 ans de Tolla est à 10,3% légèrement supérieur à celui de l'EPCI fixé à 9,6% en 2018. La situation ne se dégrade pas mais les effets de la crise actuelle ne sont pas ici visibles. La nature des emplois concernés peut permettre de limiter les effets sur le marché du travail.

La commune recense un frémissement en matière de création potentielle d'entreprise avec des demandes émanant d'exploitants, d'artisans (projet boulangerie) par exemple.

L'absence de locaux adaptés pour accueillir ces entreprises doit être questionnée car cette condition détermine la capacité d'accueil de ces porteurs de projets.

2.2 Établissements

L'analyse des établissements économiques actifs basés sur la commune nous montre que l'économie est tournée vers les activités de services notamment dans le secteur du commerce ; on observe également des activités diversifiées dans d'autres secteurs du fait de la présence d'acteurs indépendants. Il s'agit **de TPE et de PME** avec pas ou peu de salariés.

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2019

	Nombre	%
Ensemble	**24**	**100,0**
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	0	0,0
Construction	2	8,3
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	9	37,5
Information et communication	0	0,0
Activités financières et d'assurance	2	8,3
Activités immobilières	3	12,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	5	20,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0	0,0
Autres activités de services	3	12,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

Deux entreprises ont été créées en 2021 dans le secteur de restauration-hébergements, commerces de gros et détails ou transport.
Le domaine de la restauration est bien représenté grâce l'activité saisonnière autour du lac mais aussi dans le village ou encore au col. :

- Paillote A Fiuminala (lac)
- Paillote Tolla Plage (lac)
- A Funtanella au village
- Gelateria au village



Restaurant du col de Mercuju L'Epica

La commune bénéficie depuis 2016 d'une **épicerie solidaire « *A buttega* »** mais aussi du passage **des commerces ambulants** pour les biens alimentaires permettant notamment aux personnes les plus âgées de limiter leur dépendance et de rester vivre au village.


Extrait « Corse Matin»-2016

Dans le **domaine touristique**, le village ne propose aucun hébergement professionnel mais des habitants dispose de **plusieurs gîtes ruraux**.

Les **activités nautiques complètent cette offre** qui attire des personnes pour des passage d'une journée ou en courts séjours.

2.3 Fiscalité, niveau des revenus et pauvreté

La Corse est la région de métropole la plus touchée par la pauvreté monétaire. Sur l'île, 1/5 ménage vit en dessous du seuil de pauvreté. Les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans sont particulièrement concernées. La moitié des personnes vivent dans un ménage où le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à 19 247 € contre 20 566 € au niveau France.
Sur l'île, les disparités de revenus entre les ménages les plus pauvres et les plus aisés sont importantes.

Le taux de pauvreté au sein de l'intercommunalité est de **11,6% soit 6,4 points en dessous de la moyenne régionale. L**e secret statistique ne permet pas de connaître le taux communal mais les communes rurales sont affectées par une pauvreté réelle qui concerne souvent des personnes seules avec de faibles revenus (personnes veuves, jeunes non dipômés…). Cette pauvreté est souvent discrète et compte parfois sur la solidarité familiale ou de la communauté.

Revenus	Tolla (2A326)	CC Celavu-Prunelli (242000503)	Carbuccia (2A062)	Corse (94)
Nombre de ménages fiscaux en 2019	52	3 255	144	126 908
Part des ménages fiscaux imposés en 2019, en %		62,8		54,7
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019, en euros	20 190	23 810	21 590	20 950
Taux de pauvreté en 2019, en %		11,6		18,0
Avertissement : Pour des raisons de secret statistique, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. A cause de l'absence de données de certains DOM, le niveau France n'est pas disponible (voir les données niveau France métropolitaine).				
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2021				

Le revenu médian des ménages en Corse par unité de consommation est de **20950 € en 2019** ; à Tolla celui-ci est à un niveau similaire mais reste bien inférieur de 16% à celui de l'intercommunalité qui compte la commune de Bastelicaccia au profil sociologique plus élevé.

(Source : INSEE 2016)

Identification des enjeux
Offrir les conditions pour favoriser l'installation d'activités économiques adaptées au milieu rural
Conforter les conditions d'accès au foncier agricole pour diversifier les filières de production
Soutenir l'amélioration des services à la population pour favoriser leur maintien en zone rurale
Anticiper les besoins économiques et en services face à l'évolution de population
Choisir un tourisme durable pour le territoire

3. ZOOM SUR LE TOURISME

3.1 L'attractivité touristique

La commune est connue en période estivale pour son lac et ses activités. Elle offre aussi des opportunités liées à d'autres activités sportives : aviron, escalade, randonnées.

La réalisation de la boucle autour du lac va aussi offrir un circuit adapté aux familles ou personnes moins sportives, en complément de la plage du lac.

Le village fait partie d'une boucle touristique au sein de la vallée du Prunelli. En effet, le circuit de découverte proche d'Ajaccio est celui qui conduit à Bastelica en passant par Cauro puis qui offre un retour par Tolla-Ocana. Tolla est donc facilement une étape.
Cette opportunité est certainement sous-valorisée en l'état de l'offre et de l'organisation de la signalétique, des services proposés.

3.2 La capacité d'accueil

La commune ne dispose que **d'une faible capacité d'accueil** si on exclut les résidences secondaires qui représentent presque 65% du parc de logements soit 139 logements.

Sur les sites spécialisés on dénombre **une douzaine de gîtes en location.** Aucun hôtel et aucun camping ne propose des lits supplémentaires bien que des projets de particuliers aient été souvent sur la table. Cette absence d'offre induit un tourisme de passage en journée, généralement rythmée par les horaires de la base nautique.



3.3 Les opportunités

Le lac est le principal potentiel du site. La base nautique mise en gérance par la commune fonctionne bien sur une saison relativement courte. D'autres activités sportives pourraient étaler la saison notamment la pêche au-delà de la seule journée prévue à cet effet par la commune. Le positionnement du lac lui permet d'abriter des espèces diverses et variées convoitées par des sportifs qui concourent partout en France. L'extension du parcours autour du lac serait un dispositif utile pour un tel projet. C'est aussi un moyen de réduire les espèces exogènes présentes dans le lac.

Les sports de pleine nature trouvent ici un cadre favorable qu'il faut encore promouvoir par des sentiers balisés, des parcours thématiques ou pédagogiques à créer.

Les activités de bien-être peuvent trouver ici un cadre très favorable à proximité de la ville d'Ajaccio. Proposer un espace dédié à des associations ou des entreprises spécialisées dans le domaine pour des séjours ou des journées est une piste à explorer.

S'adresser à un tourisme local est aussi un **moyen de diversification** adapté à l'échelle du village et sa capacité d'accueil, tout en offrant l'opportunité de proposer des activités aussi hors saison.

Dans le cadre du programme « Trésors cachés de Méditerranée », la commune pourrait consolider sa stratégie en ce sens : conserver l'esprit villageois suppose aussi d'encadrer l'activité touristique de manière qu'elle reste discrète dans la vie quotidienne et l'organisation du village.



Les abords du lac



Programme Trésors cachés de Méditerranée

4. AGRICULTURE

4.1 Contexte régional

Les données régionales de 2020 montrent d'ores et déjà quelques tendances :

RECENSEMENT AGRICOLE 2020 : PREMIERS RESULTATS

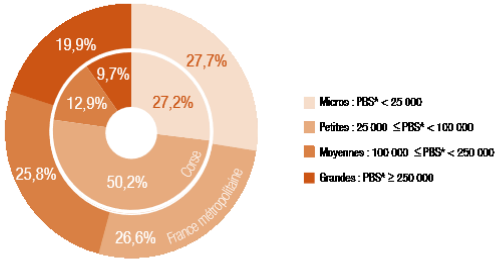
Le visage de l'agriculture en Corse en 2020 :

- **2 943** exploitations agricoles recensées (+ 4,7 % par rapport à 2010)
- Une surface moyenne utilisée par les exploitations de **57** hectares
- **Trois-quarts** des exploitations sont des petites structures
- Une exploitation sur deux est spécialisée dans les **productions animales**
- Les grandes exploitations (en taille économique) sont majoritairement des exploitations spécialisées en **viticulture** et en **arboriculture**
- Une exploitation sur 6 en **agriculture biologique** et une sur trois sous **signe de qualité** (label, IGP, spécialité traditionnelle garantie…)
- Parmi les chefs d'exploitations **26 %** sont des femmes
- L'agriculture dans notre région génère **9 000** emplois

La prépondérance des **petites exploitations** s'explique par la géographie insulaire, l'héritage du tissu socio-économique en zone rurale et le contexte foncier actuel.

Une agriculture de petites exploitations en Corse

Part des exploitations selon la taille

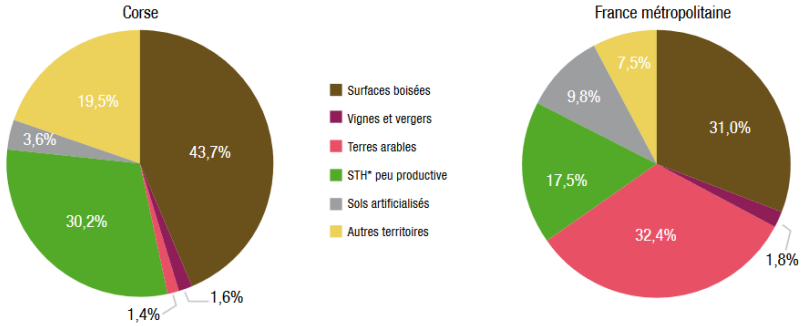


Source : recensement agricole 2020 (données provisoires)

** PBS : Production Brute Standard (voir Glossaire)*

Une occupation des sols très différente entre Corse et continent

Répartition du territoire en 2020



Source : Agreste-SAA

** surfaces toujours en herbe*

Source : Agreste-SAA

Les surfaces toujours en herbes sont prépondérantes alors que les cultures cantonnées à la plaine orientale et les fonds de vallées en périphérie urbaine sont mal représentées. L'élevage reste une filière dominante notamment liée à la production laitière/fromagère et à la charcuterie.

La châtaigne arbre emblématique et présent à Tolla constitue une production à forte valeur ajoutée dans la cadre d'un programme de valorisation mais ne semble pas être une filière valorisée selon les données RPG de 2019 Les données 2020 précisent l'état de cette filière après des années cynips :

Sans atteindre le niveau élevé de la dernière campagne, la récolte 2020 s'avère un bon millésime, avec plus de 150 tonnes de fruits récoltés et 36 tonnes de farine AOP produites.
Sinistrée depuis 2012 avec l'apparition du cynips, la filière semble enfin sortir la tête de l'eau. La lutte biologique se poursuit et s'intensifie, avec une population de *Torymus sinensis* (micro-guêpe parasitoïde introduite pour lutter contre cette maladie) qui augmente régulièrement. Cette lutte restera un objectif important de la filière castanéicole jusqu'au retour à un niveau de tolérance acceptable du parasite.
Toutefois, la production ne pourra retrouver son niveau antérieur à la maladie qu'avec une véritable rénovation de la châtaigneraie et une augmentation des surfaces.

Source : Chambre d'agriculture de Haute-Corse

4.2 Contexte local

a. Les potentialités

- **Les filières et leur valorisation**

La perte d'un peu plus de 100 ha de terres agricoles en fond de vallée, laisse la commune de Tolla avec un faible potentiel de développement agricole.

Les châtaigneraies rares et affaiblies par leur long abandon ne constituent pas un potentiel d'avenir ; le site est favorable par le climat aux vergers mais le morcellement foncier et l'absence d'exploitation structurée ne permet pas de valoriser ce patrimoine. Le vieillissement des arbres questionne aussi ces perspectives.

L'élevage porcin et caprin se présente comme une des options les plus fiables dans le contexte local du fait des caractéristiques des peuplements forestiers dominé par les chênes verts et feuillus. La commune engagée depuis 2009 dans ce sens à travers l'instauration d'une AFP cherche des candidats à l'installation.

La pomme reinette de Tolla a une réputation mais qui n'a pas connu un développement économique suite à la disparition des surfaces en fond de vallée. Le village conserve encore des vergers mais vieillissants en coteaux. **La foire de la pomme** était un événement fort autour des produits locaux et permettait avec le soutien de la pépinière de Castelucciu de vendre des jeunes arbres.



Vergers plantés en terrasse au-dessus du lac.

L'association Marcati Paesani Celavu Prunelli veille à promouvoir les circuits courts et les productions locales de qualité. Les produits de Tolla sont concernés par cette démarche.

- **Les potentialités des sols et l'identification locale des ESA et des ERPAT**

Afin d'exposer **les potentialités agro-sylvo-pastorales** sur la commune, nous nous baserons sur le zonage établi par la SODETEG entre 1978 et 1982, qui est la seule base de données exploitable. L'ensemble des espaces agricoles sont répertoriés et spatialisés.
Sont identifiés sur la commune de Tolla :

- Les espaces agricoles actuels (1982) ;
- Les espaces cultivables de moyenne et forte potentialité, ainsi que les espaces améliorables à forte potentialité ;
- Les peuplements forestiers ;
- Les espaces non-végétaux (minéraux et urbanisation).
- Les espaces de réserve

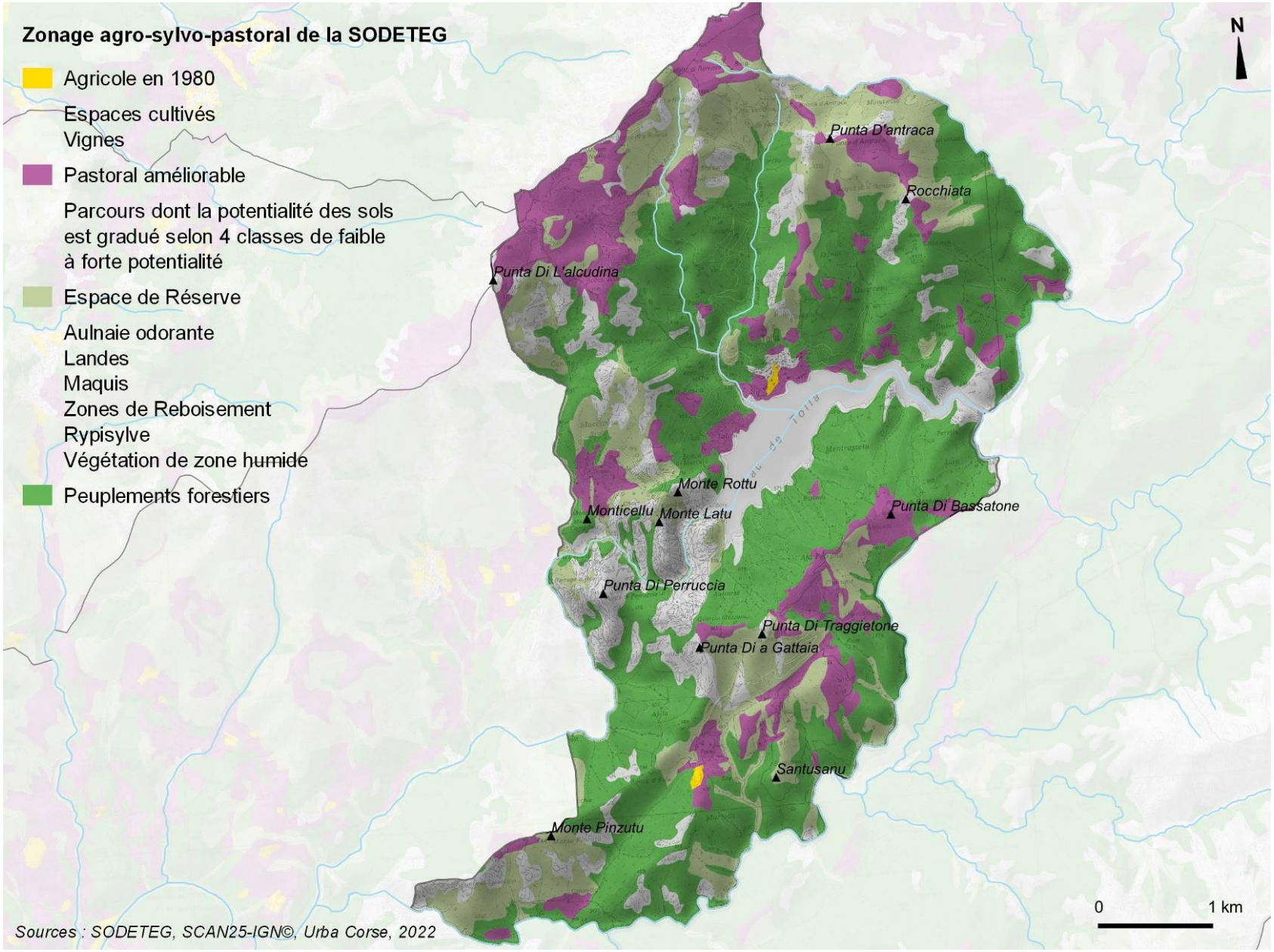
La base de données SODETEG met en évidence la prépondérance des peuplements forestiers sous forme de grands ensembles. Les espaces présentant des potentialités agricoles ou pastorales apparaissent plus ponctuels, notamment sur certains replats de crêtes, aux abords du lac et dans plusieurs secteurs de piémont.
Une première application de la méthode du PADDUC à partir de ces données anciennes conduisait à identifier environ 46 ha d'Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) et 598 ha d'Espaces Ressources pour le Pastoralisme et l'Arboriculture Traditionnelle (ERPAT).
Ces résultats constituent un état initial et doivent être appréciés au regard des limites de la donnée SODETEG, réalisée à une échelle et à une période ne permettant pas une retranscription parcellaire directe.
Dans le cadre de l'élaboration du projet, cette première approche a donc été affinée à partir des potentialités agricoles, de la pente, de la photo-interprétation, des usages recensés et des observations issues de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.
La cartographie finalement retenue identifie 55,44 ha d'ESA et 554,42 ha d'ERPAT. La méthode et les ajustements correspondants sont détaillés dans la partie II du rapport de présentation.

Le PADDUC prévoit un quota de 35 ha.

RAPPORT DE PRESENTATION
METHODOLOGIE – LIMITES

***Données SODETEG** : réalisées en 1986 à une échelle du 25000e, l'occupation du sol a changé depuis la réalisation de cette carte ; sa retranscription communale nécessiterait des vérifications. Ces données n'ont pas été actualisées alors que la tache urbaine a fortement évolué notamment dans les espaces urbains et périurbains ; que le milieu s'est refermé avec des changements de la couverture végétale et que les incendies ont pu sur certains sites modifier la couverture végétale ou encore exposer le sol à une érosion soutenue. Des formations végétales ont pu évoluer naturellement passant d'une formation arbustive à une formation arborée sur ces 4 décennies.*

***Données RPG** : elles sont déclaratives laissant place ponctuellement à des parcelles non exploitées mais déclarées ; des changements peuvent survenir en cours d'année sans qu'elles puissent être prises en compte au moment de l'élaboration du document.*


Zonage agro-sylvo-pastoral de la SODETEG
Agricole en 1980
Espaces cultivés
Vignes
Pastoral améliorable
Parcours dont la potentialité des sols est gradué selon 4 classes de faible à forte potentialité
Espace de Réserve
Aulnaie odorante
Landes
Maquis
Zones de Reboisement
Rypisylve
Végétation de zone humide
Peuplements forestiers
N
Punta D'antraca
Rocchiata
Punta Di L'alcudina
Monte Rottu
Monticellu
Monte Latu
Punta Di Bassatone
Punta Di Perruccia
Punta Di Traggietone
Punta Di a Gattaia
Santusanu
Monte Pinzutu
0
1 km
Sources : SODETEG, SCAN25-IGN©, Urba Corse, 2022

b. AFP de Tolla

*Le périmètre de l'AFP de Tolla, constituée en 2009 couvre **1375 ha**. L'AFP se veut être un outil de mobilisation et de gestion collective du foncier qui participe à un essor économique durable dans le respect de l'environnement naturel de la commune.*

*Elle s'est fixée pour objectifs principaux de **conforter les 4 exploitations** existantes de la commune et d'en installer 2 nouvelles : une à orientation caprine et une castanéicole.*

Elle souhaite aussi revaloriser les estives pour les 5 transhumants qui les utilisent.
Depuis 2009 l'AFP a mis en œuvre de nombreuses actions d'amélioration de son foncier.

Source : odarc.fr

Programme d'actions

Une rénovation de 2 châtaigneraies (bordées par un sentier de randonnée) a permis à un jeune castanéiculteur de consolider son activité (démarche AOC farine de châtaignes, prix de la farine de châtaignes à Bocognanu). Elles ont bénéficié d'investissements structurants : dessertes et clôtures de périmètres agricoles

Sur les espaces pastoraux, des clôtures ont permis de délimiter les zones de pâturage entre 2 éleveurs bovins et 1 éleveur caprin. Les mises en valeur pastorales sur les plateaux communaux ont conduit l'AFP à réaliser :

- une opération de rénovation des sources et création d'abreuvoirs pour les troupeaux
- La réalisation de parcs de contention et d'enclos en estive permettant aux éleveurs de regrouper leurs troupeaux
- La rénovation d'une bergerie qui permet de sédentariser un éleveur de brebis durant la période estivale.
- La création d'un espace de réserve pour les troupeaux servant de « zone tampon » et permettant d'alléger le chargement des estives.
- Une amélioration pastorale pour consolider l'activité d'un jeune éleveur caprin.

A l'heure actuelle, l'AFP poursuit ses projets agricoles et s'oriente aussi vers une mise en valeur touristique de son patrimoine rural : aménagement de sentiers pédestres et de sentiers destinées aux courses en montagne.

Depuis sa création, l'AFP a mis en œuvre de nombreuses actions d'amélioration de son foncier. En effet, **trois châtaigneraies** ont fait l'objet d'une **mise en valeur** : Torcitese, I Lavachjeddi, I Pruneddi. Les ouvrages réalisés sont relatifs à :

- La création d'une piste,
- De l'élagage,
- Du démaquisage,
- La Création d'une clôture.

Les estives ont également fait l'objet d'une mise en valeur :

- Une opération de rénovation des sources d'abreuvoirs pour les troupeaux,
- La réalisation de parcs de contention et d'enclos en estive permettant aux éleveurs de regrouper leurs troupeaux,
- La rénovation d'une bergerie qui permet de sédentariser un éleveur de brebis durant la période estivale,
- La création d'un espace de réserve pour les troupeaux servant de « zone tampon » et permettant d'alléger le chargement des estives,
- Une amélioration pastorale pour consolider l'activité de jeunes éleveurs.

(*Source ODARC*):

c. Exploitations agricoles

La commune **compte 2 exploitations agricoles en 2022 selon les données de la Chambre d'Agriculture et au moins un projet d'installation dans la filière porcine** selon la commune**.**

L'ensemble de ces 2 exploitations utilise **357 ha de terres agricoles ou pastorales** de la commune selon les déclarations de surfaces observées en 2019.



La châtaigneraie semble fortement délaissée alors que des productions de fruits à coques sont identifiées. Les fruits à coques sont des filières à forte valeur ajoutée et constituent des niches pour des petites exploitations en zone de montagne.

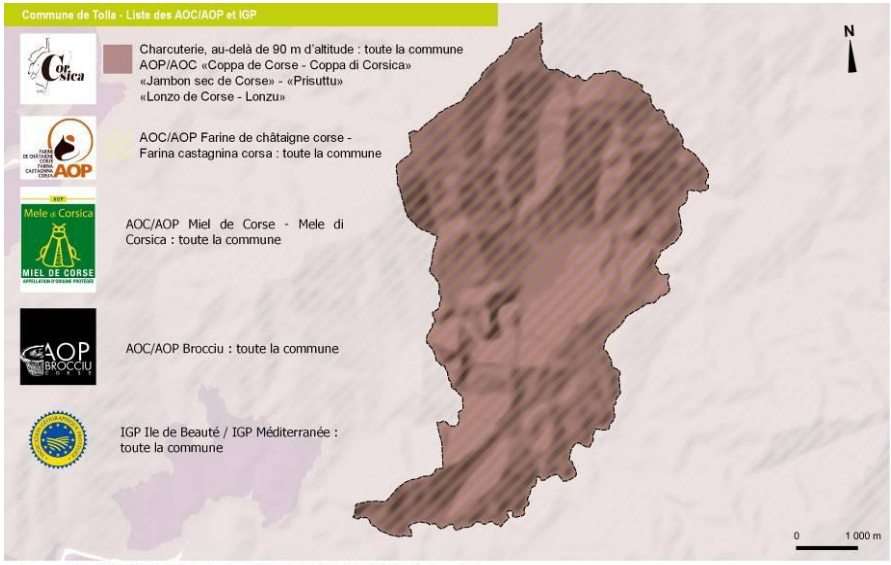
Les estives et landes sont déclarées au sud du territoire où le relief est plus favorable.

d. Périmètres AOC/AOP/IGP

Le territoire communal de Tolla est concerné par des aires géographiques de produit labellisés AOC-AOP, IGP.

Les produits concernés sont les suivants :

- AOP « Miel de Corse – Mele di Corsica » (sur l'ensemble de la commune)
- AOP « Brocciu Corse / Brocciu » (sur l'ensemble de la commune)
- AOP « Coppa de Corse – Coppa di Corsica » (sur l'ensemble de la commune)
- AOP « Jambon sec de Corse – Prisuttu » (sur l'ensemble de la commune)
- AOP « Lonzo de Corse – Lonzu » (sur l'ensemble de la commune)
- AOP « Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa » (sur l'ensemble de la commune)

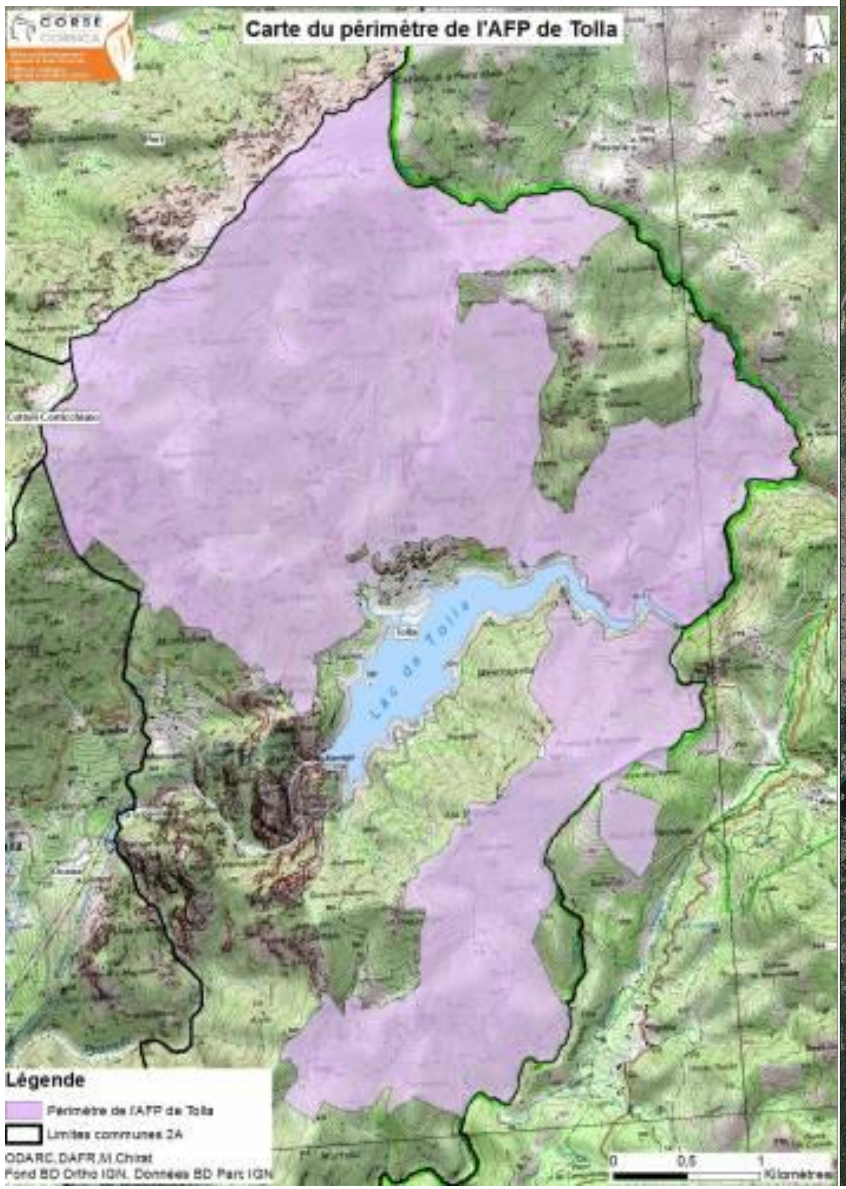


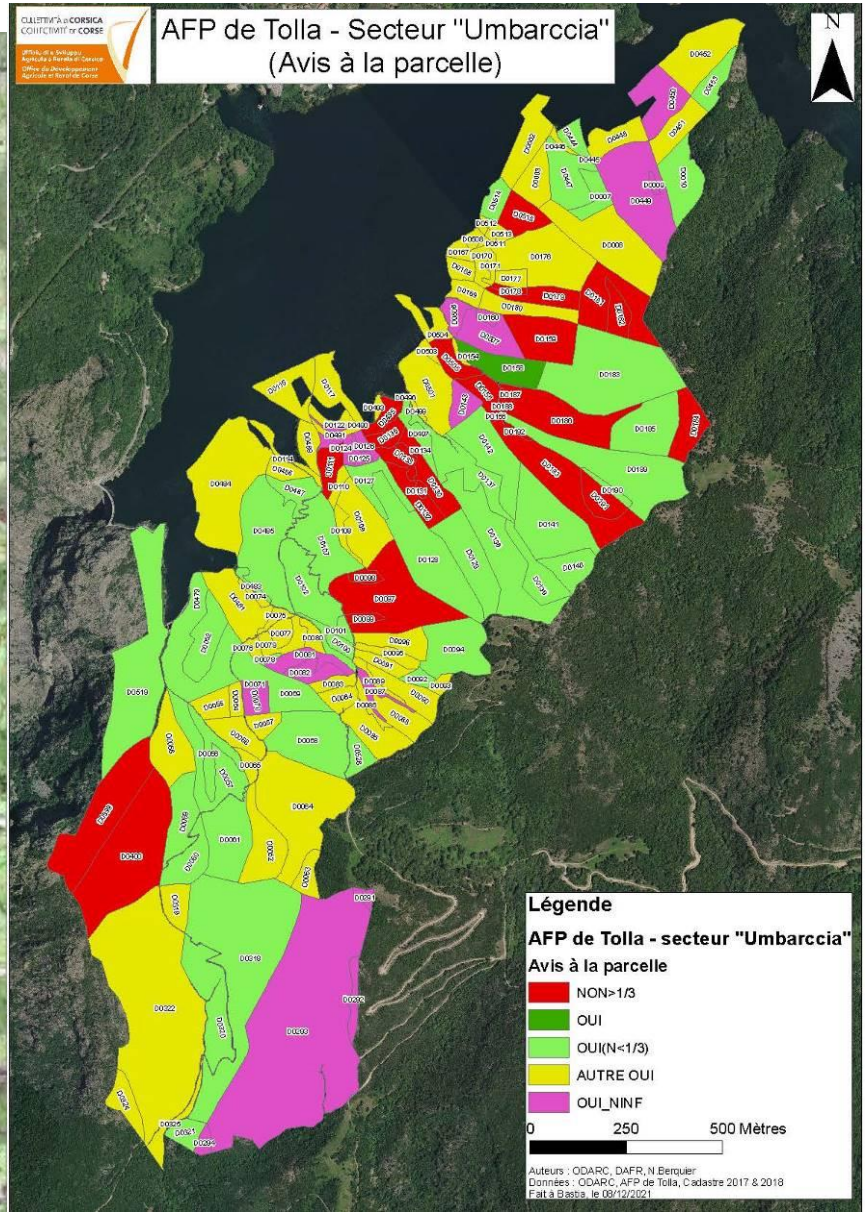
Source : INAO / BD TOPO IGN / ORTHOPHOTO IGN. Réalisation : Urba Corse

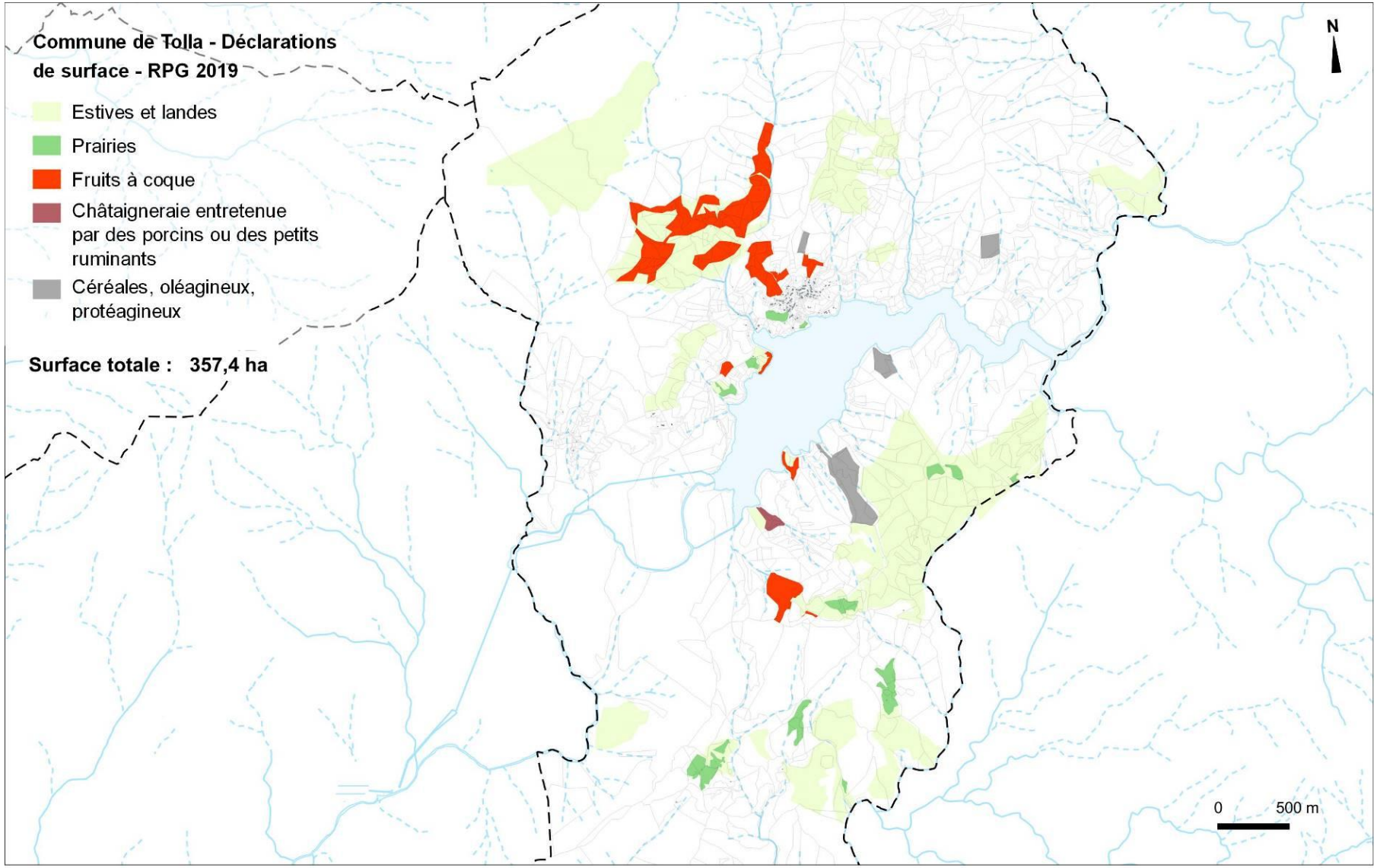
L'INAO préciser que sur le territoire communal, un opérateur habilité en AOP "Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa", dispose notamment d'environ 8 hectares de châtaigniers déclarés en AOP.

e. Installations et projets d'installations 2021

- Un éleveur porcin qui fait également de la farine de châtaigne et qui a pour projet de faire sa maison et son atelier
- Un éleveur bovin
- Une personne qui aimerait s'installer en élevage porcin
- Un projet de plantation de pommier à Capravena


Carte du périmètre de l'AFP de Tolla
Légende
Périmètre de l'AFP de Tolla
Limites communes 2A
ODARC, DAFR, M Chirat
Fond BD Ortho IGN, Données BD Parc IGN
0
0,5
1
Kilomètres


AFP de Tolla - Secteur "Umbarccia"
(Avis à la parcelle)
N
Légende
AFP de Tolla - secteur "Umbarccia"
Avis à la parcelle
NON>1/3
OUI
OUI(N<1/3)
AUTRE OUI
OUI_NINF
0
250
500 Mètres
Auteurs : ODARC, DAFR, N Berquier
Données : ODARC, AFP de Tolla, Cadastre 2017 & 2018
Fait à Bastia, le 08/12/2021



SCAN 25 - IGN©, SODETEG, Urba Corse, 2022

f. Perspectives et enjeux

L'agriculture revêt un certain nombre de fonctions :

- Dans le cas d'une agriculture durable, cette activité participe à la création d'habitats naturels pour la biodiversité locale et anime le paysage par des trames contrastées.
- Les cultures et la réduction de la densité des espaces boisés permettent de limiter le risque de grands incendies.
- L'agriculture façonne les paysages et forge l'identité des territoires et participe à l'amélioration du cadre de vie.
- Cette activité est également un secteur économique créateur d'emplois.
- L'agriculture permet également la gestion de la ressource en eau.

Dans ce contexte, le secteur agricole doit être conforté dans ses fonctions bien qu'il soit confronté aux difficultés suivantes :

- Le relief à Tolla en particulier
- les blocages fonciers : difficultés d'accès à la propriété, absence de baux,
- morcellement des terres exploitées,
- manque d'irrigation
- manque de complémentarité environnement/agriculture

Malgré l'AFP, le secteur agricole est resté peu dynamique car ici les contraintes qui pèsent sur les exploitations sont lourdes du fait d'un relief contraignant et d'un milieu très fermé. La présence du lac demande une grande vigilance quant aux pollutions des élevages.

Amplification de l'évapotranspiration et assèchement des sols

L'amplification de l'évapotranspiration et l'assèchement des sols peuvent conduire à une réduction des volumes d'eau pour les zones humides, la recharge des nappes et les débits des cours d'eau. Les sécheresses agricoles seront plus intenses, plus fréquentes, plus sévères et plus longues.

Extrait SDAGE 2022-2027 – Les effets du changement climatique

RAPPORT DE PRESENTATION Identification des enjeux
Poursuivre toutes formes d'animation foncières favorables à l'installation de nouveaux exploitants
Concilier préventions des risques et exploitations agricoles
Saisir l'AFP pour poursuivre les travaux de valorisation des terres autour du village et des berges du lac.
Prévenir tout risque de pollution.

II. Equipements publics et services

1. SERVICES ADMINISTRATIFS

La commune dispose **d'une mairie** au cœur du village qui abrite également un service de **la poste et des logements locatifs**.

La salle des fêtes et sa cour occupe le RDC afin de bénéficier d'une vaste cour aménagée.



Salle des fêtes de la commune

2. SANTE

Il n'existe aucun établissement de santé à Tolla.
Les médecins, les infirmiers et la pharmacie la plus proche se situe à Bastelicaccia. Le service hospitalier à Ajaccio mais le centre d'analyse à Porticcio.

3. ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET SERVICE CANTINE

Tolla dépend des établissements de la vallée et d'Ajaccio.
Selon la mairie :

- 1 enfant est au collège de Porticcio,
- 1 enfant est au LEP des Salines,
- 1 enfant de 9 ans est scolarisé à Ocana
- 2 enfants sont à la crèche.

4. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune bénéficie du lac comme support d'activités nautiques. Cette base est ouverte pendant la période estivale de juin à septembre. Elle assure la location d'équipements de type kayaks, canoë et pédalos.



La commune poursuit les animations autour d'un concours annuel de pêche au mois de juin, des « trails ». Animations complétées par des des chemins de randonnées et la via ferrata (DSP).





5. VIE CULTURELLE

Les habitants de Tolla sont dépendants de l'offre de la ville d'Ajaccio. Toutefois, le village est aussi la scène d'activités ou d'événements ponctuels autour de la culture et des arts.

On notera ainsi la présence, depuis 2021, de **l'association Ciné club de la vallée** dont l'objet est la « promotion et l'organisation d'activités cinématographiques, et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

RAPPORT DE PRESENTATION Identification des enjeux
Poursuivre l'animation autour du potentiel que présente le lac Valoriser les autres potentiels du site pour animer la vie locale en lien avec le reste de la vallée

.

VII. ACCESSIBILITE ET MODES DE TRANSPORTS

I. Réseaux routiers

1. LA RD3, AXE STRUCTURANT DE LA VALLEE

La RD3 assure le lien entre les villages de la vallée et la plaine. Elle fait une boucle avec la RD27 qui culmine en impasse à Bastelica.
Cette route est dans un état très variable entre l'amont et l'aval. Elle traverse Ocana et Tolla. Elle a fait l'objet de travaux d'élargissement au niveau du col de Mercuju il y a moins de 10 ans. Elle présente des virages en épingles qui rendent difficile voire rendent impossible la circulation des autocars et des poids lourds au-delà d'un certain gabarit.
Sur le territoire de Tolla, la RD a des portions étroites qui proposent néanmoins un certain charme rural. Par ailleurs, elle offre de jolis points de vue qui justifie en sus de l'intérêt des lieux et du village, que cette route soit un véritable circuit de découverte de la vallée.
La traversée du village est sécurisée du fait que l'étroitesse de la voie impose une réduction de la vitesse de circulation.



RD entre Ocana et le village


Carrefour du lac

2. ROUTES LOCALES

Le relief de la commune explique que la desserte est extrêmement contrainte. Ainsi, on notera en complément de la RD3 :

- La route de contournement du village en amont de celui-ci ; elle désenclave le quartier amont dite route d'I Manziteddi
- La route d'accès au lac, la base nautique et le barrage par ailleurs qui est accessible à l'entrée du village ;
- La route du cimetière et des berges habitées dite route de Campolaccia qui boucle avec celle du lac et se poursuit en piste agricole vers l'est après les dernières maisons.



Route amont du village



Carrefour RD3 et route amont village *Route de Campolaccia*

Le village est particulièrement bien maillé et bénéficie d'une route amont qui boucle avec la RD au niveau des deux extrémités. Elle désenclave des constructions et permet également de contourner aisément le cœur du village qui présente quelques rétrécissements de la voirie et tout particulièrement en période estivale avec l'afflux de véhicules qui stationnent. Cette voie facilite également l'accès à quelques terrains agricoles comme la piste qui accède à la Punta du l'Alcudina/Bocca i a Rinella limite naturelle avec la commune de Cuttoli-Corticchiato. Cette ligne de crêtes abrite des alpages. Cette accessibilité constitue une opportunité pour l'exploitation forestière et agricole.

II. Stationnement

1. STATIONNEMENT

1.1 Dans le village

Les villages de la vallée n'ont pas été conçus à l'origine pour la circulation des véhicules. Les fluctuations saisonnières mettent en évidence cette situation notamment avec l'occupation des résidences secondaires et familiales.
Les voies et rues sont le principal réceptacle de ce stationnement parfois avec des difficultés dès lors que celui-ci peut contraindre la bonne circulation des camions de secours et de ramassage des ordures ménagères.
La commune s'efforce d'apporter des réponses adaptées. Ainsi, elle a :

- Aménagé une aire de stationnement aux abords de l'église
- Aménagé sommairement un stationnement à l'entrée de la descente vers le lac.

Elle s'interroge sur la nécessité d'aménager une aire de stationnement supplémentaire pour soulager le village, son entrée.



Stationnement le long des voies – amont village

1.2 Accès au lac

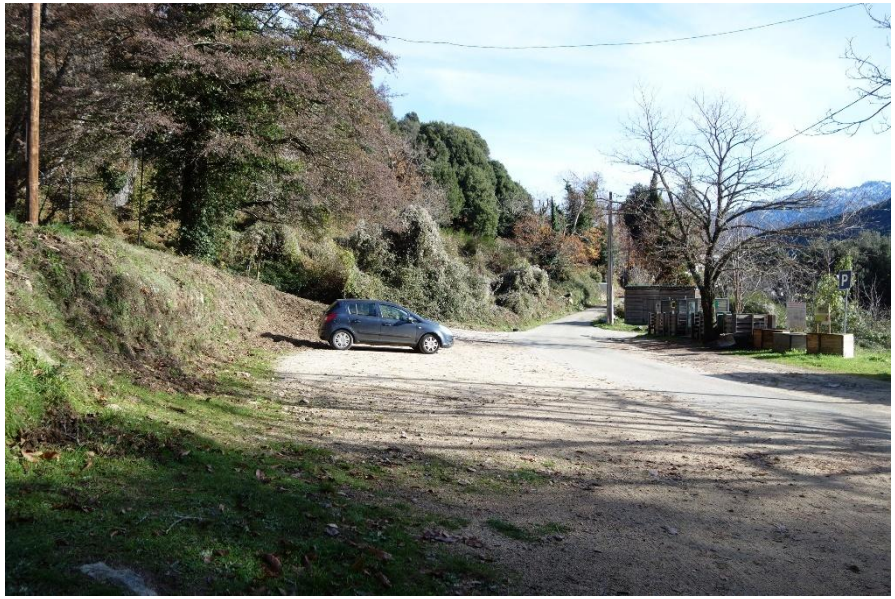
Le lac très fréquenté en période estivale nécessite un stationnement dédié. Il est situé aujourd'hui au niveau du lavoir. Il présente une capacité d'accueil de 60 places environs.



Source : extrait google map



Accès du lac et parking amont du lac



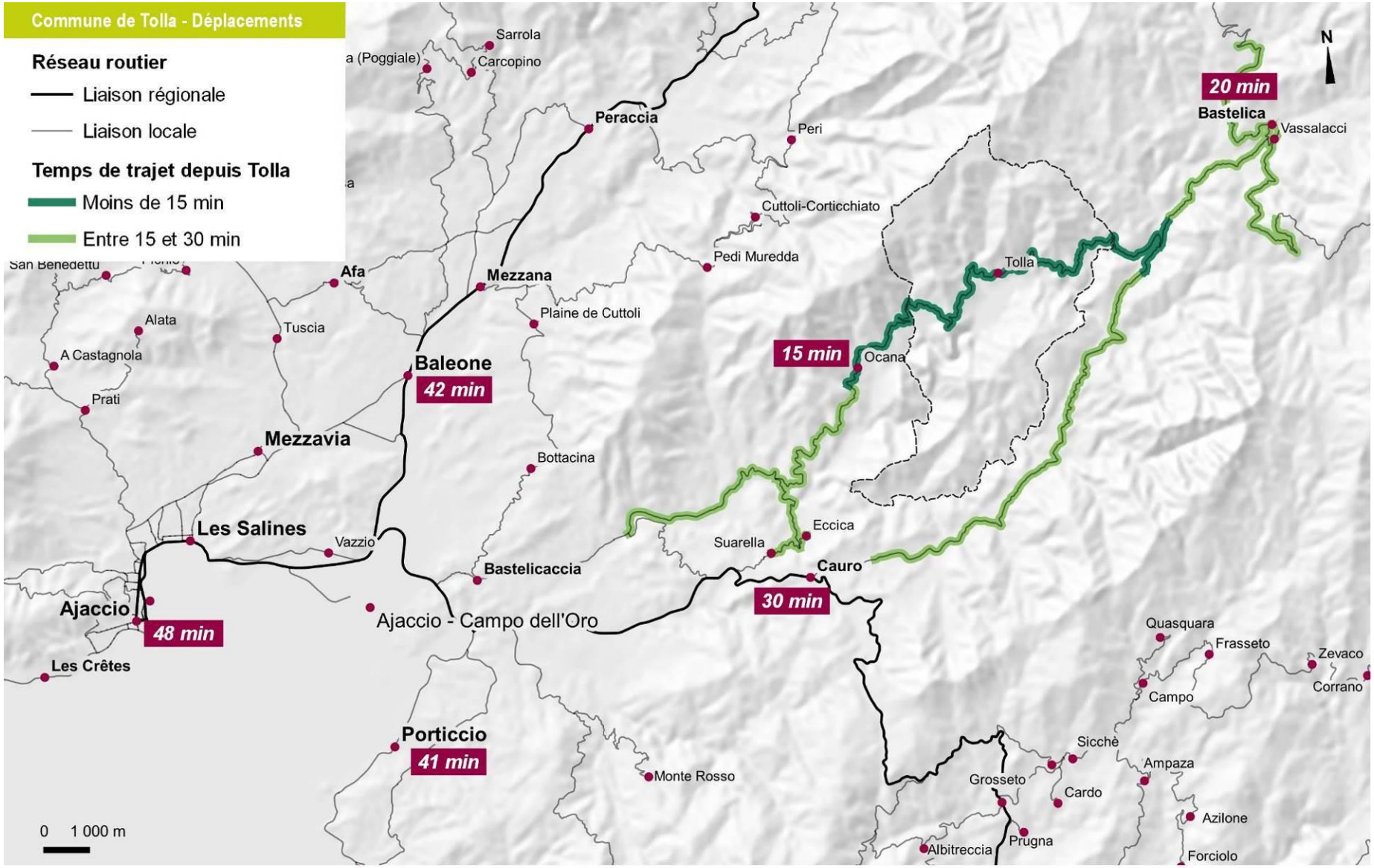
2. TRANSPORTS EN COMMUN

La commune ne bénéficie d'aucun transport en commun. L'usage du véhicule individuel est le seul moyen de déplacement. Le co-voiturage et la solidarité permettent de réduire l'isolement des populations les plus âgées.

Selon les données INSEE, 84,6% des ménages ont au moins une voiture. Les ménages en disposant de deux est relativement bas en comparaison avec des communes périurbaines : 24,4% données en légère hausse en 5 ans mais toujours 6 points sous les données de 2008. Le vieillissement de la population peu expliquer cela.

RAPPORT DE PRESENTATION Identification des enjeux
Améliorer l'état de la RD3 entre le col et le village (CDC)
Affirmer par des aménagements les entrées du village

Aménager qualitativement le parking du lac
Organiser le stationnement au sein du village
Créer un stationnement visiteur et limiter la traversée en voiture du village



BDTOPO2021 - IGN©, BRGM, Urba Corse, 2022



Voirie locale et noms *Source : Extrait Géoportail*

III. Communications numériques

.

RAPPORT DE PRESENTATION

REFERENCES

Code de l'Urbanisme : articles L.113-1, L121-1, L122-1-1, L.122-1-3, L122-1-5, L123-1-3, L123-1-5
• Code Général des Collectivités Territoriales : articles L1425-1 et L1425-2
• Décisions ARCEP n° 2009-1106 du 22 décembre 2009 et n° 2010-1312 du 14 décembre 2010
• Circulaires du premier ministre aux préfets de région du 31 juillet 2009 et du 16 août 2011
• Plan France Très Haut Débit - avril 2013 Le déploiement des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur tout le territoire constitue un fort enjeu économique et d'égalité de traitement des citoyens.
source : Article L122-1-3 du Code de l'Urbanisme

*« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel**, de développement des communications électroniques**, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (…). »*

source : Article L122-1-3 du Code de l'Urbanisme

"*En deux décennies, les usages créés par l'internet et les réseaux numériques se sont imposés tant auprès du grand public que des entreprises : consultation de sites web, courrier électronique, téléphonie illimitée, réseaux sociaux, visio-conférence, entreprises en réseau infonuagique (cloud-computing), maquettes virtuelles ...* ***Ainsi, en 2012, ce sont les trois-quarts des foyers français qui disposent d'un accès à l'internet fixe, soit environ 40 millions de personnes.*** *A ces nombreux utilisateurs s'ajoutent ceux qui se connectent depuis un terminal mobile. Compression du temps, contraction de l'espace, interactivité accrue, permanence et géolocalisation des producteurs d'informations sont autant de caractéristiques des évolutions ; elles impactent nos modes de vie.* ***Le déploiement d'infrastructures de très haut débit, plus performantes et offrant de plus larges possibilités de services, constitue pour les territoires un fort enjeu de développement et de cohésion sociale."***

Le déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit représente ***un enjeu majeur*** *pour notre pays, en termes de* ***compétitivité des entreprises, d'égalité et d'attractivité des territoires, de développement de nouveaux services et usages pour les citoyens.*** *Il constitue également un fort potentiel de croissance durable. Source : Extrait – Aménagement numérique et document d'urbanisme – éléments de méthodologie*

"La couverture nationale haut débit par l'ADSL utilise le réseau téléphonique cuivre pour la desserte de la quasi-totalité des abonnés, 1,7% des lignes restant toutefois non éligibles. L'inconvénient de l'ADSL ainsi que celui des autres technologies DSL (dont le VDSL) est l'affaiblissement du signal sur le fil de cuivre qui la rend par nature inégalitaire sur un plan territorial."

Avec un accroissement constant de la demande, des besoins diversifiés au quotidien pour les particuliers, les entreprises et les services publics, les besoins techniques sont croissants pour s'assurer de la qualité du service et de la pérennité de celui-ci sur le territoire.

"La satisfaction de ces besoins croissants et la réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui les accompagnent passera nécessairement par un saut technologique vers les réseaux de nouvelle génération en fibre optique au plus proche des abonnés. Seule la fibre optique permet en effet des débits élevés quasi illimités et symétriques tout en présentant des garanties de fiabilité et de pérennité. Elle permet en outre de s'affranchir de la contrainte d'affaiblissement du signal lié à la longueur de la ligne du réseau cuivre ainsi que du partage de débit inhérent aux réseaux radios."

En juillet 2012, la CTC approuve le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN DE LA CORSE). ***Extraits***

"Les travaux du SDTAN de la Corse ont permis, sur la base d'une large concertation, d'élaborer une ambition commune pour la Corse en matière de très haut débit à horizon 2030, assortie d'un plan d'actions détaillé sur la période 2012-2015/2016.
Les trois grandes phases du SDTAN de la Corse sont les suivantes :
- Phase 1 : Amorcer la dynamique sur le territoire d'ici 2015/2016,
- Phase 2 : Généraliser le déploiement du FTTH sur le territoire d'ici 2030,
- Phase 3 : Traiter l'habitat isolé après 2030.

"Phase 2 et Phase 3 : Généralisation du déploiement FTTH sur le territoire Corse : 2016-2038
La Phase 2 tire les enseignements des pilotes FTTH lancés en phase 1. Elle est entièrement consacrée aux déploiements de fibre optique à l'abonné (FTTH) sur un périmètre de 100 000 prises situées en zones rurales, en dehors des deux agglomérations de Bastia et d'Ajaccio ciblées par les opérateurs privés. Elle s'étale sur la période 2015-2030."

RAPPORT DE PRESENTATION
Identification des enjeux

Se doter des moyens de renforcement du réseau haut débit sur la commune pour permettre une meilleure accessibilité et accroître les opportunités de développement économique

VIII. NIVEAUX D'EQUIPEMENTS PUBLICS

I. Ressources et réseaux d'eau public

1. RESSOURCE ET ARRETES DE PRELEVEMENT

Arrêté préfectoral n°05-1511 du 7 Octobre 2007 prorogé par arrêté préfectoral °07-1451 du 4 Octobre 2007 portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement aux sources de pantanacciu, Aja Imbartolu Suprana et Suttana, Bucciardini, Monacu et Carglione d'eau destinée à l'alimentation de la commune de Tolla, instaurant les périmètres de protection et autorisant l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine ;

1.1 Etat des lieux des réseaux et équipements

Le village dispose de :
- Captages de Pantanaccia, Bucciardoni, Monacu, Aja Imbartuli suprana et Suttana
- Un réservoir de 150 m3

A Capravena :
- Captage de Caraglione
- Réservoir de 20 m3

Les périmètres de protection ont été instaurés à la suite des études techniques de 2008. Ils figurent dans les annexes sanitaires.

1.2 Le barrage de Tolla dans le bassin de vie

« En se basant sur l'équipement hydroélectrique de Tolla, le Prunelli fournit ainsi **la quasi-totalité de l'eau potable sur le territoire de la CAPA et du SIVOM de la Rive Sud.** La mise à disposition de volume d'eau pour **l'eau potable et l'irrigation** a fait l'objet d'une convention tri partite entre EDF, l'OEHC et la Ville d'Ajaccio en date du 19 décembre 1988. Aujourd'hui, le secteur dispose d'une ressource suffisante pour couvrir les besoins en eau potable du Pays Ajaccien. Cependant, le recours prépondérant au Prunelli rend compte **d'une relative vulnérabilité du territoire**. » *Extrait du PAGD du SAGE*



Le barrage de Tolla : ressource d'Ajaccio et ses environs

1.3 La ressource

Captages	Parcelles	Etat des lieux
Aja Imbartuli Suttana **870 m. alt.** **A 1,1 km du village**	A2-156 et 157	Bon état , pérenne Débit entre 20 et 40 m3 jour
Aja Imbartuli Suprana **1060 m. alt.** **A 1,3 km du village**	A2-155	Débit entre 25m3 et 50 m3 jour
Pantanacciu **1250 m. alt.** **A 2 ,1 km du village**		Proche du ruisseau Agnone Débit entre 50 m3 jour
Bucciardoni **1130 m alt** **2 km du village**		Débit de 35 m3 jour
Monacu **940 m alt.** **1,4 km du village**	A2-159	Débit entre 5 et 10 m3 jour
Cariglionu **650 m alt.** **1,7 km du village**	C2-260, 261,262	Débit 12 m3 à 17 m3 jour

Source : SDAEP janvier 2013 – Rapport Final

Les travaux réalisés ont permis la protection et l'entretien de la ressource.
En 2022, aucune réduction de la ressource n'a été constatée.

Remettre l'eau au cœur des décisions publiques

Le changement climatique va remettre l'eau au premier plan des enjeux de société. Il importe donc que les mesures d'adaptation trouvent leur écho dans les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les documents de planification territoriale et toute politique d'aménagement du territoire.

Extrait SDAGE 2022-2027 – Les effets du changement climatique

2. ADDUCTION EN EAU POTABLE

Les **deux réservoirs** ont fait l'objet de travaux en 2009 suivant les recommandations des études techniques. Ils ont permis hormis le nettoyage des sites de reprendre les enduits intérieurs et les robinetteries.
En 2022, aucun dysfonctionnement n'est signalé.

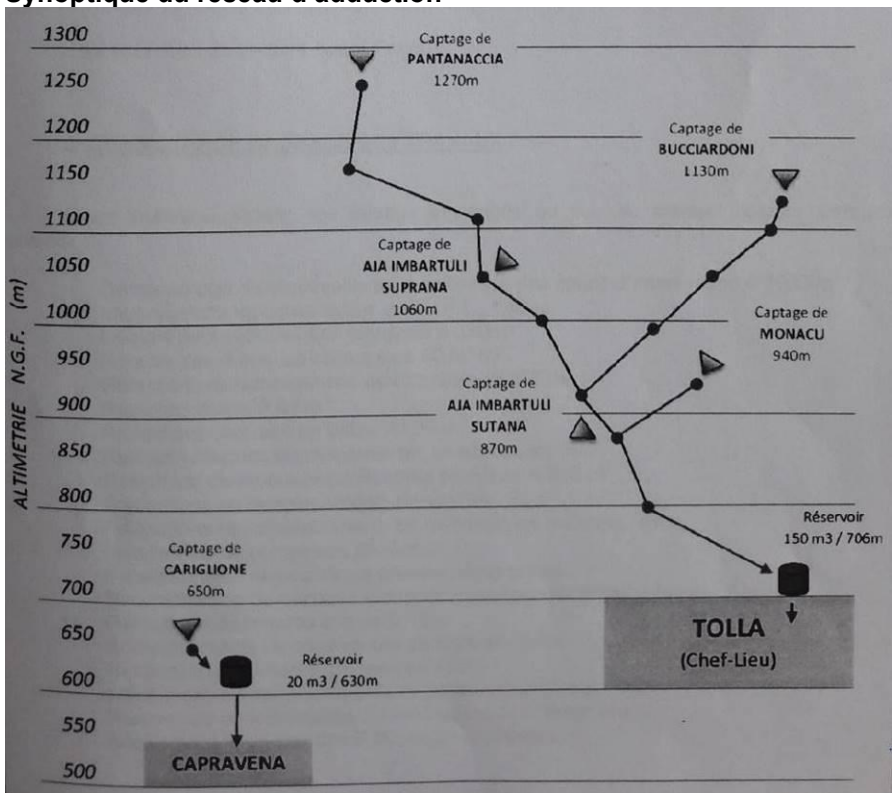
Le réseau s'organise comme suit :
Tolla village
-Des compteurs individuels
-Réseau gravitaire entre les 5 sources (3 km) et le réservoir et le village
-Traitement UV de l'eau

A Capravena :
-Réseau indépendant gravitaire

La commune comptabilise 160 abonnés selon l'étude de 2008. En 2022, il faut compter 179 abonnés.

Le réseau a fait également l'objet de travaux en 2009 notamment au niveau des regards et robinetterie ; et protection des canalisations et des tranchées. L'ensemble du réseau est en PVC.

Synoptique du réseau d'adduction



3. QUALITE ET CONSOMMATION

3.1 La qualité de l'eau potable

Les derniers relevés disponibles d'avril 2022 permettent de dire que l'eau est apte à la consommation humaine tant au village qu'à Capravena.

3.2 La consommation

En juin 2021, un compteur général a été installé à la sortie du réservoir. Un premier bilan de la consommation pourra être établi en 2022.

La consommation totale sur un an est de 17551 m3.

Aller vers des usages plus sobres en eau

Quand la ressource se raréfie, les usages les moins gourmands en eau sont les moins vulnérables. Il importe de lutter contre le gaspillage d'eau, avec des dispositifs de prélèvement et d'alimentation en eau plus efficients. Il s'agit d'agir sur la performance des réseaux, mais aussi par une tarification de l'eau incitative. Par ailleurs, tout doit être mis en œuvre pour favoriser l'acceptabilité sociale des changements de comportement indispensables pour consommer moins et mieux.

Extrait SDAGE 2022-2027 – Les effets du changement climatique

4. TRAVAUX PREVUS

Pas de travaux prévus dans ce domaine.

5. DEVELOPPEMENT COMMUNALE ET PRISE EN COMPTE DU SDAGE

Disposition 0-04

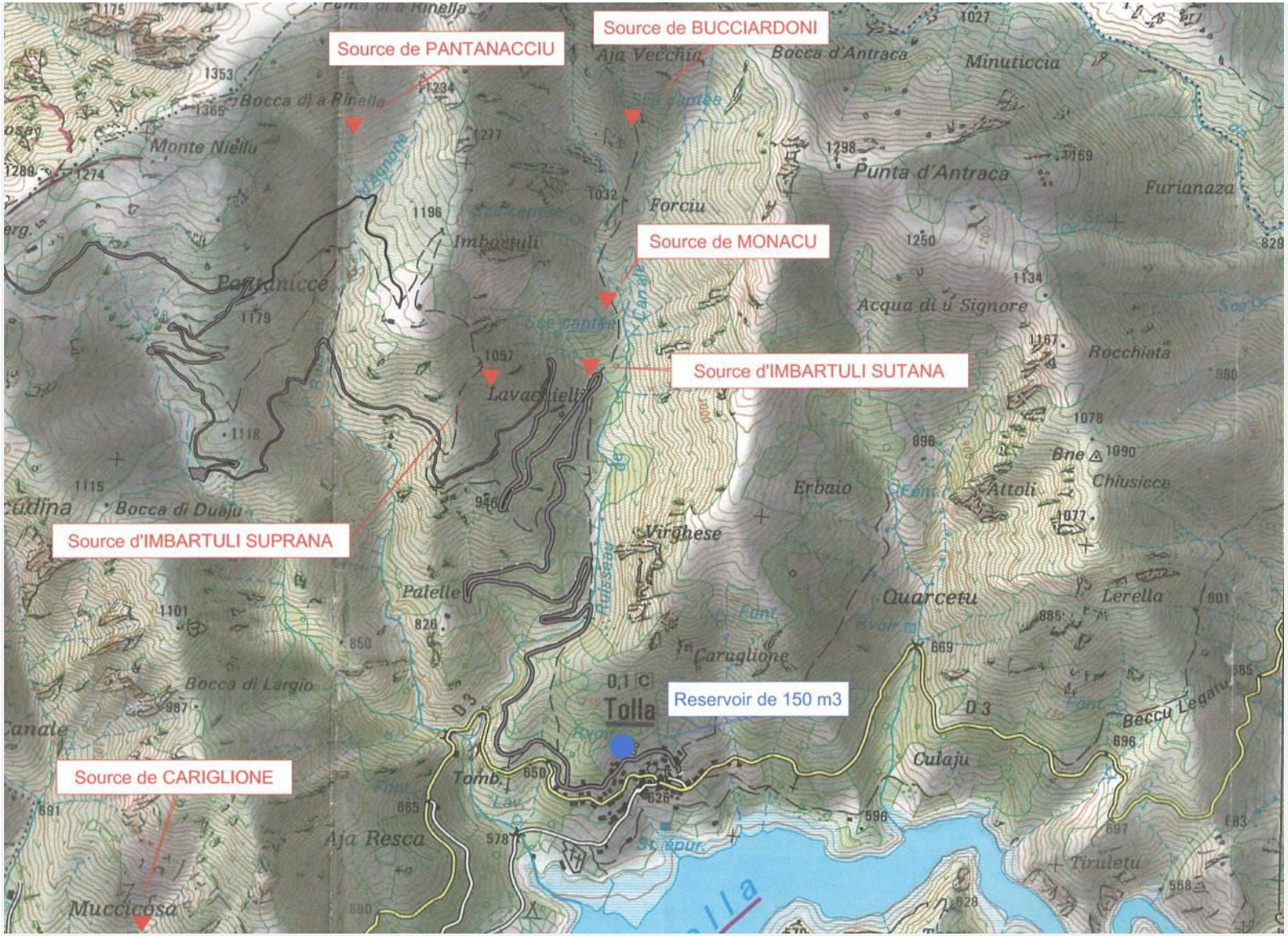
Tenir compte de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans tout projet d'aménagement

L'intégration des valeurs patrimoniales de l'eau dans les autres domaines d'action doit être renforcée, afin d'assurer une cohérence entre les différentes politiques d'aménagement du territoire, conformément aux préconisations du PADDUC, et de permettre une meilleure coordination et planification au niveau des besoins exprimés.

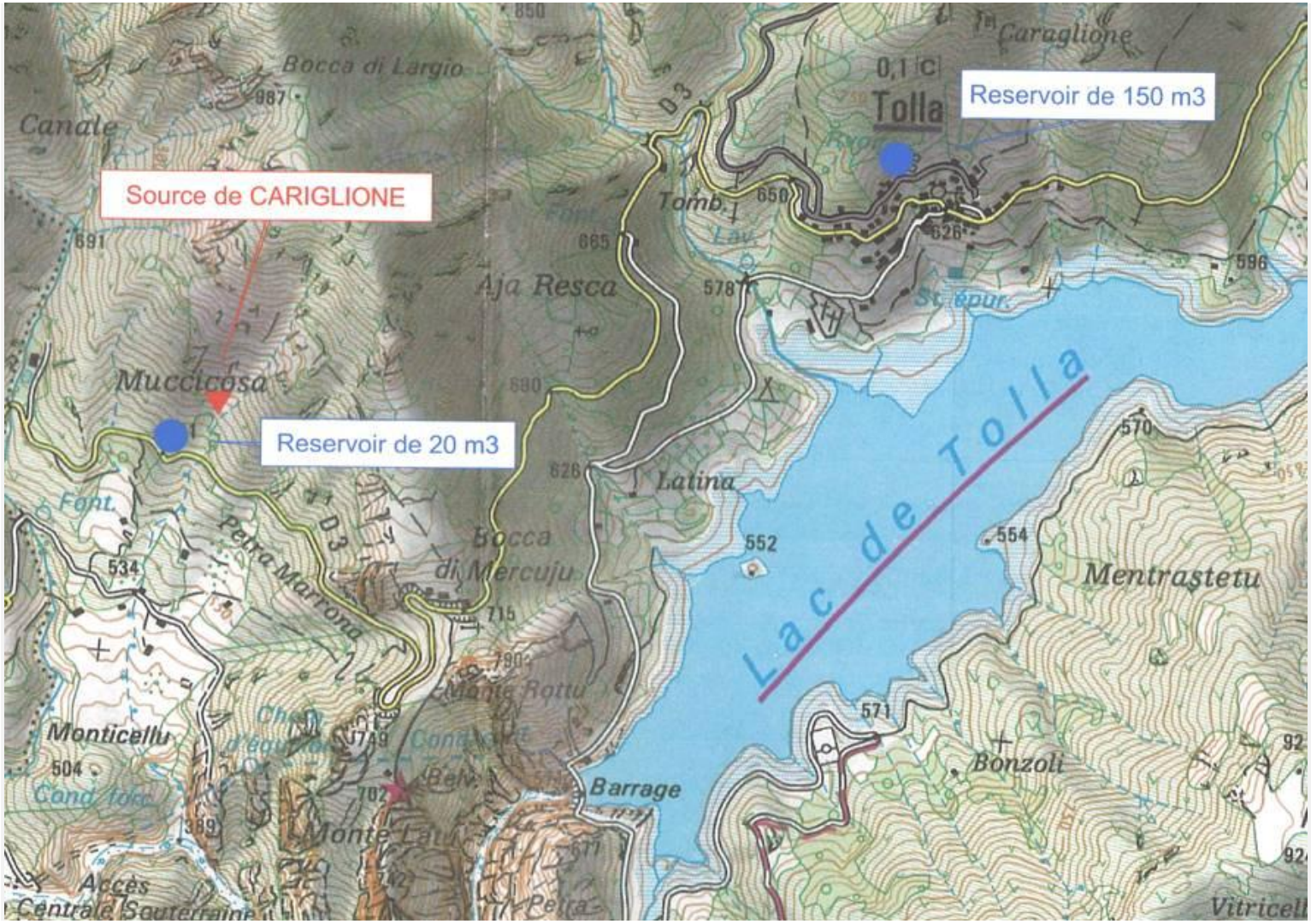
Cette recommandation s'applique tout particulièrement aux projets d'aménagement et aux documents d'urbanisme pour lesquels la capacité d'accueil doit être évaluée en prenant en compte les caractéristiques et vulnérabilités des milieux aquatiques du périmètre étudié, aussi bien en ce qui concerne la disponibilité de la ressource, la capacité épuratoire et de résilience des milieux ou encore la limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols. La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature doit être privilégiée.

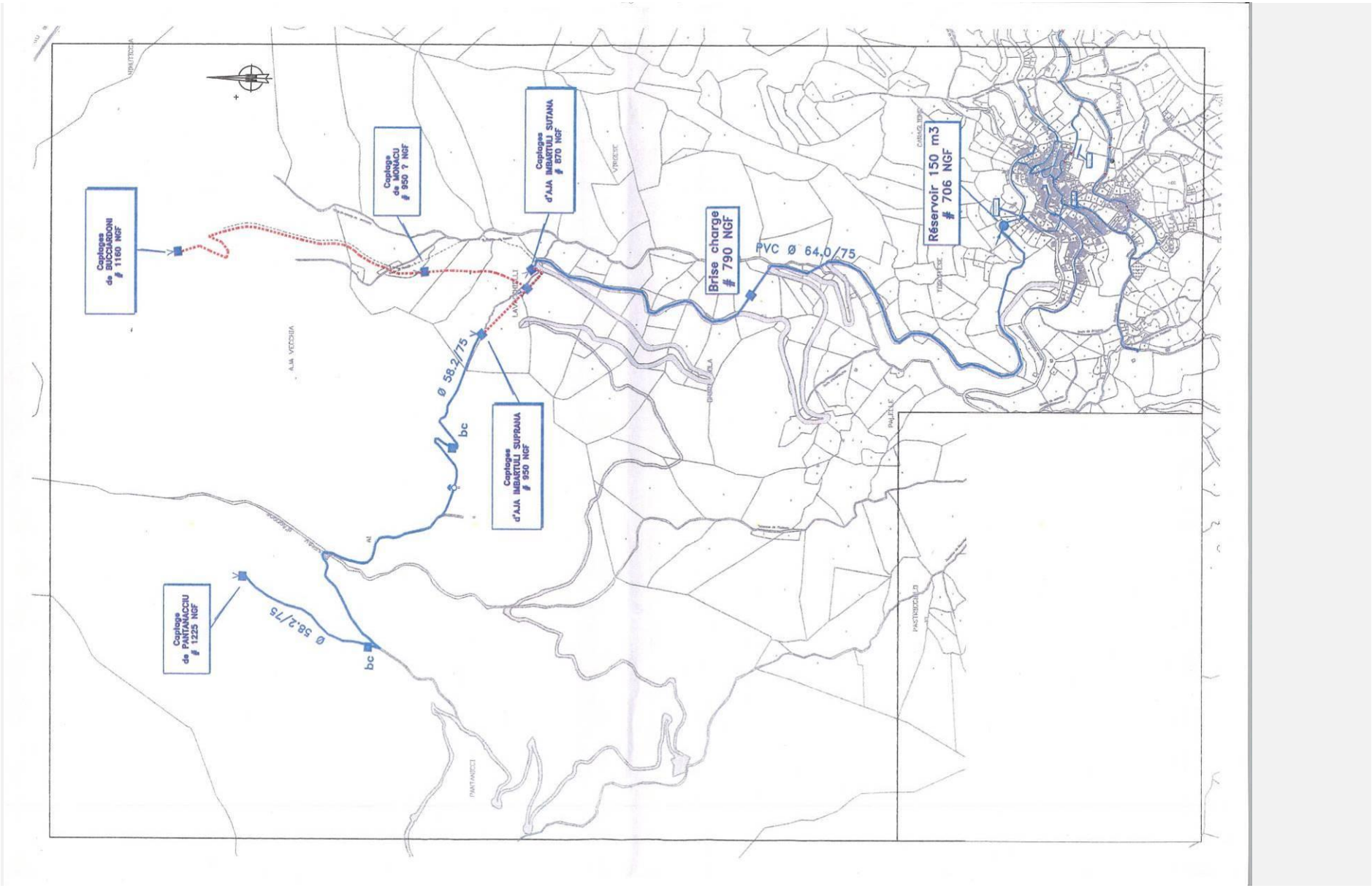
Extrait SDAGE 2022-2027 – Les effets du changement climatique

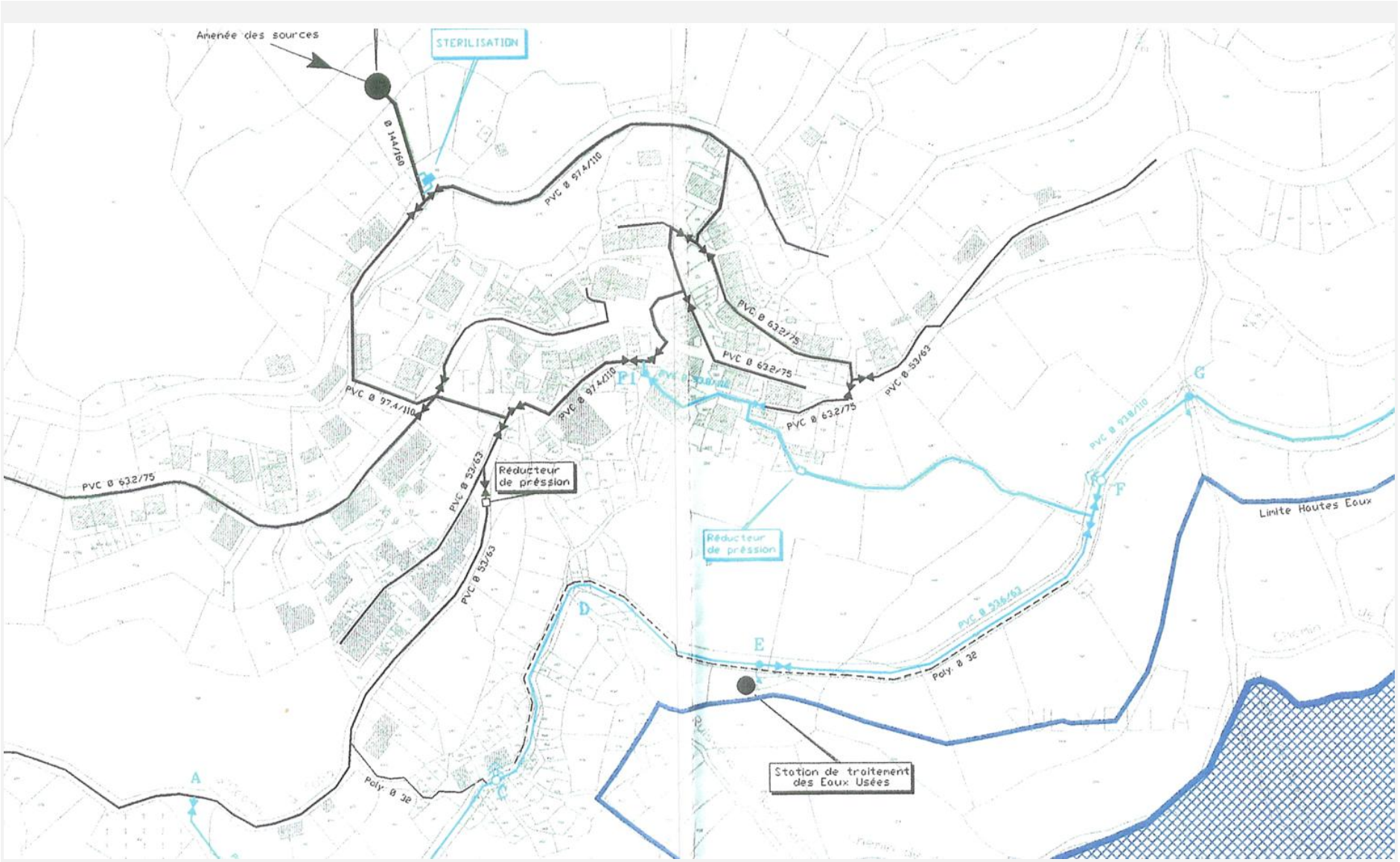
RAPPORT DE PRESENTATION Identification des enjeux
Poursuivre toutes démarches d'économie de consommation d'eau potable pour réduire les prélèvements dans le milieu naturel Veillez à préserver la bonne qualité de la ressource Soutenir les alternatives et moyens qui permettent une consommation raisonnée (choix des plantations, réutilisation des eaux de pluies...)



Localisation des sorces et captages – amont village
Source : Schéma directeur 2008 BET Blasini


Source de CARIGLIONE
Reservoir de 150 m3
Reservoir de 20 m3
Tolla
Caraglione
Bocca di Largio
Canale
Muccicosa
Àja Resca
Latina
Bocca di Mercuju
Petra Marrona
Monticellu
Barrage
Monte Lau
Accès Centrale Souterraine
Lac de Tolla
Mentrastetu
Bonzoli
St. épur.
Tomb.
Font.
D3


Captage de BUCCIARDONI # 1160 NGF
Captage de MONACU # 950 ? NGF
Captage d'AJA IMBARTULI SUTANA # 870 NGF
Brise charge # 790 NGF
PVC Ø 64,0/75
Réservoir 150 m3 # 706 NGF
Ø 58,2/75
bc
Captage d'AJA IMBARTULI SUPRANA # 950 NGF
Captage de PANTANACCIU # 1225 NGF
Ø 58,2/75
bc



Réseau d'adduction d'adduction d'eau potable à Tolla
Source : Schéma directeur 2008 BET Blasini


Zone Futur lotissement communal
Zone future
STEP E. U.
Limite Hautes Eaux
Station de traitement des Eaux Usées
PVC Ø 633/75
PVC Ø 628/75
PVC Ø 622/75
PVC Ø 533/63
PVC Ø 533/50
PVC Ø 533/63
PVC Ø 533/50
PVC Ø 533/63
PEHD Ø 32
E
G
H
I
J
K
L
M
N
P

II. Gestion des eaux usées

1. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Un zonage d'assainissement est en vigueur à Tolla. L'ensemble du village est concerné par un assainissement collectif aujourd'hui mis en oeuvre grâce aux extensions du réseau ; ce zonage prenait en compte les orientations du PLU en matière d'extension urbaine d'où une zone en attente de raccordement. Le secteur de Capravena est quant à lui maintenu en assainissement individuel pouvant être groupé.

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU VILLAGE

L'assainissement collectif couvre le village. Le réseau renvoi à la nouvelle STEP qui a été éloignée du village vers l'est, sur les berges du lac. **Elle a une capacité de traitement 650 EH** et a été construite en 2015 Il s'agit d'une STEP de type roseaux plantés.

Le taux de raccordement à l'assainissement collectif sur le village est de **100%** selon les données de la mairie.

Elle est **conforme en équipement et en performance** au 31/12/2020 selon les données nationales du portail de l'assainissement.

Station de TOLLA CHEF-LIEU

Charge maximale en entrée :

83 EH

Capacité nominale : 600 EH
Débit arrivant à la station
Valeur moyenne : 19 m3/j
Percentile95 : 0 m3/j
Débit de référence retenu :

105 m3/j

Production de boues : 0 TMS/an

Résultats des conformités

Conformité équipement : oui ✓
Conformité performance : oui ✓

Source : www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr

RAPPORT DE PRESENTATION

Définitions

L'équivalent habitant (EH) est une unité de mesure de pollution domestique de l'eau qui sert de référence en matière d'assainissement, et qui correspond à la quantité d'effluent rejeté et/ou de pollution domestique produite par un habitant en un jour. Selon les recommandations de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, l'équivalent habitant est défini comme suit :

Tableau V : Notion d'équivalent habitant

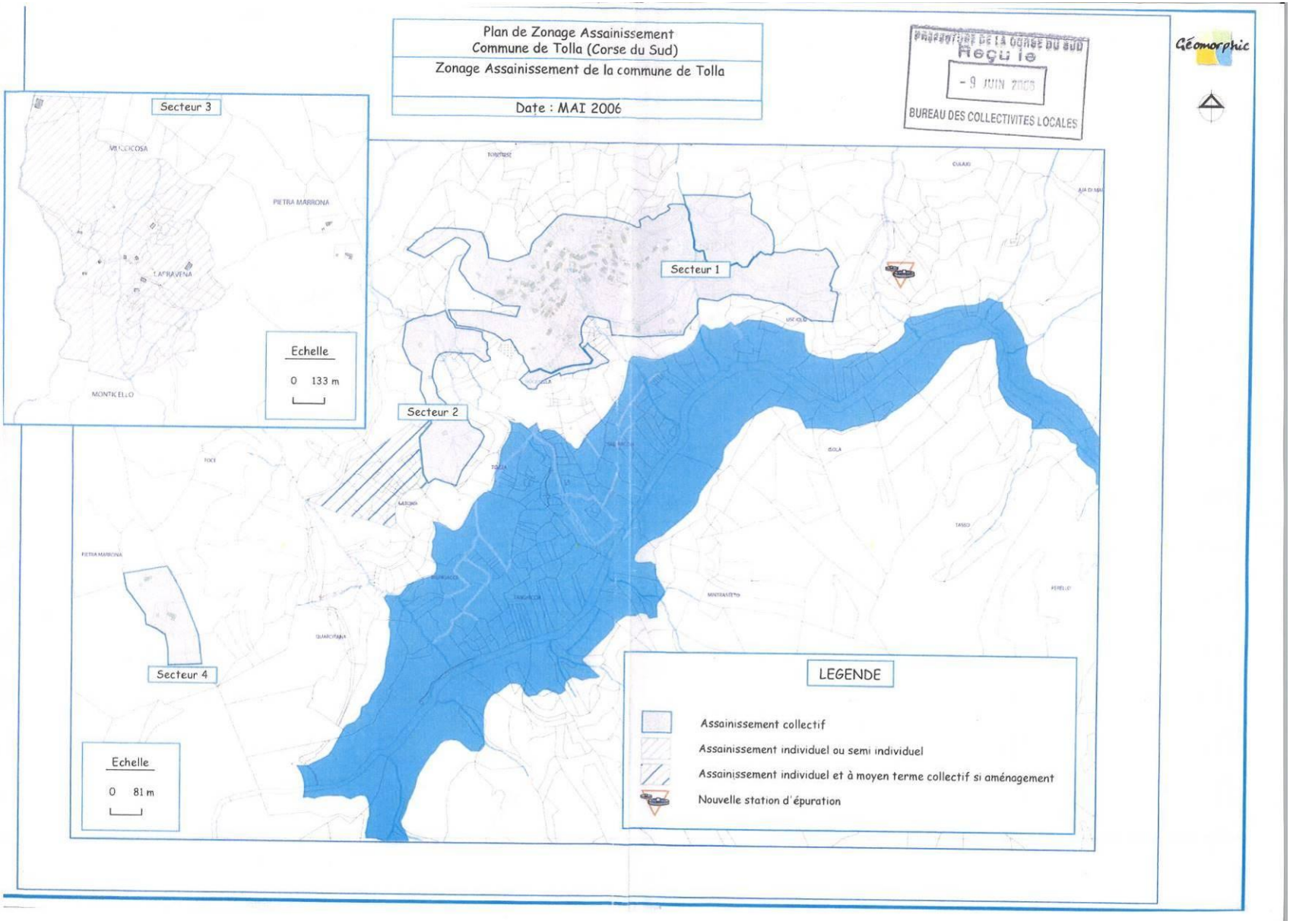
Paramètre	Valeur
Volume d'eau	150 l/EH/j
DBO_5 (Demande Biologique en Oxygène en 5 jours)	60 g/hab/jour
DCO (Demande Chimique en oxygène)	135 g/hab./jour
MEST (Matières en suspension Totale)	70 g/hab./jour
NTK (Azote total selon la méthode Kjeldhal)	12 g/hab./jour
Pt (Phosphore total)	2 g/hab./jour

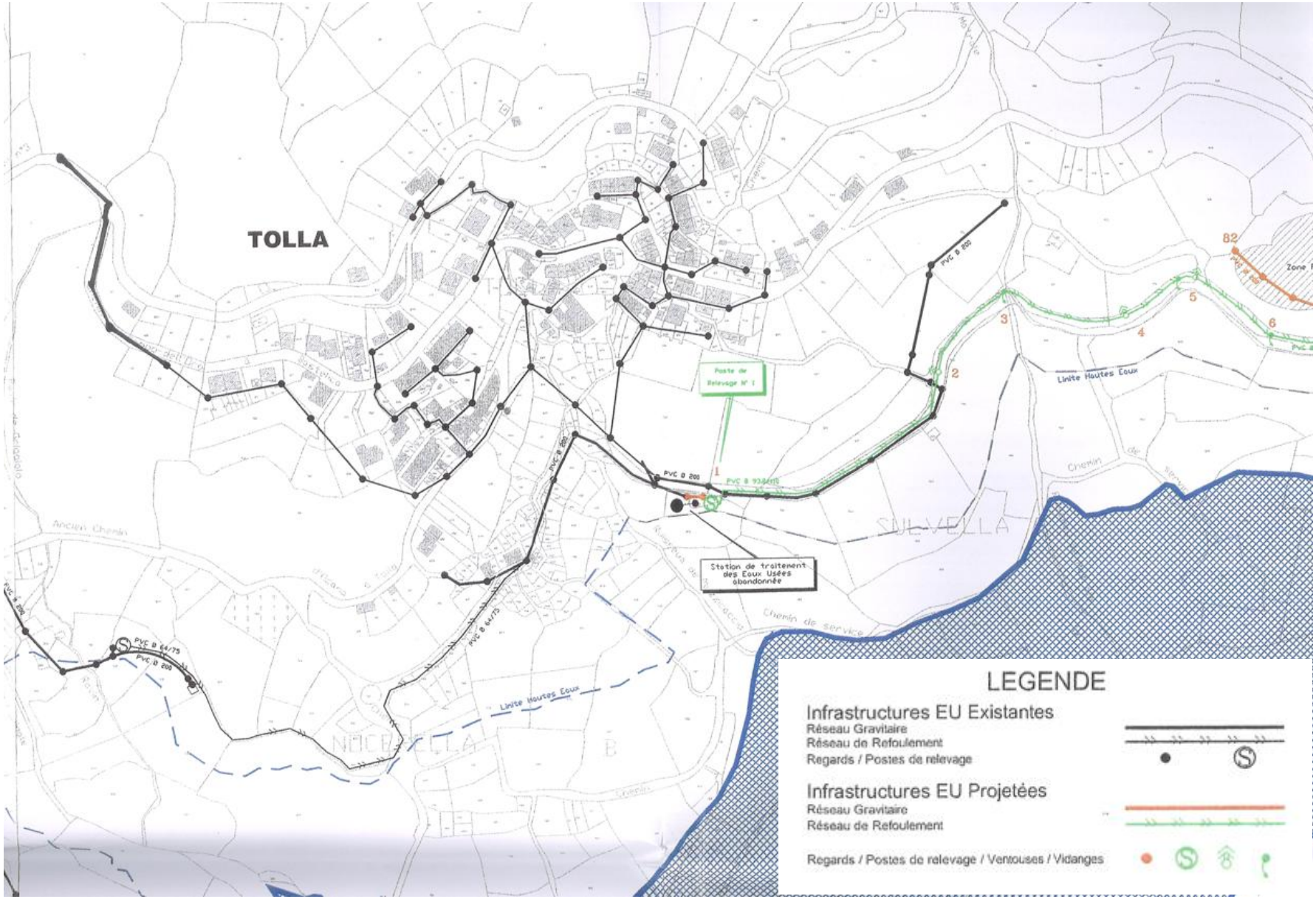
3. ASSAINISSEMENT AUTONOME

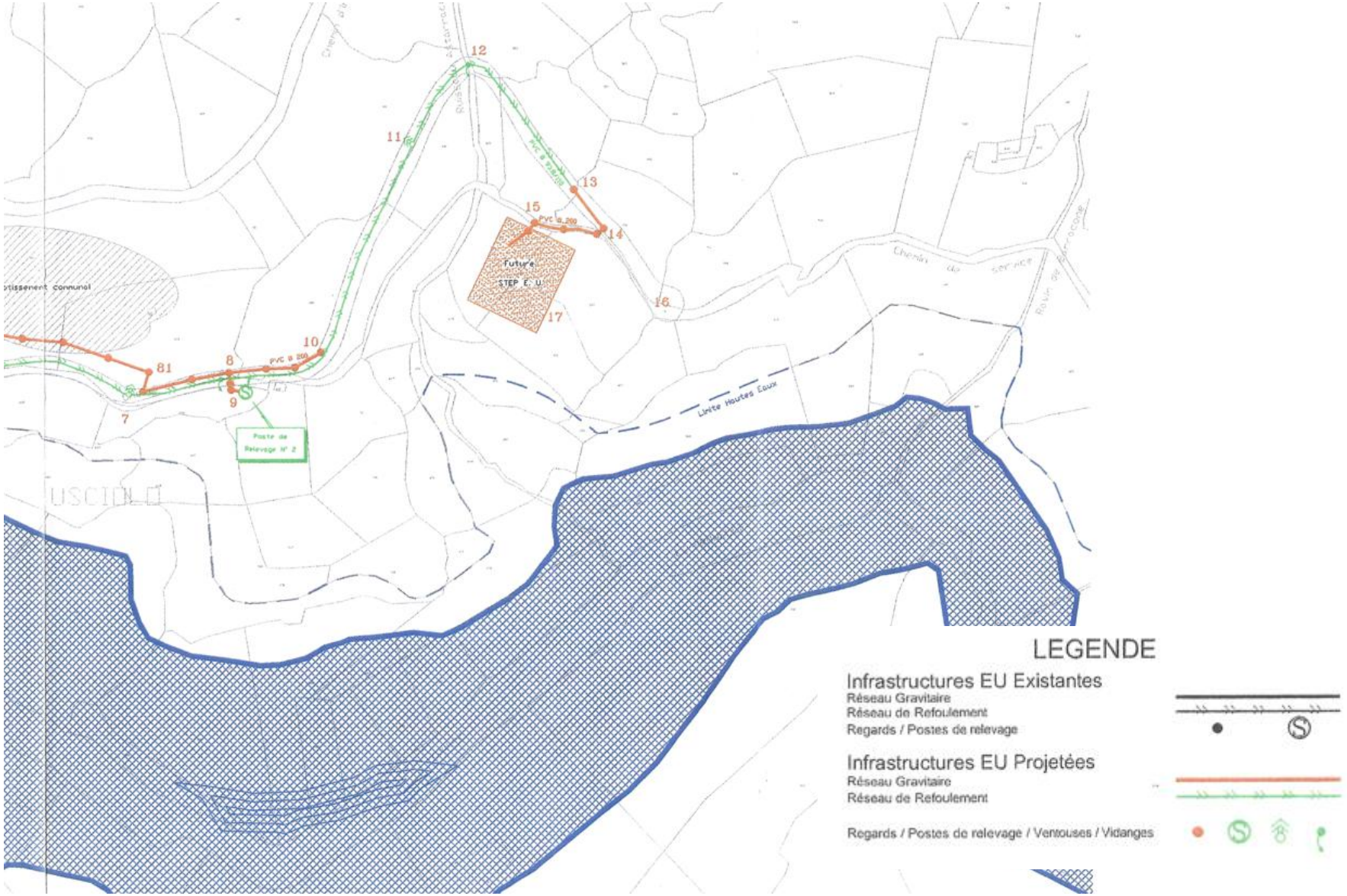
L'intercommunalité Prunelli-Celavo est chargée du SPANC. Elle dispose d'un service spécialisé et applique un règlement à cet effet pour les nouvelles constructions et le suivi de mise en conformité des dispositifs existants.

A Tolla le seul secteur raccordé à des dispositifs autonomes du fait de son éloignement à la STEP et du relief est le lieu-dit de Capravena et le col du Mercuriu, constitué d'un habitat isolé. L'intercommunalité recense ainsi **5 dispositifs** autonomes en 2022 sans aucun dysfonctionnement observé.

RAPPORT DE PRESENTATION Identification des enjeux
Pas d'enjeu à ce sujet


Plan de Zonage Assainissement
Commune de Tolla (Corse du Sud)
Zonage Assainissement de la commune de Tolla
Date : MAI 2006
PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD
Reçu le
- 9 JUIN 2006
BUREAU DES COLLECTIVITES LOCALES
Géomorphic
Secteur 3
MUCCICOSA
PIETRA MARRONA
LAPRAVENA
MONTICELLO
Echelle
0 133 m
Secteur 1
Secteur 2
Secteur 4
Echelle
0 81 m
LEGENDE
Assainissement collectif
Assainissement individuel ou semi individuel
Assainissement individuel et à moyen terme collectif si aménagement
Nouvelle station d'épuration


TOLLA
Poste de Relevage N° 1
Station de traitement des Eaux Usées abandonnée
Limite Hautes Eaux
Limite Hautes Eaux
PVC Ø 200
PVC Ø 250
PVC Ø 64/75
PVC Ø 200
PVC Ø 64/75
PVC Ø 250
Ancien Chemin
Chemin de service
SULAVELLA
NOCHAVELLA
1
2
3
4
5
6
82
LEGENDE
Infrastructures EU Existantes
Réseau Gravitaire
Réseau de Refoulement
Regards / Postes de relevage
Infrastructures EU Projetées
Réseau Gravitaire
Réseau de Refoulement
Regards / Postes de relevage / Ventouses / Vidanges



Extait Plan des réseau d'eaux usées – secteur Est – rivage du lac – Source : SD 2008 BET Balsini

III. Eaux pluviales

La commune dispose d'un schéma directeur des eaux pluviales. Compte tenu de la pente du village et du caractère ponctuellement torrentiel des écoulements, le maintien d'un réseau efficace d'évacuation des eaux pluviales constitue un enjeu pour le territoire.
Le réseau repose sur différents ouvrages anciens et contemporains : caniveaux, fossés, rus, passages maçonnés et dispositifs de collecte. Leur conservation, leur entretien et, lorsque cela est nécessaire, leur réhabilitation participent à la prévention des phénomènes de ruissellement.
Une attention particulière doit également être portée au maintien des écoulements naturels, à l'entretien des rus et de leurs abords ainsi qu'à la limitation de l'imperméabilisation des sols. Dans les secteurs urbanisés comme aux abords du lac, les aménagements perméables et la conservation d'espaces végétalisés contribuent à ne pas aggraver les écoulements.
Ces principes trouvent leur traduction réglementaire dans le projet de PLU et sont détaillés dans la partie II du rapport de présentation.



RAPPORT DE PRESENTATION Identification des enjeux
Maintenir les voies d'écoulement naturel au sein du village Prévoir le maintien d'espaces verts au sein du village pour absorber une partie des eaux de surface ; Prévoir en cas de travaux, des fossés enherbés et éviter l'imperméabilisation des bas-côtés des voies Dimensionner les futurs ouvrages en intégrant les événements pluvio-orageux plus fréquents et intenses

IV. Réseaux

1. PRODUCTION ELECTRIQUE

« La production hydroélectrique représente, avec une puissance installée d'environ 230 MW, près de **60 % de l'énergie renouvelable produite en Corse.** Elle est essentielle à la sûreté du réseau électrique, mais la production annuelle est irrégulière, en corrélation directe avec l'hydraulicité ; les volumes turbinés varient d'environ 600 Mm^3 à plus de 1 milliard de m^3/an certaines années. La disponibilité de la ressource en eau représente l'enjeu majeur pour le bassin. Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) et l'état des lieux ont permis d'identifier les territoires ou masses d'eau où l'équilibre entre la ressource et les besoins est actuellement compromis ou susceptible de l'être sous l'effet du changement climatique notamment. Sur ces secteurs, des actions devront être menées dès à présent. »

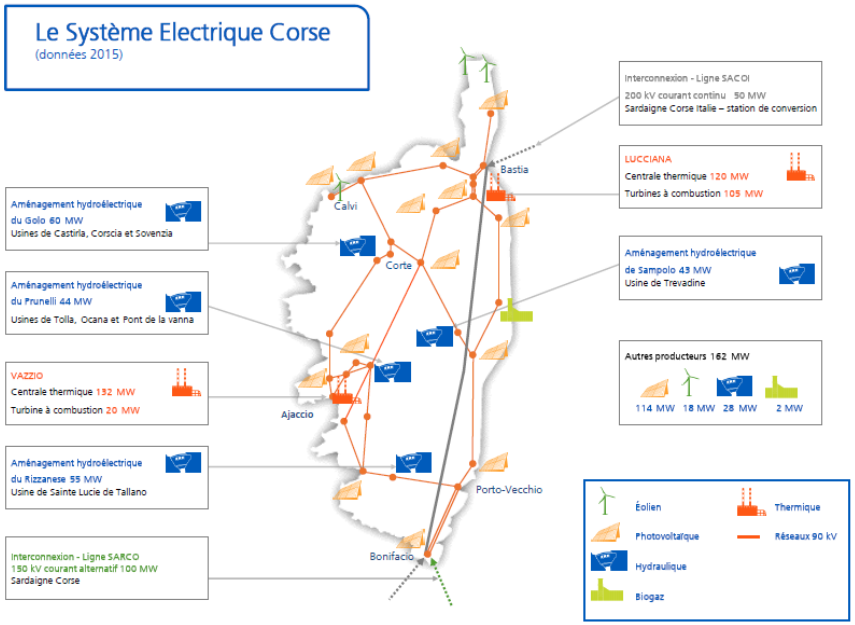
Tolla est au cœur de ce dispositif régional avec la présence du barrage. L'évolution urbaine et les variations du climat interrogent sur la gestion optimisée de cet ouvrage en matière de production électrique.

Le territoire de Tolla ne présente pas des atouts géographiques pour installer d'autres sources de productions (solaire ou éolien). Des installations individuelles peuvent être proposée pour le solaire en évaluant toutefois l'impact paysager.

2. RESEAU ELECTRICITE

Le réseau Haute tension démarre à Ocana et dessert la haute vallée en longeant le village.

Le réseau de moyenne et basse tension concerne l'ensemble des lieux bâtis qui se trouvent généralement avec des postes utilisés entre 0 et 50% pour la partie centrale du village, où le taux dépasse 90%. Il n'est pas prévu de renforcement selon les informations communales Il est généralement aérien. **Il n'y pas de projet d'enfouissement prévu auprès du SDE à court terme.**





Réseaux en corse

Légende

- Réseau HTB* 90kV
- Réseau 150 kV
- Réseau 200 kV

* Le réseau HTB représenté sur cette carte (Haute Tension B) sert à répartir la production des centrales vers les postes servant de source d'alimentation électrique aux agglomérations. Il est à 63 ou 90kV selon les territoires en Corse et dans les DOM. Les postes sources proches des agglomérations transforment la tension HTB en tension HTA (Haute Tension A). Le réseau HTB est placé sous le contrôle de l'Etat.

Centre : Corse
Commune : TOLLA
Date: 21/05/2019

Propriété d'EDF : Edition graphique issue d'un plan moyenne échelle informatisé qui peut être modifié sans préavis.
Elle ne peut être ni reproduite ni communiquée à des tiers, ni utilisée à des fins commerciales sans autorisation spécifiques.
(c) IGN PARIS 2004
Ce plan ne dispense pas l'utilisateur des procédures DT DICT.

Légende

Communes

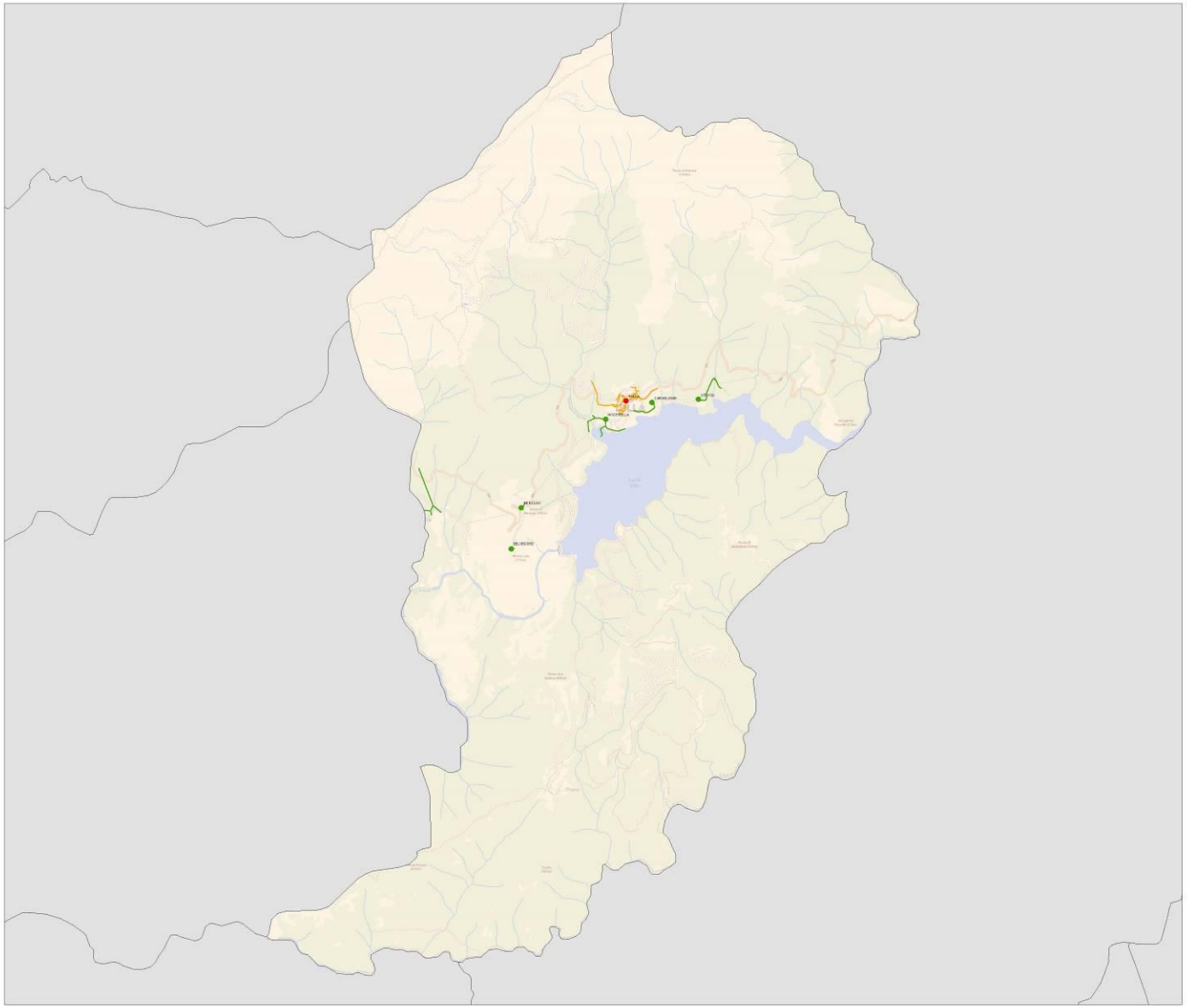
Autre

% Utilisation Tfo

- 0 - 50%
- 50 - 90%
- > 90%

Charge Tronçon Max

- 0 - 50%
- 50 - 90%
- > 90%



N

1:11 000

Centre : Corse
Commune : TOLLA
Date: 07/06/2019

Propriété d'EDF : Edition graphique issue d'un plan moyenne échelle informatisé qui peut être modifié sans préavis.
Elle ne peut être ni reproduite ni communiquée à des tiers, ni utilisée à des fins commerciales sans autorisation spécifiques.
(c) IGN PARIS 2004
Ce plan ne dispense pas l'utilisateur des procédures DT DICT.

Légende

Communes

- Autre

HTB

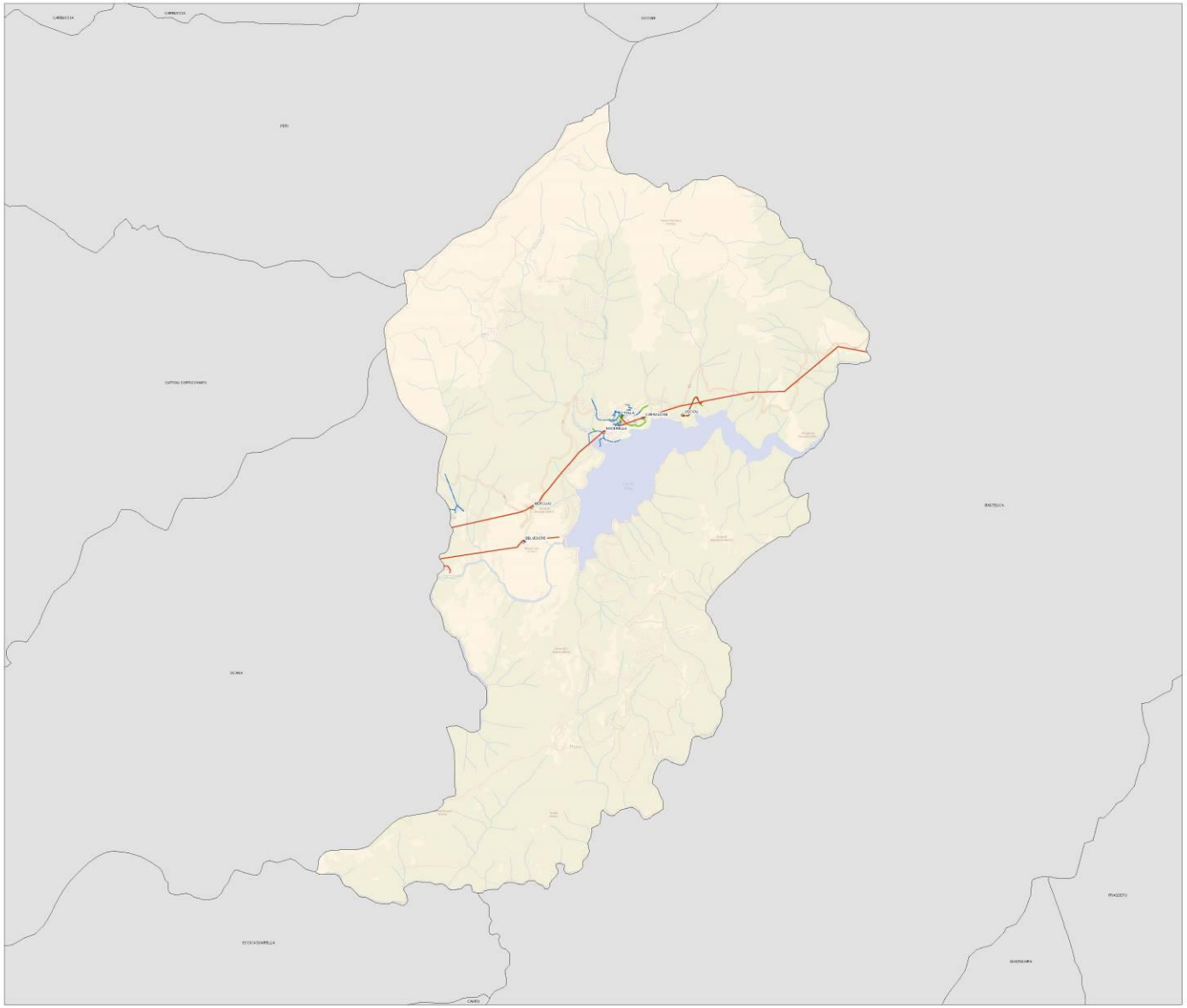
- Aérien
- Souterrain
- Poste Source

HTA

- Aérien
- Souterrain
- Poste distribution publique

BT

- Aérien
- Torsadé
- Souterrain



N
1:12 940

3. TELEPHONIE

SITE HERTZIEN	TOLLA	Dépt: 2A	FRANCE TELECOM
Lieu-dit	COL DE MERCUJO		DR CORSE/UIR

Altitude NGF sommet : 787 m

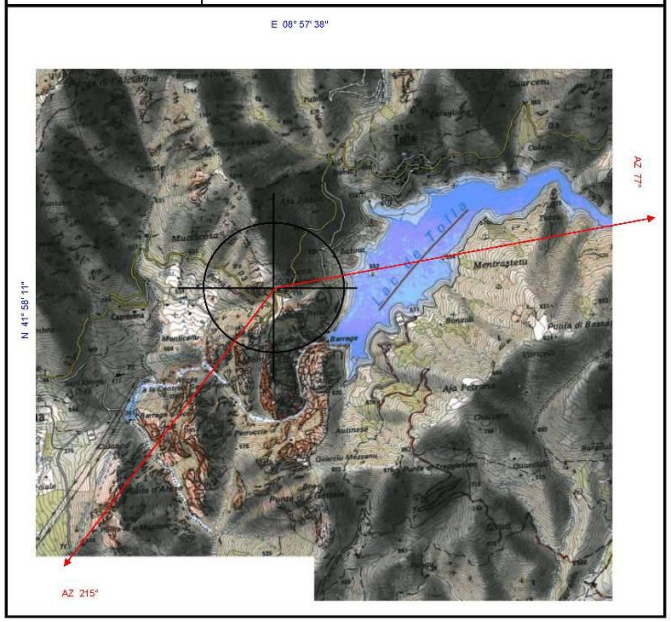
COORDONNEES		Carte IGN	4252OT
LAMBERT	GREENWICH	NOM:	MONTE RENOSO
	E 08° 57' 38"	Echelle	1/25000
	N 41° 58' 11"		

SERVITUDES CONTRE LES OBSTACLES

Zone spéciale de dégagement : vers AZ 77° et 215°.

SERVITUDES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Altitude NGF sol : 775 m



La commune bénéficie de la proximité du relais de téléphonie qui irrigue la moyenne vallée du Prunelli.

IX. SYNTHESE DES ENJEUX DU TERRITOIRE

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Biodiversité

- Promouvoir des actions simples pour favoriser cette biodiversité ordinaire et limiter les risques phytosanitaires
- Considérer le patrimoine naturel du site à plusieurs échelles pour conserver les interactions entre habitats naturels
- Préserver des boisements significatifs ayant des rôles multiples
- Encadrer la fréquentation des milieux naturels pour limiter les impacts
- Eviter la fragmentation des milieux naturels

Ressources

- Assurer la qualité de l'eau du lac
- Préserver les boisements en montagne et la bonne gestion de prairie, garants de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.
- Tendre vers des pratiques agricoles et du quotidien ayant besoin de moins de ressources en eau

Climat et changement climatique

- Créer des espaces urbains confortables face aux effets du changement climatique en méditerranée et en montagne
- Favoriser un éco-habitat

Risques naturels

- Conserver une emprise bâtie groupée pour limiter l'exposition aux risques incendies
- Préserver la couverture végétale et limiter l'imperméabilisation des sols pour réduire les risques de ravinement et d'érosion
- Reconquérir les versants par des pratiques agro-pastorales et forestières adaptées pour ouvrir les milieux

Paysage :

- Préserver l'unité du paysage bâti en définissant des orientations d'implantations ;
- Considérer la relation permanente avec le lac dans les choix d'urbanisation pour préserver les points de vue notamment.
- Reconquérir les jardins et abords à vocation agricole : châtaigneraies, jardins et vergers
- Soigner les ambiances aux abords du lac pour affirmer une identité des lieux
- S'intéresser aux ambiances internes du village, comme faisant partie de l'identité du village

ENJEUX ECONOMIQUES

Agriculture :

- Encourager l'engagement auprès de l'AFP pour installer de nouveaux exploitants.

Entreprendre :

- Se doter de moyens pour accompagner l'installation de TPE : locaux disponibles, Fibre.

Tourisme :

- Un tourisme doux et intégré : fixer des objectifs dans ce domaine pour encadrer l'évolution de ce secteur ; encourager des activités peu exploitées en Corse comme la pêche ou encore sports aquatiques.
- Valoriser le lac dans toutes ses dimensions sans négliger les aspects environnementaux.

- Promouvoir un tourisme de découverte dans le bâtiment communal.

ENJEUX SOCIAUX

- Promouvoir les lieux qui assurent le lien social villageois
- Bâtir le village sans détruire ou fragiliser ce qui crée du lien social
- Accompagner le parcours résidentiel pour les jeunes et les personnes âgées.
- Offrir des outils pour diversifier l'offre en logement et réduire les résidences secondaires (qui ne sont pas des maisons familiales)
- Imaginer des moyens nouveaux et innovants pour renouveler les populations à l'année ;
- Anticiper les effets de la fin des arrêtés Miot sur la sociologie future du village
- Proposer un lieu intergénérationnel

ENJEUX NIVEAU DE VIE

- Poursuivre les actions qui favorisent une amélioration du niveau de services
- Poursuivre les actions d'embellissement des espaces publics et veiller à un maillage adapté à l'évolution du village
- Renforcer les aires de stationnement intégrées dans le site
- Acquérir du foncier pour des actions à venir d'intérêt général
- Mener des travaux de performance énergétique sur les bâtiments agricoles

ENJEUX URBAINS

- Promouvoir les lieux qui assurent le lien social villageois
- Préserver et promouvoir un tissu villageois en cohérence avec « l'esprit du village »
- Proposer une approche architecturale pour conserver la « carte postale » sans renoncer à la modernisation du village ;

ENJEUX FONCIERS

- Anticiper ou rester vigilant sur les effets de la fin des arrêtés Miot et la mise potentielle sur le marché de « nombreux biens »
- Poursuivre l'animation foncière dans le but de mobiliser les logements vacants, les biens sans maître, les biens en indivisions…

Annexes

LISTE DES ESPECES RECENSEES SUR LA COMMUNE DE TOLLA

Tableau 2. Liste des espèces animales patrimoniales citées sur la commune de Tolla (source : INPN)

Groupe taxonomique	Nom valide	Nom vernaculaire
Oiseaux	Prunella collaris (Scopoli, 1769)	Accenteur alpin
Oiseaux	Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)	Aigle royal
Oiseaux	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux
Oiseaux	Cettia cetti (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti
Oiseaux	Emberiza cirlus Linnaeus, 1766	Bruant zizi
Oiseaux	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable
Oiseaux	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant
Oiseaux	Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette
Oiseaux	Phalacrocorax aristotelis (Linnaeus, 1761)	Cormoran huppé
Oiseaux	Corvus corone cornix Linnaeus, 1758	Corneille mantelée
Oiseaux	Tyto alba (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers
Oiseaux	Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe
Oiseaux	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe
Oiseaux	Sturnus unicolor Temminck, 1820	Étourneau unicolore
Oiseaux	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle
Oiseaux	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
Oiseaux	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire
Oiseaux	Sylvia subalpina Temminck, 1820	Fauvette de Moltoni
Oiseaux	Sylvia communis Latham, 1787	Fauvette grisette
Oiseaux	Sylvia melanocephala (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale
Oiseaux	Sylvia cantillans (Pallas, 1764)	Fauvette passerinette
Oiseaux	Sylvia sarda Temminck, 1820	Fauvette sarde
Oiseaux	Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Gobemouche gris
Oiseaux	Muscicapa tyrrhenica Schiebel, 1910	Gobemouche méditerranéen
Oiseaux	Corvus corax Linnaeus, 1758	Grand corbeau
Oiseaux	Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran
Oiseaux	Merops apiaster Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe
Oiseaux	Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre
Oiseaux	Ptyonoprogne rupestris (Scopoli, 1769)	Hirondelle de rochers
Oiseaux	Upupa epops Linnaeus, 1758	Huppe fasciée
Oiseaux	Tachymarptis melba (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc,Martinet alpin
Oiseaux	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir
Oiseaux	Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir
Oiseaux	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue,Orite à longue queue
Oiseaux	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue
Oiseaux	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière
Oiseaux	Periparus ater (Linnaeus, 1758)	Mésange noire
Oiseaux	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal
Oiseaux	Passer italiae (Vieillot, 1817)	Moineau cisalpin

Groupe taxonomique	Nom valide	Nom vernaculaire
Oiseaux	Monticola solitarius (Linnaeus, 1758)	Monticole bleu,Merle bleu
Oiseaux	Otus scops (Linnaeus, 1758)	Petit-duc Scops
Oiseaux	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
Oiseaux	Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset
Oiseaux	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres
Oiseaux	Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau
Oiseaux	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé
Oiseaux	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier
Oiseaux	Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier
Oiseaux	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois
Oiseaux	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon
Oiseaux	Chloris chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe
Poissons	Salmo trutta Linnaeus, 1758	Truite de mer,Truite commune,Truite d'Europe
Reptiles	Hierophis viridiflavus (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune (La)
Reptiles	Archaeolacerta bedriagae (Camerano, 1885)	Lézard de Bedriaga (Le)
Reptiles	Podarcis tiliguerta (Gmelin, 1789)	Lézard tyrrhénien (Le)

Liste des espèces végétales patrimoniales citées sur la commune de Tolla (source : INPN et Conservatoire botanique national de Corse)

Espèce	Nom vernaculaire	Source
Armeria leucocephala Salzm. ex W.D.J.Koch, 1823	Armérie à têtes blanches	Conservatoire botanique national de Corse
Astragalus genargenteus Moris, 2006	Astragale du Gennargentu	Conservatoire botanique national de Corse
Barbarea rupicola Moris, 1827	Barbarée des rochers	Conservatoire botanique national de Corse
Fuirena pubescens (Poir.) Kunth, 1837*	**Laîche pubescente***	**INPN ; Conservatoire botanique national de Corse**
Gagea granatelli (Parl.) Parl., 1845*	**Gagée de Granatelli***	**Conservatoire botanique national de Corse**
Helicodiceros muscivorus (L.f.) Engl., 1879	Arum mange-mouche	INPN
Ophioglossum azoricum C.Presl, 1845	Ophioglosse des Açores	INPN ; Conservatoire botanique national de Corse
Serapias cordigera L., 1763	Sérapias en cœur	Conservatoire botanique national de Corse
Silene requienii Otth, 1824	Silène de Requien	Conservatoire botanique national de Corse
Silene viridiflora L., 1762	Silène à fleurs vertes	INPN

**Espèces protégées*

Table des matières

Résumé non technique **3**
CONTEXTE GÉNÉRAL **3**
1. Site et situation 3
2. Contexte supracommunal 3
1. Géographie Naturelle 4
2. Climat 5
3. Risques Naturels et Technologiques 5
4. Zonages Écologiques 5
5. Trame Verte et Bleue de Corse 5
6. Grands Milieux Naturels 5
7. Espèces Patrimoniales 5
8. Secteurs à Enjeux d'Aménagement 6
1. paysage 6
2. Patrimoine 7
1. Historique du développement communal 8
2. .Caractérisation de l'espace bâti 8
3. caracteristiques de tolla 9
4. la capacite de densification 9
5. Evolution de l'espace urbanisé et artificialisation des sols 9
6. Aperçu du PLU en Vigueur et Effets 10
1. Population 10
2. Logements 10
3. Demandes d'Urbanisme 11
4. Politique d'Acquisition de la Commune 11
5. Caractéristiques des Occupants 11
6. Caractéristiques des Logements 11
1. Économie et Marché du Travail 11
2. Équipements publics et services 12
1. Réseaux routiers 12
2. Stationnement 12
3. Communications numériques 12
1. Ressources et réseaux d'eau public 12
- Adduction en eau potable 13
- Qualité et consommation 13
2. Gestion des eaux usées 13
3. Réseaux 13
I. Site et situation 15

1. Le site15
2. La situation16
3. L'accessibilité16
II. Contexte supracommunal17
1. Rappel de la loi montagne17
1.1 Intérêt17
1.2 Définition des zones17
1.3 Objectifs18
1.4 Principes18
2. Rappel des dispositions applicables autour du lac de tolla –18
3. Le PADDUC19
3.1 Le plan Montagne du PADDUC (annexe 2)19
3.2 Les niveaux de contraintes et les enjeux des communes de montagne19
3.3 Les grands axes du PADDUC20
3.4 Les enjeux locaux d'une mise en compatibilité23
4. Plan de Gestion Risque Inondations (PGRI) et PPRI de la Prunelli24
4.1 Plan de Gestion Risque Inondations (PGRI)24
Orientations et objectifs24
4. Les objectifs25
5. Prise en compte25
4.2 Le PPRi du Prunelli et le Plan particulier d'intervention du barrage de Tolla25
5. SDAGE et SAGE DE LA GRAVONA PRUNELLI27
5.1 Le SDAGE 2022-202727
5.2 Le SAGE27
5.3 Tolla : les enjeux communaux31
6. SCRAE et PCEC 201334
6.1 Le contexte général34
6.2 Le Schéma Régional Climat Air Energie de Corse34
6.3 Plan Climat Energie de Corse (PCEC)35
6.4 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)35
6.5 Le contexte local35
7. L'intercommunalité36
II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT38
I- Géographie naturelle39
1. Géologie et géomorphologie39
1.1 Géologie39
1.2 Géomorphologie : au cœur des gorges du Prunelli40
2. Hydrographie43
2.1 Les caractéristiques du réseau principal : la vallée du Prunelli43

2.2 Les caractéristiques du réseau secondaire : de nombreux affluents44
2.3 Le barrage de Tolla44
2.4 La qualité des eaux de rivière44
3. le cadre reglementaire46
3.1 Le contexte réglementaire46
3.2 La gestion de la ressource46
4. Couverture végétale47
4.1 Caractéristiques47
4.2 Défrichement et boisements47
II- Climat51
1. Précipitations51
2. Températures51
3. Changement climatique51
4. Vents51
III- Risques Naturels et technologiques52
1. Risque inondation : le PPRi du Prunelli et AZI Agnone52
1.1 PPRi du Prunelli52
1.2 Etude hydraulique de l'Agnone52
2. Risques chutes de bloc53
3. Risque incendie feu de forêt53
3.1 Caractéristiques des événements et vulnérabilité du territoire53
3.2 Mesures de prévention54
4. Risque de rupture du barrage58
IV- Zonages écologiques59
V- La trame verte et bleue de Corse59
VI- Grands milieux naturels61
VII- Espèces patrimoniales recensées sur la commune63
VIII- Zoom sur les secteurs à enjeux d'aménagement64
IX- Synthèse des enjeux et préconisations générales66
1. Enjeux écologiques66
2. Menaces et sensibilités écologiques66
3. Préconisations en faveur de la biodiversité67
X- Gestion des déchets72
1. Généralités72
2. Déchets ménagers73
3. Données locales74
XI- Les autres pollutions et santé publique75
1. Gaz a effet de serre75
2. Qualité de l'air75

3. Pollution lumineuse....75
4. Pollution sonore....76
5. Radon....76
III. Paysage et patrimoine....78
I- Paysage....79
1. A-Tolla, un paysage de « bout du monde » à 30 km d'Ajaccio....79
1.1 Situation géographique de la commune de Tolla....79
1.2 La sensation de « bout du monde»....80
1.3 Lumières et Paysage....82
1. Tolla, un paysage façonné par l'eau....83
1.1 Histoire du lac de Tolla : paysage artificiel/ paysage extraordinaire....83
1.2 Un paysage façonné par l'eau....84
1.3 Avenir et enjeux d'une station balnéaire isolée entre lac et montagne....84
2. Paysage habité vs versants sauvages....85
2.1 Le sauvage sur la commune de Tolla....85
2.2 Paysage rural à Tolla....87
2.3 Tolla et le lac....91
2.4 Tolla, un paysage oublié, paysage tourné vers le passé : avenir et enjeux....92
3. Orientations et preconisations....95
II- Patrimoine....96
1. Secteur de sensibilité archéologique....96
1.1 Références réglementaires....96
1.2 Entités archéologiques....96
1.3 Monument historique....99
2. Maisons et petits ouvrages....100
2.1 Les résultats généraux de l'inventaire....100
2.2 Analyse architecturale et d'implantation du bâti dans le site....102
2.3 Le petit patrimoine....106
3. Patrimoine religieux, symbolique et mémoriel....108
4. Tendances et orientations....109
4.1 Tendances....109
4.2 Orientations....110
IV. OCCUPATION DES SOLS ET ANALYSE URBAINE....112
I. Historique du développement communal....113
II. Caractérisation de l'espace bâti....114
1. Méthodes et définitions....114
2. Caractéristiques de Tolla....115
3. Fonctions structurantes des differents lieux de vie....124
4. la capacite de densification....126

III. Evolution de l'espace urbanisé et artificialisation des sols130
1. Les rythmes de consommation et nature de la consommation130
1.1 Définitions et méthodologie130
1.2 Demandes d'autorisation d'urbanisme et consommation d'espace entre 2011-2021132
1.3 Le potentiel du foncier communal132
2. Apercu du PLU en vigueur et effets135
V. POPULATION, DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT138
I. Population139
1. Contexte régional139
1.1 Un territoire dynamique avec des inégalités139
2. Contexte local142
2.1 Population totale142
2.2 Les ménages143
2.3 Perspectives143
II. Logements144
1. Contexte supra-communal144
1.1 Contexte régional144
1.2 Des évolutions contrastées sur le territoire145
2. Parc immobilier et évolution de la demande a Tolla145
2.1 Caractéristiques générales et évolution du parc 2011-2018145
2.2 Ancienneté du parc147
2.3 Logements communaux et sociaux148
2.4 Demandes d'urbanisme148
2.5 Politique d'acquisition de la commune148
2.6 Etat du marché foncier et immobilier148
2.7 Caractéristiques des occupants149
2.8 Caractéristiques des logements150
VI. ECONOMIE, MARCHE DU TRAVAIL ET SERVICES A LA POPULATION152
I. Economie et marché du travail153
1. tendances régionales et du bassin de vie ajaccien153
2. Tendances à Tolla153
2.1 Emploi153
2.2 Établissements154
2.3 Fiscalité, niveau des revenus et pauvreté155
3. Zoom sur le tourisme156
3.1 L'attractivité touristique156
3.2 La capacité d'accueil156
3.3 Les opportunités156
4. Agriculture158

4.1 Contexte régional 158
4.2 Contexte local 159
II. Equipements publics et services 168
1. Services administratifs 168
2. Santé 168
3. Établissements scolaires et service cantine 168
4. Équipements sportifs 168
5. Vie culturelle 169
VII. ACCESSIBILITE ET MODES DE TRANSPORTS 170
I. Réseaux routiers 171
1. La RD3, axe structurant de la vallée 171
2. Routes locales 171
II. Stationnement 172
1. Stationnement 172
1.1 Dans le village 172
1.2 Accès au lac 172
2. Transports en commun 173
III. Communications numériques 177
VIII. NIVEAUX D'EQUIPEMENTS PUBLICS 179
I. Ressources et réseaux d'eau public 180
1. Ressource et arrêtes de prélèvement 180
1.1 Etat des lieux des réseaux et équipements 180
1.2 Le barrage de Tolla dans le bassin de vie 180
1.3 La ressource 181
2. Adduction en eau potable 181
3. Qualité et Consommation 182
3.1 La qualité de l'eau potable 182
3.2 La consommation 182
4. Travaux prevus 182
5. Developpement communale et prise en compte du sdage 183
II. Gestion des eaux usées 189
1. Zonage d'assainissement 189
2. Assainissement collectif du village 189
3. Assainissement autonome 190
III. Eaux pluviales 194
IV. Réseaux 195
1. Production electrique 195
2. Reseau Electricité 195
3. Telephonie 199

Liste des espèces recensées sur la commune de Tolla202